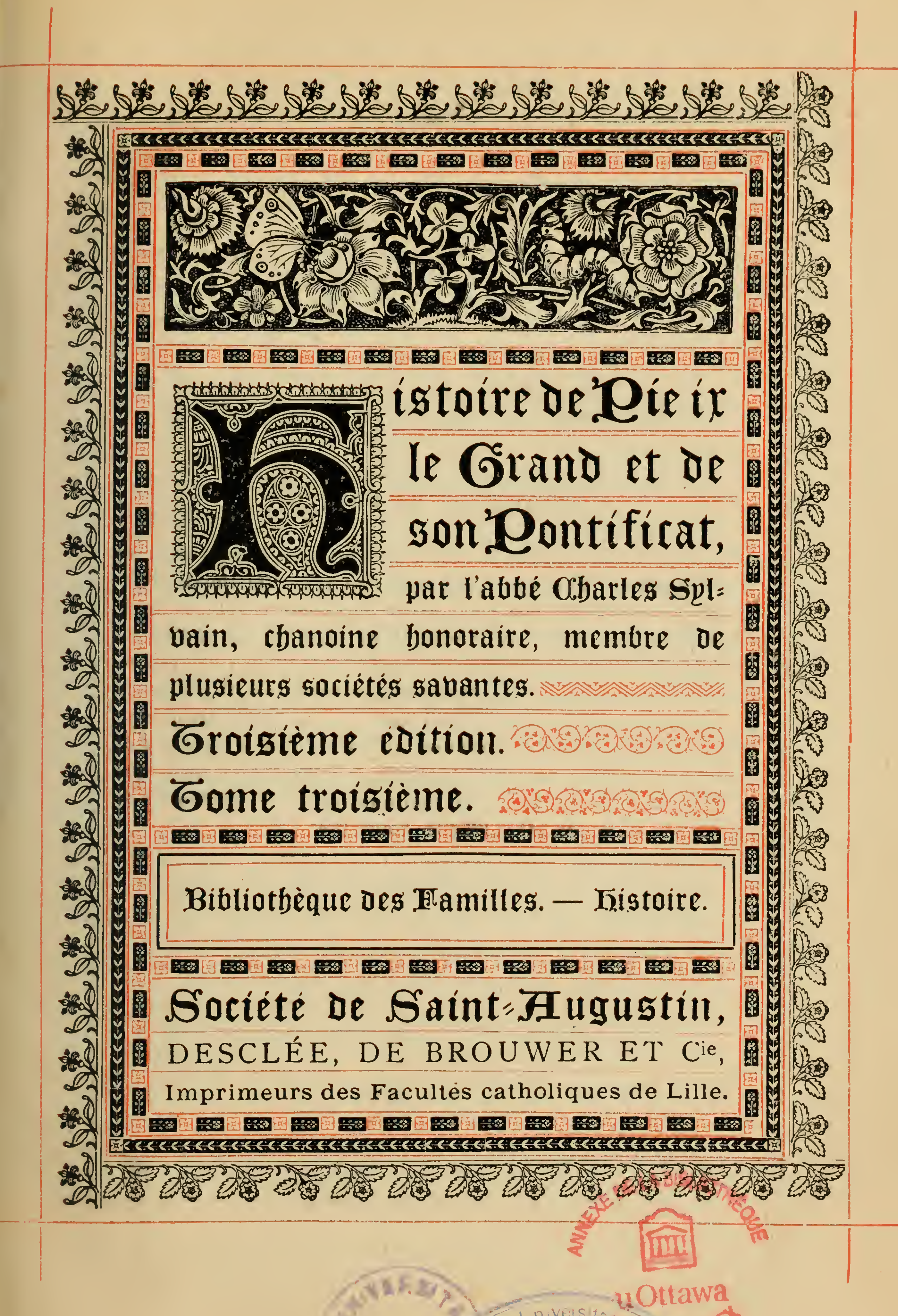


1re Classe

1ers Prix de Bonne Conduite
d'Histoires, de Géographie
2èmes " de Tenue des Livres, d'Hy-
giène, d'Agriculture
Prix d'Economie domestique
décernés à Melle Ernestine Labbé

Académie des SS. de la Charité,
St. Joseph. Beauce, 28 Juin. 1898-

Histoire de Pie IX le Grand et de son Pontificat.



Histoire de Pie IX le Grand et de son Pontificat,

par l'abbé Charles Sylvain, chanoine honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes.

Troisième édition.

Tome troisième.

Bibliothèque des Familles. — Histoire.

Société de Saint-Augustin,
DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,
Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille.

Déclaration de l'auteur.

L'auteur déclare se conformer absolument et entièrement au décret d'Urbain VIII sur la canonisation et la béatification des serviteurs de Dieu. En employant des termes d'éloge ou de vénération pour parler du Pontife dont il écrit la vie et d'autres pieux personnages mentionnés dans son livre, ainsi qu'en racontant plusieurs faits extraordinaires et surnaturels, il n'a voulu préjuger en rien sur les décisions apostoliques. Il déclare n'avoir rien affirmé que de foi humaine, et il désavoue à l'avance de bouche et de cœur tout ce qui, contre sa volonté, ne serait pas conforme à la doctrine, aux lois ou aux traditions professées ou reçues par sa sainte Mère l'Église Romaine.



Chapitre premier.

LE CONCILE DU VATICAN.

État de l'Europe. — Appel de Pie IX aux schismatiques d'Orient. — Aux protestants. — Mgr Maret et Mgr Dupanloup. — Janus. — Quod inopportunum dixerunt necessarium fecerunt. — Ouverture du Concile. — Discours de Pie IX. — Les trois périodes dans un Concile. — Oppositions des puissances à l'infaillibilité. — Mensonges, calomnies, indiscrétions. — La liberté du Concile. — Rôle de la presse catholique apprécié par Pie IX. — « In unum ! ». — Troisième session du Concile. — Constitution de fide catholica. — Discours aux cardinaux. — Définition de l'infaillibilité pontificale. — Scènes émouvantes de l'enceinte conciliaire. — Exposition des Beaux-Arts. — « L'Église n'a pas besoin d'avoir un 89. » — Clôture de l'exposition. — Natale di Roma. — Pie IX et les Juifs. — S. Joseph patron de l'Église. — Colonne du Concile.



SI les peuples catholiques venaient de donner au saint père des témoignages de leur dévouement, les gouvernements de l'Europe, sourds aux avertissements du pontife, continuaient ou à persécuter l'Église ou à marcher dans une voie qui les éloignait de la vérité et de la justice. L'Espagne, au pouvoir de la Révolution, profanait les Églises et persécutait le clergé ; l'Autriche déchirait le concordat ; la Suisse,

ce pays de la liberté, devenait de plus en plus intolérante pour les catholiques ; la Russie continuait à opprimer l'infortunée Pologne et répandait le sang de nouveaux martyrs ; le gouvernement de Florence promulguait sa loi militaire dirigée surtout contre les vocations religieuses et ecclésiastiques ; la Bavière accueillait avec empressement les doctrines dangereuses et schismatiques de Dœllinger ; la France, en attendant l'heure où son gouvernement voudrait peser sur les décisions du Concile par le *memorandum* du ministre Darau, voyait revivre sous la plume de quelques prélats en renom les doctrines gallicanes, en même temps que l'empire marchait à grands pas vers le régime constitutionnel : telle était la situation de l'Europe à la veille même du Concile.

Pie IX, calme et confiant, faisait l'œuvre de Dieu. « Vous venez revoir le vieillard du Vatican, disait-il à un personnage qui se présentait devant lui ; vous le trouvez dans son coin, d'où il regarde crouler le monde. »

Mais Pie IX a fait un signe, et il va rassembler autour de lui « dans son coin », les ouvriers qui reconstruiront le monde, a écrit M. Louis Veuillot.

Nous avons dit comment le pape avait été amené à convoquer l'épiscopat. Il n'avait point invité les princes catholiques à assister ou à se faire représenter à cette solennelle réunion de l'Église entière : cette abstention n'était que trop justifiée par l'état même de l'Europe, où l'on eût vainement cherché un prince sincèrement et entièrement catholique. Mais préoccupé du salut

des âmes, il tourna ses regards vers les peuples schismatiques et, à l'occasion du Concile, il les invita à rentrer dans le sein de leur mère.

« Nous vous conjurons et supplions, écrivit-il aux évêques d'Orient, avec toute l'ardeur que nous pouvons y mettre, de vous rendre à l'assemblée générale des évêques d'Occident et de tout l'univers, comme vos pères se rendirent au deuxième Concile de Lyon et à celui de Florence, afin que renouvelant les lois de l'ancienne charité, et remettant en vigueur la paix des premiers âges, nous voyions enfin, après une longue période de division, se lever l'aurore brillante et pure de cette union qui est dans nos vœux. »

Le patriarche grec de Constantinople ayant refusé de recevoir la lettre pontificale, aucun des évêques schismatiques n'osa se présenter au Concile.

Aux protestants et aux hérétiques, chez lesquels le caractère épiscopal ne s'est pas perpétué avec la même certitude que chez les schismatiques d'Orient, Pie IX ne pouvait adresser cette invitation; mais il les pressa « de profiter de l'opportunité qui leur était offerte par le Concile, dans lequel l'Église catholique, à laquelle appartenaient leurs ancêtres, donnerait une nouvelle preuve de son étroite unité et de son invincible vitalité (1) ».

L'époque fixée pour la réunion du Concile approchait. Un événement aussi considérable ne pouvait passer inaperçu : écrivains et journalistes, impies et catholiques, tous en parlèrent. Les brochures et les

1. Lettre du 13 septembre 1869 à Mgr Manning.

articles se succédaient avec une ardeur incroyable. Nous n'avons point à nous occuper ici de ces publications ; mais nous avons dû constater ce fait comme une preuve du mouvement qui se faisait dans les esprits. Toutefois nous devons signaler deux travaux dont l'apparition en France fit grande sensation. L'un d'eux plus volumineux et plus théologique fut l'œuvre de Mgr Maret, évêque *in partibus* de Sura [1]. A la porte du Concile, le docte prélat venait défendre le gallicanisme expirant et provoquait en quelque sorte les foudres mêmes de la vénérable assemblée sur une erreur abandonnée depuis longtemps par le clergé français.

L'autre fut une lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Orléans à son clergé qui eut un immense et regrettable retentissement. La notoriété du prélat, son influence considérable sur la société française, donnèrent à ses *Observations* une autorité qui contribua à égarer les meilleurs esprits et à susciter des doutes auxquels personne ne songeait.

De son côté, l'Allemagne faisait paraître le *Pape et le Concile* de *Janus*, nom de guerre sous lequel s'était vainement caché le véritable auteur. Ces différents ouvrages furent savamment réfutés par les théologiens. Les évêques de Westminster, de Malines, Dom Guéranger et d'autres défendirent la vraie doctrine de l'Église. Du reste, ces travaux des opposants à l'infaillibilité, et ceux qui devaient suivre, produisirent et devaient produire un effet contraire à celui désiré par leurs auteurs. La question de l'infaillibilité jetée ainsi

1. *Du Concile général et de la paix religieuse*, en 2 vol.

imprudemment au milieu de la société chrétienne, livrée en pâture à la presse de tous les pays, attaquée par les amis de la révolution, à la veille même de la réunion du Concile, devait nécessairement devenir l'objet des délibérations de cette auguste assemblée. Les âmes chrétiennes, en effet, troublées par ces discussions intempestives, avaient droit de demander à l'Église réunie de calmer leurs consciences. « Ce qu'ils ont proclamé inopportun, disait avec raison Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, ils l'ont rendu nécessaire. *Quod inopportunum dixerunt necessarium fecerunt* (1). »

Cette division affligeait vivement le cœur de Pie IX. Le deux décembre, il tenait dans la chapelle Sixtine une réunion préparatoire au Concile et laissant déborder la joie dont son âme était inondée en voyant autour de lui l'épiscopat catholique, il lui recommandait l'union. « Cette union nous est d'autant plus précieuse, disait-il, qu'en la gardant nous marchons sur les traces des apôtres, qui nous ont laissé de grands exemples de leur union unanime et constante avec le divin maître. »

Cette touchante allocution est un chef-d'œuvre de douce et paternelle bonté. Pie IX n'oublie point qu'il est le vicaire de Jésus-Christ, le chef des évêques et qu'en cette qualité, il doit les confirmer dans la foi, les *paître*, les avertir ; mais il le fait en enveloppant ses avis sous une délicatesse pleine de tendresse et avec « des paroles sorties du fond de son cœur. » Que Dieu, vénérables frères, dit-il, « tourne sa face vers vous et

1. Paroles de Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, adressées à Pie IX.

qu'il comble vos âmes et aussi vos corps de la grâce de ses bénédictions : vos corps, afin que vous ayez la force de supporter courageusement et joyeusement les fatigues inséparables de votre ministère sacré ; vos âmes, afin que, remplis des secours célestes, vous donniez le glorieux exemple de la vraie vie sacerdotale et de toutes les vertus, pour le salut du troupeau du CHRIST. »

Pie IX, s'adressant au cardinal Schwartzemberg, qui insistait pour que le Concile n'agitât pas la question de l'infaillibilité, répondait : « Moi, Jean Mastaï, je crois à l'infaillibilité. Pape, je n'ai rien à demander au Concile, le Saint-Esprit l'éclairera. Seulement, je vous rappellerai que, avant la définition du dogme de l'Immaculée Conception, il y eut deux ou trois prélats qui, contrairement au vœu de l'épiscopat et du peuple chrétien, agitèrent la question de l'opportunité, vous savez ce qui est advenu. »

Le 8 décembre arriva : le matin, dès huit heures, le défilé des évêques commença dans la basilique vaticane, envahie par la foule désireuse d'être témoin de l'ouverture du Concile. La procession dura plus d'une heure. Pie IX, porté sur la *sedia gestatoria*, était précédé de sept cents évêques. Jamais on n'avait vu une réunion d'évêques aussi nombreuse et aussi imposante. La foule les voyait passer avec respect ; il y avait parmi ces prélats des martyrs, des confesseurs, des docteurs, des apôtres, qui avaient arrosé de leurs sueurs des pays barbares ou émerveillé les peuples civilisés par la profondeur de leur savoir ou l'éclat de leur éloquence. Ils se réunissaient sous l'œil de Dieu, à l'ombre du

tombeau de St Pierre, afin, sous la direction de l'Esprit-Saint, de proclamer la vérité pour laquelle plusieurs d'entre eux avaient porté des chaînes et subi des persécutions.

Humainement parlant, quelle assemblée pouvait offrir plus de garanties ? Si l'on croit volontiers des témoins qui se laissent égorger, tous ces hommes étaient prêts à mourir pour les vérités qu'ils allaient, dans le Concile, dégager de toute erreur et faire resplendir d'un nouvel éclat.

Le cortège s'avançait majestueux à travers la nef de la vaste basilique : quand il franchit le seuil de la salle du Concile, semblable elle-même à un temple élevé dans un autre, on entendit comme le frémissement de l'émotion dont tous les cœurs étaient pénétrés. Le pape prit place sur un trône élevé au-dessus de l'assemblée, sous un dais de pourpre, lamé d'argent ; les cardinaux et les évêques occupèrent les bancs disposés sur les bas-côtés autour du saint père : le Concile commença.

Les chevaliers de Malte et la garde noble furent chargés de sa garde.

Le saint sacrifice de la messe fut célébré par le cardinal Patrizi ; Pie IX prononça une allocution dans laquelle il exposa de nouveau le but du Concile, en exhortant les évêques à travailler vaillamment, en union avec lui, à enseigner aux peuples la voie, la vérité et la vie.

Le Concile commença ses travaux sous les auspices de la Vierge Immaculée dont l'image, placée au-dessus du trône du souverain pontife, dominait l'enceinte con-

ciliaire. « Daignez être présente au milieu de nous, nous être propice, disait l'inscription gravée au-dessous de cette belle peinture, vous l'ornement et le soutien de l'Église : Accomplissez l'espérance que nous avons mise en votre secours, vous qui, seule, avez vaincu toutes les hérésies (1). »

L'œuvre que les évêques entreprenaient était grave et importante et elle dut, comme toutes les œuvres de Dieu, rencontrer des obstacles. Ils n'étaient pas réunis que déjà l'opposition commençait et nous la verrons bientôt devenir redoutable.

« Dans un concile, disait Pie IX, il y a trois périodes : la période du diable qui est courte ; la période de l'homme qui est plus ou moins longue ; enfin, la période de l'Esprit-Saint qui a le dernier mot, et termine tout pacifiquement. »

Les périodes du démon et de l'homme furent manifestes dans les premiers mois du Concile. Satan comprenant le coup terrible qu'il allait recevoir chercha vainement à le détourner, en soulevant contre l'Église les politiques et le journalisme dont la puissance est aujourd'hui si terrible et s'exerce d'une façon si universelle.

Le *Monitum* (2) annonçant que, conformément aux vœux de beaucoup d'évêques, la question de l'infaillibilité du souverain pontife allait être soumise à l'examen du Concile devint l'occasion d'un déchaînement sans nom.

1. Adsis. volens. propitia. Ecclesiæ. decus. ac. firmamentum. Imple. spem. in. tuo. præsidio. positam. quæ. cunctas. hæreses. sola. interemisti.
2. Ce *Monitum* fut adressé le 7 mars 1870 par le secrétaire du Concile.

Dans ce concert d'attaques et d'outrages contre le pape et le Concile, on n'entendit pas seulement les voix des apostats ou des mécréants ; mais des libéraux se disant catholiques y mêlèrent leurs insinuations perfides, leurs coupables indiscrétions et leurs hypocrites frayeurs. Sous ce rapport, les choses en vinrent à un tel point que le *Journal de Rome* crut devoir publier, le 7 avril, une note officielle « pour mettre en garde les catholiques fidèles contre certains journaux, lesquels prétendent être dévoués à l'Église et dont les correspondances falsifiaient les comptes rendus des séances dans le but d'affaiblir l'autorité de la sainte assemblée.»

Le comte de Montalembert mourut à Paris le 13 mars. Ce grand serviteur de l'Église, voulant réagir contre ce qu'il appelait les exagérations des ultramontains, avait un jour appelé le pape « l'idole du Vatican.» Il n'en fallait pas davantage pour le glorifier d'une façon exceptionnelle, il fut décidé qu'on lui ferait de solennelles funérailles dans l'église de l'*Ara cœli* au Capitole ; mais Pie IX s'y opposa en faisant célébrer à ses frais, à *Santa-Maria Traspontina*, un service auquel il assista dans une tribune grillée.

Plus tard on chercha à jeter le discrédit sur les décisions futures en déclarant que les pères n'étaient pas libres : mensonge réfuté par les faits, au témoignage même d'un prêtre allemand et apostat, nommé Pichler, que la Russie avait envoyé à Rome pour organiser un bureau de mensonge ; la police pontificale le connaissait, elle le laissa dire et agir. De retour en Russie, il fut nommé premier bibliothécaire impérial et peu de

temps après, il écrivait de Saint-Pétersbourg à la *Presse* de Vienne : « Quant au reproche fait au Concile de manquer de liberté, nous nous sommes formé à Rome une opinion totalement opposée. Il nous a semblé que jamais aucun Concile n'a été plus libre et plus indépendant. »

Le dissentiment des Pères au sein du Concile était connu du monde entier « par l'indiscrétion de quelques-uns de ses membres, qui, au mépris du règlement et par la violation du secret rigoureux dont les assemblées synodales se sont toujours fait une loi, livraient chaque soir aux correspondants et affiliés de la presse les détails intimes des sessions, détails souvent dénaturés et travestis (1) ».

La presse protestante anglaise se distinguait par ses inventions, si bien que Mgr Manning disait : « Lisez avec soin les correspondances de Rome publiées en Angleterre, prenez le contre-pied et vous serez près de la vérité. » Et le même prélat, écrivant plus tard l'histoire même du Concile, put dire : « Les récits des événements qui se passaient jour par jour sous mes yeux, étaient si près de la vérité, ils en étaient en même temps si éloignés, ils étaient si littéralement exacts et si faux matériellement, que j'ai pour la première fois compris comment Paolo Sarpi a pu écrire son histoire du Concile de Trente. »

La presse catholique était impuissante, au milieu de ce feu croisé de mensonges, à rétablir la vérité. Néanmoins ses affirmations étaient une protestation utile et

1. Mgr Pie : *Instruction synodale du 17 juillet 1871.*

même nécessaire. L'opposition, à un moment donné, fut si vive, qu'elle alla jusqu'à demander au souverain pontife d'imposer silence à une certaine presse catholique[1]. « Ces messieurs, disait Pie IX à cette occasion, voudraient bâillonner la bouche des autres pour être seuls les maîtres de la conversation. » Puis, reconnaissant que, dans l'ardeur de la lutte et pris à l'improviste, les écrivains ne gardent pas toujours la tempérance de la plume, il ajoutait : « Mais à notre époque ces journaux sont vraiment nécessaires et font un grand bien[2]. »

Nous n'insisterons pas davantage sur les oppositions qui furent faites au Concile et sur les difficultés qu'il rencontra, ces détails trouveraient plus justement leur place dans une histoire spéciale de cette auguste assemblée. Pie IX ne pouvait assurément rester indifférent à toutes ces luttes et aux divisions qu'il voyait naître ; mais, en toute occasion, il exprimait la certitude que le Concile prendrait des résolutions avantageuses pour l'Église et le monde.

Aux évêques, il recommandait l'union. Le 28 février, il s'était rendu au *Gesu* pour y adorer le saint sacrement exposé pour les quarante heures : il y avait un assez grand nombre d'évêques ; le saint père se retournant vers eux prononça ces paroles :

« *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* » Puis, après une petite pause, il reprit en élevant la voix et en appuyant : « *In unum !* »

1. Ces attaques avaient généralement en vue le journal l'*Univers* dont le rédacteur en chef était à Rome. Mais Pie IX lui adressa un bref pour le féliciter du courage qu'il déployait dans la lutte.
2. A une députation de Vénitiens, avril 1870.

Cette unanimité allait se manifester dans la première décision du Concile. Après avoir tenu quarante-cinq congrégations générales, le Concile fixa sa troisième session ([1]) au 24 avril, dimanche de l'octave de Pâques. A l'issue de la messe célébrée par le cardinal Bilio, Mgr Valenziani monta à l'ambon et, après avoir demandé l'autorisation du saint père, il lut à haute voix la constitution dogmatique *De fide catholica*.

Le Concile commençait son œuvre de réparation et de salut. Cette première constitution dogmatique redira aux siècles futurs à quel degré d'ignorance et d'incrédulité est descendue notre société moderne si fière de ses progrès matériels et de ses découvertes scientifiques. Aujourd'hui, en effet, la raison paraît encore plus en danger que la foi et le Concile est obligé de mettre en tête du code qu'il prépare pour le salut du monde, l'affirmation des vérités premières, admises même par les barbares, telles que l'existence de Dieu et sa puissance créatrice.

Après la lecture de cette constitution, tous les pères interrogés l'un après l'autre répondirent qu'ils l'acceptaient. Il y avait 667 évêques, tous furent unanimes dans leur acceptation. Le saint père se leva alors de son trône et prononça ces solennelles paroles :

« Tous les pères du Concile ayant, sans exception aucune, répondu *Placet* aux décrets et aux canons que l'on vient de lire, Nous-même, nous définissons dans

1. La seconde session eut lieu le jour de l'Épiphanie : elle fut consacrée à la récitation de la profession de foi de Pie IV.

le même sens les vérités contenues dans ces décrets et canons, que nous confirmons de notre autorité apostolique. »

Puis se tournant vers les pères du Concile, il ajouta : « Vous voyez, très chers frères, combien il est doux et bon de marcher d'accord dans la maison du Seigneur, de marcher dans la paix. Marchez toujours ainsi. Et parce que, à pareil jour, Notre-Seigneur Jésus-Christ donna la paix à ses apôtres, moi aussi, qui suis son vicaire indigne, en son nom, je vous donne la paix.

« Cette paix, vous le savez, chasse la crainte. Cette paix, vous le savez encore, fait fermer les oreilles aux discours du dehors. Oh ! que cette paix vous accompagne tous les jours de votre vie ! Qu'elle soit votre consolation ! Qu'elle soit votre force au moment de la mort ! Qu'elle soit votre joie éternelle dans les cieux ! »

Amen ! Amen ! répondirent d'une seule voix les évêques. Pie IX entonna le *Te Deum* que la foule qui remplissait la basilique continua avec les pères du Concile.

Le 29 avril, les travaux du Concile reprirent leur cours et les pères commencèrent la discussion du *schema* de l'Infaillibilité du pontife romain : les objections furent nombreuses, mais les réfutations péremptoires. Cette question n'était d'ailleurs douteuse pour aucun des pères du Concile, quelques-uns déclaraient seulement cette définition inopportune.

Pie IX ordonna des prières pour le Concile : elles

commencèrent le lundi de la Pentecôte à Saint-Pierre, et se terminèrent le samedi dans l'église de Sainte-Marie *ad martyres*, au Panthéon. Durant cette semaine, Rome fut parcourue, en tous sens, par les différentes processions des paroisses qui se rendaient aux églises désignées par le saint père ; la population répondit à l'invitation du pape, elle remplit les églises et fit monter vers le ciel ses vœux et ses prières.

Le pape toutefois ne dissimulait point l'impression que lui causaient ces discussions démesurément prolongées. Le 17 juin, lorsque le sacré collège lui présenta ses félicitations à l'occasion de l'anniversaire de son élection, il s'en plaignit paternellement, indiquant la voie et les moyens à suivre.

« Vous êtes, dit-il, les sentinelles établies de Dieu, pour veiller au salut du peuple. Mais parmi ces sentinelles, — je le dis avec douleur, — il en est qui oublient la grandeur de leur devoir, jusqu'à laisser les livrées dont l'Église les honora pour prendre celles du siècle et vivre comme lui. D'autres transigent et pactisent avec le monde, chassant de leur souvenir la parole d'or de St Léon : *Pacem cum mundo non nisi amatores mundi habere possunt*, et ne voulant plus savoir que le monde est ennemi de Jésus-Christ, ce qui a dicté à St Jean ces paroles terribles : *Mundum non cognovit.* Eh ! de grâce, est-ce le monde qui les a élevés à leur auguste dignité ? Est-ce donc du monde qu'ils ont reçu et les sentiments et les dons de sagesse, d'intelligence, de conseil, de force, de science et de piété ? La troisième classe des sentinelles se compose

de ces fervents et zélés pasteurs qui consument toute leur vie dans l'accomplissement de leur ministère auguste.

« J'invoque sur tous la bénédiction du Seigneur ! Pour les premiers, j'implore de Dieu la lumière !... Pour les seconds, j'implore l'esprit de force et de décision, afin que cesse leur perpétuelle vacillation *in duas partes*, et qu'ils sachent s'émanciper de certains principes peu sûrs et de certaines vaines considérations. Quant aux troisièmes, qui sont le grand nombre, je n'ai qu'une seule grâce à demander pour eux, c'est la persévérance... Persévérons tous dans cette voie d'unanime accord. Oui, le Seigneur nous demande d'être d'accord à désirer et à vouloir le salut de l'Église et de la société. »

Ces tendres reproches impressionnaient ; mais la période de l'Esprit-Saint ne semblait point encore arrivée ; c'était toujours celle de l'homme, de l'homme dont la volonté se laisse arrêter par des obstacles que la prudence humaine lui présente comme insurmontables.

Ces oppositions, en prolongeant inutilement les discussions du Concile, pouvaient créer à Pie IX de sérieux embarras financiers, car il logeait et nourrissait à ses frais un grand nombre d'évêques missionnaires. — Aussi il disait en souriant :

« Ils craignent de déclarer le pape infaillible ; mais ils n'ont pas peur de le mettre en faillite. »

Dans les premiers jours d'avril, l'évêque de Coutances, Mgr Bravard, qui avait signé le *Postulatum*

dirigé contre l'opportunité d'une définition de l'infaillibilité pontificale, vint solliciter de Pie IX la permission de retourner dans son diocèse pour rétablir sa santé.

Pie IX, le lendemain de cette audience, envoya à l'évêque un magnifique calice pour l'église du mont Saint-Michel, il y ajoutait, comme présent particulier pour le prélat, un petit livre de prières et de méditations ecclésiastiques intitulé : *Veni mecum*. Sur la première page, Pie IX avait écrit de sa main :

« *A Monseigneur l'évêque de Coutances,*
« *Veni mecum !*
« Pius, P. P. IX. »

C'est ainsi qu'il exhortait et pressait, avec autant de bonté que d'à propos, les évêques timides à se montrer pleins de courage dans l'accomplissement de leur devoir surnaturel.

Le dix-huit juillet, après quarante nouvelles congrégations des pères du Concile, eut lieu la quatrième session. La messe fut célébrée par le cardinal Barili, puis Mgr Valenziani lut du haut de l'ambon la constitution dogmatique *de Ecclesia Dei* dans laquelle il était dit : « Nous enseignons et nous définissons, *sacro approbante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : Que le pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire, lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance

divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue, en définissant sa doctrine, touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église. »

Cinq cent quarante-six évêques étaient présents ; les autres qui avaient assisté à la congrégation préparatoire, au nombre de cinquante-cinq, avaient quitté Rome, ou s'étaient abstenus de paraître à la session. Tous les pères du Concile, à l'exception de deux, répondirent : *Placet*. Quand Pie IX eut confirmé de son autorité souveraine les décisions du Concile, l'évêque de Cajazzo (Deux-Siciles), l'un des évêques opposants, se jeta à genoux, et les yeux pleins de larmes, s'écria : *Credo !* De son côté, l'évêque de Little-Rock (États-Unis d'Amérique), prenant sa croix pastorale sur sa poitrine, rétractait publiquement son vote, en disant : « *Nunc credo et ego ; nunc et ego firmiter credo !* Et moi aussi, maintenant je crois ; et moi aussi, maintenant, je crois fermement. »

Un orage qui, depuis le matin, planait sur la ville de Rome, éclata au moment où la messe s'achevait, et l'infaillibilité du pape fut proclamée au milieu des éclairs et du tonnerre : l'enfer semblait déchaîner une dernière fois ses foudres impuissantes contre la vérité. Les pères du Concile et le peuple accueillirent cette proclamation avec un enthousiasme dont l'histoire n'a pas vu d'exemple, depuis le concile d'Éphèse qui ven-

gea la maternité divine des attaques de Nestorius. Les cris de *Vive Pie IX ! Vive le pape infaillible !* retentirent avec un accent indéfinissable sous les voûtes de Saint-Pierre ; les évêques s'embrassaient, en pleurant de joie, dans l'enceinte conciliaire : Pie IX, avant de pouvoir prendre la parole, fut obligé d'attendre que le silence et le calme fussent rétablis, puis, d'une voix pleine d'émotion, il dit :

« L'autorité du souverain pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient, et très souvent elle confirme dans la dignité, elle unit dans la charité, elle défend et consolide les droits de nos frères, c'est-à-dire, les droits des évêques. Si quelques-uns ont voté dans le trouble, qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années, ils abondaient dans notre sens et dans le sens de cette vaste assemblée. Quoi donc ? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point ? A Dieu ne plaise ! Nous prions donc le Dieu, qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leurs esprits et leurs cœurs, afin qu'ils reviennent au sein de leur père, le vicaire indigne de Jésus-Christ, qui les aime et désire les voir ne faire qu'un avec lui, afin que, tous unis dans le même lien de la charité, nous puissions ensemble combattre les combats du Seigneur ; afin que nous ne devenions pas pour nos ennemis un sujet de risée, mais plutôt un sujet de crainte, et qu'en présence de la vérité, ils déposent les armes de leur malice. Fasse Dieu que tous puissent dire avec saint Augustin : « Mon Dieu, vous

nous avez appelés à votre admirable lumière, et voici que je vois. Que Dieu répande sur vous sa bénédiction ! »

La session se termina par le chant du *Te Deum*.

Le vœu du saint et grand pontife se réalisa : tous les évêques qui s'étaient dérobés pour ne pas donner à la session un vote négatif, firent acte de soumission et déposèrent entre ses mains, dans de pieuses lettres, l'expression de leur foi, de leur obéissance absolue. Pas un seul évêque ne résista à la voix de l'Esprit-Saint et, pour la première fois, depuis deux mille ans, l'Église eut la consolation de voir l'épiscopat tout entier accepter dans leur plénitude les décisions d'un Concile œcuménique.

Le cardinal Antonelli, dès le 11 août 1870, écrivait aux nonces que les constitutions dogmatiques du Concile, lues solennellement dans l'enceinte conciliaire, et affichées aux lieux ordinaires de Rome, avaient reçu une promulgation suffisante pour obliger en conscience tous les catholiques.

Après la quatrième session, la plupart des évêques, rappelés dans leurs diocèses par les événements, quittèrent Rome. Le petit nombre de ceux qui restèrent dans la ville, continuèrent à se réunir en congrégations générales jusqu'au 20 octobre, époque à laquelle Pie IX prorogea le Concile.

Pour ne pas interrompre notre rapide récit du Concile, nous avons négligé de montrer Pie IX entouré des députations des catholiques, accourus de toutes les parties du monde, pour être témoins des solennités

incomparables dont Rome était le théâtre. Le pontife accordait de nombreuses audiences, recevait les membres du Concile, visitait les évêques malades: il déployait une activité vraiment extraordinaire. Il étonnait souvent par ses saillies pleines de grâce et d'enjouement : d'un mot il savait raffermir tous les esprits et détruire toutes les objections.

On accusait le gouvernement des papes d'être l'ennemi du progrès et des inventions modernes, Pie IX répondit à ces accusations en ouvrant pendant la tenue du Concile deux expositions. La première fut artistique et elle eut lieu dans le beau cloître de Michel Ange, au couvent des Chartreux, dans les anciens thermes de Dioclétien ; il fut admirablement disposé pour recevoir tous les objets d'art servant au culte qui furent envoyés par toutes les nations qui voulurent y prendre part.

Une exposition agricole s'ouvrit en même temps à la villa Borghèse : les produits de l'agriculture, les machines perfectionnées et tout ce qui constitue l'objet des expositions de nos comices agricoles français fut réuni sous les beaux arbres et dans les prairies de cette villa. Pie IX la visita, encouragea les exposants par les paroles bienveillantes et les questions qu'il leur adressa. Une autre exposition, moins importante, complémentaire en quelque sorte de celle-ci et, à coup sûr, plus digne d'intérêt, appela encore l'attention et la visite du souverain pontife dans la villa Gabrielli où l'on avait accumulé les travaux manuels et agricoles des aliénés. Leur nombre et leur perfection étaient la meilleure preuve des heureux résultats obtenus par

les médecins et les religieux sur ces malheureux.

Pie IX ouvrit l'exposition artistique le 17 février et il prononça un discours qui eut un grand retentissement.

« Le but que je me suis proposé, dit-il, en faisant cette exposition, fut de montrer tout ce que peut la religion pour inspirer les beaux-arts. Si un pinceau a représenté un grand docteur de l'Église recevant la communion, si un ciseau a pu tailler une statue de façon à la rendre vivante, si un compas a pu tracer le plan du temple le plus magnifique et le plus vaste de l'univers, c'est toujours la religion qui les a inspirés... Non, il n'est pas vrai que cette religion ait besoin d'être réformée et d'avoir son 89, comme le dit le grand démagogue de l'Italie... Mais laissons ce sujet qui m'entraînerait trop loin. Je me propose une autre fin dans cette exposition, car vous y voyez beaucoup d'objets destinés au culte catholique, c'est d'obtenir une plus grande unité dans le rit extérieur. Entendons-nous. Je vois ici beaucoup d'évêques orientaux, je ne vous parle pas du rit oriental. Quoi qu'en disent beaucoup, qui en parlent mal sans rien savoir, moi, j'ai en estime le rit oriental et il doit rester comme il est... La religion de J. C., dit-il en terminant, n'est point une idée, mais un principe; elle ne repose pas sur le sable mouvant, mais sur la pierre solide... Je condamne tous les principes contraires à la religion, mais je suis disposé à embrasser tous les ennemis de la religion. Je les bénis et je prie pour eux. »

Le 17 mai 1868, Pie IX, entouré d'un grand nombre

de cardinaux revêtus de la pourpre et d'évêques en *mantelletta*, présidait à la distribution des récompenses accordées aux exposants et, de nouveau, dans une éloquente allocution, il affirmait que la « religion catholique n'est point opposée au progrès et à la culture des sciences et des arts : elle n'est ni stationnaire ni immobile. Oui, il est une immobilité à laquelle elle ne peut, en aucun cas, renoncer : c'est celle des principes et des doctrines divinement révélés. Ces choses ne peuvent jamais changer, parce que le Christ était hier et il est aujourd'hui : JESUS-CHRISTUS *heri et hodie.* Ce que ces vérités furent, elles le seront toujours. Mais pour tout le reste, et la présente exposition le démontre d'une façon évidente, la religion et l'Église catholique favorisent le progrès dans l'industrie, dans les beaux-arts, dans les sciences, et tout ce qui fut entrepris dans l'État pontifical, pour procurer aux citoyens tous les avantages intellectuels et moraux qu'on trouve ailleurs, le démontre également. Oui, dans cet État, quoique maintenant bien petit, le commerce est favorisé de toutes manières, les pensées se communiquent avec la rapidité de la foudre, on possède tout ce qu'on peut désirer pour le bien de tous.... »

Le 25 avril, les antiquaires romains, réunis au Palatin, célébraient par un festin le *Natale di Roma.* Le saint père, qui leur avait envoyé quelques bouteilles de son vin, vint en Médicis leur dire bonjour et visiter les fouilles que dirigeait le savant baron Visconti. Il y avait, au milieu des ruines de l'ancienne demeure des

Césars, beaucoup d'évêques et quelques centaines de personnes. A peine entré, le pape s'est trouvé entouré, pressé, sans que ses gardes et ses prélats l'aient pu isoler. D'ardentes supplications se sont élevées vers lui ; des femmes élégantes, des hommes d'une condition élevée mêlés aux gens du peuple, baisaient ses mains, se traînaient à ses pieds, retenaient ses vêtements. Pie IX, moitié souriant, moitié sévère, dit au baron Visconti :

« Mais tout ceci, baron, n'est plus de l'archéologie.

— Non, Saint Père : c'est l'amour de vos enfants que rien ne peut empêcher de se manifester. »

Des voix de femmes crièrent : « Très Saint Père, nous sommes de Bologne qui est toujours votre ville et nous sommes vos sujettes : bénissez-nous ! »

Au milieu de ces manifestations, Pie IX gagna le trône qu'on lui avait préparé en face de la *Palestra* des anciens maîtres du monde. M. Visconti lui adressa un discours, on lui lut un sonnet : après avoir admis au baisement des pieds tous les membres de l'académie, Pie IX visita les travaux et les fouilles.

Dans le courant du même mois, les deux frères Lehmann, juifs convertis, adressèrent un *postulatum* au Concile, le sollicitant de faire appel au peuple juif afin qu'il reconnût le Messie dans la personne de Jésus-Christ. Ils firent signer ce *postulatum* par cinq cent six évêques, puis ils l'apportèrent au saint père.

Pie IX, en les voyant, leur dit : « Voilà les deux frères israélites, les deux prêtres qui ont beaucoup de zèle pour le salut de leur peuple. Oui, mes enfants,

vous êtes fils d'Abraham, et moi aussi. Ah ! pour recueillir toutes ces signatures vous avez dû bien marcher, bien vous fatiguer...

— Très Saint Père, oui, nous avons bien marché : personnifiant en nous tout notre peuple, nous étions le juif errant, et le juif errant a terminé ses courses en montant les escaliers de tous les évêques du monde, réunis à Rome. A Rome, nous avons fait une dernière fois le tour du monde. »

Et Pie IX reprit avec tendresse :

« Mes enfants, j'accepte votre *postulatum*. Je le remettrai moi-même au secrétaire du Concile. Oui, il est bon d'adresser aux Israélites quelques paroles d'exhortation et d'encouragement. Votre nation a dans les Écritures des promesses certaines de retour. Si la vendange ne peut pas se faire encore tout entière, que le ciel nous accorde au moins quelques grappes. »

Puis il bénit affectueusement les deux frères, en leur adressant ce précieux encouragement : « Vous travaillez pour votre peuple, c'est votre vocation. Vous voulez faire pour lui ce qu'a fait Moïse : le délivrer. »

Un autre *postulatum* fut adressé à Pie IX par les pères du Concile : ils demandaient au saint père de déclarer saint Joseph, l'époux de la B. vierge Marie, patron de l'Église universelle. Le saint père accueillit plus tard ce désir : le 8 décembre 1870, le préfet de la congrégation des rites adressait un décret « à la ville et au monde » qui donnait satisfaction aux désirs de l'épiscopat, et « Pie IX déclarait solennellement saint Joseph patron de l'Église catholique, ordonnant que

sa fête, qui tombe le 19 mars, soit dorénavant célébrée sous le rite de première classe. »

Pie IX, voulant élever un monument qui rappelât aux siècles futurs le Concile du Vatican, l'un des principaux événements de son pontificat, résolut d'ériger une colonne sur le sommet du Janicule. Une tradition rapporte que saint Pierre fut crucifié sur le point le plus culminant de cette colline. La statue du prince des apôtres, en bronze, devait être placée sur une antique colonne de granit rouge trouvée près de l'église *dell Anima*, et dominer ainsi la ville de Rome. Ce désir du souverain pontife n'a pu être accompli : en attendant des temps meilleurs la statue est placée dans les jardins du Vatican et la colonne repose sous un hangar élevé sur les flancs de *Montorio*.





Chapitre second.

PIE IX ET LES PAUVRES.

Pie IX aux conférences de Saint-Vincent de Paul. — « J'ai le sac de saint François. » — Les hôpitaux de Rome. — L'hôpital de Sainte-Marie de la Pitié des pauvres fous. — Fondations charitables de Pie IX. — Les orphelins du choléra. — Le refuge du Bon-Pasteur. — Pie IX visite les hôpitaux. — Pie IX et les mendiants. — Le dîner des pauvres au Vatican. — Pie IX accompagne le saint viatique dans la maison des pauvres. — Le friturier. — « Je connais mes brebis. » — Le pauvre de Pie IX. — Les loyers pour les pauvres.



EN 1855, Pie IX recevait huit cents membres des conférences de Saint-Vincent de Paul appartenant à toutes les nations de l'Europe. Après avoir entendu l'expression de leur filial dévouement, il leur dit :

« Je vous bénis, ô fils de saint Vincent. Que cette bénédiction réjouisse vos cœurs et fortifie votre zèle ! Dans notre siècle si indifférent, le monde n'apprécie plus les vertus inspirées par le catholicisme. Protestants et incrédules, tous s'accordent à traiter l'humilité de bassesse, la chasteté d'opposition aux lois de la nature, le zèle apostolique de fanatisme. La charité seule est acceptée par tous. Revêtez donc les livrées de la charité : allez réconcilier le pauvre avec le riche, et le riche et le pauvre avec Dieu. »

Ces belles paroles qui dépeignent, d'une manière si douloureusement vraie, l'état de nos sociétés modernes,

furent comme la consécration suprême de l'œuvre admirable des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Pie IX n'a pas seulement donné le précepte, il y a toujours joint l'exemple. Ce qu'il a fait pour les pauvres, pendant son pontificat, alors même que, mendiant sublime, il recevait le pain de ses enfants, est incalculable. Il a soulagé de si nombreuses misères, élevé tant d'institutions charitables, qu'on se demande comment il a pu suffire à tout.

« J'ai le sac de saint François, disait-il en souriant : tous les jours il se vide, et tous les jours il s'emplit de la grâce de Dieu et de l'aumône des fidèles. »

« Prenez, prenez toujours, disait-il à un évêque qui craignait d'abuser de sa bonté. Dieu me rendra cela demain, aujourd'hui même peut-être ! »

Les hôpitaux sont une création de l'Église. Ceux de Rome furent l'objet constant de la sollicitude de Pie IX. Les troubles de 1848 avaient apporté de grands dommages à l'hôpital du Saint-Esprit. La première pensée de Pie IX, à son retour à Rome, fut de réparer ces dégâts. Il y introduisit les sœurs de la charité pour remplir les différents offices et diriger le conservatoire des jeunes filles. Les garçons furent occupés à la culture de la terre et aux arts mécaniques. Il confia la direction des principaux hôpitaux de la ville à une seule commission, composée de onze membres, tant ecclésiastiques que laïques. Chaque hôpital conservait son patrimoine particulier, et avait son administration spéciale ; mais l'ordre, la discipline et la surveillance s'exerçaient d'une manière uniforme. Le com-

mandeur du Saint-Esprit présidait de droit cette commission des hôpitaux.

Pie IX décida en outre que les places de médecin, de chirurgien, de pharmacien ne seraient données qu'au concours. Il faisait restaurer les salles, les agrandissait afin de leur donner plus d'air ; il introduisait des instruments nouveaux de clinique ; il établissait une chaire d'anatomie pathologique et ordonnait une statistique médicale et administrative.

Songeant également aux besoins de l'âme des malades, il chargea les capucins des soins spirituels à leur donner. Une élite de pieux laïques, réunis en congrégation religieuse, sous le nom de *Frères hospitaliers de Marie immaculée*, ou *Concettini*, fut fondée par lui dans le but de remplir les fonctions d'infirmiers. Cette petite famille religieuse a prospéré : ses membres furent constamment l'objet de l'affection de Pie IX, et leurs vêtements bleu-ciel les font facilement reconnaître dans les rues de Rome.

Effrayé des progrès que fait la folie dans une société où les esprits sont sans cesse surexcités par les bouleversements politiques et les excès de l'immoralité, Pie IX a fait agrandir l'hôpital de Sainte-Marie de la Pitié des pauvres fous. Il acheta une magnifique villa, située sur les pentes du Janicule, pour y recevoir les infortunés, dont l'éducation ou la fortune réclamaient des soins spéciaux, puis il chargea un jeune médecin de Bologne, le docteur Gaulandi, de visiter les principales maisons de santé de France et d'Angleterre, afin d'étudier les meilleurs établissements de ce genre

et de pouvoir introduire dans les asiles qu'il venait de fonder les améliorations les plus désirables.

Nous ne saurions préciser le nombre des fondations charitables créées par lui : il a ouvert trois asiles pour les enfants, dans les quartiers les plus indigents de Rome ; il a établi plus de vingt *refuges* dans les États pontificaux pour les jeunes filles pauvres ; à Ferrare, à Bologne, il a fondé des établissements pour les sourds-muets et a augmenté les revenus de celui de Rome.

Le choléra de 1864 fit douze cent vingt-neuf orphelins dans la ville de Rome et, sur ce nombre, sept cent soixante-six étaient sans ressource, à la charge de la pitié publique. Pie IX fit appel à la générosité de ses sujets et, en moins de quinze mois, il recueillit une somme considérable pour eux. Les ordres religieux renouvelèrent le système des adoptions et les orphelins furent sauvés sans que le gouvernement eût une obole à dépenser.

C'est Pie IX qui introduisit dans les États pontificaux les sœurs de la Providence, de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Joseph de Cluny : ces religieuses desservent aujourd'hui à Rome et dans les provinces vingt établissements charitables.

Le monastère et le refuge du Bon-Pasteur furent agrandis par ses soins. Il y établit le quartier appelé *Pénitentiaire-Pie*, destiné à recevoir les femmes condamnées à la peine de six mois à vingt ans de réclusion. En 1858, il arrive à l'improviste au Bon-Pasteur, il parcourt toutes les parties de l'établissement, goûte le pain de la communauté et laisse une aumône qui per-

met aux pensionnaires de fêter sa visite. Il leur fit envoyer quatre-vingts bouteilles des caves du Vatican.

Pie IX, en effet, ne se contentait pas d'améliorer et d'agrandir les établissements de charité ; mais il allait souvent consoler par sa présence ces malheureux déshérités. Nous l'avons montré à l'hôpital de Saint-André visitant les cholériques de l'armée française. A l'hôpital de Saint-Jean, on le vit s'approcher de deux mourants, les exhorter, s'agenouiller auprès de leur lit et réciter les prières de la *recommandation de l'âme.*

Un autre jour, il visitait l'hôpital du Saint-Esprit : en le voyant entrer dans la salle des paralytiques, une vieille femme, qui devait à sa protection son admission dans cette maison de retraite, fit tous ses efforts pour se lever afin de se jeter à ses genoux. Le saint père la prévint, il alla vers elle, lui tendit la main et lui dit en souriant : « Ne vous dérangez pas, bonne mère ! » Il la bénit avec tendresse et la laissa toute fière de cette aimable condescendance.

A l'hôpital Saint-Jacques, il s'approche du lit d'une pécheresse agonisante : à sa vue, cette femme étend les mains et lui demande si elle peut espérer son pardon de la bonté de Dieu. Pie IX lui redit alors les miséricordes infinies de Dieu, lui rappela les exemples de sainte Madeleine, de sainte Marie Égyptienne, puis il la bénit, lui présenta sa propre croix à baiser et s'éloigna après avoir ramené l'espérance dans cette pauvre âme réhabilitée par la grâce et le repentir.

Un jour, il visitait Saint-Paul-hors-les-Murs ; une vieille en haillons tenait à la main un petit garçon à

demi-nu, qui criait de toutes ses forces : *Il papa ! il papa !* et, en poussant ces cris, il s'approchait de plus en plus de la personne du saint père. Les gardes voulurent l'éloigner; mais Pie IX, à l'exemple du Sauveur, les en empêcha et ordonna de le laisser venir. Il l'interrogea avec bonté, et apprit de lui que son père était malade, puis après l'avoir embrassé, il le remit à sa mère, en recommandant à sa suite de s'occuper de cette famille.

Une autre fois, il sortait de visiter la *Vigna Pia*, cet intéressant établissement agricole, dû également à sa générosité. Deux malheureux estropiés l'ayant aperçu, se mirent à crier de toute la force de leurs poumons : *La carità per l'amor di Dio, santo padre, la carità !* Pie IX s'approche, et interpellant l'un de ces infirmes par son nom, il lui dit : « Tu demandes toujours la charité au saint père, mais sais-tu bien que le saint père n'est plus riche aujourd'hui ? Il est pauvre et il ne possède plus rien. Encore un peu, et il sera, comme toi, obligé de mendier sa nourriture. En attendant, tant qu'il restera une obole dans la poche du pape, il la partagera avec le pauvre et le malheureux ; tiens, sois bon chrétien, et prie Dieu pour moi et son Église. »

En 1863, il offrit un repas, dans la grande salle ducale, à cinquante-deux pauvres choisis par les curés de la ville de Rome. Il s'entretint avec eux et adressa à chacun les questions les plus propres à le consoler et à le réjouir. Quand ils eurent bien mangé, il leur remit à chacun deux pièces d'or, leur adressa une allocution pleine de grâce et de tendresse paternelle, et il voulut

bien écouter un sonnet composé par un des invités. Un bon mouchoir en fil ([1]), destiné à contenir les restes du copieux festin, et un *fiasco* de vin d'Orviète furent donnés à chacun des convives. Pie IX avait voulu qu'ils emportassent de quoi consoler les absents et faire partager à la famille entière la joie du chef.

Deux semaines après ce festin, Pie IX dirigeait sa promenade vers le quartier de Saint-Jean-de-Latran où il faisait construire à ses frais une fontaine et un lavoir. Il examinait les travaux, lorsque la foule, et surtout de pauvres femmes du peuple, l'ont entouré en lui demandant, avec sa bénédiction, des médailles, des chapelets et des pièces de monnaie.

« Donnez-nous quelque chose, saint père, disaient deux ou trois des plus rapprochées.

— Ne voyez-vous pas ce que je vous donne, a répondu Pie IX, en souriant : une belle fontaine et un lavoir !

— Comment, c'est vous qui nous donnez cela, Saint Père ! se sont-elles écriées. Que Dieu vous bénisse et qu'il vous accorde de longs jours! Vivez, vivez Pie IX! vivez pour nous qui vous aimons ! »

Le 11 janvier 1855, le saint père, près de la *Chiesa nuova*, rencontre le saint-viatique qu'on portait à Maria Carletti de la paroisse de Saint-Thomas *in Parione ;* aussitôt il descend de voiture, se prosterne sur le pavé de la rue et se relève pour accompagner le

1. A Rome, toutes les provisions de bouche se portent dans un mouchoir : les ménagères romaines ne connaissent pas le panier de nos cuisinières françaises.

prêtre. Entré dans la chambre de la malade, il voulut lui-même lui administrer la sainte communion. Il s'entretint ensuite avec elle, et après l'avoir bénie, il retourna au Vatican suivi des acclamations de la foule.

Le 4 mars 1865, Pie IX traversait le Transtevère pour se rendre à la manufacture de tabacs, qu'il venait de faire construire, lorsqu'un pauvre maçon tombe d'un échafaudage. En voyant le peuple assemblé autour du malheureux, le saint père s'informe et, ayant appris ce dont il s'agissait, il descend de son carrosse, s'approche du blessé, le console, le fait transporter à l'hospice et ne s'éloigne qu'après avoir assisté à son pansement, l'avoir béni et lui avoir laissé un secours.

Les papes en général se sont toujours montrés accessibles et compatissants; mais Pie IX, par l'enjouement de son esprit, l'aménité de ses paroles et la grâce de sa personne, semble les avoir surpassés tous. Aussi le peuple l'aimait et l'acclamait ; il voyait en lui le souverain sans doute, mais il se rappelait plus volontiers le père. Il n'était pas rare, quand il traversait à pied quelques-unes des rues de Rome, de voir les gens du peuple, les mendiants, les ouvriers l'approcher et lui exposer avec autant de confiance que de naïveté leurs requêtes.

Un brave friturier exerçait, depuis des années, son modeste, mais très apprécié commerce, dans une échoppe adossée à l'un des monuments de Rome. L'administration romaine, si indulgente, l'avait laissé en paix pendant des années ; mais des réparations urgentes amenèrent la nécessité d'isoler le vieil édifice. Notre

homme reçut son congé. Il était au désespoir, lorsqu'à quelques jours de là, le pape passa dans ce quartier. Le friturier se jette à ses genoux et supplie le saint père de lui rendre justice.

« Depuis des années, j'exerce le métier de friturier avec lequel je fais vivre ma famille. Saint Père, on veut me chasser de mon établissement : c'est ma ruine. Empêchez, Saint Père, cette injustice. Signez-moi un rescrit qui me mette à l'abri de l'administration. » Et en prononçant ces mots, il présentait au saint père une plume et du papier, en le suppliant de l'autoriser, séance tenante, à garder son échoppe.

Pie IX souriait de cette naïve confiance, il prit la plume et écrivit : « *Frigga come vuole ; Frigga dove vuole ; Frigga quanto vuole :* Fris comme tu voudras ; fris où tu voudras ; fris tant que tu voudras. »

Et le friturier continua à frire.

Pie IX se promenait à la villa Borghèse, peu de temps avant la prise de Rome par les Piémontais ; un vieux gendarme s'approche de lui : « Saint Père, dit-il, j'ai vingt-cinq ans de service, et l'on refuse de me donner ma retraite ! » Le pape répondit en souriant : « Ce n'est pas comme moi ; je n'ai pas encore tout à fait vingt-cinq ans de service, mais il y a longtemps qu'on veut me la donner. » Il ordonna à ses camériers de prendre note de la requête de cet homme.

Pendant le Concile, dans une promenade sur la voie Flaminienne, le saint père rencontra les évêques de Poitiers et d'Angoulême. Il descendit de voiture en disant: « Je veux faire une promenade avec vous, mes

frères,» et il marcha longtemps entre les deux évêques, suivis de leurs théologiens. Son pas était ferme, sa conversation tantôt grave, tantôt enjouée. L'évêque d'Angoulême s'appuyait sur une canne : « Je ne prends pas de bâton, dit le saint père, je tiens à faire bonne figure devant mes enfants. Je ne me le permets que dans mes villégiatures. » Ils marchaient depuis quelque temps, lorsqu'un cocher, tenant par la main la bride de ses chevaux, vint s'agenouiller devant le saint père: « Comment, te voilà, mon cher Michel, s'écria le pape... Tu as donc laissé ton canot ! Bien des jours se sont passés depuis Gaëte !... Voyez, ajouta Pie IX, ce brave homme était mon batelier pendant mon exil à Gaëte. »

Michel pleurait de joie d'être ainsi reconnu après vingt ans par le vicaire de Jésus-Christ. Plus loin un pauvre se tenait sur le bord de la route : le pape s'approcha de lui et le bénit, l'appelant par son nom et lui remettant quelques pièces de monnaie : « *Cognosco oves meas*, je connais mes brebis, » dit-il, en souriant, aux évêques qui l'accompagnaient.

Nous arrêterons ici ces récits ; nous les terminerons en faisant connaître le *pauvre de Pie IX*.

Pietro Marcolini est né aux environs de Lorette et, comme son patron, le prince des apôtres, il exerçait l'état de pêcheur ; il était ce qu'on appelle un *ranocchiaro*, c'est-à-dire, un pêcheur de grenouilles. Il n'a gagné à ce métier que des douleurs rhumatismales ; quoique jeune encore, abandonné par sa femme, il s'est traîné jusqu'à Rome et il passe ses journées dans

Saint-Pierre, assis sur le rebord d'un pilier, dans le voisinage de la statue de l'apôtre. Il ne demande rien, mais il reçoit avec reconnaissance ce qu'on lui offre : il paraît très soumis à la volonté de Dieu. Quand le pape allait baiser le pied de la statue de saint Pierre, il faisait toujours quelques aumônes à Pietro. Un jour, il lui demanda ce dont il avait le plus besoin. « *Santità*, répondit le mendiant, j'ai froid ; voyez, mes habits tombent en lambeaux.

— *Ebbene, Figlio mio*, dit Pie IX, je te donnerai quelque chose. »

Rentré au Vatican, le pape voulut lui envoyer un de ses vêtements. Son valet de chambre lui fit observer que Pietro ne pouvait se revêtir d'une soutane blanche.

« Alors, reprit Pie IX, qu'on lui porte ma robe de chambre. »

L'ordre fut exécuté. Pietro reçut avec respect le vêtement pontifical, et il le porte encore aux jours de grande fête. Pie IX s'occupa toujours de lui : avant l'occupation de Rome par les Piémontais, Pietro assistait souvent à la messe du saint père. Il continue à prier pour le pape, et, avec l'argent qu'il peut économiser sur les aumônes qu'il reçoit, il fait dire des messes pour son auguste bienfaiteur, dans une chapelle située près de la porte Cavalleggieri.

Notre chapitre serait incomplet, si nous oubliions de mentionner une œuvre fondée et encouragée par Pie IX, la construction de maisons destinées à loger les ouvriers à des prix très modérés. Cette pieuse et féconde pensée fut très opportune, et l'utilité de sa mise

en pratique s'est fait sentir surtout depuis l'occupation de Rome qui a élevé considérablement le prix des loyers. Les pauvres, du reste, sont le moindre souci des nouveaux maîtres de Rome. L'État absorbe le capital et les revenus des fondations pieuses. Les pauvres ne reçoivent naturellement aucune compensation. Pie IX ressentit cette douleur, et le 4 septembre 1871, il disait aux conférences de Saint-Vincent de Paul de Rome :

« Je vous recommande les pauvres dont les misères augmentent chaque jour. Je le vois moi-même par le nombre des suppliques qui me sont journellement présentées. La première de toutes ces misères, c'est la plaie des loyers ; et pourtant, c'est un péché énorme que de pressurer le pauvre pour un loyer disproportionné, et de ne se pas contenter d'un juste profit. Je fais maintenant bâtir une maison dans le Transtevère (ce qui fait dire : Le pape est riche) ; la maison sent encore la chaux, et malgré cela, j'ai reçu vingt suppliques de personnes qui demandent à l'habiter, parce qu'elles savent que mon bail sera celui d'un honnête homme. »

Pie IX ne recevait que pour donner. Le duc de Galliera, mort à Gênes en 1877, lui légua un million. Aussitôt le million reçu, le pape en disposa en faveur des pauvres et des monastères. Prenant la plume, il écrivit, en regard des noms, les sommes à distribuer ; puis, récapitulant, il crut trouver le million à l'addition. Seulement, le pape, qui n'est pas infaillible en arithmétique, s'était trompé de 60,000 fr. Il donna le million et 60,000 fr. en plus.

« Eh bien ! tant pis, ou plutôt, tant mieux ! a-t-il dit, ce qui est donné est donné, je croirais voler quelqu'un si je diminuais quelque chose de ma liste. »

Les Romains connaissaient si bien le grand cœur de Pie IX et son amour pour les pauvres, qu'ils ont voulu élever dans la ville éternelle un *Institut* de charité, pour perpétuer son souvenir. Des hommes de bien peu nombreux, avaient conçu le projet de fonder une pieuse maison, dans le but de recevoir les jeunes artisans, de subvenir à leur pauvreté et de les mettre ainsi à l'abri des nombreux dangers que rencontre trop souvent la vertu de la jeunesse chrétienne. Ils s'empressèrent de soumettre leur pensée à Pie IX. Le pontife sourit à ce dessein qui entrait si bien dans ses vues à l'égard de cette classe de la société, si facilement entraînée et égarée par les hommes de la révolution. Il lui rappelait aussi les plus doux souvenirs et les meilleures années de sa jeunesse sacerdotale, consacrée aux jeunes artisans de *Tata Giovanni*. Ce fut avec bonheur qu'il encouragea ces âmes charitables et qu'il bénit leur noble entreprise. Peu de jours après, Pie IX allait au ciel recevoir la récompense due à ses incomparables épreuves et à ses œuvres merveilleuses. Les promoteurs de l'œuvre, loin de l'abandonner, la regardèrent comme plus sacrée et plus chère à leur cœur ; ils résolurent de la continuer comme un des plus précieux héritages, ou plutôt, comme une œuvre posthume de Pie IX ; ils la poursuivirent comme si lui-même avait confié à leur zèle son développement et son succès. Leurs ressources étaient minimes ; mais ils étaient pleins de

confiance en la bénédiction donnée par le pontife mourant, et ils nourrissaient déjà l'espoir secret de pouvoir un jour consacrer un nouvel établissement charitable à la mémoire du pontife, « auquel l'histoire, dirent-ils, donnera avec d'autant plus de justice le nom de Grand, qu'il l'a plus vivement refusé pendant sa vie. » Le troisième anniversaire de sa mort arrivait. Les membres de la société italienne de la *Jeunesse catholique* avaient déjà recueilli des offrandes pour élever un monument destiné à *éterniser* la mémoire de Pie IX, à Rome : ils ne crurent pas pouvoir mieux répondre aux intentions du monde catholique, ni mieux honorer le souvenir du pontife de la charité, qu'en offrant la somme qu'ils avaient entre les mains aux fondateurs de l'œuvre des artisans. Léon XIII, de son côté, a accepté le patronage de l'œuvre bénie par son prédécesseur, il lui a donné une généreuse offrande et, le 7 février 1881, elle sembla fondée : une plaque de marbre placée, ce même jour, au-dessus de la porte de cette institution, avec ces mots : INSTITUTO PIO IX DEGLI ARTIGIANELLI DI ST-GIUSEPPE, éternisera à jamais le souvenir de la charité inépuisable de Pie IX.





Chapitre troisième.

LES VILLÉGIATURES DE PIE IX.

Castel-Gandolfo. — La visite à Genazzano. — Frascati reçoit le saint père. — Les jésuites de Mondragone. — Voyage du saint père dans les provinces de Frosinone et de Velletri. — Porto d'Anzio. — Séjour de Pie IX dans cette petite ville. — Les pêcheurs de Porto d'Anzio. — Une visite à la villa Nettuno des princes Borghèse. — « Je vais lui envoyer ma bénédiction, ce sera plus tôt fait. » — Bénédiction des drapeaux.



NOUS venons de voir Pie IX au milieu des pauvres et du peuple de Rome, mais on se ferait une idée fort imparfaite de la douce et majestueuse simplicité de ce roi, si nous ne le montrions au milieu des habitants de la campagne. Presque chaque année, Pie IX allait se reposer quelques semaines au château de Castel-Gandolfo ou dans quelque autre de ses villas, située dans les environs de Rome. Dans ces villégiatures, Pie IX ne changeait rien à sa vie ordinaire de prière et de travail.

Castel-Gandolfo est un vieux château élevé par Urbain VIII : l'air y est pur, la vue s'étend au loin sur la campagne et la ville de Rome. De vieux arbres, au feuillage touffu, longent le lac d'Albano et forment une promenade délicieuse, désignée sous le nom de Galeries. C'est là que Pie IX, après son dîner, se promenait, entouré de ses prélats.

C'était le moment aussi où la foule des visiteurs et

des villageois pouvait s'approcher de lui plus facilement. Un jour, c'était en 1862, une femme octogénaire s'est approchée de lui, et, lui présentant deux œufs frais, elle lui dit : « *Santo Padre*, je ne puis vous donner que cela ; mais, vous le voyez, j'ai pensé à vous. Priez pour moi. » Pie IX, touché de la simplicité de cette pauvre femme, a accepté ses œufs frais et a répondu qu'il prierait pour elle.

Mais quelques sectaires cherchèrent parfois à se glisser au milieu de cette foule respectueuse et dévouée et, la même année, les gendarmes pontificaux arrêtèrent près du palais un homme qui s'était informé des heures de sortie du pape et du but de ses promenades. On trouva sur lui un révolver, un stylet et une forte somme d'argent. Il chercha vainement à expliquer la possession de ces armes par la nécessité de veiller à sa sûreté personnelle ; son trouble trahissait ses intentions criminelles. Combien de fois la révolution n'a-t-elle pas ainsi tenté de faire assassiner le souverain pontife ! mais Dieu le gardait.

Pie IX parcourait les villages environnants, il assistait à leurs fêtes, il couronnait leurs madones, il visitait leurs écoles, jugeait par lui-même des besoins de son peuple et ordonnait les travaux nécessaires.

En 1864, il manifesta le désir de se rendre, le 15 août, à Genazzano, sanctuaire dédié à la Vierge *du Bon Conseil*, dans le diocèse de Palestrina: l'accès en était difficile, car la route était mauvaise. On en prévint le saint père.

« Il est important, dit le pape, de faciliter aux fidè-

les l'accès de ce sanctuaire. Qu'on achève de suite la route. Je ne renoncerai certainement pas à aller visiter notre Mère immaculée à Genazzano, et mon voyage servira les intérêts de ce pays montagneux qui manque de voies de communication. » Et aussitôt il fait appeler les ingénieurs. Ceux-ci exposent au saint père la difficulté de l'entreprise et la déclarent impossible à exécuter dans le court espace de temps qui leur est donné.

« C'est bon, reprit Pie IX ; j'ai sous la main quelqu'un qui triomphera de ces difficultés. Si vous y renoncez, je dirai à Mgr de Mérode de se charger de ce travail et la route sera faite avant le 15 août. »

Devant la volonté souveraine, les ingénieurs s'inclinèrent ; ils se mirent à l'œuvre, et la route fut achevée à l'heure dite. Mgr de Mérode, il est vrai, avait mis deux cents soldats à leur disposition.

Le 12 octobre 1862, le saint père visita Frascati : les dames de cette petite cité, vêtues de blanc, ayant à leur chapeau une plume blanche et jaune et deux dahlias de la même couleur à la ceinture, étaient échelonnées de chaque côté de la rue qui va de la porte de la ville à la cathédrale. Lorsque Pie IX passa, elles le couvrirent de fleurs ; de leur côté les hommes, portant des drapeaux et des guidons, entouraient et accompagnaient Sa Sainteté, au milieu des acclamations enthousiastes de : Vive le pape-roi !

Quelques semaines plus tard, Pie IX visitait le collège des Jésuites établi à Mondragone, se plaisait à interroger les enfants sur l'histoire, la géographie,

l'arithmétique, et pendant quelques instants, il assista à leurs jeux, semblant heureux de contempler cette jeunesse qui lui avait promis, quand l'âge serait venu, de s'enrôler sous la bannière de l'Église pour défendre les droits du saint siège.

Pie IX, écrivait le *Morning-Post* en 1867, est radieux dans ses excursions à la campagne. C'est une véritable joie de le rencontrer à pied, marchant plus vite que son âge ne donnerait à le supposer. L'autre jour, comme j'étais à Aricia, il cheminait vers Genzano, suivi de ses gardes et de sa voiture. L'ex-reine de Naples et l'infante marchaient dans une direction opposée, suivies de leurs équipages et de leurs domestiques. Au tournant de la route, juste au-dessous de la Villa Chigi, les deux groupes se rencontrèrent. En une minute, Leurs Majestés royales furent à genoux. Sa Sainteté pressa le pas pour aller les relever. Les paysans qui rentraient chez eux, revenant de leurs vignes et de leurs vergers avec leurs femmes, leurs filles et leurs ânes robustes, étaient dans l'admiration. Ils s'avancèrent aussi et s'agenouillèrent de chaque côté du groupe central formé par les illustres personnages en criant à pleine poitrine : « *Santo Padre, la benedizione !* Saint Père, la bénédiction. » C'était un tableau parfait. Des scènes semblables se renouvelaient souvent.

En 1863, Pie IX visita les provinces de Velletri et de Frosinone. Ce voyage, qui dura huit jours, fut un triomphe continuel pour le saint père. Plusieurs des villes qu'il parcourut n'avaient jamais été honorées de la visite d'un pape.

A Ceprano, Pie IX touchait la frontière napolitaine. L'ambassadeur de France, M. de la Tour-d'Auvergne, s'était rendu dans ce village pour complimenter le saint père. Un des secrétaires de l'ambassade, M. d'Ideville, l'accompagnait : il nous a conservé le souvenir des paroles du pape, exprimant la joie qu'il avait ressentie en voyant toute la population des villages qu'il avait traversés accourir sur ses pas.

« J'ai été bien touché de cet empressement, disait Pie IX. Ce matin, vous auriez assisté à un spectacle émouvant en voyant toutes les populations des villages napolitains, accourues sur l'autre rive du Liri, s'agenouiller de loin lorsqu'elles m'ont aperçu. Le Liri, vous le savez, sert de barrière entre les États de l'Église et ceux de Naples ; mais nous ne sommes point conquérant, nous, et notre puissant voisin n'a rien à craindre. Voilà pourquoi j'ai été affligé d'un incident qui vient de se passer tout à l'heure. Mgr de Mérode vous montrera le héros de l'aventure ; c'est un jeune paysan d'une quinzaine d'années. Au moment où je rentrais ici, nous entendîmes des coups de feu de l'autre côté du Liri, et en même temps on apercevait, gagnant le bord de la rivière, à la nage, un petit napolitain qui bravait les balles des soldats italiens pour venir saluer son pape. Il n'a point été atteint, et sa foi ou, si vous voulez, sa curiosité imprudente, a été récompensée. »

En sortant de l'appartement, continue M. d'Ideville, nous aperçûmes, en effet, dans la cour, le petit napolitain, dont les vêtements étaient encore humides, et qui mangeait gaiement en racontant son aventure

aux gardes. Les autorités italiennes avaient craint, bien à tort, une manifestation hostile et politique de la part des populations napolitaines ; tout s'était borné à une pieuse démonstration en faveur du pape, et rien de plus naturel et de plus touchant que l'empressement de ces pauvres paysans à recevoir de loin la bénédiction de ce pontife, dont ils avaient si souvent entendu parler.

En 1862, après les longs et fatigants offices de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, Pie IX, cédant aux instances de son entourage, se rendit à Porto-d'Anzio pour prendre quelques jours de repos et se préparer à supporter les fatigues extraordinaires des solennités auxquelles il avait convié tout l'épiscopat catholique.

Porto-d'Anzio est une petite cité, assise admirablement sur le bord de la mer, à trente-six kilomètres de Rome. Les papes y possèdent une villa, dans le voisinage de la mer, sans ombrages et sans parc, il est vrai, mais attenant aux magnifiques forêts des Borghèse, dont le prince Marc-Antoine avait offert la jouissance à Pie IX. Le saint père arriva à sept heures du soir, le 23 avril, dans sa villa, salué par l'artillerie pontificale campée dans le voisinage et par les salves d'honneur de la corvette l'*Immaculata concezione* mouillant dans le port. Les zouaves pontificaux étaient rangés dans la cour.

« La nature, l'histoire et la vie présente s'unissaient dans ce petit coin du monde, pour composer un tableau d'un effet saisissant. La nature avait fourni les couleurs,

l'azur du ciel, l'aspect changeant de la mer, la sombre ceinture des falaises entremêlées de riantes villas. Tous les plus anciens souvenirs de la Rome païenne, les Volsques, Antium, Néron, sa naissance, les ruines de son palais avancé dans la mer, l'Apollon découvert dans ces ruines, le triomphe de l'Église sur l'Empire : voilà la part de l'histoire. Sur cette scène décorée par tant de splendeurs naturelles, agrandie par tant de réminiscences historiques, figurez-vous, au déclin du jour, des groupes animés, remuants, pleins de joie : ici des enfants, là des pêcheurs, à l'horizon les zouaves pontificaux faisant retentir les clairons, pendant que leur drapeau flotte sur les tentes de leur petit camp; au centre, enfin, de tous les regards, le pape revêtu de sa soutane blanche et de son chapeau rouge à franges d'or, marchant gaiement au bord des flots, suivi et entouré de la foule, comme l'était autrefois son Maître sur la rive lointaine des lacs de Judée.

« Au grand galop de leurs chevaux, les membres de la famille des princes Borghèse et Barberini s'approchent, mettent pied à terre et demandent la sainte bénédiction. Sur la même poussière, des enfants en haillons s'agenouillent auprès d'eux, des pêcheurs présentent leurs filets avant de les jeter à la mer. Quelques instants après, ils reviennent confus de n'avoir rien pris. « Mes enfants, leur dit gaiement le pape, voyez comme la Providence fait bien ce qu'elle fait. Il n'y a pas de poissons et je ne les aime pas ; vous aimez les écus, et en voici [1]. »

Le dimanche, 27 avril, il célébra la messe dans

1. Augustin Cochin.

l église paroissiale et distribua la sainte communion à plusieurs enfants qui s'approchaient pour la première fois de la table sainte, et à une foule considérable de militaires, de marins et d'habitants du pays. Le soir, Pie IX assista à la bénédiction du Saint-Sacrement, puis il se rendit à pied sur le môle où il s'embarqua sur un canot pour faire une promenade en mer.

Le 29, il rendit visite au prince Borghèse dans sa magnifique villa de Nettuno. Un trône avait été disposé dans le parc et la cérémonie du baisement des pieds eut lieu sous les chênes verts. Il faudrait un peintre pour représenter cette scène pleine d'une majesté grandiose et d'une noble simplicité. Tous les gens du prince étaient en grande tenue; les fermiers à la mine fière et robuste, aux costumes pittoresques, entouraient la famille princière. Il y eut un *rinfresco*, et le pape but une limonade que le prince Marc-Antoine lui offrit à genoux.

Le saint père s'est ensuite agenouillé devant une image de la Madone et, après avoir récité avec toute sa suite trois *Ave Maria*, il fit, à haute voix, une prière pour implorer la bénédiction de la Mère de Dieu sur la famille Borghèse. Cette aimable et inattendue courtoisie émut profondément l'assistance.

Pendant cette villégiature, le roi et la reine de Naples vinrent visiter Pie IX.

Le général de Goyon vint également offrir ses hommages au saint père et mettre à sa disposition une frégate française.

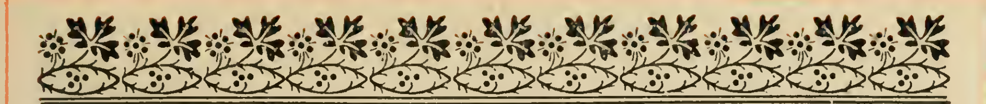
Pendant le séjour du pape à Porto-d'Anzio, Victor-

Emmanuel, en passant près du rivage pour se rendre à Naples, put apercevoir la ville illuminée et entendre les cris de joie en l'honneur du saint père. Une autre fois, un brick italien rasait la côte, et comme on parlait d'envoyer un boulet au navire provocateur, Pie IX se borna à répondre, en accompagnant du geste sa parole: « Je vais lui envoyer ma bénédiction ; c'est plus facile et ce sera plus tôt fait. »

Avant son départ de Porto-d'Anzio, le saint père présida une imposante cérémonie devant son palais : il s'agissait de bénir des drapeaux destinés à l'infanterie, qui lui furent présentés par les aumôniers. Les chefs de corps, l'épée nue, ayant à leur droite l'adjudant-major, à leur gauche le porte-drapeau, se sont avancés jusqu'au trône, ont franchi les degrés et se sont prosternés aux pieds du souverain pontife. Le pape, les relevant, leur a donné l'accolade et a remis le drapeau entre les mains de chacun d'eux, en prononçant ces paroles du rituel :

« Recevez cet étendard sanctifié par la bénédiction céleste, afin qu'il soit terrible aux ennemis du peuple chrétien. Que le Seigneur vous donne la grâce de pouvoir, en son nom et en son honneur, pénétrer avec lui, sain et sauf, au milieu des bataillons ennemis ! »

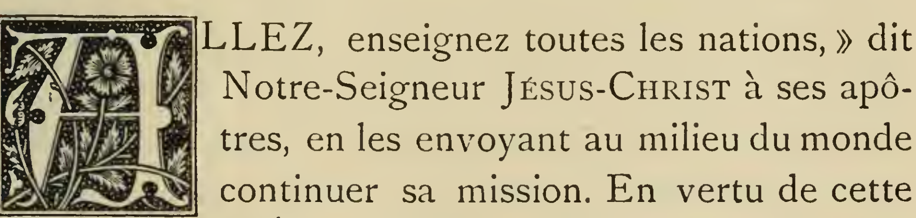
Après le chant du *Te Deum*, Pie IX adressait à son armée une touchante et énergique improvisation. Le soir du 3 mai, il rentrait à Rome, où la population le reçut avec des transports de joie et d'amour.



Chapitre quatrième.

PIE IX ET L'INSTRUCTION DE LA JEUNESSE.

L'Église institutrice des peuples. — Écoles nocturnes. — L'Instruction primaire et secondaire. — « Le vieux pape au milieu de ses ingénieurs. » — Les séminaires ecclésiastiques. — Ce que les Italiens ont fait à Rome de l'instruction. — La ligue de l'enseignement.



LLEZ, enseignez toutes les nations, » dit Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST à ses apôtres, en les envoyant au milieu du monde continuer sa mission. En vertu de cette divine parole, l'Église a été établie la grande institutrice du monde : à elle il appartient d'éclairer les intelligences ; à elle revient le droit d'initier et de former l'esprit et le cœur de l'enfance à la science de la vie. Aussi, dans le cours des siècles, nous la voyons attentive à remplir ce devoir, conservant non seulement le dépôt intact des vérités sacrées, mais encore protégeant, développant les sciences et les lettres profanes, pour les transmettre aux hommes comme un bienfait de Dieu.

Les papes, loin d'être les ennemis de la science, en ont été les promoteurs les plus persévérants et les plus éclairés. Ce sont eux, en effet, qui, dans les temps de barbarie, ont sauvé du naufrage, comme de précieux trésors, les œuvres des génies de l'antiquité païenne, ne rejetant aucune des clartés émanées de l'intelligence

humaine, ne repoussant que l'erreur et le mensonge, et écartant avec soin ce qui pourrait corrompre les jeunes cœurs, dont Dieu leur a confié la formation et la beauté. Ils ont toujours, du reste, revendiqué pour l'Église le droit de distribuer la vérité aux hommes et le devoir de diriger ou au moins de surveiller l'enseignement de la jeunesse.

Il suffit de relire les concordats que Pie IX a faits avec les puissances catholiques pour se convaincre qu'il n'a pas manqué à ce devoir. Toujours il affirme le droit des évêques dans la surveillance de l'enseignement et il réclame pour eux la liberté de l'exercer dans sa plénitude. Mais nous avons à le suivre lui-même dans l'accomplissement de ce devoir comme roi et comme pontife. L'enfant du peuple comme le fils du prince ont été l'objet de sa sollicitude : il a ouvert des écoles populaires, perfectionné celles qui existaient, il a développé et encouragé les études dans les universités romaines.

De nos jours, on exalte beaucoup l'éducation populaire : à entendre nos réformateurs contemporains, il semblerait qu'avant eux l'Église et la Société n'avaient rien fait dans ce sens pour le peuple. L'histoire prouve le contraire, mais peu leur importe. Leur but est de s'emparer aujourd'hui de l'éducation des enfants pour arriver plus sûrement à les corrompre et à leur enlever la foi. Pie IX a compris cette tactique, et pour combattre le mal, il a multiplié les écoles. A peine monté sur le siège de saint Pierre, il témoigna de son vif intérêt pour l'éducation du peuple.

Un soir du mois de janvier 1847, il se rendit, accompagné de deux camériers, à l'école nocturne de la *via dell' Agnello*, aux Monti. C'était le moment de la distribution des prix ; il vint sans se faire annoncer, dans le but de les distribuer lui-même. Cette visite fut non seulement le meilleur encouragement et la plus noble récompense pour les maîtres, mais les élèves trouvèrent dans cette marque souveraine d'intérêt un stimulant de plus : quand on connut dans Rome cette démarche du saint père, l'œuvre des Écoles nocturnes en reçut une impulsion nouvelle.

Cette sollicitude du pape ne fit que grandir avec les années : il créa plusieurs salles d'asile dans l'intérieur de Rome. Dans tous les quartiers de la ville et dans les villages environnants, on vit des écoles s'élever aux frais de Pie IX. Il confia celles des garçons aux frères des Écoles chrétiennes, aux religieux de Saint-Joseph Calasanz, aux frères de la Miséricorde de Belgique. Il appela les sœurs de la Providence, les filles de St-Vincent de Paul et d'autres religieuses pour diriger celles des jeunes filles. Son exemple fut suivi par les princes romains qui élevèrent aussi des écoles à leurs frais pour l'éducation de la jeunesse des deux sexes. En sorte qu'on peut dire qu'il n'y avait pas au monde une ville dans laquelle les moyens d'instruction fussent plus nombreux, plus faciles qu'à Rome et où la gratuité se pratiquât d'une manière plus générale et plus réelle.

On put se convaincre de la grandeur de l'intérêt que Pie IX portait à ces écoles populaires lorsqu'en

août 1872, les Italiens firent fermer celles qu'il avait fondées au Borgo. A cette nouvelle, les larmes jaillirent de ses yeux et il s'écria tristement : « Ils me tueront ! » Puis il ordonna à Mgr Pacca, son majordome, d'écrire au préfet de Rome une protestation formelle, dans laquelle le prélat faisait ressortir la violence extrême de l'outrage et l'énormité de l'abus, les écoles Pie ayant été fondées des deniers particuliers du pape sans immixtion aucune de l'élément civil.

Si de l'enseignement primaire nous passons à l'enseignement secondaire et supérieur, nous trouvons le pontife animé de la même sollicitude intelligente.

L'Université de Rome, le Collège romain reçoivent successivement des témoignages de son intérêt et de sa munificence. Il a créé des chaires d'agriculture, de géologie, de pathologie vétérinaire, de haute philosophie, et il a assigné, sur sa propre cassette, un prix annuel au plus zélé des étudiants dans cette dernière faculté. Les musées ont été agrandis et complétés ; tous les instruments nécessaires aux différentes branches d'études ont été achetés et placés à la disposition des professeurs et des élèves, etc.

Les académies d'archéologie de Saint-Luc et des Lynx ont publié, à l'occasion du dernier jubilé pontifical, un volume illustré de plus de quarante dessins et photographies, dans lequel on énumère tout ce que la science, les lettres et les arts doivent à l'initiative et à la munificence de Pie IX, et cette énumération est longue et du plus haut intérêt.

Pie IX encouragea et appela autour de lui les

savants. Aux uns il a donné la pourpre, aux autres des honneurs, et souvent, des pensions. Les Pitra, les Tarquini, les Franzelin, dans les études sacrées ; les Rossi, les Visconti, les Secchi dans les sciences et les arts, sont une preuve de sa sollicitude pour honorer le savoir.

C'est Pie IX qui a pris l'initiative de la création des chemins de fer, des lignes télégraphiques, de l'éclairage au gaz.

Le cardinal Antonelli n'eut jamais la première pensée de ces améliorations matérielles ; il paraît même certain qu'il fut toujours opposé à la création des chemins de fer. Le ministre qui répondit le mieux aux désirs du saint père, sous ce rapport, fut Mgr de Mérode, dont le pape, dans plusieurs circonstances, accepta avec empressement les idées de réforme.

Le 22 octobre 1863, Pie IX inaugurait, près de la porte Portèse, le pont mobile du chemin de fer de Civita-Vecchia à Rome, jeté sur le Tibre ; afin de laisser le fleuve navigable il devait s'entr'ouvrir pour livrer passage aux bateaux de transport. Mgr de Mérode, ayant reconnu dans la foule le ministre des travaux publics d'Angleterre, arrivé depuis quelques jours seulement, le présenta au saint père.

Pie IX, avec un admirable à-propos, lui dit en souriant :

« Je suis bien aise de vous voir, M. le ministre, surtout en un pareil moment. Vous pourrez dire à Londres que le pontife romain n'est pas toujours en prière, entouré d'encens, de moines et de cierges. Vous

raconterez à la reine que le ministre des travaux publics de Sa Majesté a surpris, un jour, le vieux pape au milieu de ses ingénieurs, assistant à l'inauguration d'un pont tournant sur le Tibre, et expliquant lui-même fort bien, ajouta-t-il en riant, son mécanisme. »

Si Pie IX se montra si attentif à développer l'enseignement primaire et supérieur, on peut imaginer ce qu'il fit pour développer l'enseignement ecclésiastique. En 1853, il fonda le séminaire Pie, pour l'éducation gratuite des jeunes gens envoyés par les évêques des États pontificaux et dont la vocation offre les garanties de stabilité et d'aptitude. Dès les premières années de son exaltation au pontificat suprême, il a établi dans l'hospice illyrien un collège pour les jeunes prêtres et les clercs des peuples slaves, il a relevé celui des jeunes Maronites du mont Liban, près de Saint-Pierre-ès-Liens.

Le collège des Grecs, celui de *Pio inglese* destiné à recevoir les ministres protestants convertis, les collèges allemand, hongrois, écossais, irlandais, belge, portugais, ruthène, américain, lui doivent, les uns, leur fondation, les autres, des améliorations ou des encouragements précieux, qui ont contribué à leur développement plus régulier et plus complet.

Il n'a cessé jusqu'à ses derniers moments de bénir et d'encourager les religieux de la congrégation du Saint-Esprit et du saint cœur de Marie, qui ont fondé en décembre 1853 le séminaire français de Sainte-Claire. Lorsque les quinze premiers élèves lui furent présentés, il les accueillit avec amour et les

appela auprès de lui, en disant : *Accedite, filii, et facies vestræ non confundentur.* Puis, après leur avoir demandé à chacun à quel diocèse il appartenait, il ajouta : « Vous êtes des fleurs transportées à Rome, d'Amiens, de Cambrai, de Metz, de Montauban, de Poitiers, de Tours : Croissez et multipliez ! »

Les Italiens maîtres dans Rome ont supprimé l'*Université romaine* et le collège romain ; ils ont fermé plusieurs écoles populaires tenues par des religieux, et se sont réservé le monopole de l'enseignement. L'État seul délivre les brevets de capacité, confère les grades académiques. Pie IX n'a cessé de protester contre cette usurpation.

« Il est une chose, disait le pape le 23 mars 1874, en s'adressant à la noblesse romaine, que l'Église réclame avant les autres : c'est la liberté.

« L'Église réclame donc la liberté d'enseignement, la liberté de pouvoir choisir parmi ses ministres ceux qui sont le plus propres à exercer le ministère dans la vigne du Seigneur ; la liberté de choisir parmi les jeunes gens ceux qu'elle doit inscrire au nombre de ses lévites, sans qu'ils soient enchaînés par certaines obligations du service militaire, comme ils le sont : ce qui est une des plus grandes preuves de la tyrannie des révolutions, tyrannie qui finit par faire une véritable boucherie de la chair humaine. »

La franc-maçonnerie, maîtresse aujourd'hui de l'Europe, prétend refaire la société à son image : pour arriver plus sûrement à ses fins, elle a institué la *ligue de l'enseignement* dans le but de multiplier les écoles

sans Christ et sans Dieu. Non seulement elle se sert de l'école, mais encore des livres, des bibliothèques, des cours, des conférences, des cercles d'ouvriers pour arracher du cœur de l'enfant et de l'ouvrier la foi qu'il a reçue au foyer paternel. Pie IX, en plus d'une circonstance, a appelé l'attention de l'épiscopat et des fidèles sur cette œuvre vraiment satanique. Dans un bref adressé à Mgr Freppel, évêque d'Angers, en 1874, il remerciait le courageux prélat d'avoir rappelé les condamnations portées par le saint siège contre la franc-maçonnerie, et il ajoutait ces graves paroles :

« Nous déplorons aussi, vénérable frère, que de cette source même des sectes condamnées soit sortie, pour la perte des âmes, une autre société pernicieuse, appelée Ligue de l'enseignement, travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France les industries de son iniquité. Bien que nous sachions que dans votre diocèse vous vous êtes empressé d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet, nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans le Seigneur à persévérer dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en persistant à stimuler la vigilance des fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres. »



Chapitre cinquième.

PIE IX, LES BEAUX-ARTS ET L'ARCHÉOLOGIE.

Les papes et les Beaux-arts. — Ce qu'a fait Pie IX. — Le Vatican, les basiliques et les églises de Rome. — Il encourage les artistes. — Jugement de M. Visconti. — La musique. — Les fouilles du Palatin et des ruines de l'ancienne Rome. — L'Emporium. — M. de Rossi et les catacombes.



LE culte des papes pour les beaux-arts est un fait historique que jusqu'ici personne n'a songé à nier et si, dans le cours des siècles, on leur a adressé quelque reproche à ce sujet, ce serait plutôt celui de les avoir trop protégés et trop encouragés. L'art leur doit la conservation des œuvres les plus admirables de l'antiquité : ils ont élevé de vrais palais pour les recevoir et les mettre à l'abri des injures du temps et de l'ignorance des hommes. Ce que la papauté a fait pour arracher aux mains des barbares les œuvres littéraires des païens, elle l'a fait également pour sauver les statues des Grecs et les monuments des Romains d'une ruine générale. Elle a garanti la durée de plusieurs de ces derniers en les consacrant à la religion, leur donnant ainsi une destination plus élevée et plus sainte, qui les rendit plus dignes de respect [1]. Les papes ont fait de Rome

1. Nous citerons le Panthéon d'Agrippa, les temples de Vesta et de la Fortune virile, Sainte-Marie-des-Anges, Saint-Bernard et tant d'autres...

la vraie patrie des arts et, pour lui assurer ce titre, ils n'ont pas hésité à faire une loi qui interdisait aux familles princières de vendre leurs marbres, leurs toiles, leurs pierreries, leurs bijoux, en un mot, tous les objets d'art qui étaient en leur possession.

Qui oserait dire que Pie IX est resté, à cet égard, au-dessous de ses prédécesseurs ? Il faudrait n'avoir jamais visité la ville éternelle. Son nom se rencontre, à chaque pas, sur les monuments qu'il a élevés ou restaurés, dans les galeries ou musées qu'il a enrichis de nombreux chefs-d'œuvre [1], sur le fronton des églises qu'il a relevées, ornées de riches peintures ou de merveilleuses mosaïques, dans les rues ou sur les places qu'il a élargies, dotées de belles fontaines ou d'utiles lavoirs. Il a embelli les promenades publiques, réparé les murs d'enceinte de la ville, relevé ses portes, fait sortir de terre les édifices anciens les plus intéressants au double point de vue de la foi et de l'histoire.

Sans sortir du Vatican, il nous faudrait des volumes, si nous voulions énumérer avec quelque détail les travaux qu'il y a ordonnés. Après avoir fait restaurer les loges de Raphaël, il les a mises à l'abri des injures de l'air ; il a orné la bibliothèque, transporté la pinacothèque dans un lieu plus convenable, agrandi l'atelier des mosaïques, fait construire le magnifique escalier royal. Par ses ordres, Mantovani continue l'œuvre de Raphaël et décore les loges du Vatican de peintures

1. Signalons ici seulement les musées du Capitole auxquels il a donné les statues d'Apollon, de Diane, le plan en marbre de l'antique Rome, etc. etc.

qui rediront les gloires impérissables de son règne, en une langue digne des siècles des Jules II et des Léon X.

A côté de la salle de l'Immaculée-Conception, dont nous avons parlé, Pie IX a créé les salles des *Bienheureux*, appelées ainsi parce qu'elles renferment les toiles des meilleurs peintres modernes qui, d'après ses ordres, ont reproduit les faits les plus saillants de la vie des bienheureux et des saints qu'il a canonisés.

Dans les galeries de peinture, il a fait entrer des Léonard de Vinci, des Francia, des Sasso-Ferrato, des Guerchin, des Murillo d'une grande valeur. Les musées de sculpture lui doivent de vieilles mosaïques, des statues trouvées dans les fouilles exécutées à ses frais. Nous ne mentionnerons que le célèbre Hercule Mastaï, découvert dans les ruines de l'ancien théâtre de Pompée, chef-d'œuvre de l'art grec, en bronze, d'une perfection de travail supérieur à tout ce que l'on possédait de l'antiquité ([1]). La bibliothèque s'est enrichie de précieux manuscrits et de rares collections de médailles dues à sa générosité.

Il a augmenté les musées égyptien et étrusque. On peut admirer aussi dans les jardins du Vatican la belle statue en bronze de l'apôtre saint Pierre qui, dans sa pensée, devait surmonter la colonne commémorative du Concile.

Nous n'avons pas la prétention d'être complet dans la longue nomenclature des œuvres entreprises par Pie IX : le nombre en est si considérable que plusieurs

1. Le musée du Vatican lui doit encore une statue gigantesque d'Auguste, plusieurs bustes et des urnes funéraires de grand prix, etc.

volumes seraient nécessaires pour les faire connaître et apprécier du lecteur. Comment, en effet, énumérer toutes les églises, toutes les basiliques qu'il a restaurées ? Saint-Pierre lui doit l'autel de la chaire, les bases en marbre des colonnes de son immense nef ; Saint-Paul son complet et merveilleux achèvement; Saint-Jean-de-Latran, dont il a refait la confession et l'autel papal, lui devra encore son abside agrandie et renouvelée. Il a construit la riche confession de Ste-Marie-Majeure et remis à neuf, avec une magnificence vraiment royale, la chapelle du Saint-Sacrement, dite Sixtine. L'église de Saint-Laurent-hors-les-murs, depuis des siècles à moitié ensevelie dans les terres, fut dégagée par ses ordres. Séparée maintenant de la colline qui l'écrasait, elle s'élève radieuse de beauté au milieu de l'antique *Campo Verano*, à l'entrée de la vénérable catacombe de Ste-Cyriaque, devenue l'immense cimetière de Rome. La munificence de Pie IX a agrandi, embelli, enrichi de cloîtres et d'une belle église ce pieux asile de la mort.

Dans sa lettre apostolique du 28 décembre 1869, le pontife pouvait déjà se rendre le témoignage de n'avoir épargné aucun soin, négligé aucune dépense pour accroître l'ornementation de la maison de Dieu ([1]). Non

1. Nous citons au hasard les noms des églises restaurées ou embellies par Pie IX : Abbaye des Trois-Fontaines, basilique primitive de Saint-Clément; St-Barthélemy-en-l'isle et le petit monument qui décore la place; Ste-Marie *in Augusta ;* le temple du Bramante à Montorio; St-Bernard *ai Termini ;* St-Ange *in Pescheria ;* St-Nicolas *in Carcere ;* Basilique de Ste-Agnès-hors-les-murs ; Ste-Marie-du-Transtevère ; Chapelle bâtie pour les Écoles nocturnes hors la porte Cavalleggieri; St-Pierre ès-liens ; St-Laurent *in Damaso*, encore en cours d'exécution ; Ste-Marie *in Via lata ;* Ste-Marie-des-Anges, dont il a refait le pavé ; les mosaïques appelées

seulement il ordonnait les travaux, payait les frais ; mais il tenait à visiter lui-même ces restaurations, il les jugeait avec le goût sûr et délicat d'un véritable artiste.

Le 1er février 1867, jour de la fête de S. Ignace, Pie IX alla visiter les travaux de la basilique de Saint-Clément où reposent les restes du saint évêque d'Antioche. Tout le monde artistique et religieux connaît l'intérêt qui s'attache aux fouilles exécutées par les pères dominicains dans cette église élevée sur la demeure même du pape S. Clément. L'antique basilique du IVe siècle, avec ses vieilles peintures, l'oratoire primitif de S. Clément, des murs remontant à l'époque des rois de Rome ont revu la lumière et ces découvertes ont une importance exceptionnelle au point de vue de l'archéologie et des croyances religieuses. Le saint père ne pouvait y rester indifférent, il voulut donc les visiter en détail. Satisfait de ce qu'il avait vu, il complimenta le père Mullooly, prieur du couvent et directeur des fouilles : « *Evviva il nostro padre Mullooly!* s'écria-t-il familièrement *bravo ! bravo ! il padre Mullooly !* »

Après la visite des fouilles, le saint père s'arrêta dans la sacristie où il s'approcha d'une armoire sur laquelle le cardinal-vicaire avait fait apposer les sceaux pontificaux : elle renfermait une cassette en plomb contenant les précieuses reliques trouvées sous le pavé de l'ancienne basilique souterraine. Pie IX hésitait à rom-

Opus alexandrinum de St-Chrysogone, de St-Alexis, de St-Clément, de Ste-Marie *in Cosmedin*, de Ste-Constance ont été restaurées ; St-Vital ; St-Laurent *in Lucina ;* l'abbaye de *Grotta Ferrata* et son église du XIe siècle etc., etc.

pre les sceaux ; mais sur la remarque d'un religieux, il ordonna d'ouvrir la cassette et on en retira de nombreux ossements. Le pape, agenouillé et courbé, les approchait avec componction de ses lèvres : « Il y a ici les restes de beaucoup de martyrs, dit-il d'une voix émue, nous n'en savons pas le nombre... En ce moment quel besoin n'avons-nous pas de leur protection, prions !... » Puis, s'inclinant davantage il demeura quelque temps en oraison.

Rome ne fut pas seule l'objet de ses faveurs royales. Plusieurs cités, Porto-d'Anzio, Sinigaglia entre autres, lui doivent leurs belles églises; d'autres montrent avec reconnaissance et fierté les restaurations dues à sa générosité ([1]).

Toutes les branches de l'art ont été l'objet de sa sollicitude : la statuaire, la peinture, l'orfèvrerie, la gravure etc., ont reçu ses encouragements. Il allait visiter les artistes dans leurs ateliers, il leur commandait des travaux et, le 22 octobre 1863, il en réunissait un grand nombre à sa table dans la magnifique salle de la bibliothèque vaticane.

En 1867, un ancien élève de l'hospice Saint-Michel, alors que l'abbé Mastaï-Ferretti en était le directeur, se présenta au Vatican pour revoir son ancien maître

1. Nous citerons ici quelques-unes de ces églises. Ce sont Porto-Nuovo; Sainte-Marie d'Ancône ; Saint-Marc d'Iesi ; abbaye de Pomposa ; Saint-François de Rimini : Sainte-Marie de *Castello de Cornetto ;* Saint-Flavien près Monte-Fiascone ; cathédrales d'*Acquapendente*, de Pesaro, de Civita-Castellana ; basilique de Saint-Elie près Népi ; petit édicule élevé à l'endroit où fut retrouvée la tête de saint André, entre la porte Saint-Pancrace et la porte Cavalleggieri ; à Ravenne, il a fait relever les piliers croulants de marbre antique du temple de Saint-Vital, réparer les mosaïques renommées de l'église de Saint-Jean *in Fonte*, de Saint-Apollinaire, etc.

et lui porter un dessin de la *Belle Jardinière* de Raphaël qu'il voulait graver. Pie IX le reconnut, l'accueillit avec bonté et même avec joie, lui parla de son enfance, lui rappela des circonstances que lui-même avait oubliées, loua son dessin, lui indiqua une correction qu'il jugea nécessaire, et enfin, se trouva assez riche, c'est-à-dire assez généreux pour lui donner sur le champ un encouragement royal. « *Sei contento, cosi, figlio ?* lui dit-il, *va bene !* Es-tu content comme cela, mon fils ? Est-ce bien ? »

Le 25 juin 1871, il recevait dans la salle du consistoire une députation des artistes de Rome. Reconnaissants de la protection dont le souverain pontife les avait toujours entourés, ils avaient voulu célébrer son jubilé pontifical, en lui offrant des peintures, des marbres, des bronzes, des gravures, des camées d'un travail exquis. Pie IX fut touché de cette démarche et il les en remercia cordialement. « La religion, leur dit-il, a toujours été prête à inspirer, à secourir et à favoriser les beaux-arts de toute manière, soit par ses lumières, soit par les honneurs qu'elle leur a décernés, soit par ses largesses. C'est ainsi que Rome est devenue le siège de monuments uniques et de grandeurs immortelles ! *Circumspice*, pourrions-nous dire en jetant un coup d'œil dans la basilique de Saint-Pierre, et on y verrait les œuvres les plus sublimes que l'intelligence humaine ait pu concevoir. *Circumspice*, pourrions-nous dire en étudiant Saint-Paul-hors-les-murs... Mais, où pourrions-nous ne pas indiquer les merveilles les plus étonnantes? On n'a pas besoin à Rome de courir à l'étranger pour

avoir des célébrités dans tous les arts. Tout ce que l'on peut souhaiter en ce genre, on l'a ici aujourd'hui, comme autrefois... Espérons que Dieu rendra à Rome la sûreté, la paix, la tranquillité des temps passés, afin que vous puissiez recommencer les bienfaisantes et pacifiques occupations de votre profession. En attendant, je bénis vos intelligences, pour qu'elles soient toujours occupées de grands et beaux sujets ; vos mains, pour qu'elles se prêtent docilement aux conceptions de la pensée... »

« C'est une habitude d'envisager, dit M. Visconti, plus du côté de la politique et de la religion, que du côté des arts, le pontificat de Pie IX, et c'est justice. Cependant ce pontificat, tant à cause de sa durée que, surtout, à cause du génie du pape, a toute la grandeur des règnes qui ont laissé dans l'histoire de l'art les traces les plus lumineuses. Jamais on n'avait embrassé, avec plus d'ensemble, les grandeurs du christianisme, depuis les Catacombes jusqu'au dôme de Saint-Pierre. Ce grand pontife, avec une sollicitude égale, a protégé et suivi les arts, depuis les plus humbles souvenirs jusqu'à la glorification de l'Église dans ses plus beaux monuments. Il faudrait de longues pages pour citer les artistes qui, dans les trois branches de l'art, maintiennent sous son patronage la supériorité et l'intégrité des traditions romaines. Citons les principaux : Minardi, Overbeck, Podesti, Cornelius, Coghetti, Consoni, Gagliardi, Mantovani, Bonpiani, parmi les peintres ; Gibson, Jacometti, Rinaldi, Tenerani, Wolff, Zalli, Tadolini, parmi les sculpteurs ; Mercuri, parmi les

graveurs; Poletti, Vespignani, Azzurri, Bianchi, parmi les architectes, etc.

« Il faudrait de longues pages pour énumérer les monuments qu'a élevés Pie IX, tout en s'attachant à ne rien enlever au caractère particulier de Rome. Citons l'achèvement de Saint-Paul-hors-les-Murs, de Sainte-Marie-in-Trastevere et de Sainte-Agnès ; la merveilleuse restauration des loges du Vatican, de Jean d'Udine et de l'école des Zuccari, ainsi que la décoration de deux loges, jusqu'ici vierges de peintures, par M. Alexandre Mantovani : le redressement de la colline du Quirinal et le palais de la Daterie ; les confessions de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure ; le nouvel escalier du Vatican et l'arsenal du Belvédère, les colonnes de l'Immaculée-Conception et de Saint-Laurent, la découverte des basiliques de Saint-Alexandre, sur la voie Nomentane, et de Saint-Étienne, sur la voie Latine ; la manufacture des tabacs, la magnifique caserne du Camp Prétorien et le nouvel Observatoire du Capitole ; le grand asile pour les aliénés à la Longara, le pont suspendu près de Saint-Jean des Florentins, et enfin les collèges et les séminaires fondés pour les diverses nations, les maisons des pauvres, les écoles nocturnes et les hospices, ainsi que le vaste cimetière appelé Verano, auprès de Saint-Laurent-hors-les-Murs. Pie IX a su, par ses vastes conceptions, donner non seulement aux arts, mais aussi à l'étude historique et critique des arts, une unité qui élèvera son nom plus haut qu'on ne pense et vivifiera le talent des artistes futurs. »

La musique ne fut pas oubliée : afin de conserver les bonnes et vieilles traditions du chant religieux, le souverain pontife fonda une école de chant à *San-Salvatore in Lauro*, sous la direction des Frères des Écoles chrétiennes. Il reconstitua l'*Académie philharmonique.* L'art dramatique lui-même a fixé son attention : en même temps qu'il prenait des mesures pour qu'il restât toujours chrétien, il a créé une institution *philodramatique*, dont le but était de préparer d'intelligents interprètes aux œuvres des maîtres.

L'archéologie tient d'une manière intime aux arts, son but étant, en effet, de reconstituer, d'expliquer, de remettre en lumière les monuments des siècles passés. Rome offre aux investigations de l'archéologue un champ immense : tous les souvenirs gigantesques de l'antique reine du monde,depuis sa fondation jusqu'au jour où le christianisme vint lui-même élever sous terre, dans les catacombes, les monuments de sa croyance, de sa morale et de son culte, se déroulent devant lui avec leurs magnificences incomparables et leurs merveilleux enseignements. Pie IX, plus qu'aucun autre pape, a élargi ce champ de l'archéologie. Les nombreux monuments païens qu'il a relevés et découverts, les catacombes mieux explorées, les traditions chrétiennes remises en lumière par la fondation du musée chrétien du Latran suffiraient, pour éterniser sa mémoire.

A peine monté sur le trône de saint Pierre, Pie IX faisait exécuter les fouilles de la voie appienne, il remettait au jour cet antique pavé, depuis le monument de Servilius jusqu'à Boville, restaurant de chaque côté

les sépulcres, en ramassant les marbres et les inscriptions. Au milieu des angoisses de 1848, pendant que son ministre des travaux publics, Sterbini, cherchait « les moyens d'enterrer la tiare, le pape faisait déterrer l'histoire et il attendait l'avenir ».

Il a restauré le Colisée dont il a refait les voûtes, les escaliers, les ambulatoires supérieurs, les arcs ; il a enfin reconstruit une partie de cet immense amphithéâtre dont les vandales d'aujourd'hui, sous le prétexte imaginaire de le rétablir dans son état primitif, ont chassé tous les précieux souvenirs et bouleversé l'aspect.

Pie IX eut encore l'initiative des fouilles entreprises sur le Palatin : pour en faciliter l'exécution, il ordonna d'acheter les terrains nécessaires et il fit déclarer propriétés de la Chambre apostolique les jardins du collège Anglais et ceux de l'hôpital des frères de St-Jean de Dieu etc. On lui doit la découverte de la partie habitée par les rois jusqu'à Servius Tullius, par d'autres personnages importants et par les empereurs : là se trouve l'histoire de trente siècles. On y voit les débris d'un mur de Romulus ; c'est vraiment le berceau de Rome.

Les travaux de restauration de la vénérable église de Ste-Anastasie, qui remonte au IVe siècle, amenèrent des découvertes qui excitèrent vivement l'intérêt et la curiosité des archéologues. Pie IX vint les visiter, il ordonna de continuer, d'étendre les fouilles et l'on vit bientôt apparaître les murs de la *Roma Quadrata*, des salles qui remontent à l'époque d'Adrien et d'An-

tonin le Pieux et des restes d'une voie romaine au flanc de laquelle deux files d'arcs en brique mettaient à découvert les substructions du grand cirque.

Le *forum romanum*, si célèbre dans les annales du peuple-roi, est ressuscité en grande partie avec sa basilique *Giulia*, son *Clivus Capitolinus*, son portique des *Dei Consensi*. Les débris de la basilique *Ulpienne* au forum de Trajan, dans l'enceinte de laquelle Constantin annonça au sénat qu'il embrassait le christianisme, sont retrouvés et l'accès de ces ruines est rendu plus facile. Les temples de Vénus et de Rome, la villa Adrien, les souterrains des temples de Vesta et de la Sibylle de Tivoli, les murs de Servius Tullius sur l'Aventin, les thermes de Titus et de Caracalla, la basilique de Constantin, longtemps connue sous le nom de temple de la Paix, le portique d'Octavie, les ruines de la prison Tullienne, des temples de la Piété, etc., reparaissent à la lumière ou sont dégagés des décombres et des masures qui les entouraient.

Il nous faudrait un volume pour énumérer tous les trésors de sculpture, de mosaïques, de vases et d'objets de tous genres découverts dans les fouilles d'Ostie, entreprises par les ordres de Pie IX et exécutées sous la direction de M. Visconti. Le pape alla plusieurs fois visiter ces travaux.

Il doit encore à cet illustre savant une découverte importante qui lui a permis de poursuivre avec succès ses projets pour l'embellissement et la restauration des églises et des monuments de Rome. On savait que les Romains avaient un vaste dépôt de mar-

bres sur les bords du Tibre, là où commence la route d'Ostie. Une loi fiscale de Rome exigeait de tout navire de commerce, partant pour un long cours, de ne rapporter, en guise de lest, que des marbres précieux dont les blocs se trouvaient à l'avance tout préparés dans les ports de l'Afrique et de l'Asie, par les soins des gouverneurs romains. A l'époque de la décadence, les empereurs n'ayant plus le loisir ou le goût de les employer dans des constructions monumentales, ils s'amoncelèrent sur les rives du fleuve où on les débarquait. Des richesses de la valeur de plusieurs millions se trouvèrent ainsi réunies dans cet immense *Emporium*. M. Visconti, par une sorte de devination archéolcgique, retrouva cet antique dépôt.

Au mois de janvier 1868, il prévint le pape qu'il gisait encore une grande quantité de marbres dans l'Emporium romain. Pour toute réponse, le saint père lui remit une somme d'argent prise dans son trésor particulier et il lui ordonna de commencer les fouilles. Les espérances du savant archéologue se réalisèrent. Des blocs énormes, des colonnes du marbre le plus rare, apportés des diverses parties du monde, furent retrouvés sous la vase, dont les inondations du Tibre les avaient recouverts et cachés pendant des siècles.

Pie IX se rendait souvent à l'*Emporium*, il suivait avec intérêt cette découverte et il jouissait d'avance du bonheur qu'il aurait à consacrer ces trésors païens à la gloire du vrai Dieu. Contemplant ces marbres des contrées les plus lointaines du monde, il disait gaiement :

« Nous avons reconquis les carrières antiques de la Grèce, de l'Afrique et de l'Asie, avec cette différence que nous avons sous la main, et tout préparés, ces blocs que les Romains allaient chercher si loin et apportaient avec tant de peine. »

Pie IX fit tracer une jolie route plantée d'arbres sur le bord du Tibre pour arriver jusqu'à l'Emporium: dans sa pensée, elle devait se continuer jusqu'à la basilique de Saint-Paul, abrégeant ainsi la distance et offrant aux pèlerins une délicieuse promenade ; mais les événements de 1870 sont venus et ce projet, comme tant d'autres, ne put être mis à exécution.

Les travaux du commandeur Jean-Baptiste de Rossi seront une des gloires impérissables de ce règne si fécond et si glorieux.

« Bosio, dit le savant cardinal Pitra, eut les nobles et pieux encouragements de saint Philippe Néri et de Baronius ; un savant et vénéré religieux, dont le souvenir restera longtemps attaché aux cimetières romains, le P. Marchi, dirigea les premiers pas du jeune archéologue, et par dessus tout, notre grand et saint pontife Pie IX n'a pas seulement accordé à ces travaux un regard attentif et encourageant, il a voulu que la munificence pontificale ouvrît les catacombes à de nouvelles profondeurs, exhumât des galeries entières et des cimetières inconnus, fît les frais de ce livre : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ sex prioribus Ecclesiæ sæculis positæ*, et descendît jusqu'aux détails d'une exécution typographique irréprochable. Ce sera l'une des gloires de ce pontificat, qu'au milieu de dé-

sastres immérités et imprévus, qui ont failli plusieurs fois rappeler la destinée des pontifes ensevelis dans les Catacombes, tant de choses se soient faites, avec générosité et grandeur, pour remettre en lumière la Rome des martyrs, tels que : le cimetière de Saint-Calliste avec sa crypte cécilienne, ses galeries papales et ses fastes damasiens, la basilique de Saint-Alexandre, celle de Saint-Etienne, le Saint-Clément et le Saint-Laurent souterrains, le musée de Latran, et ce cimetière des Saints-Nérée et Achillée, avec son escalier grandiose et l'archaïsme de ses peintures que l'on dirait contemporaines des fresques de Pompéï. »

Le docte cardinal écrivait ces lignes en 1862. Depuis cette époque, les cimetières de Saint-Prétextat, de Sainte-Priscille, de Sainte-Agnès, le cimetière Ostrien, dans lequel saint Pierre baptisait les premiers fidèles, ont fourni de nouveaux arguments en faveur de notre foi et « la science a retrouvé plus d'histoire en dix ans de fouilles dans les catacombes, qu'elle n'en avait conjecturé dans des siècles de recherches (1). »

M. de Rossi a publié deux nouveaux volumes de sa *Rome souterraine*, il a enrichi le musée chrétien du Latran, fondé par Pie IX, de nombreuses inscriptions, de curieuses peintures et de beaux sarcophages enlevés aux diverses catacombes de la ville sainte.

Nouveau Damase, le saint père a toujours attaché beaucoup d'intérêt aux travaux des fouilles. Un jour, la Société d'archéologie sacrée lui fit hommage d'une petite table en marbre entièrement formée avec des

1. *Rome devant l'Europe*, p. 325.

fragments trouvés dans ces vénérables asiles de la prière et de la mort chrétiennes.

Recevant avec reconnaissance ce souvenir d'une valeur inappréciable, il répondit en souriant : « Ce présent est une lettre de change, il faut que je l'acquitte. » Et une nouvelle somme fut prise dans sa cassette particulière pour continuer les travaux.

Reconnaissante à son tour, cette Société fondée par Pie IX se réunit après la mort du pape et, dans cette réunion, il fut décidé qu'on ferait graver dans l'oratoire dédié à saint Sixte et à sainte Cécile, au cimetière de Saint-Calliste, l'inscription suivante :

« Pio IX, pontifici Maximo, alteri Damaso, qui triumphalia Martyrum monumenta milliarii ævi ruinis obruta piæ adeuntium celebritati reddidit et iisdem tuendis et investigandis Collegium curatorum instituit Raphael Monaco La Valetta presb. Card. vice Pont. Max. Antistes Urb. Præses curatorum sacræ antiquitatis titulum grati animi testem in veteri ædicula Xysti et Ceciliæ dedicavit anno Chr. MDCCCLXXVIII. »

L'extrait suivant de l'oraison funèbre de Pie IX, prononcée par Mgr Nocella dans la chapelle sixtine, terminera fort à propos ce chapitre : « Au milieu de ces colossales entreprises par lesquelles Pie IX offrait sagement une occasion de gain aux classes ouvrières, jamais, même au temps des plus grandes détresses du trésor public, il ne voulut que ses sujets fussent chargés de nouveaux impôts. »

On trouvera, il faut l'avouer, peu de souverains qui méritent un tel éloge !



Chapitre sixième.

LE VINGT SEPTEMBRE 1870.

Les défaites de Napoléon III. — Les troupes françaises quittent les États pontificaux. — Les sympathies de Pie IX pour la France. — L'Ultimatum du roi d'Italie. — Pie IX à Saint-Pierre. — Lettre de Victor-Emmanuel au Pape. — Réponse de Pie IX. — Cadorna et Kanzler. — Lettre de Pie IX au général Kanzler. — Pie IX à la Scala santa. — Le siège de Rome. — Pie IX et le corps diplomatique. — La brêche de Porta Pia. — Entrée des troupes italiennes dans Rome. — La capitulation. — Pie IX bénit son armée. — M. d'Arnim et la Prusse.



AMAIS aucun souverain n'a mis la main sur un pape (avec ou sans raison, c'est ce que je n'examine pas), et n'a pu se vanter ensuite d'un règne long et heureux. » Nous allons voir une fois de plus se vérifier ces paroles de l'illustre de Maistre. L'heure de la justice divine allait sonner pour Napoléon III : il croyait à force d'habiletés, de combinaisons machiavéliques pouvoir tromper Dieu comme il trompait les hommes, mais il préparait lui-même les événements qui devaient amener sa chute. En faisant l'Italie, il défaisait la France. Il proclamait des principes qui, un jour ou l'autre, par la simple logique des faits, devaient se retourner contre lui. L'unité italienne fit l'unité allemande au profit de la Prusse, et Sadowa, conséquence de Solferino et de Castelfidardo, fut le précurseur de Sedan.

Le gouvernement prussien, nous l'avons dit en son temps, avait d'abord blâmé les annexions italiennes ; mais cette politique fut de courte durée. Bismarck, arrivé au pouvoir, ne songea qu'à agrandir sa patrie, et, comme Cavour, trouvant dans la personne de Napoléon III, un ressort à faire vibrer, il le domina, le trompa, lui faisant espérer une rectification des frontières du Rhin. Quand Napoléon s'aperçut de son erreur, il voulut prendre par les armes ce qu'il n'avait pu obtenir par la diplomatie, et il déclara la guerre à la Prusse, alors même que cette puissance avait donné raison à ses exigences, en retirant la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

En quelques jours, l'empire s'effondrait avec l'honneur de la France !

Un gouvernement provisoire était proclamé à Paris, le 4 septembre 1870 : il y avait dix ans, jour pour jour, que Napoléon III disait aux généraux de Victor-Emmanuel se disposant à envahir les États du saint siège : « Faites, mais faites vite. » La Providence eut aussi son heure, et sa justice éclata avec la rapidité de la foudre. *Erudimini qui judicatis terram*, aurait pu dire avec raison l'Aigle de Meaux. Cette promptitude de la vengeance divine avait sa cause : la première défaite de l'armée française coïncida avec la consommation du crime et de la trahison commencée depuis plus de dix ans contre le vicaire de Jésus-Christ.

Quatre ou cinq mille soldats français occupaient encore les États pontificaux, le gouvernement français

les rappela. Il livra Rome dans l'espérance que l'Italie deviendrait son alliée.

« Ce n'est pas par nécessité stratégique, écrivait M. de Grammont, que nous évacuons l'État romain, mais la nécessité politique est évidente. » Viterbe fut donc évacué le 2 août ; nos derniers soldats s'embarquèrent à Civita-Vecchia le 4 août et le 6 août, dates tristement célèbres : les journées sanglantes et douloureuses de Wissembourg, Wœrth et Spikeren furent le commencement des vengeances divines.

Pie IX, redoutant les maux d'une guerre qui se présentait sous les auspices les plus inquiétants, tenta d'arrêter les deux combattants. Le vingt-deux juillet, il écrivait aux deux monarques et offrait sa médiation en faveur du rétablissement de la paix. La lettre adressée à l'empereur des Français ne fut point publiée : ce souverain, du reste, par l'organe de son ambassadeur, refusa la médiation du saint père, sous le prétexte qu'il était trop tard, et que les esprits étaient trop surexcités en France pour qu'il pût revenir sur ses pas.

Voici les lettres échangées entre Pie IX et le roi de Prusse.

« Majesté,

« Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraîtra peut-être insolite de recevoir une lettre de moi ; mais, vicaire sur la terre du Dieu de paix, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les prépa-

ratifs de guerre et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. Ma médiation est celle d'un souverain qui, en sa qualité de roi, ne peut inspirer aucune jalousie en raison de l'exiguité de son territoire, mais qui pourtant inspirera confiance par l'influence morale et religieuse qu'il personnifie.

« Que Dieu exauce mes vœux et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour votre Majesté, à laquelle je désire être uni par les liens de la même charité.

« PIE IX, pape.

« Du Vatican, le 22 juillet.

« *P. S.* — J'ai écrit également à Sa Majesté l'empereur des Français. »

Berlin, le 30 juillet.

« Très auguste pontife !

« Je n'ai pas été surpris, mais profondément ému, en lisant les paroles touchantes tracées de votre main pour faire entendre la voix du Dieu de la paix. Comment mon cœur pourrait-il ne pas écouter un appel aussi puissant ? Dieu m'est témoin que ni moi ni mon peuple n'avons désiré, ni provoqué la guerre. En obéissant aux devoirs sacrés que Dieu impose aux souverains et aux nations, nous prenons l'épée pour défendre l'indépendance et l'honneur de la patrie et nous serons toujours prêts à la déposer dès que ces biens peuvent être sauvegardés. Si Votre Sainteté pouvait m'offrir de la part de celui qui si inopinément a déclaré la guerre, l'assurance de dispositions sincèrement

pacifiques et des garanties contre le retour d'une semblable atteinte à la paix et à la tranquillité de l'Europe, ce ne sera certainement pas moi qui refuserai de les recevoir des mains vénérables de Votre Sainteté, uni comme je suis avec Elle par les liens de la charité chrétienne et d'une sincère amitié.

« GUILLAUME. »

Pie IX, abandonné par la France, en face de la révolution frémissante, en présence des revendications de la Chambre des députés de Florence qui ne voulaient plus différer de se rendre à Rome, resta confiant dans la Providence. Le dévouement de ses enfants devenait plus empressé : cent-vingt Canadiens qui avaient achevé leur engagement le renouvelèrent.

Le général Kanzler prit ses mesures pour se défendre ; l'invasion du territoire pontifical paraissait certaine.

Lorsque le général Dumon vint prendre congé du secrétaire d'État, il lui affirma de nouveau que l'Italie serait fidèle à ses promesses.

« Mon général, répondit le cardinal Antonelli, tout cela est à merveille, mais je dois vous dire qu'il y a trois personnes,et trois personnes parfaitement posées pour juger les choses, qui ne partagent pas la confiance que vous voulez m'inspirer. La première, c'est vous; la seconde, c'est le roi Victor-Emmanuel ; la troisième, c'est moi. »

Dès le 19 août, en effet, les troupes italiennes étaient concentrées sur les frontières pontificales.

Les premiers revers de la France furent douloureusement ressentis par le cœur de Pie IX. Le 28 août, à l'Emporium où il était allé visiter les travaux du baron Visconti, il prononça ces paroles :

« Les Français ont tant fait pour moi, ils m'ont témoigné tant d'amour et de dévouement non pas seulement en paroles mais en fait, que je les aime et que je suis obligé de prier chaque jour pour eux à la messe.

« Je m'impose, a-t-il ajouté, le chagrin de parcourir les mauvais journaux d'Italie et aussi de France (il en a cité plusieurs). Je remarque des feuilles à images,où sont exposées des caricatures horribles. Dans les unes comme dans les autres, tout est mis en ridicule,présenté sous les couleurs du mensonge et de la calomnie. Les souverains se laissent vilipender,couvrir de fange; il n'en est pas un qui sache se dérober aux traits de la haine et de la méchanceté des sectaires. Ils ont appelé cela la liberté. »

« *Povera Francia !* » répétait-il souvent.

Le 25 août, il se rendit selon son habitude à Saint-Louis des Français et, dans la sacristie, au moment du baisement du pied, il dit à l'ambassadeur : « Monsieur le marquis, croyez que je prie Dieu de toute mon âme pour la France, dont j'ai reçu tant de témoignages de dévouement. Croyez aussi que j'espère qu'elle aura de meilleures destinées après les jours d'épreuves. »

Hélas ! Dieu ne devait pas exaucer les vœux de son vicaire.

Le gouvernement italien, soutenu par la Prusse,

ne vit plus d'obstacle à franchir et la prise de Rome fut décidée. Le 7 septembre, le comte Ponza di San Martino acceptait la mission de porter au saint père l'*ultimatum* du gouvernement italien et une lettre de Victor-Emmanuel (1). Le ministre Visconti-Venosta, dans les dépêches du 29 août et du 7 septembre, chercha à justifier devant les puissances la nouvelle injustice que son gouvernement se préparait à commettre. Il faisait valoir les droits et les intérêts des peuples, la nécessité de ne pas abandonner le chef de l'Église en présence des éventualités. Le même ministre traça lui-même au comte de San Martino le sens de la mission qu'il lui confiait.

« Sa majesté le roi, disait-il, sent le devoir de prendre, vis-à-vis de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sûreté du saint siège.

« Le gouvernement du roi et ses forces se bornent absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits imprescriptibles des Romains et des intérêts qu'a le monde catholique à l'entière indépendance du souverain pontife... Laissant en dehors toute question politique qui peut être soulevée par les manifestations libres et pacifiques du peuple romain, le gouvernement du roi est fermement résolu à assurer les garanties nécessaires à l'indépendance spirituelle du saint siège et à en faire également l'objet des négociations futures entre l'Italie et les puissances intéressées.

1. A la même date, six ans plus tard, le 7 septembre 1876, le comte Ponza di San Martino paraissait devant le tribunal de Dieu pour lui rendre compte de ses œuvres.

« Vous chercherez *à faire comprendre au saint père combien est solennel le moment actuel pour l'avenir de l'Église et de la papauté.* Le chef de la catholicité trouvera dans les populations italiennes un profond dévouement et il conservera, sur les rives du Tibre, un siège honoré et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Sa Majesté s'adresse au pontife avec l'affection d'un fils, la foi d'un catholique, les sentiments d'un roi et d'un italien. Sa Sainteté ne repoussera pas, en ce temps où les institutions les plus vénérables et la paix des peuples sont menacées, la main qui lui est loyalement tendue au nom de la religion et de l'Italie. »

L'outrecuidance et l'hypocrisie de ce document ne devaient être dépassées que par la lettre de Victor-Emmanuel.

L'ambassadeur de France, le marquis de Banneville, prenant congé du pape, après le 4 septembre, demandait respectueusement à Pie IX, s'il comptait défendre Rome dans le cas où les Italiens l'attaqueraient. « Ma petite armée, répondit le pontife, ne soutiendra pas un siège et, dans ce moment où les fleuves de la France sont teints de sang, le pape ne veut pas que les eaux du Tibre soient rougies du sang de ses soldats ; mais je veux, ajouta-t-il d'une voix forte, que la violence du roi d'Italie soit constatée. »

Le 9 septembre, avant la tombée de la nuit, Pie IX descendit seul dans la basilique vaticane. Quatre gardes suisses l'escortaient. En le voyant entrer, les prêtres et les fidèles qui s'y trouvaient allèrent vers lui. Il s'age-

nouilla au pied du Saint-Sacrement et demeura longtemps en oraison ; puis il se fit ouvrir la chapelle de la Très-Sainte-Vierge, fermée par les clôtures du Concile et, comme les fidèles s'étaient groupés autour de lui, il récita à haute voix les litanies. Enfin il alla s'agenouiller au tombeau des apôtres, où il lut l'hymne d'Urbain VIII : *Ante oculos tuos, Domine.*

Il prononça avec une onction émouvante cette prière :

« *Gregem tuum, pastor æterne, non deseras.* »

Et le peuple répondit :

« *Sed per beatos apostolos tuos perpetua defensione custodias.* »

Et Pie IX reprenant :

« *Protege, Domine, populum tuum ad te clamantem et apostolorum tuorum patrocinio confidentem.*

— « *Perpetua defensione custodias,* » reprirent en chœur les assistants.

Le lendemain, 10 septembre, l'envoyé du gouvernement italien se présentait devant le saint père et lui remettait la lettre de son souverain. « Très Saint Père, disait Victor-Emmanuel, avec une affection de fils, avec une foi de catholique, avec un sentiment d'italien, je m'adresse encore, comme j'eus à le faire autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

« Un orage plein de périls menace l'Europe à la faveur de la guerre qui désole le centre du continent. Le parti de la révolution cosmopolite augmente de hardiesse et d'audace et prépare, spécialement en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, les derniers coups à la monarchie et à la papauté.

« Je sais, Très Saint Père, que la grandeur de votre âme ne le céderait jamais à la grandeur des événements ; mais moi, roi catholique et roi italien, et, comme tel, gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sécurité du saint siège.

« Or, Très Saint Père, l'état d'esprit des populations gouvernées par Votre Sainteté et la présence parmi elles de troupes étrangères, venues de lieux divers avec des intentions diverses, sont un foyer d'agitation et de périls pour tous. Le hasard et l'effervescence des passions peuvent conduire à des violences et à une effusion de sang qu'il est de mon devoir et du vôtre, Très Saint Père, d'éviter et d'empêcher.

« Je vois l'inéluctable nécessité pour la sécurité de l'Italie et du saint siège, que nos troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

« Votre Sainteté ne voudra pas voir un acte hostile dans cette mesure de précaution. Mon gouvernement et nos forces se restreindront absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits facilement conciliables des populations romaines avec l'inviolabilité du souverain pontife, et de son autorité spirituelle avec l'indépendance du saint siège.

« Si Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et

comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir égal au mien d'éviter tout conflit et d'échapper au péril d'une violence, elle pourra prendre avec le comte Ponza di San-Martino, qui lui remettra cette lettre, et qui est muni des instructions opportunes par mon gouvernement, les accords qui paraîtront mieux devoir conduire au but désiré.

« Que Votre Sainteté me permette d'espérer encore que le moment actuel, aussi solennel pour l'Italie que pour l'Église et pour la papauté, rendra efficace l'esprit de bienveillance, qui n'a jamais pu s'éteindre dans votre cœur envers cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une persévérance infatigable, à traduire en actes, afin que, tout en satisfaisant aux aspirations nationales, le chef de la catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Votre Sainteté, en délivrant Rome des troupes étrangères, en l'enlevant au péril continuel d'être le champ de bataille des partis subversifs, aura accompli une œuvre merveilleuse, rendu la paix à l'Église, et montré à l'Europe épouvantée par les horreurs de la guerre, comment on peut remporter des victoires immortelles par un acte de justice et par un seul mot d'affection.

« Je prie Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique, et je renouvelle à Votre

Sainteté l'expression des sentiments de mon profond respect. »

Après avoir lu cette lettre, Pie IX se rappelant la conduite des Pharisiens à l'égard du Sauveur, emprunta les paroles mêmes de JÉSUS-CHRIST pour stigmatiser cette hypocrisie du roi et de ses ministres : « Race de vipères, s'écria-t-il, sépulcres blanchis !.. » Puis, la tristesse faisant place à cette légitime indignation : « Voilà donc, ajouta-t-il, jusqu'où la Révolution a pu faire descendre un prince de la maison de Savoie ! Il ne suffit plus à la Révolution de chasser les rois ou de faire tomber leurs têtes sous le couteau, toutes les fois qu'elle le peut, elle s'emploie maintenant à les déshonorer. »

L'envoyé piémontais, atterré par cette indignation du saint père, balbutia quelques paroles pour assurer le pontife que son maître était disposé à entourer l'indépendance du chef de l'Église de garanties sérieuses et solides.

« Mais ces garanties, reprit Pie IX, qui me les garantit ? Votre roi ne peut rien promettre : il n'est plus le maître, il dépend lui-même de son parlement, qui est sous la dépendance des sociétés secrètes. »

Le comte parla de la difficulté des temps, du vœu de vingt-quatre millions d'Italiens.

« Vous mentez, Monsieur, dit aussitôt Pie IX, et vous calomniez l'Italie ! Sur ces vingt-quatre millions, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, c'est que la Révolution nous laisse tranquilles, eux et moi. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés de fausses

doctrines et de honteuses convoitises. Ce sont là les amis de votre roi et les fauteurs de ses ambitions ; mais ils le précipiteront quand ils n'auront plus besoin de lui. Allez, Monsieur, je vous ferai tenir ma réponse demain. Je suis trop ému de douleur et d'indignation pour écrire en ce moment. »

Le lendemain, Pie IX fit remettre à l'ambassadeur de Victor-Emmanuel la lettre suivante :

« Sire, le comte Ponza di San-Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser ; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertume la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder à Votre Majesté de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin. »

« Pie IX, pape. »

Avant de remettre cette lettre à son souverain, l'envoyé piémontais devait être témoin de l'affection du peuple de Rome pour le saint père et se trouver ainsi en mesure de renseigner de la manière la plus sûre son gouvernement sur les vrais sentiments des Romains. Le

11 septembre, le pape se rendit à cinq heures du soir sur la place *dei Termini* pour inaugurer le nouvel aqueduc de l'ancienne eau *Marcia* appelée *Pia*. La nouvelle de l'arrivée de l'envoyé de Victor-Emmanuel, l'objet de la visite, la réponse du saint père, s'étaient vite répandus dans la ville et toute la bourgeoisie de Rome accourut sur la place pour témoigner publiquement de l'amour et du respect qu'elle avait pour son souverain. « J'étais au milieu de cette foule romaine, racontait un témoin oculaire ; car il n'y a pas un étranger à Rome en ce moment ; eh bien ! jamais nous n'avions été témoins d'une manifestation aussi chaleureuse et aussi spontanée ; le saint père était calme et souriant et nul ne pouvait voir sur le visage de ce noble vieillard la trace des pensées qui devaient attrister son cœur. Je suis revenu chez moi profondément ému de tout ce que je venais de voir, et jamais je n'oublierai cette fête de l'inauguration de l'*Acqua Marcia*. »

M. Ponza di San-Martino avait voulu assister à cette fête : il s'y était fait précéder d'une généreuse distribution d'or piémontais dans le but de la troubler par des acclamations au roi d'Italie. Plusieurs jeunes Romains le reconnurent dans la foule ; ils manœuvrèrent avec tant d'habileté qu'ils réussirent à l'isoler de ses émissaires et il eut la douleur d'entendre tous les échos de la place répéter les acclamations de la foule : Vive Pie IX ! Vive le pontife-roi !

Pie IX, à la veille des malheurs qui menaçaient Rome, ordonna un *triduum* de prières dans la basilique vaticane. Lui-même s'y rendit. « Nous avons tous

vu et admiré les glorieuses cérémonies de Noël et de Pâques dans cette grande basilique de Saint-Pierre, continue le même témoin ; mais qu'est-ce que cela auprès de l'humble manifestation du *Triduum* du 15 septembre 1870 ? *Tout Rome* était là, agenouillé sur le pavé de l'église et psalmodiant les litanies dont le pape entonnait chaque verset; c'est l'émanation la plus vraie de la foi catholique qu'il m'ait été permis de contempler, et nous nous sentions tous émus jusqu'au fond du cœur en entendant la voix forte de ce vieux pape demandant au ciel de protéger la ville de Rome et de bénir ses habitants. »

Selon les précédents, suivis en 1860, Victor-Emmanuel n'avait pas attendu la réponse du saint père pour donner ordre à ses troupes d'envahir le territoire de l'Église. Dès le 11 septembre, l'armée royale franchissait les frontières pontificales et s'avançait sur Rome.

Le 13 septembre, la Ville éternelle était mise en état de siège par les ordres du ministre des armes et les troupes pontificales étaient concentrées dans Rome. Le 15 septembre, Cadorna envoyait au général Kanzler la sommation d'ouvrir les portes aux troupes italiennes. Le général répondit : « J'ai reçu l'invitation que vous m'adressez de laisser entrer dans Rome les troupes qui sont sous les ordres de Votre Excellence. Sa Sainteté désire voir Rome occupée par ses propres troupes et nullement par celles d'un autre souverain. En conséquence, j'ai l'honneur de vous donner avis que je suis résolu à résister par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, comme l'exigent l'honneur et le devoir. »

Le commandant de Civita-Vecchia ayant livré la ville à la première sommation de la flotte piémontaise, Cadorna adressa un nouveau courrier au général Kanzler pour lui renouveler son *ultimatum;* il reçut la même réponse.

Toute négociation était désormais inutile : de part et d'autre il fallait se préparer au combat. Les défenseurs du saint père étaient au nombre de huit mille, les murs de Rome ne présentaient aucune chance de résistance sérieuse : les Italiens étaient plus de cinquante mille et ils avaient une artillerie redoutable. C'est dans ces conditions qu'allait s'ouvrir la lutte.

Le 19 septembre, Pie IX écrivit la lettre suivante au général Kanzler.

« Monsieur le général, maintenant que l'on va consommer un grand sacrilège et la plus énorme injustice, maintenant que les troupes d'un roi catholique, sans provocation, sans même l'apparence d'un motif, assiègent la capitale du monde catholique, je sens d'abord le besoin de vous remercier, vous, Monsieur le général, et toutes nos troupes, de la conduite généreuse que vous avez tenue jusqu'à présent, de l'affection dont vous avez donné des preuves au saint siège, et de votre volonté de vous consacrer entièrement à la défense de cette métropole.

« Que ces lignes restent comme un document solennel pour certifier la discipline, la loyauté et la valeur des troupes qui ont été au service de notre saint siège. Quant à la durée de la défense, il est de mon devoir d'ordonner qu'elle consiste uniquement en une protes-

tation constatant la violence, et rien de plus ; c'est vous dire qu'on entamera, dès que la brèche sera ouverte, des négociations pour la reddition de la ville.

« Dans un moment où l'Europe déplore les très nombreuses victimes d'une guerre entre deux puissantes nations, on ne pourra jamais dire que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, quoique assailli, ait consenti à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu, et nous mettons en lui toute notre confiance.

« Je vous bénis de cœur, M. le général, et toutes nos troupes. »

Après avoir écrit cette lettre, Pie IX se rendit dans la soirée à la *Scala-Santa*, dont il monta à genoux les degrés. Arrivé au sommet, prosterné devant l'image archétype du Sauveur, il prononça à haute voie cette émouvante prière :

« O toi, grand Dieu, mon Sauveur, toi dont je suis le serviteur des serviteurs et le très indigne représentant, je t'en supplie par ce sang précieux répandu par ton divin Fils en ces lieux mêmes, et dont je suis le suprême dispensateur ; je t'en prie par les tourments, par le sacrifice de ton divin Fils, qui a monté volontairement ce même chemin d'opprobre pour s'offrir en holocauste devant ce peuple qui l'insultait et pour lequel il allait mourir sur une croix infâme ; oh ! je t'en prie, aie pitié de ton peuple, de ton Église, ton épouse bien-aimée ; suspends ton courroux, ta juste colère ! Ne permets pas à des mains infâmes de venir souiller ta demeure. Pardonne à mon peuple qui est le tien ; et s'il faut une victime, oh ! mon Dieu ! prends ton indigne serviteur,

ton indigne représentant ! N'ai-je pas assez vécu ?... Pitié, mon Dieu ! pitié, je t'en prie ; et, quoi qu'il arrive, que ta sainte volonté soit faite ! »

Le lendemain, vingt septembre, dès cinq heures du matin, le premier boulet piémontais vint frapper les murs de la porte Pia. Les soldats pontificaux n'avaient que deux pièces pour répondre aux batteries ennemies. Pendant quatre heures une pluie de fer s'abattit sur le rempart démantelé; pendant quatre heures, les soldats pontificaux tinrent en échec toute cette armée.

Dès les premiers coups de canon, les membres du corps diplomatique accrédités auprès du saint siège s'étaient rendus au Vatican pour entourer la personne du saint père. Pie IX célébra la messe, selon son habitude, à sept heures et demie : le corps diplomatique y assista et le pape le reçut ensuite dans son cabinet de travail(1).

Pie IX fit asseoir les représentants des puissances,

1. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, était auprès du Pape, à sa droite après son Éminence, et dans l'ordre suivant, les membres du corps diplomatique étaient assis en demi-cercle devant le saint père : — M. le marquis de Lorenzane, doyen du corps diplomatique, — M. le comte d'Arnim, ministre de Prusse, — M. le comte du Châtel, ministre de Hollande, — M. le baron Pycke de Peteghem, ministre de Belgique, — M. le comte de Thomar, ministre de Portugal, — M. de Figueiredo, ministre du Brésil, — M. Palomba, chargé d'affaires de l'Autriche-Hongrie, — M. Hennessy, attaché à l'ambassade de France : ce fut sur l'invitation du saint père que M. Hennessy prit cette place restée inoccupée, — M. Fernandez y Gimenez, chargé d'affaires d'Espagne, — M. L. de Behaine, chargé d'affaires de France, — M. le baron de Cetto, chargé d'affaires de Bavière, — M. le comte de Noisdans, secrétaire de la légation de Belgique, — M. le baron de Gudenus, attaché à l'ambassade de l'Autriche-Hongrie, — M. le baron de Salzberg, attaché à l'ambassade de l'Autriche-Hongrie, — M. de Stirum, secrétaire de la légation de la confédération de l'Allemagne du Nord, — M. le commandeur Noldini, chargé d'affaires de Monaco, — M. Pécoul, attaché à l'ambassade de France. — Les autres membres du corps diplomatique étaient absents de Rome.

puis il les entretint avec une familiarité pleine de bonté qu'on ne saurait trop admirer. Ses paroles furent alors recueillies par un des assistants et nous en reproduirons une partie, ayant cité ailleurs quelques fragments de cette conversation. Après avoir remercié le corps diplomatique de s'être rendu près de lui, dans une circonstance aussi pénible, il continua ainsi :

« Le corps diplomatique s'est une autre fois réuni autour de moi dans une circonstance pareille[1]; c'était au Quirinal.

« J'ai écrit au roi ; je ne sais s'il a reçu ma lettre. Je l'avais envoyée cependant sous l'adresse de son ministre des affaires étrangères. Je pense qu'elle lui sera parvenue, mais je n'en sais rien.

« Bixio, le fameux Bixio, est là avec l'armée italienne. Aujourd'hui, il est général. Bixio, du temps où il était républicain, avait formé le projet de jeter au Tibre, quand il entrerait dans Rome, le pape et les cardinaux. En hiver, c'eût été peu agréable ; en été c'eût été peut-être autre chose. Il est là, à la porte *San-Pancrazio;* ce côté-là est le plus exposé.

« Hier j'ai été à la maison où fut condamné Jésus-Christ. J'ai monté *l'Escalier saint*, c'était avec beaucoup de peine, et j'avais un soutien. Enfin j'y suis parvenu. C'est cet escalier qu'il a monté pour être condamné.

« En le montant, je me disais : Peut-être que demain, moi aussi, je serai condamné par les catholiques d'Italie : *Filii matris meæ pugnaverunt contra*

1. En 1848.

me. Il me faut beaucoup de force et Dieu me la donne. *Deo gratias !*

« Hier, en revenant de la *Scala-Santa,* j'ai vu tous les drapeaux que l'on a mis dans Rome pour se protéger. Il y en a des Anglais, des Américains, des Allemands, même des Turcs. Le prince Doria en a mis un anglais, je ne sais pourquoi.

« Quand je suis revenu de Gaëte, j'ai vu aussi sur mon passage beaucoup de drapeaux qui alors avaient été mis en mon honneur. Aujourd'hui, c'est différent ; ce n'est pas pour moi qu'on les a mis.

« Ce n'est pas la fine fleur de la société qui accompagne les Italiens quand ils attaquent le père des catholiques. C'est une miniature de ce que faisaient les jeunes Romains qui se rendirent au camp de César lorsqu'il passa le Rubicon. Le Rubicon est passé: *Fiat voluntas tua in cœlo et in terra. — Poi viene il codice dei fatti compiuti.* »

En ce moment, un officier d'état-major porta, de la part du général Kanzler, la nouvelle que les brèches étaient praticables; les membres du corps diplomatique se retirèrent et laissèrent le saint père délibérer avec le cardinal Antonelli ; après quelques instants, le pape les fit appeler et, les larmes aux yeux, leur adressa ces mots :

« Je viens de donner l'ordre de capituler ; on ne pourrait plus se défendre sans verser beaucoup de sang, ce que je ne veux pas. Je ne vous parle pas de moi ; ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur ces pauvres enfants qui sont venus me défendre comme

leur père. Vous vous occuperez chacun de ceux de votre pays. Il y en a de toutes les nations, surtout des Français. Pensez aussi, je vous prie, aux Anglais et aux Canadiens, dont personne ne représente les intérêts ici. Je vous les recommande tous pour que vous les préserviez des mauvais traitements dont d'autres eurent tant à souffrir, il y a quelques années.

« Je délie mes soldats du serment de fidélité qu'ils ont fait, afin de leur laisser la liberté.

« Pour les conditions de la capitulation, il faut voir le général Kanzler; c'est avec lui qu'il faut s'entendre. »

C'en était fait : à neuf heures et quart, la muraille s'était écroulée sur une largeur de trente mètres, dans la villa Bonaparte. La brèche était praticable, mais les Sardes n'osèrent pas avancer, car, debout sur ces ruines teintes de leur sang, ils voyaient les terribles zouaves et les héroïques soldats de la légion d'Antibes, faisant de leur corps un rempart nouveau et, quand un des leurs tombait, serrant leurs rangs et continuant le feu en chantant l'*hymne de Pie IX*.

La lutte fut terrible et quand le drapeau blanc, arboré par ordre du souverain pontife, mit fin au combat, les zouaves se résignèrent à regret : pour la première fois l'obéissance au pape leur parut difficile. Ils cessèrent le feu : il était dix heures dix minutes du matin.

Voyant qu'ils n'avaient plus rien à craindre, les Piémontais s'avancèrent vers la brèche et ouvrirent, à cent mètres, une fusillade effroyable sur les zouaves. Ainsi provoqués par cette lâche trahison, les zouaves

ripostèrent si énergiquement que les masses italiennes reculèrent en désordre.

Mais l'ordre était donné : le drapeau blanc fut planté sur la brèche et la fusillade cessa de nouveau.

On vit alors une chose inouïe : les Piémontais, reprenant leur marche en avant et tirant sur le drapeau parlementaire, se ruèrent comme des bêtes fauves vers la brèche, l'escaladèrent et, la baïonnette au bout du fusil, se précipitèrent sur les zouaves qui, debout, l'arme au bras, ne répondirent ni à leurs menaces ni à leurs coups. Ne trouvant plus d'obstacle, l'armée italienne fit son entrée par la porte Pia, que l'histoire montre comme celle presque toujours choisie par les barbares. Une bande de vagabonds et de repris de justice l'accompagnait et l'acclamait de ses cris : à de tels vainqueurs un semblable triomphe était bien dû. Les soldats pontificaux étaient maltraités, assassinés, et la rage de ces bandits s'acharnait jusque sur le corps des braves morts au poste d'honneur et pour la plus noble et la plus sainte des causes (1).

Le même jour, à la villa Albani, le général Kanzler s'abouchait avec Cadorna et il fut contraint de signer la capitulation suivante :

« Art. 1er. La ville de Rome, sauf la partie limitée au sud par les bastions San-Spirito, comprenant le mont Vatican et le château Saint-Ange et qui constitue la cité Léonine ; son armement complet, drapeaux,

1. Lorsqu'on prévint le général Cadorna de tous les crimes commis par ces bandes, il répondit philosophiquement : « *Lasciate il popolo sfogarsi.* Laissez le peuple se dégonfler. »

armes, magasins de poudre, tous les objets appartenant au gouvernement, seront remis aux troupes de Sa Majesté le roi d'Italie.

« Art. 2. Toute la garnison de la place sortira avec les honneurs de la guerre, emportant ses drapeaux, armes et bagages. Les honneurs militaires une fois rendus, elle déposera ses drapeaux et ses armes, à l'exception des officiers, qui garderont leur épée, leurs chevaux et tout ce qui leur appartient. Les troupes étrangères sortiront les premières ; les autres viendront ensuite, selon leur ordre de bataille, avec la gauche en tête. La sortie de la garnison aura lieu demain matin à sept heures.

« Art. 3. Toutes les troupes étrangères seront dissoutes et les soldats renvoyés immédiatement dans leurs foyers par les soins du gouvernement italien.

« Art. 4. Les troupes indigènes seront constituées en dépôt sans armes avec les allocations qu'elles ont actuellement. Le gouvernement du roi se réserve de statuer sur leurs positions futures.

« Art. 5. Elles seront envoyées à Civita-Vecchia dans la journée de demain.

« Art. 6. Les deux parties nommeront une commission composée d'un officier d'artillerie, d'un officier du génie et d'un fonctionnaire d'intendance pour la remise dont il est question à l'article premier. »

Le lendemain, 21 septembre, à 7 heures, les zouaves, qui avaient passé la nuit sous les colonnades de la place de Saint-Pierre, se formèrent en carré sous les ordres du colonnel Alet. Il leur fit alors présenter les armes

et, élevant son épée, il cria : « *Vive Pie IX, pontife et roi !* » Ce cri attira le pape à la fenêtre de sa chambre, il se montra encore une fois à ses chers soldats. Debout, entouré de quelques prélats, il étendit les bras comme pour presser tous ses enfants sur son cœur, puis, levant vers le ciel ses mains et ses regards, il prononça les paroles de la bénédiction.

Vive Pie IX! répétèrent de nouveau tous les soldats. Les dragons et les artilleurs déchargèrent en l'air leurs carabines comme pour donner encore à leur roi une dernière salve d'honneur. On agitait les képis ; les uns présentaient les armes, les autres les élevaient fiévreusement, tous les yeux étaient pleins de larmes. ...

Cette scène fut trop forte pour le cœur de Pie IX, sa voix s'éteignit dans un sanglot et il tomba à moitié évanoui dans les bras de ceux qui l'entouraient.

Lorsqu'il fut revenu de cette douloureuse émotion, il chercha la solitude dans les salles de Raphaël. Le général Kanzler fut introduit près de lui avec madame Kanzler et le P. Vannutelli. Ils le trouvèrent qui marchait silencieux, la tête inclinée ; ils se jetèrent à ses pieds. « Le pape, dit le P. Vannutelli, semblait extraordinairement souffrant et épuisé ; cependant l'expression de son visage restait calme et pleine de bonté. Il interrogea ma sœur, qui fondait en larmes, et la questionna sur l'hôpital où elle avait passé la journée de la veille, auprès des blessés. Les pauvres enfants ! ajouta-t-il, daigne le ciel les récompenser ! Ç'a été un grand crime ; il doit retomber sur la tête de ceux qui l'ont commis. »

nouilla au pied du Saint-Sacrement et demeura longtemps en oraison ; puis il se fit ouvrir la chapelle de la Très-Sainte-Vierge, fermée par les clôtures du Concile et, comme les fidèles s'étaient groupés autour de lui, il récita à haute voix les litanies. Enfin il alla s'agenouiller au tombeau des apôtres, où il lut l'hymne d'Urbain VIII : *Ante oculos tuos, Domine.*

Il prononça avec une onction émouvante cette prière :

« *Gregem tuum, pastor æterne, non deseras.* »

Et le peuple répondit :

« *Sed per beatos apostolos tuos perpetua defensione custodias.* »

Et Pie IX reprenant :

« *Protege, Domine, populum tuum ad te clamantem et apostolorum tuorum patrocinio confidentem.*

— « *Perpetua defensione custodias,* » reprirent en chœur les assistants.

Le lendemain, 10 septembre, l'envoyé du gouvernement italien se présentait devant le saint père et lui remettait la lettre de son souverain. « Très Saint Père, disait Victor-Emmanuel, avec une affection de fils, avec une foi de catholique, avec un sentiment d'italien, je m'adresse encore, comme j'eus à le faire autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

« Un orage plein de périls menace l'Europe à la faveur de la guerre qui désole le centre du continent. Le parti de la révolution cosmopolite augmente de hardiesse et d'audace et prépare, spécialement en Italie et dans les provinces gouvernées par Votre Sainteté, les derniers coups à la monarchie et à la papauté.

« Je sais, Très Saint Père, que la grandeur de votre âme ne le céderait jamais à la grandeur des événements; mais moi, roi catholique et roi italien, et, comme tel, gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la Péninsule et de la sécurité du saint siège.

« Or, Très Saint Père, l'état d'esprit des populations gouvernées par Votre Sainteté et la présence parmi elles de troupes étrangères, venues de lieux divers avec des intentions diverses, sont un foyer d'agitation et de périls pour tous. Le hasard et l'effervescence des passions peuvent conduire à des violences et à une effusion de sang qu'il est de mon devoir et du vôtre, Très Saint Père, d'éviter et d'empêcher.

« Je vois l'inéluctable nécessité pour la sécurité de l'Italie et du saint siège, que nos troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre.

« Votre Sainteté ne voudra pas voir un acte hostile dans cette mesure de précaution. Mon gouvernement et nos forces se restreindront absolument à une action conservatrice et tutélaire des droits facilement conciliables des populations romaines avec l'inviolabilité du souverain pontife, et de son autorité spirituelle avec l'indépendance du saint siège.

« Si Votre Sainteté, comme je n'en doute pas, et

comme son caractère sacré et la bonté de son âme me donnent le droit de l'espérer, est inspirée d'un désir égal au mien d'éviter tout conflit et d'échapper au péril d'une violence, elle pourra prendre avec le comte Ponza di San-Martino, qui lui remettra cette lettre, et qui est muni des instructions opportunes par mon gouvernement, les accords qui paraîtront mieux devoir conduire au but désiré.

« Que Votre Sainteté me permette d'espérer encore que le moment actuel, aussi solennel pour l'Italie que pour l'Église et pour la papauté, rendra efficace l'esprit de bienveillance, qui n'a jamais pu s'éteindre dans votre cœur envers cette terre qui est aussi votre patrie, et les sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une persévérance infatigable, à traduire en actes, afin que, tout en satisfaisant aux aspirations nationales, le chef de la catholicité, entouré du dévouement des populations italiennes, conservât sur les rives du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

« Votre Sainteté, en délivrant Rome des troupes étrangères, en l'enlevant au péril continuel d'être le champ de bataille des partis subversifs, aura accompli une œuvre merveilleuse, rendu la paix à l'Église, et montré à l'Europe épouvantée par les horreurs de la guerre, comment on peut remporter des victoires immortelles par un acte de justice et par un seul mot d'affection.

« Je prie Votre Sainteté de vouloir bien m'accorder sa bénédiction apostolique, et je renouvelle à Votre

Sainteté l'expression des sentiments de mon profond respect. »

Après avoir lu cette lettre, Pie IX se rappelant la conduite des Pharisiens à l'égard du Sauveur, emprunta les paroles mêmes de Jésus-Christ pour stigmatiser cette hypocrisie du roi et de ses ministres: «Race de vipères, s'écria-t-il, sépulcres blanchis !.. » Puis, la tristesse faisant place à cette légitime indignation : «Voilà donc, ajouta-t-il, jusqu'où la Révolution a pu faire descendre un prince de la maison de Savoie ! Il ne suffit plus à la Révolution de chasser les rois ou de faire tomber leurs têtes sous le couteau, toutes les fois qu'elle le peut, elle s'emploie maintenant à les déshonorer. »

L'envoyé piémontais, atterré par cette indignation du saint père, balbutia quelques paroles pour assurer le pontife que son maître était disposé à entourer l'indépendance du chef de l'Église de garanties sérieuses et solides.

« Mais ces garanties, reprit Pie IX, qui me les garantit ? Votre roi ne peut rien promettre : il n'est plus le maître, il dépend lui-même de son parlement, qui est sous la dépendance des sociétés secrètes. »

Le comte parla de la difficulté des temps, du vœu de vingt-quatre millions d'Italiens.

« Vous mentez, Monsieur, dit aussitôt Pie IX, et vous calomniez l'Italie ! Sur ces vingt-quatre millions, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, c'est que la Révolution nous laisse tranquilles, eux et moi. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés de fausses

doctrines et de honteuses convoitises. Ce sont là les amis de votre roi et les fauteurs de ses ambitions ; mais ils le précipiteront quand ils n'auront plus besoin de lui. Allez, Monsieur, je vous ferai tenir ma réponse demain. Je suis trop ému de douleur et d'indignation pour écrire en ce moment. »

Le lendemain, Pie IX fit remettre à l'ambassadeur de Victor-Emmanuel la lettre suivante :

« Sire, le comte Ponza di San-Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser ; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertume la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder à Votre Majesté de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin. »

« Pie IX, pape. »

Avant de remettre cette lettre à son souverain, l'envoyé piémontais devait être témoin de l'affection du peuple de Rome pour le saint père et se trouver ainsi en mesure de renseigner de la manière la plus sûre son gouvernement sur les vrais sentiments des Romains. Le

11 septembre, le pape se rendit à cinq heures du soir sur la place *dei Termini* pour inaugurer le nouvel aqueduc de l'ancienne eau *Marcia* appelée *Pia*. La nouvelle de l'arrivée de l'envoyé de Victor-Emmanuel, l'objet de la visite, la réponse du saint père, s'étaient vite répandus dans la ville et toute la bourgeoisie de Rome accourut sur la place pour témoigner publiquement de l'amour et du respect qu'elle avait pour son souverain. « J'étais au milieu de cette foule romaine, racontait un témoin oculaire ; car il n'y a pas un étranger à Rome en ce moment ; eh bien ! jamais nous n'avions été témoins d'une manifestation aussi chaleureuse et aussi spontanée ; le saint père était calme et souriant et nul ne pouvait voir sur le visage de ce noble vieillard la trace des pensées qui devaient attrister son cœur. Je suis revenu chez moi profondément ému de tout ce que je venais de voir, et jamais je n'oublierai cette fête de l'inauguration de l'*Acqua Marcia*. »

M. Ponza di San-Martino avait voulu assister à cette fête : il s'y était fait précéder d'une généreuse distribution d'or piémontais dans le but de la troubler par des acclamations au roi d'Italie. Plusieurs jeunes Romains le reconnurent dans la foule ; ils manœuvrèrent avec tant d'habileté qu'ils réussirent à l'isoler de ses émissaires et il eut la douleur d'entendre tous les échos de la place répéter les acclamations de la foule : Vive Pie IX ! Vive le pontife-roi !

Pie IX, à la veille des malheurs qui menaçaient Rome, ordonna un *triduum* de prières dans la basilique vaticane. Lui-même s'y rendit. « Nous avons tous

vu et admiré les glorieuses cérémonies de Noël et de Pâques dans cette grande basilique de Saint-Pierre, continue le même témoin ; mais qu'est-ce que cela auprès de l'humble manifestation du *Triduum* du 15 septembre 1870 ? *Tout Rome* était là, agenouillé sur le pavé de l'église et psalmodiant les litanies dont le pape entonnait chaque verset; c'est l'émanation la plus vraie de la foi catholique qu'il m'ait été permis de contempler, et nous nous sentions tous émus jusqu'au fond du cœur en entendant la voix forte de ce vieux pape demandant au ciel de protéger la ville de Rome et de bénir ses habitants. »

Selon les précédents, suivis en 1860, Victor-Emmanuel n'avait pas attendu la réponse du saint père pour donner ordre à ses troupes d'envahir le territoire de l'Église. Dès le 11 septembre, l'armée royale franchissait les frontières pontificales et s'avançait sur Rome.

Le 13 septembre, la Ville éternelle était mise en état de siège par les ordres du ministre des armes et les troupes pontificales étaient concentrées dans Rome. Le 15 septembre, Cadorna envoyait au général Kanzler la sommation d'ouvrir les portes aux troupes italiennes. Le général répondit : « J'ai reçu l'invitation que vous m'adressez de laisser entrer dans Rome les troupes qui sont sous les ordres de Votre Excellence. Sa Sainteté désire voir Rome occupée par ses propres troupes et nullement par celles d'un autre souverain. En conséquence, j'ai l'honneur de vous donner avis que je suis résolu à résister par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, comme l'exigent l'honneur et le devoir. »

Le commandant de Civita-Vecchia ayant livré la ville à la première sommation de la flotte piémontaise, Cadorna adressa un nouveau courrier au général Kanzler pour lui renouveler son *ultimatum;* il reçut la même réponse.

Toute négociation était désormais inutile : de part et d'autre il fallait se préparer au combat. Les défenseurs du saint père étaient au nombre de huit mille, les murs de Rome ne présentaient aucune chance de résistance sérieuse : les Italiens étaient plus de cinquante mille et ils avaient une artillerie redoutable. C'est dans ces conditions qu'allait s'ouvrir la lutte.

Le 19 septembre, Pie IX écrivit la lettre suivante au général Kanzler.

« Monsieur le général, maintenant que l'on va consommer un grand sacrilège et la plus énorme injustice, maintenant que les troupes d'un roi catholique, sans provocation, sans même l'apparence d'un motif, assiègent la capitale du monde catholique, je sens d'abord le besoin de vous remercier, vous, Monsieur le général, et toutes nos troupes, de la conduite généreuse que vous avez tenue jusqu'à présent, de l'affection dont vous avez donné des preuves au saint siège, et de votre volonté de vous consacrer entièrement à la défense de cette métropole.

« Que ces lignes restent comme un document solennel pour certifier la discipline, la loyauté et la valeur des troupes qui ont été au service de notre saint siège. Quant à la durée de la défense, il est de mon devoir d'ordonner qu'elle consiste uniquement en une protes-

tation constatant la violence, et rien de plus; c'est vous dire qu'on entamera, dès que la brèche sera ouverte, des négociations pour la reddition de la ville.

« Dans un moment où l'Europe déplore les très nombreuses victimes d'une guerre entre deux puissantes nations, on ne pourra jamais dire que le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, quoique assailli, ait consenti à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu, et nous mettons en lui toute notre confiance.

« Je vous bénis de cœur, M. le général, et toutes nos troupes. »

Après avoir écrit cette lettre, Pie IX se rendit dans la soirée à la *Scala-Santa*, dont il monta à genoux les degrés. Arrivé au sommet, prosterné devant l'image archétype du Sauveur, il prononça à haute voie cette émouvante prière :

« O toi, grand Dieu, mon Sauveur, toi dont je suis le serviteur des serviteurs et le très indigne représentant, je t'en supplie par ce sang précieux répandu par ton divin Fils en ces lieux mêmes, et dont je suis le suprême dispensateur ; je t'en prie par les tourments, par le sacrifice de ton divin Fils, qui a monté volontairement ce même chemin d'opprobre pour s'offrir en holocauste devant ce peuple qui l'insultait et pour lequel il allait mourir sur une croix infâme ; oh ! je t'en prie, aie pitié de ton peuple, de ton Église, ton épouse bien-aimée ; suspends ton courroux, ta juste colère ! Ne permets pas à des mains infâmes de venir souiller ta demeure. Pardonne à mon peuple qui est le tien ; et s'il faut une victime, oh ! mon Dieu ! prends ton indigne serviteur,

ton indigne représentant ! N'ai-je pas assez vécu ?... Pitié, mon Dieu ! pitié, je t'en prie ; et, quoi qu'il arrive, que ta sainte volonté soit faite ! »

Le lendemain, vingt septembre, dès cinq heures du matin, le premier boulet piémontais vint frapper les murs de la porte Pia. Les soldats pontificaux n'avaient que deux pièces pour répondre aux batteries ennemies. Pendant quatre heures une pluie de fer s'abattit sur le rempart démantelé; pendant quatre heures, les soldats pontificaux tinrent en échec toute cette armée.

Dès les premiers coups de canon, les membres du corps diplomatique accrédités auprès du saint siège s'étaient rendus au Vatican pour entourer la personne du saint père. Pie IX célébra la messe, selon son habitude, à sept heures et demie : le corps diplomatique y assista et le pape le reçut ensuite dans son cabinet de travail([1]).

Pie IX fit asseoir les représentants des puissances,

1. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, était auprès du Pape, à sa droite après son Éminence, et dans l'ordre suivant, les membres du corps diplomatique étaient assis en demi-cercle devant le saint père : — M. le marquis de Lorenzane, doyen du corps diplomatique, — M. le comte d'Arnim, ministre de Prusse, — M. le comte du Châtel, ministre de Hollande, — M. le baron Pycke de Peteghem, ministre de Belgique, — M. le comte de Thomar, ministre de Portugal, — M. de Figueiredo, ministre du Brésil, — M. Palomba, chargé d'affaires de l'Autriche-Hongrie, — M. Hennessy, attaché à l'ambassade de France : ce fut sur l'invitation du saint père que M. Hennessy prit cette place restée inoccupée, — M. Fernandez y Gimenez, chargé d'affaires d'Espagne, — M. L. de Behaine, chargé d'affaires de France, — M. le baron de Cetto, chargé d'affaires de Bavière, — M. le comte de Noisdans, secrétaire de la légation de Belgique, — M. le baron de Gudenus, attaché à l'ambassade de l'Autriche-Hongrie, — M. le baron de Salzberg, attaché à l'ambassade de l'Autriche-Hongrie, — M. de Stirum, secrétaire de la légation de la confédération de l'Allemagne du Nord, — M. le commandeur Noldini, chargé d'affaires de Monaco, — M. Pécoul, attaché à l'ambassade de France. — Les autres membres du corps diplomatique étaient absents de Rome.

puis il les entretint avec une familiarité pleine de bonté qu'on ne saurait trop admirer. Ses paroles furent alors recueillies par un des assistants et nous en reproduirons une partie, ayant cité ailleurs quelques fragments de cette conversation. Après avoir remercié le corps diplomatique de s'être rendu près de lui, dans une circonstance aussi pénible, il continua ainsi :

« Le corps diplomatique s'est une autre fois réuni autour de moi dans une circonstance pareille[1]; c'était au Quirinal.

« J'ai écrit au roi ; je ne sais s'il a reçu ma lettre. Je l'avais envoyée cependant sous l'adresse de son ministre des affaires étrangères. Je pense qu'elle lui sera parvenue, mais je n'en sais rien.

« Bixio, le fameux Bixio, est là avec l'armée italienne. Aujourd'hui, il est général. Bixio, du temps où il était républicain, avait formé le projet de jeter au Tibre, quand il entrerait dans Rome, le pape et les cardinaux. En hiver, c'eût été peu agréable ; en été c'eût été peut-être autre chose. Il est là, à la porte *San-Pancrazio;* ce côté-là est le plus exposé.

« Hier j'ai été à la maison où fut condamné Jésus-Christ. J'ai monté *l'Escalier saint*, c'était avec beaucoup de peine, et j'avais un soutien. Enfin j'y suis parvenu. C'est cet escalier qu'il a monté pour être condamné.

« En le montant, je me disais : Peut-être que demain, moi aussi, je serai condamné par les catholiques d'Italie : *Filii matris meæ pugnaverunt contra*

1. En 1848.

me. Il me faut beaucoup de force et Dieu me la donne. *Deo gratias !*

« Hier, en revenant de la *Scala-Santa,* j'ai vu tous les drapeaux que l'on a mis dans Rome pour se protéger. Il y en a des Anglais, des Américains, des Allemands, même des Turcs. Le prince Doria en a mis un anglais, je ne sais pourquoi.

« Quand je suis revenu de Gaëte, j'ai vu aussi sur mon passage beaucoup de drapeaux qui alors avaient été mis en mon honneur. Aujourd'hui, c'est différent ; ce n'est pas pour moi qu'on les a mis.

« Ce n'est pas la fine fleur de la société qui accompagne les Italiens quand ils attaquent le père des catholiques. C'est une miniature de ce que faisaient les jeunes Romains qui se rendirent au camp de César lorsqu'il passa le Rubicon. Le Rubicon est passé: *Fiat voluntas tua in cœlo et in terra. — Poi viene il codice dei fatti compiuti.* »

En ce moment, un officier d'état-major porta, de la part du général Kanzler, la nouvelle que les brèches étaient praticables; les membres du corps diplomatique se retirèrent et laissèrent le saint père délibérer avec le cardinal Antonelli ; après quelques instants, le pape les fit appeler et, les larmes aux yeux, leur adressa ces mots :

« Je viens de donner l'ordre de capituler ; on ne pourrait plus se défendre sans verser beaucoup de sang, ce que je ne veux pas. Je ne vous parle pas de moi ; ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur ces pauvres enfants qui sont venus me défendre comme

leur père. Vous vous occuperez chacun de ceux de votre pays. Il y en a de toutes les nations, surtout des Français. Pensez aussi, je vous prie, aux Anglais et aux Canadiens, dont personne ne représente les intérêts ici. Je vous les recommande tous pour que vous les préserviez des mauvais traitements dont d'autres eurent tant à souffrir, il y a quelques années.

« Je délie mes soldats du serment de fidélité qu'ils ont fait, afin de leur laisser la liberté.

« Pour les conditions de la capitulation, il faut voir le général Kanzler; c'est avec lui qu'il faut s'entendre. »

C'en était fait : à neuf heures et quart, la muraille s'était écroulée sur une largeur de trente mètres, dans la villa Bonaparte. La brèche était praticable, mais les Sardes n'osèrent pas avancer, car, debout sur ces ruines teintes de leur sang, ils voyaient les terribles zouaves et les héroïques soldats de la légion d'Antibes, faisant de leur corps un rempart nouveau et, quand un des leurs tombait, serrant leurs rangs et continuant le feu en chantant l'*hymne de Pie IX*.

La lutte fut terrible et quand le drapeau blanc, arboré par ordre du souverain pontife, mit fin au combat, les zouaves se résignèrent à regret : pour la première fois l'obéissance au pape leur parut difficile. Ils cessèrent le feu : il était dix heures dix minutes du matin.

Voyant qu'ils n'avaient plus rien à craindre, les Piémontais s'avancèrent vers la brèche et ouvrirent, à cent mètres, une fusillade effroyable sur les zouaves. Ainsi provoqués par cette lâche trahison, les zouaves

ripostèrent si énergiquement que les masses italiennes reculèrent en désordre.

Mais l'ordre était donné : le drapeau blanc fut planté sur la brèche et la fusillade cessa de nouveau.

On vit alors une chose inouïe : les Piémontais, reprenant leur marche en avant et tirant sur le drapeau parlementaire, se ruèrent comme des bêtes fauves vers la brèche, l'escaladèrent et, la baïonnette au bout du fusil, se précipitèrent sur les zouaves qui, debout, l'arme au bras, ne répondirent ni à leurs menaces ni à leurs coups. Ne trouvant plus d'obstacle, l'armée italienne fit son entrée par la porte Pia, que l'histoire montre comme celle presque toujours choisie par les barbares. Une bande de vagabonds et de repris de justice l'accompagnait et l'acclamait de ses cris : à de tels vainqueurs un semblable triomphe était bien dû. Les soldats pontificaux étaient maltraités, assassinés, et la rage de ces bandits s'acharnait jusque sur le corps des braves morts au poste d'honneur et pour la plus noble et la plus sainte des causes (1).

Le même jour, à la villa Albani, le général Kanzler s'abouchait avec Cadorna et il fut contraint de signer la capitulation suivante :

« Art. 1er. La ville de Rome, sauf la partie limitée au sud par les bastions San-Spirito, comprenant le mont Vatican et le château Saint-Ange et qui constitue la cité Léonine ; son armement complet, drapeaux,

1. Lorsqu'on prévint le général Cadorna de tous les crimes commis par ces bandes, il répondit philosophiquement : « *Lasciate il popolo sfogarsi.* Laissez le peuple se dégonfler. »

armes, magasins de poudre, tous les objets appartenant au gouvernement, seront remis aux troupes de Sa Majesté le roi d'Italie.

« Art. 2. Toute la garnison de la place sortira avec les honneurs de la guerre, emportant ses drapeaux, armes et bagages. Les honneurs militaires une fois rendus, elle déposera ses drapeaux et ses armes, à l'exception des officiers, qui garderont leur épée, leurs chevaux et tout ce qui leur appartient. Les troupes étrangères sortiront les premières ; les autres viendront ensuite, selon leur ordre de bataille, avec la gauche en tête. La sortie de la garnison aura lieu demain matin à sept heures.

« Art. 3. Toutes les troupes étrangères seront dissoutes et les soldats renvoyés immédiatement dans leurs foyers par les soins du gouvernement italien.

« Art. 4. Les troupes indigènes seront constituées en dépôt sans armes avec les allocations qu'elles ont actuellement. Le gouvernement du roi se réserve de statuer sur leurs positions futures.

« Art. 5. Elles seront envoyées à Civita-Vecchia dans la journée de demain.

« Art. 6. Les deux parties nommeront une commission composée d'un officier d'artillerie, d'un officier du génie et d'un fonctionnaire d'intendance pour la remise dont il est question à l'article premier. »

Le lendemain, 21 septembre, à 7 heures, les zouaves, qui avaient passé la nuit sous les colonnades de la place de Saint-Pierre, se formèrent en carré sous les ordres du colonnel Alet. Il leur fit alors présenter les armes

et, élevant son épée, il cria : « *Vive Pie IX, pontife et roi !* » Ce cri attira le pape à la fenêtre de sa chambre, il se montra encore une fois à ses chers soldats. Debout, entouré de quelques prélats, il étendit les bras comme pour presser tous ses enfants sur son cœur, puis, levant vers le ciel ses mains et ses regards, il prononça les paroles de la bénédiction.

Vive Pie IX! répétèrent de nouveau tous les soldats. Les dragons et les artilleurs déchargèrent en l'air leurs carabines comme pour donner encore à leur roi une dernière salve d'honneur. On agitait les képis ; les uns présentaient les armes, les autres les élevaient fiévreusement, tous les yeux étaient pleins de larmes. ...

Cette scène fut trop forte pour le cœur de Pie IX, sa voix s'éteignit dans un sanglot et il tomba à moitié évanoui dans les bras de ceux qui l'entouraient.

Lorsqu'il fut revenu de cette douloureuse émotion, il chercha la solitude dans les salles de Raphaël. Le général Kanzler fut introduit près de lui avec madame Kanzler et le P. Vannutelli. Ils le trouvèrent qui marchait silencieux, la tête inclinée ; ils se jetèrent à ses pieds. « Le pape, dit le P. Vannutelli, semblait extraordinairement souffrant et épuisé ; cependant l'expression de son visage restait calme et pleine de bonté. Il interrogea ma sœur, qui fondait en larmes, et la questionna sur l'hôpital où elle avait passé la journée de la veille, auprès des blessés. Les pauvres enfants ! ajouta-t-il, daigne le ciel les récompenser ! Ç'a été un grand crime ; il doit retomber sur la tête de ceux qui l'ont commis. »

Le crime était consommé : Pie IX désormais était prisonnier dans son palais.

Les soldats pontificaux, avant de déposer les armes, défilèrent devant l'armée italienne. A côté de Cadorna, de Bixio, de Cosenz, on remarquait un autre personnage qui paraissait triomphant de contempler les soldats désarmés de la papauté. C'était le comte d'Arnim, ministre de Prusse ([1]).

1. En 1867, M. d'Arnim viola l'étiquette de la cour pontificale, en se présentant dans la cour du Vatican dans une voiture à un cheval. Le factionnaire l'arrêta. Le ministre en référa à sa cour. M. de Bismarck, déjà vainqueur à Sadowa, le prit de haut. Il ordonna à son représentant d'abaisser les armes de la légation si la cour pontificale ne lui donnait pas raison. Le cardinal Antonelli écrivit au comte d'Arnim au nom du saint père que Sa Sainteté « permettrait dorénavant aux représentants des grandes puissances d'arriver avec un quadrupède quelconque, » même, ajoutaient les Romains, avec la monture du roi d'Yvetot.





Chapitre septième.

PIE IX PRISONNIER AU VATICAN.

Complicité de l'Europe. — Emeute dans la cité Léonine. — Encyclique de Pie IX imprimée à Genève. — Le pape trace l'historique de l'invasion de Rome. — Pie IX est vraiment prisonnier. — Justification de sa conduite. — « Mort au pape ! » — Comment la police italienne entend protéger le pape. — « Je viens de faire un premier pas dans le chemin de la conciliation. » — Propter metum Judæorum. — Pourquoi le pape n'a pas quitté Rome. — La légende de « Domine, quo vadis » ? — Moïse et Pie IX.



E sacrilège était consommé : Rome était entre les mains triomphantes de la Révolution, conduite et dirigée par la monarchie de Savoie ; Pie IX dépouillé successivement de tous ses États, sans que l'Europe se fût sérieusement émue de tous ces attentats, était réduit à s'enfermer dans son palais du Vatican, n'ayant plus désormais l'indépendance et la liberté nécessaires pour exercer son ministère sacré.

Les barbares, les empereurs d'Allemagne, des princes puissants s'emparèrent quelquefois, dans le cours des siècles, des États du saint siège ; ils employèrent la violence ouverte, ils n'invoquaient point d'autres droits que celui du plus fort, et ils ne dissimulaient point sous d'hypocrites sophismes les appétits de leur ambition ou les satisfactions de leurs vengeances. Mais l'Italie s'est emparée de Rome et des États de l'Église par la ruse et l'hypocrisie, elle n'a pas osé s'attaquer

de front à l'auguste pontife, elle a sapé son autorité par le mensonge et l'émeute, envahi ses provinces de biais, si l'on peut s'exprimer ainsi, se posant comme la protectrice des droits des peuples qui gémissaient, disait-elle, sous le joug abrutissant des prêtres. Telle est la vérité, et nous ne saurions trop souvent le proclamer.

La chute du trône pontifical, arrivant au milieu d'événements presque inouïs dans l'histoire, ne produisit pas l'émotion qu'elle eût fait naître en d'autres circonstances : les succès prodigieux de la Prusse, l'effondrement épouvantable de l'empire français, l'indigne surprise du 4 septembre, Paris assiégé, la lutte sanglante et désespérée d'une nation accoutumée à la victoire, détournèrent l'attention publique, et cependant, les nouveaux maîtres de Rome avaient amené, à leur suite, une cohorte d'hommes perdus, accourus de toute l'Italie vers la capitale. Cette troupe d'hommes, dangereux et violents, allaient aider à la réalisation du plan italien. La convention stipulée entre le général Cadorna et le général Kanzler laissait au pape la cité Léonine; mais il fallait un prétexte au gouvernement pour supprimer cette partie de la convention. Les bandes dont nous venons de parler furent envoyées dans cette partie de la ville, avec la mission de fomenter une émeute sur la place Saint-Pierre, aux portes mêmes du Vatican. Le complot fut exécuté, sous la conduite de Tognetti, cousin du malheureux qui, en 1867, avait fait sauter la caserne Serristori : les cris de ces furieux, leurs menaces de mort contre le pape, leurs tentatives feintes ou réelles pour pénétrer dans l'intérieur du pa-

lais pontifical, la mort d'un gendarme pontifical tué sur les escaliers mêmes du Vatican, inspirèrent à l'entourage du saint père de sérieuses craintes. La garde pontificale était impuissante à réprimer cette foule.

Le cardinal Antonelli fit alors avertir le commandant des troupes italiennes du danger que courait la personne du pape, et un bataillon fut aussitôt envoyé dans la cité Léonine. Il y resta ! les stipulations signées par les deux généraux furent ainsi annulées : Pie IX devenait réellement prisonnier ; les soldats de Victor-Emmanuel montaient la garde sur les degrés mêmes du Vatican. Ils n'étaient, en effet, séparés des Suisses, placés derrière la grande porte de bronze, que par 5 ou 6 marches seulement de l'escalier extérieur. Sous le pavillon du Belvédère, une sentinelle mit en joue Mgr de Mérode qui regardait par la fenêtre.

Cette garde, le pontife lui-même s'est chargé de faire connaître au monde de quelle façon on l'exerçait. « Des personnes, dit-il dans une lettre adressée aux cardinaux à la date du 29 septembre, sortant de notre palais du Vatican, ont été fouillées par des soldats du nouveau gouvernement qui voulaient savoir si elles ne portaient rien sous leurs habits. On a réclamé contre ce procédé, et il a été répondu que cela avait été fait par erreur et qu'on s'en excusait. Mais qui ignore avec quelle facilité des erreurs de ce genre peuvent se reproduire et en amener d'autres ? »

Pie IX, du reste, n'avait point accepté la concession de la cité Léonine que lui faisaient les vainqueurs. La capitulation de son général, il l'avait subie, après avoir

montré suffisamment qu'il cédait à la violence. Désormais il restera confiné dans l'enceinte même du Vatican et il attendra de la générosité de ses enfants le pain de ses serviteurs et le sien propre.

Le 1er novembre 1870, il adressa à tous les évêques une encyclique qu'il fut contraint de faire imprimer à Genève :

« Tandis que mes peuples jouissaient d'une paix profonde, disait-il, le roi de Piémont et son gouvernement, saisissant l'occasion de la grande guerre qui divise deux puissantes nations de l'Europe, à l'une desquelles ils avaient promis de respecter l'état actuel du domaine ecclésiastique, d'en interdire la violation aux factieux, résolurent tout à coup d'envahir les restes de ce domaine, et jusqu'à notre saint siège, et de les réduire sous leur puissance. Mais pourquoi cette invasion hostile, et quelle cause y assigner ? On connaît aujourd'hui, en tout lieu, la lettre que, le 8 septembre dernier, le roi nous écrivit et nous fit remettre par son envoyé auprès de nous, dans laquelle, par une série longue et mensongère de mots et de phrases, et tout en affichant les noms de fils dévoué et de catholique, sous le prétexte de maintenir l'ordre et de sauver le pontificat et notre personne, on nous demandait de ne point considérer comme un acte d'hostilité le renversement de notre pouvoir temporel, et de renoncer volontairement à ce pouvoir en nous fiant aux vaines promesses qui nous étaient faites, afin de concilier ce qu'on appelait le vœu des Italiens avec le droit suprême et la liberté de l'autorité du pontife romain. Nous dûmes sans doute

trouver fort étrange ce procédé, destiné à couvrir et à déguiser la violence qu'on allait bientôt nous faire, et plaindre du fond du cœur ce roi qui, poussé par d'injustes conseils, inflige chaque jour de nouvelles blessures à l'Église et, tenant plus compte des hommes que de Dieu, ne songe pas qu'il est au ciel un Roi des rois, Seigneur des seigneurs, sans faveur pour aucune personnalité, sans crainte pour aucune grandeur, parce qu'il a fait également le petit et le grand, et qu'il réserve aux puissants des châtiments proportionnés à leur puissance... »

Puis Pie IX rappelle la conduite de Pie VII, et emprunte ses paroles, dans des circonstances semblables, pour prouver qu'il ne pouvait condescendre aux exigences du roi de Piémont et renoncer à son pouvoir temporel.

« Notre réponse, dit-il, n'était pas encore remise au roi, que son armée s'était déjà emparée de villes tranquilles et intactes jusqu'alors dans notre domaine pontifical, après avoir aisément dispersé les garnisons qui avaient essayé de résister. Et bientôt après, se leva ce jour funeste du 20 septembre, où nous vîmes cette ville de Rome, siège du prince des apôtres, centre de la religion catholique, et refuge de toutes les nations, assiégée par des milliers de soldats, livrée aux armes et à la violence, avec une brèche ouverte en ses murs, et sous la terreur d'un bombardement, par l'ordre de celui qui venait de nous attester solennellement son affection filiale envers nous et sa fidélité envers la religion. Fut-il jamais pour nous, pour tous les bons,

rien de plus triste que ce jour où nous avons vu troubler et renverser tout l'ordre public, insulter d'une voix impie dans la personne de notre humilité la dignité et la sainteté du suprême pontificat, abreuver d'opprobres nos fidèles cohortes, et introniser la licence et l'émeute, là où naguère on n'apercevait que les sentiments de fils dévoués qui cherchaient à consoler les douleurs du père commun ? Depuis ce jour, s'accomplissent sous nos yeux des choses qu'on ne peut mentionner sans soulever la juste indignation de tous les bons : des livres infâmes remplis de mensonges, de turpitudes, d'impiétés, exposés en vente à bas prix et répandus partout ; de nombreux journaux, publiés chaque jour pour corrompre les esprits et les mœurs, pour vilipender et calomnier la religion, pour enflammer l'opinion publique contre nous et contre ce siège apostolique ; d'impures et indignes images et d'autres œuvres du même genre, publiées pour exposer à l'insulte et au ridicule les choses et les personnes sacrées ; des honneurs et des monuments accordés à ceux que la justice et les lois ont punis pour leurs crimes ; les ministres de l'Église, contre qui on soulève les passions, insultés pour la plupart, quelques-uns même frappés et blessés traîtreusement ; plusieurs maisons religieuses soumises à d'injustes perquisitions; notre palais du Quirinal violé, un cardinal de la sainte Église romaine violemment chassé des appartements qu'il occupait ; d'autres ecclésiastiques, appartenant à notre maison, exclus de cette demeure et accablés de vexations ; des lois et des décrets portés, qui blessent manifestement et suppri

ment la liberté, l'immunité de la propriété et les droits de l'Église de Dieu ; et tous ces maux déjà si graves, si Dieu n'y met obstacle, s'aggraveront encore, nous le craignons. Et cependant, notre condition présente nous empêche d'y apporter aucun remède, et nous avertit ainsi de la captivité où nous sommes et de l'absence de cette pleine liberté que le gouvernement intrus, dans ses mensongers rapports, dit au monde qu'il nous laisse dans l'exercice de notre ministère apostolique. »

Pie IX termine son encyclique par d'énergiques protestations : il déclare nuls et de nul effet tous les actes et tous les décrets du gouvernement usurpateur.

Le pape était si peu libre que les journaux italiens qui reproduisirent l'encyclique furent saisis.

A partir du 20 septembre, Pie IX ne sortit plus du Vatican. Il ne pouvait plus, en effet, reparaître dans les rues de Rome, dont il était le seul vrai roi. Son apparition au milieu de son peuple, qui l'aimait toujours et l'eût salué d'enthousiastes acclamations, eût amené de sanglantes collisions, et Pie IX ne voulait pas voir couler le sang de ses sujets. Pouvait-il d'un autre côté confier sa personne aux troupes italiennes qui lui eussent servi d'escorte et de défense peut-être contre le poignard des sectaires ? Du reste, la police italienne ne fit rien pour défendre et protéger la dignité du pontife. Quand le 28 octobre 1873, une bande de sicaires allait, à la suite d'une troupe de musiciens, pousser sous les fenêtres du Vatican des cris de mort, nul ne songea à les inquiéter. Pendant longtemps ils hur-

lèrent ces menaces : *Mort au Pape ! Vive Victor-Emmanuel !* et les gendarmes, les agents de la questure, tranquilles et calmes dans leur poste de la place Saint-Pierre, ne prirent nul souci d'arrêter cette démonstration.

Le peuple romain ne manqua jamais aucune occasion de témoigner son dévouement à la personne du saint père. Ses sentiments éclataient publiquement et de la façon la plus imposante chaque année aux jours anniversaires de l'élection et du couronnement de l'immortel pontife. Toutes les classes de la société envahissaient alors, en flots pressés, l'immense basilique de Saint-Pierre et, d'une voix émue par la douleur, la prière et l'espérance, tout ce peuple adressait à Dieu le cantique de l'action de grâce. Rien n'était émouvant et sublime comme cette pacifique démonstration !

Le 21 juin 1874, Pie IX voulut jouir de ce spectacle et, du haut de la tribune intérieure de la basilique, de manière pourtant à n'être pas vu, il assista à la cérémonie célébrée en son honneur par ses enfants. Après la bénédiction du saint Sacrement, les fidèles se retiraient en silence, lorsque tout à coup une voix s'écria du milieu de la foule : « *Ecco il Santo Padre !* » Pie IX retournait dans ses appartements et on l'avait vu de la place passer près d'une fenêtre de son palais demeurée ouverte.

Ces mots : Voici le saint père ! produisirent sur la nombreuse réunion un effet magique ; ils furent le signal de la démonstration la plus imposante qu'il soit possible d'imaginer. En un clin d'œil, toutes les têtes

se découvrirent, des milliers de mouchoirs blancs s'agitèrent dans les airs et les cris de : Vive Pie IX ! vive le Pape-roi ! s'échappèrent de toutes les poitrines. Ce fut un moment d'enthousiasme indescriptible et dont la spontanéité semblait encore accroître l'élan.

Les gendarmes, les agents de police, les gardiens municipaux, partout mêlés à la foule, cherchaient à lui imposer silence ; mais leurs efforts pour calmer le peuple ne faisaient que l'exciter davantage et le pape-roi était acclamé par des accents plus énergiques et par des vivats plus chaleureux. La police fit alors des arrestations parmi lesquelles deux dames étrangères. Quand un régiment de Bersagliers accourut pour rétablir le calme, la place de Saint-Pierre était évacuée.

Le soir une démonstration dans le sens contraire avait lieu: sur la place Colonna où se réunissent ordinairement les Romains pour causer de leurs affaires, s'entretenir des nouvelles du jour et entendre la musique, plusieurs individus, à l'aspect féroce, firent entendre des cris de mort contre le pape et le clergé, puis se rendirent de là sur la place Saint-Pierre, où ils firent retentir sous les fenêtres du pape d'abominables vociférations : *Abbasso il Vaticano! Morte ai preti! Abbasso il papa-re !* criaient ces voix avinées. La police intervint pour dissiper ces émeutiers, mais seulement après que la manifestation avait eu toute la liberté dont elle avait besoin. Les insulteurs du pape ne furent point autrement inquiétés, tandis que de jeunes Romains payèrent, par l'amende et la prison, l'honneur de s'être trouvés quelques heures plus tôt parmi les milliers de catholiques

qui acclamèrent l'auguste vieillard dont la main ne se levait jamais que pour bénir.

De tels faits étaient la justification trop complète de la captivité volontaire à laquelle Pie IX s'était condamné : sa dignité, le bonheur de son peuple ne lui en faisaient-ils pas une douloureuse obligation ?

Pie IX disait à la noblesse, dans les derniers jours de décembre 1876 :

« A moi, certaines personnes ont dit (et cela m'a été dit ces jours-ci) : Pourquoi ne sortez-vous pas du Vatican ? je dois répondre : *Tempus meum nondum advenit*. Pour le moment, je ne puis sortir, *propter metum Judæorum*. Ce lieu où je me trouve c'est la petite Galilée, dont je ne dois pas franchir les limites ; il est certain que je ne puis mettre les pieds hors de cette enceinte du Vatican *propter metum Judæorum*, par crainte des Juifs. »

En 1873, Pie IX voulut voir, avant sa pose, la mosaïque reproduisant le tableau de l'Assomption de Jules Romain, commandée pour la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs. L'atelier des mosaïques est attenant au Vatican ; pour s'y rendre Pie IX dut franchir l'enceinte de son palais. Comme il sortait, le cardinal de Bonnechose, arrivé la veille, se rendant lui-même au Vatican, le rencontra sur son passage.

En le voyant,le pape ralentit le pas, puis embrassant et relevant l'archevêque prosterné à ses pieds, il lui dit avec émotion : « Chère Éminence ! c'est une circonstance tout exceptionnelle... Voici la première fois depuis deux ans que je passe par ici ! » Après la visite

à l'atelier, Pie IX rentra au Vatican par le petit chemin qui conduit aux jardins pontificaux en longeant les murs de Saint-Pierre. Des ouvriers qui travaillaient à la basilique se mirent à crier : *Santo Padre, la benedizione*, et Pie IX, se tournant vers eux, les bénit.

En rentrant dans son palais, le saint père dit en souriant aux prélats qui l'entouraient : « Eh bien ! Je viens de faire un premier pas dans le chemin de la conciliation ! »

En 1875, au mois de février, Pie IX, qui n'était point descendu dans la basilique du prince des apôtres depuis sa captivité, résolut de s'y rendre, afin d'examiner les travaux qu'il y avait fait exécuter à ses frais. Le jour de l'ouverture du carnaval, à midi, entouré de sa cour, il pénétra dans l'enceinte sacrée dont les portes avaient été fermées dès le matin. Le chapitre le reçut, et Pie IX, après avoir prié et baisé le pied de la statue de saint Pierre, rentra au palais d'où il ne devait plus sortir qu'en 1876, pour donner audience dans cette même basilique à quatre mille pèlerins espagnols qui étaient venus *voir Pierre dans les chaînes*.

Les quelques faits que nous avons rapportés suffisent pour prouver que la captivité de Pie IX, si elle était volontaire en un sens, n'en était pas moins réelle et nécessitée par la nature même de l'invasion. Si ses mains, comme celles de saint Pierre, n'étaient pas chargées de chaînes, s'il n'était pas gardé par des geôliers dans les profondeurs de la prison Mamertine, il restait néanmoins prisonnier, puisqu'il n'avait plus la liberté d'exercer dans sa propre ville son ministère

apostolique. A l'arrivée des Italiens, il eût pu quitter Rome et chercher un asile sur un autre point du globe. Le reste de l'Europe, il est vrai, ne lui offrait guère à cette heure plus de sécurité et de paix ; mais il ne voulut pas s'éloigner de Rome, comme il l'expliqua dans sa lettre adressée au cardinal vicaire, le 12 juin 1872, « par des raisons du plus grand intérêt pour la religion. »

Il lui a semblé entendre les paroles que Notre-Seigneur adressait à saint Pierre, quittant Rome pour fuir la persécution, et il est resté au milieu de son peuple.

Le 29 septembre 1872, il recevait en audience particulière le cardinal de Bonnechose. « Je veux, lui dit-il, vous offrir un présent. L'objet est en soi de peu de valeur, l'intention en fera tout le prix. » Puis, faisant allusion aux conjectures qu'on faisait alors sur son départ, il ajouta : « Quand je médite sur ce sujet, il me vient toujours à l'esprit cette scène touchante de la vie de saint Pierre. Lorsque le prince des apôtres, fuyant la persécution, quitta la ville de Rome, il rencontra, non loin de la porte Saint-Sébastien, Notre-Seigneur portant la croix d'un air attristé : *Domine, quo vadis ?* Seigneur, où allez-vous ? s'écria Pierre. Je vais à Rome, répondit JÉSUS, pour y être crucifié de nouveau. Pierre comprit, et il resta à Rome. Je fais de même, car si je quittais en ce moment la Ville éternelle, il me semble que Notre-Seigneur m'adresserait le même reproche. Eh bien ! c'est cette scène, qui n'est sans doute qu'une légende, mais une

pieuse légende, que je veux vous laisser en souvenir. »

Et Pie IX offrit au cardinal un magnifique camée en ivoire, entouré d'un cercle d'or, représentant la scène du *Quo vadis*.

L'année suivante, le saint père envoyait aux religieuses de Saint-Joseph de Bordeaux un beau reliquaire, orné d'une sculpture sur ivoire, représentant le même fait. « Ce tableau, dit-il en le remettant au prélat chargé de le faire parvenir, dira aux sœurs de Saint-Joseph pourquoi je ne vais pas en France. »

Pie IX a fait traiter ce sujet par plusieurs artistes ; et on ne saurait traduire autrement cette pensée : Le pape est resté à Rome parce que Dieu l'a voulu !

Sa présence, on n'en saurait douter, a plus d'une fois arrêté les usurpateurs de Rome dans la voie des sacrilèges et des spoliations. Cette dernière pensée fut gracieusement exprimée par l'offrande de M. Sauve, à l'occasion de son Jubilé pontifical, en 1871. Sur le piédestal d'une belle statue en argent, représentant le Moïse de Michel-Ange, il avait fait graver l'inscription suivante :

MOYSES. IN. MONTE.
PRECE. HOSTES. FUNDIT.
PIUS. IX. P. M. IN. VATICANO, MONTE.
ORANS. ROMAM. SOSPITAT.

Moïse par sa prière sur la montagne défait ses ennemis ; Pie IX souverain pontife priant sur la montagne du Vatican sauve Rome.



Chapitre huitième.

ROME SOUS LE SCEPTRE DE VICTOR-EMMANUEL II.

Le plébiscite du 2 octobre. — Prise du Quirinal. — Les fausses clefs du serrurier Capana. — Les scandales et les sacrilèges de Rome. — L'inondation. — Arrivée d'Humbert et de Marguerite. — Entrée de Victor-Emmanuel. — Expropriation des couvents. — Protestation de Pie IX. — Suppression des ordres religieux. — Manière de procéder du secrétaire de la Junte liquidatrice. — Les temples protestants à Rome. — La police italienne. — La loi des garanties. — Le ministère Depretis-Nicotera. — La chambre des députés et ses blasphèmes. — Rome n'est plus la cité des cérémonies et des fonctions saintes. — Les cardinaux participent au deuil et à la captivité du pape. — L'allocution du 12 mars. — Depretis et les biens des paroisses. — L'Exequatur. — Mort de La Marmora. — Mort de Victor-Emmanuel. — Ses funérailles. — Avènement d'Humbert I. — Protestation de Pie IX.



VICTOR-EMMANUEL, maître des États des princes italiens, avait cherché à faire sanctionner par le suffrage populaire ses conquêtes iniques. Ayant consommé son crime par l'envahissement de la capitale du monde chrétien, il voulut jouer le dernier acte de la comédie, conduite avec tant d'art et de perfidie, depuis la prise des Romagnes jusqu'à l'annexion du royaume des Deux-Siciles : le peuple romain fut donc convoqué dans ses comices électoraux pour le 2 octobre. Si les événements antérieurs n'avaient déjà fait connaître les moyens employés par le gouvernement italien dans les opérations de ce genre, le prétendu plébiscite du

2 octobre 1870 aurait suffi pour faire apprécier la déloyauté du gouvernement de Victor-Emmanuel. Dans une ville de deux cent mille âmes, où presque tous les fonctionnaires militaires et civils avaient donné leur démission, protestant ainsi contre le nouvel ordre de choses, on ne trouva dans l'urne que 46 bulletins négatifs ; tous les autres, au nombre de quarante mille avaient accepté la déchéance du pape et l'avènement de la royauté de Victor-Emmanuel ! Le gouvernement n'eut pas honte de proclamer, en face de l'Europe, un pareil résultat et, chaque année encore, il célèbre le souvenir de ce véritable escamotage. On sait, en effet, comment eut lieu ce plébiscite : les Romains n'y prirent généralement aucune part ; les employés du gouvernement, des étrangers, des hommes tarés, payés et mandés à Rome dans ce but, coururent aux urnes et portèrent successivement leurs votes dans plusieurs collèges électoraux. Le ministre Lanza obligea les compagnies de chemins de fer à *transporter gratuitement* tous les *émigrés romains* qui se présenteraient dans les stations du royaume munis de cartes délivrées par les préfets et sous-préfets....

Chaque convoi jetait sur le pavé de Rome mille à douze cents Piémontais, Lombards, Romagnols ou Napolitains venant visiter la Ville éternelle aux frais des actionnaires des chemins de fer. Il est arrivé ainsi plus de dix mille Italiens étrangers à la ville de Rome.

Après avoir remis à Victor-Emmanuel, alors à Florence, le résultat de cet étrange plébiscite, on mit les scellés sur le palais du Quirinal et un décret royal

annonça que *Rome et les provinces romaines* faisaient désormais *partie intégrante du royaume d'Italie.* « Le souverain pontife, disait l'article 2 de ce décret, conserve la dignité, l'inviolabilité et toutes les prérogatives personnelles du souverain. » Le lecteur sait déjà à quoi s'en tenir sur la manière dont on entendait conserver les *prérogatives personnelles* du seul et légitime souverain de Rome. Victor-Emmanuel toutefois annonçait la publication d'une loi qui devrait déterminer les garanties de l'indépendance du pape et du libre exercice de son pouvoir spirituel.

Dans les premiers jours de novembre, le gouvernement, qui avait hâte de s'emparer du Quirinal, provoqua par ses agents secrets une démonstration nécessaire à ses desseins. Le 5 au soir, la bande qui était entrée à Rome par la brèche de la *Porta Pia* se réunit sur la place de Venise et, après avoir traversé le Corso, la place d'Espagne, se rendit devant le Quirinal. Tout le long de cette course tumultueuse, elle avait crié : « *Vogliamo il Quirinale! Vogliamo il collegio romano! Abbasso i Gesuiti!* » Quand la manifestation fut achevée, les gendarmes et les bersagliers dissipèrent sans peine cette tourbe, à laquelle, du reste, « d'honorables patriotes » venaient de donner l'assurance que ses vœux seraient accomplis ([1]).

En effet, le 7 novembre, le général de La Marmora écrivait au cardinal Antonelli que le conseil des ministres avait décidé à l'unanimité d'annexer le Quirinal au domaine royal et il priait en conséquence le secré-

1. *Gazetta del Popolo* du 7 nov.

taire d'État d'envoyer les clefs du palais, de nommer les délégués chargés d'assister à la prise de possession et de dresser l'inventaire du mobilier.

Lorsque, dans les premiers jours de l'invasion, le général Cadorna avait fait demander les clefs du Quirinal, Pie IX avait répondu au sous-intendant du palais : « Depuis quand les voleurs ont-ils besoin de clefs pour ouvrir mes portes ? Qu'ils les crochètent ou qu'ils les abattent. Les soldats de Bonaparte, venant enlever Pie VII, entrèrent par les fenêtres du Quirinal et n'eurent pas l'insolence de lui demander les clefs. »

Reportant la réponse à l'envoyé de Cadorna, l'employé pontifical ajouta : « Entrez donc dans le palais, comme vous êtes entré dans la ville... par une brèche. »

Antonelli ne pouvait répondre d'une façon différente à La Marmora.

Le 9 novembre 1870, à midi, le gouvernement prit possession du Quirinal, dont un serrurier, nommé Joseph Capanna, vint ouvrir les portes avec de fausses clefs (1).

Le même jour, le cardinal Antonelli adressait au corps diplomatique une protestation contre cette violation du droit de propriété : le palais du Quirinal étant, depuis trois siècles, l'habitation d'été des souverains pontifes et le lieu destiné à la réunion des conclaves.

De ce jour, date l'ère de sacrilèges que nous n'es-

1. Ce malheureux serrurier fut bientôt puni de sa coupable complaisance. Les clients abandonnèrent sa boutique et, réduit à la misère, après avoir fait faillite, il fut frappé de mort subite. L'un des notaires qui dressèrent l'inventaire, après avoir volé le gouvernement par une série de faux actes, s'échappa de Rome et alla demander à la Grèce la faculté de manger impunément l'argent qu'il avait ainsi amassé.

saierons pas de raconter en détail et contre lesquels le cardinal Antonelli protesta énergiquement et d'une manière générale, le 24 janvier 1871.

Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, les catholiques, qui sortaient de la basilique vaticane, furent insultés et menacés. Trois jeunes Romains, gravement blessés, coupables d'avoir cru à la liberté de la prière, furent saisis et emprisonnés : ils s'étaient défendus contre les assassins, et ce fut tout leur crime. D'autres eurent le même sort sur le seuil de l'église de Saint-André *della Valle*. La police arrivait toujours trop tard et n'emprisonnait jamais que les victimes.

Quelques jours plus tard, l'église du Gésu est profanée : le nom adorable du Sauveur qui surmontait sa façade fut brisé par le marteau des hommes du gouvernement. C'est le commencement de la profanation des églises et des sanctuaires les plus vénérables, dans lesquels les Piémontais entraient le chapeau sur la tête, le cigare à la bouche ; la *Scala Santa*, que les fidèles gravissent à genoux, est souillée par des hommes ivres de vin et d'impiété ; les prédicateurs sont insultés publiquement ; les prêtres injuriés, frappés, poursuivis à coups de pierre ; les marches des églises frottées de savon, afin de faire tomber les fidèles qui s'y rendaient. On représentait, dans les mascarades du carnaval, le pape et les mystères les plus augustes de la religion, indignement parodiés, travestis ; l'obscénité des théâtres devint telle que le cardinal vicaire crut devoir en écrire au ministre Lanza qui n'en tint aucun compte.

Le 1er février 1873, le même cardinal Patrizzi protesta

contre les excès du journalisme, et spécialement, contre la *Capitale* qui publiait une série de feuilletons contre la divinité de Jésus-Christ. Le procureur général répondit que la loi était impuissante pour fermer la bouche à ceux qui, par conviction ou par passion, soulèvent de semblables discussions. Il terminait en disant : « La religion est appuyée sur des bases trop solides pour éprouver quelques dommages de pareilles attaques. »

A cette occasion, l'*Unità cattolica* suscita une imposante manifestation dans l'Italie : douze volumes de 1,400 pages chacun furent couverts de signatures et déposés aux pieds du saint père, avec une offrande de plus de deux cent mille francs : le tout recueilli en trois mois. Elle publia de plus une *consultation légale*, par laquelle il était prouvé que la réponse du procureur général était en opposition avec la législation. Le gouvernement et les impies gardèrent le silence, ne pouvant ni détruire cette *consultation*, ni empêcher cette solennelle manifestation.

Il nous faut maintenant revenir sur des événements plus graves et sur des faits émanés du gouvernement lui-même.

Au mois de décembre 1870, une terrible inondation ravagea la ville de Rome ; Victor-Emmanuel fut sollicité, et presque contraint, par ses ministres de venir montrer, par sa présence, l'intérêt qu'il prenait à la population rudement éprouvée par ce désastre.

Le roi vint, comme à la dérobée ; il n'osa habiter le Quirinal, il se montra dans quelques quartiers et repartit aussitôt.

Pie IX, toujours père, songea aux besoins de son peuple et, malgré sa pauvreté, il fit distribuer cent mille francs aux inondés. Victor Emmanuel se serait alors écrié : « Je ne puis permettre que le pape donne plus que moi. Dites dans les journaux que je donnerai deux cent mille francs ! »

Le 23 janvier 1871, le prince Humbert, héritier de la couronne d'Italie, et la princesse Marguerite faisaient leur entrée solennelle dans Rome, au bruit des salves de l'artillerie et des forts et ils s'installaient au Quirinal. La princesse, pour recevoir les applaudissements d'une foule soudoyée, n'hésita pas à paraître dans la loge pontificale du haut de laquelle le Pape, après son élection, donnait au peuple sa première bénédiction.

Cinq mois plus tard, le 2 juillet, le roi revenait à Rome et se faisait conduire par un détour au Quirinal. Quand il y fut arrivé, la foule l'appela au balcon ; mais il se fit attendre, comme si une crainte superstitieuse l'arrêtait à cette limite dernière de la forfaiture. La populace redoubla ses cris. Un domestique vint alors jeter une tenture sur la balustrade, et le roi parut enfin, presque tremblant ; il s'avança lentement vers le balcon et salua, de cette même place, où le nouveau pape élu avait coutume de bénir le peuple. Dans le palais des papes, sur le balcon du Quirinal, ajoute un témoin oculaire, à cette place, entre les statues de saint Pierre et de saint Paul, sous l'image de la sainte Vierge, non, je n'oublierai jamais l'effet que me produisit la face de Victor-Emmanuel. Le roi n'osa dormir au

Quirinal et, la nuit venue, il repartit pour Florence.

Le 4 mars 1871, le gouvernement, ayant besoin d'édifices pour établir ses ministères et ses administrations, trouva plus simple de s'emparer des couvents que leur position, leur grandeur et leur bon état de conservation rendaient plus propres à cet usage, et il en décréta l'expropriation. L'État fixa lui-même le prix d'une indemnité qui, en réalité, n'entra jamais dans la caisse des véritables propriétaires, les religieux dépossédés. Ce n'était là qu'un prélude ; il entrait dans les desseins du gouvernement de supprimer à Rome les couvents, comme il l'avait fait dans le reste de l'Italie. Pour Rome la mesure était encore plus grave, car elle ne tendait à rien moins qu'à la destruction des ordres religieux. C'est à Rome, en effet, auprès du pape, que résident les supérieurs généraux (1).

« Qui pourra nier, dit à ce sujet Pie IX, que supprimer les ordres religieux à Rome, ou même en limiter arbitrairement l'existence, ne soit non seulement attenter à la liberté et à l'indépendance du pontife romain, mais de plus lui arracher des mains un des moyens les plus puissants et les plus efficaces pour le gouvernement de l'Église universelle ? »

Mais la protestation de Pie IX, adressée sous forme de lettre au cardinal Antonelli, le 16 juin 1872, resta

1. Le 4 mars parut le premier décret d'expropriation ; il comprenait huit couvents : 1° celui des Oratoriens, *santa Maria della Vallicella ;* 2° des Cordeliers, attenant à l'église des Douze-Saints-Apôtres ; 3° des religieuses Clarisses, à Saint-Silvestre *in capite ;* 4° des Lazaristes, à Saint-Silvestre du Quirinal ; 5° des Augustins, à *Santa-Maria delle Vergini ;* 6° des Théatins, à Saint-André *della Valle ;* 7° des Dominicains, à Sainte-Marie de la Minerve ; 8° des Augustins, à Saint-Augustin.

sans effet, et le gouvernement italien n'en continua pas moins la persécution. Le 20 novembre, il présentait à la Chambre des députés le projet de loi contre les ordres religieux à Rome et, le 19 juin 1873, Victor-Emmanuel sanctionnait une loi votée par les deux Chambres.

Disons de quelle manière le gouvernement appliqua la nouvelle loi. Il institua une junte liquidatrice dont la mission fut de confisquer et d'administrer les biens des couvents. Du 20 octobre au 16 décembre 1873 ils liquidèrent soixante-dix maisons religieuses. Il fallut dans plus d'une user de violence : le pape avait défendu aux religieuses d'ouvrir leurs portes ; mais les membres de la junte ne s'arrêtèrent pas devant la nécessité d'employer la violence. Plus d'une fois les portes furent brisées à coups de hache.

Les couvents des religieuses Camaldules de Saint-Antoine, près Sainte-Marie-Majeure, des Carmélites de Sainte-Thérèse, dans la rue Porta-Pia, etc., furent violés de cette façon. Le cardinal-vicaire avait envoyé son secrétaire pour protester contre la violence ; mais on lui imposa silence et, après avoir fait agir les pinces et la hache, on pénétra dans l'intérieur du monastère. Le secrétaire prononça alors les paroles suivantes :

« Maintenant que le sacrilège attentat est consommé, maintenant qu'à coups de hache et de marteau on a renversé les portes du refuge sacré des vierges du Seigneur, foulant ainsi aux pieds les droits sacrés de la propriété, je proteste au nom de la religion outragée, au nom de l'humanité, au nom de ces pauvres femmes

sans défense. » On leur donnait huit jours pour évacuer le couvent et on leur assignait pour séjour un autre monastère d'un ordre différent.

L'hypocrisie fut souvent ajoutée à la violence, et tout le monde connaît à Rome la façon de procéder du secrétaire de la junte chargé de ces exécutions : en dépouillant les religieuses, il se recommandait à leurs prières.

Les moines, dépouillés de tous leurs biens, chassés de leurs couvents, reçurent une rente de cinquante francs par mois s'ils étaient prêtres, et de vingt-cinq s'ils étaient laïques [1]. Les objets précieux, les livres, tout fut enlevé et déclaré bien de l'État. Dans un coin du couvent, on laissa quelques cellules à la disposition du recteur de l'église appartenant au couvent, où il peut habiter avec un ou deux religieux dont le secours lui est nécessaire pour l'administration de la paroisse ou le service de l'église. La junte a consenti à accepter comme recteurs des églises les religieux qui la desservaient, à la condition qu'ils ne porteraient plus l'habit monastique. Les Jésuites seuls ont été absolument exclus et bannis : il a même été défendu aux recteurs du Gesu et de Saint-Ignace de permettre aux pères de la Compagnie de prêcher ou de confesser dans ces sanctuaires créés par eux, où reposent les corps de leur fondateur et de leurs saints et qui furent pendant des siècles le siège de leur apostolat.

Les généraux des ordres religieux répandus en dehors de l'Italie ont été exceptés de la loi générale

1. L'indemnité donnée aux autres religieux de l'Italie est beaucoup plus minime.

d'expulsion : on leur a concédé momentanément le droit de résider dans la maison généralice.

Par suite de ces ordonnances, l'existence des ordres religieux est très compromise en Italie. Leurs noviciats sont généralement vides : la loi militaire, obligeant les clercs eux-mêmes à suivre le métier des armes, en rend le recrutement chaque jour plus difficile.

Comme complément de ces mesures désastreuses, toutes les sectes protestantes ont aujourd'hui des temples ou des salles évangéliques; leur nombre s'élève déjà à soixante-treize. Le pasteur Witte, dans le *Diritto* du 3 Mars 1879, prononçait ces paroles bien significatives : « En 1870, le premier véhicule qui entra dans la Ville éternelle par la brèche de la *Porta Pia* fut un petit chariot traîné par un chien et chargé de Bibles et d'écrits religieux. » On voit qu'à l'ombre du drapeau italien ils ont fait du progrès. Toutefois, à l'exception de quelques misérables qui les fréquentent pour recevoir de l'argent, les Italiens, les Romains surtout, se moquent d'eux ; les mécréants eux-mêmes préfèrent rester mauvais catholiques que d'embrasser l'hérésie.

« Les hérésies, disait un jour Pie IX, n'ont pu prendre racine en aucun temps, ni en Italie, ni à Rome... Si l'Italie a produit quelques hérésiarques, il est cependant vrai qu'elle est demeurée inviolablement attachée au catholicisme. La religion catholique ayant son centre en Italie et le saint siège étant ici même, c'est pour cela sans doute que cette religion catholique y demeure intacte [1]. »

1. Discours aux curés et aux prédicateurs du carême, le 8 Février 1872.

Le 13 mars 1871, le gouvernement italien promulgua la fameuse loi, dite *des Garanties*. Elle n'a pas besoin de commentaire ; il suffira d'en faire connaître les principales dispositions. On y déclare d'abord que « la personne du souverain pontife est sacrée et inviolable. » Les attentats contre lui sont passibles des mêmes peines que ceux dirigés contre le roi lui-même. Les « injures et les offenses, » par « des discours, des actes ou par des moyens indiqués dans l'art. 1[r] de la loi sur la presse, sont punies de peines établies à l'art. 19 de cette même loi. — La discussion des matières religieuses est pleinement libre. — Les honneurs souverains et la prééminence d'honneur » sont assurés au pape et le droit « de conserver le nombre accoutumé de ses gardes lui est reconnu. » L'État lui donne une rente de 3.225,000 lires : cette dotation insérée au grand-livre est perpétuelle et inaliénable. On lui laisse en outre la jouissance des palais apostoliques du Vatican et du Latran, ainsi que la villa de Castel-Gandolfo avec toutes ses attenances et dépendances. Les musées, bibliothèques, etc., de ces palais sont déclarés inaliénables. « Durant la vacance du saint siège » nulle autorité ne pourra « apporter ni empêchement, ni restriction à la liberté personnelle des cardinaux. »

Aucun représentant de l'autorité publique ou agent de la force publique ne peut, pour accomplir des actes de son office, s'introduire dans les lieux qui sont la résidence habituelle ou la demeure temporaire du souverain pontife, ou dans lesquels se trouve rassemblé un conclave ou concile œcuménique, sinon avec l'au-

torisation du souverain pontife, du conclave ou du concile. — « Il est interdit de procéder à des visites, perquisitions ou séquestres de papiers, documents, livres ou registres dans les offices ou congrégations pontificales investis d'attributions purement spirituelles. — Le souverain pontife est pleinement libre de remplir toutes les fonctions de son ministère spirituel et de faire afficher à la porte des basiliques et églises de Rome tous les actes du susdit ministère. — Les envoyés des gouvernements étrangers près de Sa Sainteté jouissent, dans le royaume, de toutes les prérogatives et immunités accordées aux agents diplomatiques selon le droit international. —

« Le souverain pontife correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans aucune ingérence du gouvernement italien. » Les télégrammes adressés au souverain pontife seront exempts des taxes mises à la charge des destinataires. — « Dans la ville de Rome et dans les sièges suburbicaires, les séminaires, les académies, les collèges et les autres institutions catholiques, fondés pour l'éducation et la formation des ecclésiastiques, continueront à dépendre uniquement du saint siège, sans aucune ingérence des autorités scolastiques du royaume. »

En ce qui concerne les *relations de l'État avec l'Église*, la loi abolit toute restriction spéciale à l'exercice du droit de réunion des membres du clergé catholique, l'exequatur, le placet royal et toute autre forme d'autorisation gouvernementale pour la publication et l'exécution des actes des autorités ecclésiastiques.

En matière spirituelle et disciplinaire, la loi n'admet ni réclamation ni appel contre les actes des autorités ecclésiastiques, et il ne leur est accordé ni reconnu aucune exécution par force publique etc., etc.

Cette loi, inique en elle-même et injurieuse dans la forme, ne pouvait être reconnue par le pape. Le gouvernement, du reste, l'avait à peine promulguée qu'il ne se gênait pas pour en violer les dispositions, selon les circonstances. Malgré l'article second, qui punit les *offenses*, les *injures* par des *discours* ou des *écrits* dirigés contre la personne du saint père, les journaux n'ont jamais cessé d'enfreindre cette loi. Les caricatures les plus ignobles, les allusions les plus infâmes, les hypocrisies les plus honteuses, les railleries les plus grossières sont constamment dirigées soit contre le souverain pontife, soit contre les princes de l'Église. Nous en citerons bientôt un exemple.

Redirons-nous maintenant les attentats commis contre les individus, en plein jour, dans les lieux les plus fréquentés, sous ce gouvernement qui ne cessait de crier contre l'insuffisance de la police pontificale, contre l'administration du saint père, qu'il accusait de favoriser le brigandage? Les journaux contiennent depuis longtemps et presque chaque jour le récit des assassinats et des vols commis dans toutes les villes du royaume italien. Nous nous contenterons de citer à ce propos les paroles que le saint père adressait, le 20 juillet 1872, aux anciens officiers de la police pontificale qui lui sont demeurés fidèles.

« Je sais ce que je lis dans les journaux, je lis qu'un

receveur s'est enfui avec la caisse, *et vigiles non invenerunt eum ;* je lis qu'un autre s'est enfui avec une somme d'argent escroquée, *et vigiles non invenerunt eum ;* je lis qu'une troupe de voleurs enfoncent une boutique, *et vigiles non invenerunt eum.* Moi, je lis tout cela ; mais vous, vous le voyez, parce que vous vivez au milieu de cela. »

Le mois de mars 1876 apportait à Pie IX deux nouveaux outrages : l'inauguration solennelle de la Bibliothèque Victor-Emmanuel, établie par M. Bonghi, ministre de l'Instruction publique, dans les dépendances du collège romain et formée des collections enlevées à 46 monastères, et la suppression de « l'Université, dite Vaticane ou pontificale, ainsi que de l'institut scientifique existant dans le palais Altemps». Cet établissement dû à l'initiative privée, soutenu par le saint père, s'appelait simplement *Association Scientifique,* et les professeurs, se disant modestement répétiteurs, appartenaient à l'ancienne université pontificale de la Sapience. Ils n'avaient pas voulu prêter le serment exigé par le nouveau maître de Rome, ils enseignaient dans une maison privée, se conformant d'ailleurs au programme de l'université royale et leur enseignement était gratuit. Il y avait quatre ans que cet institut vivait tranquille, se croyant à l'abri de toute persécution sous la garantie même des lois du royaume.

Quelques jours plus tard, le ministère Minghetti tombait sous un vote de défiance de la Chambre des députés et sous le mépris public. Il emportait avec lui la responsabilité des faits que nous avons énumérés

et ses deux derniers actes furent la présentation de la loi qui oblige tout le clergé au service militaire et de celle qui restreint la liberté d'enseignement.

Le ministère Depretis-Nicotera ne resta pas inactif et il donna prompte satisfaction aux hommes qui l'avaient porté au pouvoir. On vit se succéder rapidement les circulaires contre l'Église. Nous mentionnerons celles destinées à encourager les prêtres schismatiques de Naples et à aider par des secours en argent ceux de Mantoue ; les circulaires contre les œuvres pies et l'abolition des legs de messes attachés à ces œuvres; celle sur les dots distribuées aux jeunes filles dont les dispositions tendent à altérer essentiellement le caractère de leur fondation : vinrent ensuite les ordonnances contre les processions et les associations religieuses.

Le 9 décembre 1876, le ministre de la justice soumit au parlement un projet de loi destiné à réprimer les abus du clergé. La discussion fut l'occasion de discours passionnés. Les députés, parmi lesquels plusieurs prêtres apostats, proférèrent d'horribles blasphèmes : « *Il faut combattre le prêtre*, s'écriait Martini. *L'Église du Vatican trouble nos consciences*, non seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre civil ;— réagissons, ajoutait le prêtre apostat Abignente ; — il faudrait, poursuit Mezzario, l'interdit, il faudrait « une loi organisatrice du clergé.... une loi émancipatrice contre la tyrannie du pape. » — « L'Église a toujours été subversive, dit le député Petruccelli della Gattina ; après le Concile elle est devenue agressive ; après le 28 septembre 1870 elle est devenue hydrophobe... Il n'y a pas

huit jours que le jaboteur pontifical du Vatican attaquait le royaume d'Italie et ses institutions... Eh bien! de Monte-Citorio, qui est notre Vatican à nous, où règnent la justice, la vérité et la liberté, nous disons au calife d'Occident : Tu mens ! comme ton prédécesseur saint Pierre, tu mens ! tu mens! Saint Pierre renia son maître, toi tu as renié ta patrie ! »

Ce langage convenait à l'homme qui a écrit un livre pour chercher à réhabiliter Judas !

Un seul orateur, le député Bartolucci, osa prendre la parole pour défendre l'Église et le pape, malgré les interruptions, les trépignements et les fureurs d'une assemblée qui ressemblait plutôt à une réunion de démons que de législateurs.

La chambre des députés vota cette loi qui n'avait pas d'autre but que d'atteindre le pape lui-même, en punissant de la prison ou de l'amende ceux qui publieraient sa parole ou exécuteraient ses ordres.

Le sénat, il est vrai, rejeta la loi ; mais qui dira dans quelle mesure la crainte de l'intervention des puissances catholiques, invoquée par Pie IX dans son allocution du 12 mars, entra dans cette décision tardive et prudente? Des protestations s'élevèrent aussi de l'Italie, et l'on peut croire qu'elles ne furent pas sans influence sur la détermination du sénat. Les Italiens procèdent lentement, ils sont généralement ennemis de la violence ; pour arriver à leurs fins ils se servent, dit un jour Pie IX « de la lime sourde qui ronge plus lentement, et ils mettent un mois à détruire ce que d'autres briseraient en un jour [1]. »

1. A la fédération Pie, le 11 avril 1874.

Le nouveau ministère continuait à marcher dans cette voie de persécution et, pendant qu'il présentait cette loi odieuse, « il montrait son dessein bien arrêté de diminuer peu à peu le nombre des églises et des sanctuaires de Rome. Les églises de St-Caius, de Ste-Thérèse et de l'Incarnation, voisines l'une de l'autre, étaient jetées à bas, et sur leurs ruines on élève le ministère de la guerre. L'année suivante, le 13 août 1877, deux autres églises étaient arrachées à leur destination sans aucun motif d'utilité publique. Le secrétaire de la Junte liquidatrice s'emparait de celle de St-Antoine, sur l'Esquilin, et mettait les scellés sur les portes, alors que le saint Sacrement était encore dans le tabernacle. Celle de Sainte-Marthe, sur la place du Collège Romain, était prise par l'autorité militaire pour en faire un magasin de chaussures. Pie IX fit protester auprès des puissances par son cardinal vicaire.

Depuis l'occupation italienne, Rome n'a plus revu ses imposantes solennités pontificales. Les cardinaux eux-mêmes, qui sont comme le prolongement de l'autorité pontificale, ne se réunissent plus en chapelle cardinalice pour honorer la mémoire des grands serviteurs de Dieu.

« Il y a des gens, disait le saint père à de nombreux étrangers, le 31 décembre 1872, qui croient qu'une grande paix règne à Rome, et que les choses ne vont pas si mal qu'on le dit. Il y a même des étrangers qui, à peine arrivés dans cette ville, viennent demander des billets pour assister aux fonctions religieuses! Mais ces fonctions religieuses ne recommenceront jamais

tant que durera l'état de choses actuel. Ceux d'entre vous qui ont assisté aux cérémonies de la semaine sainte doivent se rappeler que le vendredi saint les autels sont en deuil. C'est actuellement l'état où nous nous trouvons, et je ne pourrais pas moi-même célébrer les fonctions saintes, sans m'exposer à des irrévérences probables et presque certaines. »

Les *ricevimenti* solennels qui accompagnaient la réception du chapeau cardinalice et la prise de possession par les cardinaux de leur église titulaire ont été supprimés. Du reste, depuis 1870, le saint père ne remettait plus aux membres du sacré collège le principal insigne de leur haute dignité. En mars 1877, le pape résolut cependant de donner le chapeau aux trente-deux cardinaux qui en étaient dépourvus; mais la congrégation du cérémonial dut prendre de nouvelles dispositions et dispenser les princes de l'Église des règles et des usages observés jusqu'alors. Pie IX, en rappelant les motifs qui rendaient impossibles les réjouissances d'autrefois, se plut à décrire ces anciennes fêtes. Quand il fut créé cardinal, il dut lui-même donner des *ricevimenti* qui durèrent trois jours. On avait élevé des estrades devant le palais Ruspoli, sa demeure alors, et la musique joua toute la soirée. A cette occasion, Pie IX, il s'en souvenait, fit observer qu'il serait plus profitable de donner aux pauvres l'argent qu'on distribuait aux musiciens ; mais quelqu'un répondit que les musiciens étaient eux-mêmes besogneux et se trouvaient bien de ces fêtes. Le cardinal Mastaï n'eut rien à redire et les

musiciens ne furent pas privés de cette ressource.

Les cardinaux prennent aujourd'hui possession de leur titre cardinalice, les portes de l'église closes, en présence de quelques rares invités.

Pie IX avait déjà protesté bien des fois, soit par ses lettres à l'épiscopat, soit dans les discours qu'il adressait aux pèlerins, soit enfin par l'organe de son secrétaire d'État ; mais en présence de nouvelles et plus redoutables attaques, il profita du consistoire du 12 mars 1877, pour élever la voix avec plus de solennité. Après avoir tracé le douloureux tableau des violences, des hypocrisies dont nous avons fait nous-même un rapide et sommaire récit, Pie IX ajouta : « Jamais, assurément, non jamais le pontife romain n'est et ne sera pleinement maître de sa liberté et de son pouvoir, tant qu'il sera soumis à des dominateurs dans sa capitale. Il n'y a plus pour lui d'autre destinée possible à Rome que celle d'être ou vrai souverain ou captif ; et il ne pourra jamais y avoir de paix, de sécurité et de tranquillité pour l'Église catholique tout entière, tant que l'exercice du suprême ministère ecclésiastique sera soumis aux passions des partis, au caprice des gouvernants, aux vicissitudes des élections politiques, aux projets et aux actes d'hommes perfides qui n'hésiteront pas à sacrifier la justice à leur propre intérêt...

« Ce que nous souhaitons, c'est que tous les pasteurs des Églises, qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant nos paroles, en prennent encouragement pour faire connaître à leurs fidèles les périls, les atta-

ques et les préjudices de plus en plus nombreux que nous subissons ; certainement, nous ne cesserons jamais, quelle que doive être l'issue de cette situation, de condamner les iniquités qui se commettent contre nous ; il faut aussi qu'ils sachent qu'il pourra bien arriver un jour où notre parole ne leur parviendra plus que rarement et fort difficilement par suite des difficultés qui pourront survenir, soit à cause des lois citées plus haut, soit à cause d'autres plus cruelles encore dont on annonce la présentation... Nous pouvons réellement définir en peu de mots notre situation en disant que l'Église de Dieu souffre violence et persécution en Italie, que le vicaire de Jésus-Christ ne jouit ni de la liberté, ni du plein et entier usage de son indépendance.

« Dans cet état de choses, nous ne croyons rien de plus opportun et nous ne désirons rien avec plus d'ardeur, que de voir ces mêmes pasteurs... exhorter les fidèles qui leur sont confiés à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au chef de l'Église et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine indépendance. »

Ce cri d'alarme, poussé par le saint vieillard, émut profondément les consciences catholiques : mais, hélas ! l'état de l'Europe était tel qu'il y avait peu d'espoir qu'il fût écouté des souverains et des pouvoirs publics. Le gouvernement italien s'irrita ; néanmoins Mancini,

voulant sans doute donner une preuve de plus de l'indépendance du pape, adressa, à la date du 17 mars, une circulaire aux procureurs généraux, pour leur dire de ne pas poursuivre les journaux qui reproduiront l'encyclique, « à moins qu'ils ne l'accompagnent de commentaires approbatifs et louangeurs ».

Cette prétendue générosité du ministre attestait une fois de plus la dépendance du saint père, puisque la liberté de reproduire sa parole était à la merci des caprices d'un ministre.

A Rome, on laissa publiquement outrager le saint père ; le 30 mars, jour du vendredi saint, des crieurs publics parcouraient la ville en criant : « *Un sou ! un sou ! la parodie de l'allocution papale avec accompagnement des fifres de la garde-noble, des tambours de la garde suisse et de la garde palatine.* »

Cette parodie de l'allocution *traduite en vers à la vapeur* était une infâme grossièreté.

Une méchante feuille à images représenta le saint père debout, tirant à la cible. Derrière lui, les cardinaux Bilio et Monaco étaient occupés à charger et à tirer des pistolets. Pie IX visait la statue de l'Italie ; mais ses balles venaient frapper le portique d'une église. La légende disait : « Sainteté ! quand le pistolet est trop chargé, les balles dévient du but et ruinent l'Église. » L'article qui accompagnait cette gravure était ignoble, et si l'histoire doit mentionner de semblables turpitudes, elle ne peut se résigner à les reproduire (1).

1. En France, M. Jules Simon, alors ministre, osa à la suite de cette allocution, en pleine chambre des députés, accuser le pape de mensonge.

Il sembla, du reste, que le ministère Depretis prenait à tâche de confirmer la parole du Pape en augmentant ses persécutions et ses violences contre l'Église. Les finances de l'Italie étaient dans un état désespéré ; le ministre était aux abois. Il s'en tira en annonçant qu'il allait proposer un projet de spoliation des paroisses et des œuvres laïques ou confréries. Il avait calculé que cette spoliation ferait entrer un milliard et demi dans les caisses de l'État. Ces promesses produisirent leur effet, elles furent reçues par de frénétiques applaudissements. Ce projet de loi fut, en effet, déposé : le parlement italien pourra le voter ; mais le proverbe populaire sera toujours vrai : *bien mal acquis ne profite guère*. Les biens des ordres religieux, des basiliques et des chapitres ont été vendus et l'Italie a été obligée de lancer un milliard de papiers à cours forcé. Mais peu importe aux sectaires ; l'Église reçoit un coup de plus et les chefs pourront acheter ces biens à vil prix, même sans le payer. N'est-ce pas l'histoire de toutes les révolutions ?

Pie IX, à cause des circonstances exceptionnelles, fut amené à déclarer que les évêques pouvaient exhiber au pouvoir laïque les actes de leur institution canonique. Il ne s'agissait plus, en effet, de la possession des biens temporels des églises : les évêques n'avaient plus rien et Pie IX était obligé de les nourrir. Il donnait de 700 à 1,000 francs par mois à la plupart des archevêques et 500 aux évêques d'Italie. Le gouvernement a soumis cette aumône du pape à l'impôt !!! En présence des exigences et des entraves que le gouvernement

apportait à la prise de possession des évêchés par les titulaires, comme à l'exercice de leurs fonctions, la paix des consciences et le salut des âmes étaient en danger. Cet état pouvait difficilement continuer. Fallait-il demander au gouvernement usurpateur la permission de pouvoir exercer le ministère apostolique ? Sans approuver aucune démarche des évêques, Pie IX les laissa faire. Le ministre Mancini refusa alors de donner l'*exequatur ;* il ne lui suffisait pas de voir les évêques accepter l'humiliation d'une démarche qui, à tout prendre, portait la preuve du parjure de l'Italie, puisque l'Italie, en prenant le pouvoir temporel de l'Église, s'était engagée à respecter le spirituel ; mais il aurait voulu qu'ils acceptassent avec joie et reconnaissance l'ordre de choses établi.

Presque tous les évêques demandèrent l'*exequatur* en ces termes : « Sans reconnaître aucunement le nouvel ordre de choses, et protestant au contraire contre l'usurpation des biens de l'Église, le soussigné, en hommage seulement et en obéissance aux ordres de Sa Sainteté.... demande etc. »

L'année 1878 ne s'ouvrait pas sans inquiétude, peut-être, pour la monarchie de Savoie ; les idées républicaines s'accentuaient, et une crise ministérielle leur avait fait faire un pas de plus. Mais nul ne pouvait supposer que Victor-Emmanuel, plein d'une santé robuste et exubérante, était à la veille de paraître devant le tribunal de Dieu. Il venait de régler avec ses ministres le cérémonial des funérailles du pape et les mesures à prendre en vue d'un futur et prochain conclave. Le

général de La Marmora, celui qui avait pris possession de Rome, au nom du roi, et ouvert les portes du Quirinal avec de fausses clefs, venait de mourir. Le 5 janvier, Florence lui faisait de solennelles funérailles, et au même moment Victor-Emmanuel était saisi par une maladie impitoyable dont les progrès rapides le conduisaient en quelques jours au tombeau. Le 9 janvier 1878, à deux heures et demie du soir, Victor-Emmanuel rendait le dernier soupir.

Nous écrivons ces mots, quelques heures à peine après ce grand événement et à quelques pas du Quirinal où dort d'un sommeil éternel celui au nom duquel se sont faites toutes les usurpations qui ont amené l'unité italienne, qui a apposé sa signature à toutes les lois spoliatrices de l'Église, à tous les décrets persécuteurs, et sous le règne duquel le vicaire de Jésus-Christ a été abreuvé d'amertumes inouïes ! Quelle fut la responsabilité de Victor-Emmanuel dans tous ces événements ? Elle sera grande, croyons-nous, devant Dieu et devant l'histoire. Nous avons redit les faits et il en ressort que si Victor-Emmanuel n'a point eu l'initiative de tous ces événements, lui seul pouvait les empêcher. Il n'a point eu la force ou la volonté de le faire et il assume ainsi sur sa tête la responsabilité de tout ce qui a été fait en son nom.

Lorsque, le 6 janvier 1878, Pie IX apprit la maladie du roi, il en fut profondément affligé, il songea surtout à son âme, et aux moyens de la sauver. Il envoya donc au Quirinal, Mgr Marinelli, évêque de Porphyre, avec tous les pouvoirs nécessaires pour absoudre le roi

des censures et excommunications qu'il avait encourues : l'évêque se présenta deux fois à la porte du palais, et deux fois on lui en refusa l'entrée.

« Les malheureux, s'écria le saint père, en apprenant ce refus, ils vont le laisser mourir sans confession. Si la bonne princesse Clotilde était ici, elle m'aiderait à sauver son père. » Pie IX, non content de cette parole, télégraphia lui-même à la princesse, pour l'informer du danger qui menaçait le roi ; mais la mort fut si prompte, que la nouvelle du dénouement fatal arriva presque aussitôt que celle de la maladie. La princesse Clotilde était déjà en route pour Rome, lorsque l'annonce de la mort de son père la persuada de l'inutilité de son voyage ; elle rebroussa chemin, n'ayant plus aucune raison de franchir le seuil du Quirinal. Elle protesta ainsi, à sa manière, contre la prise de possession sacrilège de Rome et du palais apostolique. Pourtant le saint père, ne limitant pas sa bonté pastorale aux traits que nous venons de rapporter, ordonna également qu'à quelque heure que le malade requît les secours de la religion, ils lui fussent administrés, pourvu que le prêtre, qui aurait entendu sa confession, en eût obtenu un acte de réparation pour le mal qu'il avait commis.

Les ministres italiens n'ignoraient point que le roi avait parfois des remords, et que, malgré tout, il craignait les jugements de Dieu. Ils se souvenaient sans doute qu'en 1869, dans une circonstance semblable, au château de San-Rossore, Victor-Emmanuel avait signé un acte de repentir et de soumission au saint père. Ils redoutaient donc une rétractation officielle et écrite

qui compromettrait, disaient-ils, l'existence même du royaume, et ils avaient pris leurs mesures pour la rendre impossible. Les membres de la famille royale qui auraient pu faciliter au roi l'accomplissement de ce qu'exigeait sa conscience, ne furent prévenus qu'à la dernière extrémité, quoique dès la première heure, on sût qu'il n'y avait aucun espoir. Le 9 janvier, au matin, on appela le chanoine Anzino, chapelain du monarque; il le confessa, et il lui donna le saint viatique.

Tout d'abord, M. Anzino, s'étant rendu à l'église des Saints-Vincent-et-Anastase, paroisse du Quirinal, pour prendre le saint viatique, le curé lui rappela les décrets de la Sainte Pénitencerie, enjoignant aux desservants des églises de Rome, de ne point administrer les sacrements aux personnages qui avaient pris part aux spoliations de l'Église, sans avoir au préalable obtenu une rétractation certaine et publique. Le chapelain du roi, accompagné du curé, se rendit alors chez le cardinal-vicaire; mais celui-ci présidait une congrégation au Vatican. En son absence, M. Anzino vit le vice-gérant du diocèse de Rome qui autorisa la délivrance des sacrements sur l'affirmation du chapelain, confesseur du roi, de la rétractation de son pénitent. Ceux qui veillaient autour du monarque avaient enlevé de la chambre du malade ce qui aurait pu faciliter une rétractation écrite: il n'y avait ni papier, ni plumes, ni encre, et le confesseur fut obligé de se contenter des regrets et des rétractations verbales du mourant.

Les Italiens profitèrent de la mort du roi pour faire une manifestation en faveur de l'unité italienne. De

toutes les villes de la Péninsule, les municipalités, les associations ouvrières et maçonniques envoyèrent des députations, les chemins de fer firent des remises considérables, et la ville de Rome fut pendant quelques jours envahie par une foule immense. Cette démonstration plus officielle que spontanée ne trompa que ceux qui voulurent bien l'être : la curiosité, l'obéissance aux ordres des sociétés secrètes, les agissements peu dissimulés de l'autorité, entrèrent pour la majeure partie dans cette manifestation d'amour, éclose spontanément, pour un souverain que le peuple ne saluait même pas, de son vivant, quand il le rencontrait dans les rues de Rome. On décréta que le Panthéon d'Agrippa était le seul lieu qui fût digne de recevoir les restes du monarque défunt. L'autorité ecclésiastique, rassurée par les serments du chanoine Anzino sur les sentiments du roi mourant, consentit à ce qu'on célébrât les funérailles, à la condition toutefois, qu'elles ne se feraient dans aucune des grandes basiliques de Rome, et qu'il ne serait fait nulle mention, ni dans les inscriptions, ni dans les prières liturgiques *du roi d'Italie.* On célébra les funérailles à l'église, et on pria pour l'âme *d'un roi mort à Rome* ([1]).

« Assuré de la décision prise par le saint père d'après l'acte de réparation qui lui avait été soumis, le gouvernement aurait voulu que cette décision eût pour effet

1. Nous nous en tenons aux documents officiels sur les circonstances mêmes de la mort de Victor-Emmanuel, toutefois, nous ne devons pas dissimuler que les faits ont été racontés bien différemment, et que ces récits n'ont reçu aucun démenti. Nous laissons au temps le soin de faire la lumière sur ce grave événement.

d'autoriser non seulement les pompes funèbres accordées à tout homme privé qui, sur le point de mourir, s'est réconcilié avec l'Église, mais encore celles qui se trouvent dues à un roi catholique mort dans ses États et dans son propre royaume. Tous les efforts possibles furent tentés pour obtenir cela, mais en vain, l'autorité ecclésiastique ayant tenu fermement à n'accorder que ce qui pouvait être demandé par un pécheur quelconque mort pénitent, et à refuser tout le reste. Et c'est pour cette raison que le défunt ne put être accompagné à sa sépulture que du curé et du clergé de sa paroisse, composé d'une dizaine de simples ecclésiastiques. Pas un prélat, pas un évêque, ni aucun de ceux qui restent des membres des ordres religieux supprimés par la Révolution, pas même les confréries, ne furent autorisés à prendre part au convoi funèbre. Malgré qu'on se fût abaissé à plusieurs reprises aux plus pressantes sollicitations, l'autorité ecclésiastique ne permit pas davantage qu'une messe fût célébrée au palais pontifical du Quirinal usurpé, et elle refusa sans cesse le privilège royal, plus souvent encore réclamé, de célébrer les funérailles dans une des trois basiliques patriarcales de Rome ([1]). »

Le fils de Victor-Emmanuel, Humbert, fut proclamé roi d'Italie. Quoiqu'il fût le quatrième du nom dans la lignée des rois de Sardaigne et de Piémont, il prit le nom d'Humbert Ier, renonçant ainsi à l'héritage de ses ancêtres pour devenir uniquement le roi d'Italie par la volonté, dite nationale,

1. Circulaire du Cardinal Simeoni, Secrétaire d'État, aux puissances de l'Europe.

qu'on pourrait plus justement appeler révolutionnaire.

Le cadavre de Victor-Emmanuel était à peine refroidi, que le gouvernement italien faisait annoncer par ses agents que Pie IX avait béni la dépouille du roi, qu'il se disposait à lui faire célébrer un service funèbre dans sa cathédrale, à Saint-Jean-de-Latran, et l'on représentait l'Italie et la papauté, se donnant la main sur le tombeau de Victor-Emmanuel. La révolution continuait son rôle, elle trompait et mentait. Pie IX laissa dire, et il attendit l'heure de parler : elle ne tarda pas. Le 17 janvier 1878, il dictait à son secrétaire d'État la vigoureuse protestation suivante :

« Palais du Vatican, 17 janvier 1878.

« Le souverain pontife, n'oubliant pas le devoir sacré qui lui incombe de défendre les droits imprescriptibles du saint siège, a toujours eu soin de réclamer contre les sacrilèges entreprises successivement consommées par le gouvernement subalpin contre le pouvoir temporel de ce saint siège.

« Parmi les réclamations de ce genre, nous devons spécialement rappeler, à cause de la gravité des circonstances qui les provoquèrent, les notes adressées, par ordre de Sa Sainteté, au corps diplomatique, le 24 mars 1860, contre l'annexion des Romagnes au Piémont ; les 12 et 18 septembre de la même année, lors de la violente invasion des Marches et de l'Ombrie ; le 15 avril 1861, alors que le défunt roi Victor-Emmanuel prit le titre de roi d'Italie, et finalement le 20 septembre 1870, date de la criminelle occupation de Rome.

« Ces solennelles protestations conservent toujours leur pleine vigueur, et les années qui se sont écoulées, loin de leur enlever de leur force, en ont, au contraire, davantage démontré toute la sagesse et la nécessité, une triste expérience ayant manifesté les nombreux obstacles que le saint père a dû rencontrer dans l'accomplissement de son ministère apostolique, du moment où il a été dépouillé de ses États.

« C'est pourquoi, maintenant que, après la mort dudit roi, son fils aîné, dans un manifeste solennel et public, prenant le titre de roi d'Italie, a prétendu sanctionner la spoliation consommée, je ne puis, au nom du saint siège, garder un silence dont certaines personnes pourraient peut-être conclure de fausses déductions en lui attribuant une signification erronée.

« Par ces motifs, et voulant en outre appeler l'attention des puissances sur les conditions très dures dans lesquelles l'Église continue à se trouver, Sa Sainteté a ordonné au soussigné cardinal secrétaire d'État de protester et de réclamer de nouveau pour maintenir intact, contre une inique spoliation, le droit de l'Église elle-même sur ses antiques domaines, destinés par la divine Providence à assurer l'indépendance des pontifes romains, la pleine liberté de leur ministère apostolique, la paix et la tranquillité des catholiques répandus dans le monde entier.

« En exécution des ordres de Sa Sainteté, l'auteur de cet écrit émet donc les protestations les plus complètes et les plus formelles contre le fait dont il s'agit etc.

« Jean, cardinal Simeoni. »

Chapitre neuvième.

PIE IX, LES ROMAINS ET LES ITALIENS.

Les Romains ont-ils accepté le gouvernement italien?—Les mendiants.—La classe ouvrière —La bourgeoisie.—L'aristocratie.— Le caractère romain. — Pie IX toujours populaire. — L'ouverture de la chambre des députés à Rome.— Pie IX aux Romains qui l'entourent. — Les habitants du Transtevère. — Pie IX et la palme des petites filles de l'école des sœurs de Saint-Joseph. — La coquille et le denier de saint Pierre. — La vision de Zacharie et la ville de Rome.—Mémoire de Pie IX.— Le dimanche du Bon-Pasteur et les paroisses suburbaines de Rome. — Les brebis et Pio il Grande. — Les bergers de la campagne romaine. — Les orphelins de Vigna Pia. — Les femmes du Transtevère et les souvenirs de 1848. — « Ici, parmi vous, il y en a un qui me trahit. » — Les jeunes gens de Bologne. — Le patrimoine de saint Pierre. — Centenaire de la bataille de Legnano. —Les élections politiques.— Ni électeurs, ni élus. — Les municipalités romaines. — Leur influence future sur les destinées de l'Italie. — Action des catholiques dans les élections municipales.



LE gouvernement italien espère détacher le peuple romain de son souverain légitime et s'implanter dans Rome. Réussira-t-il ? Le peuple romain en particulier a-t-il adhéré de cœur à l'unité de l'Italie ? N'a-t-il enfin aucun regret pour le régime pontifical ? Questions délicates et complexes qui, étant donnée la nature si mobile, si impressionnable et si prudente des Romains, sont difficiles à résoudre d'une façon nette et précise.

De nombreux faits permettent néanmoins d'affirmer que les Romains regrettent, pour la plupart, le régime si

paternel du gouvernement papal: le renchérissement des denrées les plus nécessaires à la vie, le prix élevé des loyers, le manque d'ouvrage pour cette partie si nombreuse de la population qui ne vit que des travaux artistiques, ont rendu le joug insupportable. Si les rues sont plus propres, si la police est plus minutieuse, sinon mieux faite, les vols se multiplient, et l'on a plus d'une fois relevé dans les rues des pauvres mourant de faim. Les voyageurs, les ennemis du saint siège ont souvent crié contre le nombre des mendiants de la ville éternelle, mais la mendicité, qui ne pouvait être interdite dans les États du vicaire de celui qui a proféré cette parole : « *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous,* » était réglée par de sages et prudentes mesures de police: le vrai pauvre recevait l'autorisation de tendre la main dans les rues qui lui étaient assignées. Les couvents étaient littéralement assiégés chaque jour par des nuées de pauvres qui recevaient, avec la nourriture, l'aumône d'une bonne parole. Les couvents supprimés, les malheureux qu'ils soulageaient furent contraints d'avoir recours à la charité publique, et les rues de Rome en furent encombrées ; jamais les voyageurs et les passants ne furent plus assiégés. Les choses en vinrent à ce point, que les plaintes des étrangers, en 1877 surtout, firent ouvrir les yeux à la police et le gouvernement créa des dépôts de mendicité.

Cette classe, nombreuse à Rome, n'a assurément aucune sympathie pour le gouvernement actuel.

La classe ouvrière se plaint (1) : ceux que les doc-

1. L'ouvrage, malgré l'abaissement des collines, les fouilles et la cons-

trines modernes ont séduits vont grossir le nombre des républicains ; mais ils applaudiraient certainement à la restauration du pouvoir temporel. Les artistes et ceux qui vivent des beaux-arts ont peut-être plus souffert que les autres. Les événements politiques, la captivité du pape, l'absence de ces grandes solennités religieuses qui attiraient tant d'étrangers, ont complètement changé la physionomie de la ville sainte et diminué le concours des pèlerins riches qui, par leurs achats, faisaient vivre cette partie de la population. Les *Buzzuri* sont trop positifs pour rien comprendre aux beaux-arts, et la plupart des nouveaux habitants de Rome sont de modestes employés dont le mince traitement est à peine suffisant pour les premières nécessités de la vie.

Les commerçants gémissent sous le poids des impôts, et le nombre des faillites, depuis 1870, est incalculable. La bourgeoisie, dont quelques membres, les avocats sans cause, les médecins sans clients, sont plus accessibles aux idées nouvelles, s'est cependant conservée fidèle et dévouée au pape-roi (1). Quant à l'aristocratie romaine, on compte peu de traîtres dans ses rangs : à

---

truction de nombreuses maisons, manque souvent. Cela tient à plusieurs causes : il est venu de toutes les parties de l'Italie des ouvriers en grand nombre, et la plupart n'ont pu trouver d'ouvrage ; il a fallu l'année dernière, 1877, en renvoyer un grand nombre dans leur pays. Leur présence devenait un danger pour la sécurité des particuliers et du gouvernement.

1. Nous pourrions citer comme preuve la garde palatine. Cette milice du pape se composait de soldats volontaires pris dans la bourgeoisie et le haut commerce. Sous le gouvernement pontifical ils ne recevaient aucune paie ; mais ils jouissaient de certains privilèges, étaient exemptés de quelques impôts, etc. Sous le régime actuel ces privilèges ne furent plus possibles ; néanmoins plus du tiers de la garde palatine continuait son service au Vatican volontairement et sans autre rétribution que quelques rares et petits présents de Pie IX.

l'exception de trois ou quatre familles, le patriciat tout entier est resté papalin et se tient à distance de la cour italienne.

En somme, tous les Romains se plaignent, déplorent la dure loi de la conscription militaire et, tout en subissant un état de choses qu'ils sont impuissants à combattre, ils font des vœux pour revoir les jours heureux du gouvernement pontifical. Sans doute, quand il était debout, ils ne se privaient pas de le censurer, d'exercer leur verve satirique contre les cardinaux, les prélats de la cour, quelquefois contre le pape lui-même, mais les Romains n'auraient jamais renversé le pouvoir temporel. On dit peut-être qu'ils ne l'ont pas défendu avec assez d'énergie. Cela peut être vrai, et l'on ne doit pas demander aux gens plus qu'ils ne peuvent donner. Les Italiens en général, et les Romains en particulier sont peu énergiques ; ils vivent plus par l'imagination que par la raison : ce sont des natures sentimentales plutôt que vigoureuses.

Le peuple romain, du reste, est sincèrement attaché aux papes ; avec son grand bon sens, il comprend que nul gouvernement ne pourra jamais lui donner l'éclat et la félicité du gouvernement papal. Il n'a jamais ménagé l'expression de ses sympathies à Pie IX ; il l'a visité dans sa prison et consolé par des preuves non équivoques de sa fidélité et de son amour.

Des députations du peuple et de la noblesse, les députés des paroisses, les représentants des différents quartiers, les associations pieuses, les écoles, les conservatoires venaient les uns après les autres vénérer

l'auguste captif et recevoir ses conseils et ses bénédictions.

En suivant ces audiences dans l'ordre chronologique, on pourrait jour par jour tracer l'histoire de l'occupation italienne.

A l'époque des douloureux anniversaires qui rappelaient la prise de Rome ou le plébiscite, pendant que les Italiens, sans égard pour la douleur du vieux pontife, les célébraient avec bruit, les Romains remplissaient les salles du Vatican, se pressaient autour de leur roi et cherchaient à le consoler. Quand, le 20 septembre 1871, les Italiens faisaient, en signe de joie, avant même l'aube du jour, retentir leurs canons, les Romains allaient prier dans les églises, communiaient à l'intention du saint père et, pour témoigner de leur tristesse, ils sortirent peu de leurs maisons.

Dans la journée, une députation, composée de toutes les classes de la société, noblesse, bourgeoisie, peuple et enfants, se rendit près du saint père. Pie IX, profondément ému de cette manifestation, laissa son cœur parler en ces termes :

« Pour qualifier les hommes dénaturés qui nous ont déclaré une persécution si atroce, je ne vois pas d'expressions plus propres que les paroles mêmes dont se servait Jésus-Christ, à l'égard des pharisiens. Je ne sais quel autre nom leur donner que celui de *génération perverse et adultère* qui opprime les bons, exalte les impies... Toutefois, les sentiments magnanimes de mon peuple si dévoué et si fidèle ne peuvent pas ne pas être chers à mon cœur affligé et plein d'amer

tume, et le remplissent de consolation... Espérons ! et moi, dans cette espérance, je remercie le Seigneur qui donne à mon peuple tant de fidélité et de constance. Je l'en remercie d'autant plus qu'à la vue de ces sentiments de mon peuple, je me sens moi-même plus fort et plus résolu à soutenir jusqu'au dernier souffle, dût-il m'en coûter la vie, tout ce que j'ai soutenu jusqu'à cette heure : LES DROITS SACRÉS DE L'ÉGLISE QUI SONT CEUX DE LA VÉRITÉ ET DE LA JUSTICE. »

Et Pie IX accentua ces derniers mots avec une force et une énergie incomparables.

Les années suivantes, les Italiens continuèrent leurs démonstrations : ils ne respectèrent pas même le deuil personnel de Pie IX qui, le 20 septembre 1872, pleurait sur la mort de son frère Gaëtan. Assurément l'âme du grand pontife était au-dessus de ces outrages. « J'avoue en toute vérité, disait-il en 1873, qu'après les bombes de Bixio et de Cadorna, ces coups de canon m'ont semblé un tel excès d'impiété puérile que je n'ai su faire autre chose que fermer ma fenêtre et m'écrier, en regardant le crucifix : Seigneur, ouvrez à ces hommes la fenêtre de leur cœur, convertissez-les ! Mais je crains bien qu'ils ne soient endurcis à un tel point qu'ils ne se convertissent plus jamais. »

Le 27 novembre 1871, le gouvernement mettait le comble à son invasion sacrilège par l'ouverture de la chambre italienne à Rome. A l'heure où eut lieu cette cérémonie, un grand nombre de Romains et de catholiques étrangers se réunirent au Vatican pour protester contre l'acte qui se consommait à Monte-Citorio.

Dans une réponse, pleine d'une majestueuse éloquence, Pie IX retraça à grands traits l'histoire de l'Église toujours persécutée et jamais vaincue. La première victoire qu'elle remporta fut au Calvaire, « quand la foule même des curieux accourus à ce grand spectacle ne put, dit-il, résister à l'évidence, et tous descendaient de la montagne *percutientes pectora sua*, et confessant à leur tour que le Crucifié était vraiment le Fils de Dieu !...

« Aujourd'hui, continua le pontife, l'Église n'a pas à combattre contre l'hérésie, contre le martyre du sang ; c'est contre le martyre intellectuel et moral qu'il faut se déclarer. On ne fait plus aujourd'hui la guerre seulement à une partie de l'Église, à un article de sa foi, à l'un de ses dogmes : c'est à l'Église universelle qu'on déclare aujourd'hui la guerre. C'est contre l'incrédulité, l'athéisme, le matérialisme que l'Église doit lutter. Aujourd'hui, il faut le répéter, l'Église n'a pas à combattre contre les hérésies qui n'existent plus, ou qui n'ont aucune importance : c'est contre cette indifférence, cette impiété qui voudrait déraciner la foi du cœur chrétien, qui ne cherche qu'à saper les fondements de l'Église de Jésus-Christ ; et cette chère Rome, empourprée du sang de tant de martyrs, on voudrait de nouveau la jeter dans la fange des vieilles corruptions, en la faisant retourner aux temps des Nérons, ou plus encore des Juliens apostats ; et cette chère Rome enfin, centre sacré de la vérité, on voudrait qu'elle devînt encore une fois le centre de toutes les erreurs.

« Mais ils n'y réussiront pas : Dieu combat pour son

Église. Ils n'y réussiront pas, parce que l'Église de Jésus-Christ, étant bâtie sur la *pierre*, ne sera jamais ébranlée, quelle que soit la violence de la tempête.... Les témoignages infinis de fidélité que je reçois chaque jour de toutes les parties du monde catholique, dans ces temps terribles d'épreuves, en sont pour moi un nouveau garant : les témoignages surtout de cette chère jeunesse, prête à donner son sang !... »

Le saint père recommanda ensuite l'union et la persévérance pour obtenir la victoire. « Oui, mes enfants, ajouta-t-il, soyez de plus en plus unis ; et que les voix mensongères d'une *conciliation* impossible ne vous arrêtent pas.

« Il est inutile de parler de conciliation. Il est impossible que l'Église puisse se concilier avec l'erreur, et le pape ne peut se séparer de l'Église. Il n'est pas moins inutile d'exposer au public d'abominables images qui vous trompent et dont le premier but est de déshonorer le pape ; mais qui, en réalité, ne font injure qu'à ceux pour le plaisir de qui elles sont faites [1]. Non, jamais aucune conciliation ne sera possible entre le Christ et Bélial, la lumière et les ténèbres, la vérité et le mensonge, entre la justice et l'usurpation ! »

Pie IX prononça ces paroles d'un ton élevé et avec un geste vif et animé ; puis, levant les yeux et les bras vers le ciel, il laissa tomber de ses lèvres cette émouvante prière :

« O mon Dieu! proportionnez vous-même les forces

1. Pie IX faisait allusion aux gravures qui représentaient le Pape et Victor-Emmanuel se donnant le bras.

de votre vicaire à cette dure lutte qu'ils lui font soutenir ; fortifiez ma constance par votre secours tout-puissant, afin que je puisse résister toujours, dût-il même m'en coûter le sacrifice de la vie, et ne jamais céder d'un pas à la faveur des impies, comme j'espère que vous me l'accorderez dans votre miséricorde ! »

Pie IX épanchait son âme au milieu de son peuple. Aux habitants du Transtevère, qui lui offraient une étole, le 27 juillet 1872, il disait : « J'accepte le don de l'étole et je l'agrée d'autant plus que l'étole est le symbole de la consolation et de l'allégresse : c'est pour cela qu'on l'appelle *stola jucunditatis.* C'est bien, en effet, lorsqu'on est au milieu des vicissitudes et des amertumes, comme nous nous trouvons aujourd'hui, qu'il faut désirer les consolations. Quel changement ! quel douloureux changement ! Autrefois tout le monde admirait le bonheur de la ville de Rome et en jouissait : plusieurs fois les étrangers m'ont dit à moi-même que dès qu'ils entraient par la porte du Peuple ou par celle de Saint-Jean, ou bien dès qu'ils arrivaient à la station du chemin de fer, il leur semblait qu'ils se trouvaient dans un paradis terrestre, en comparaison de ce qu'ils voyaient dans leur propre pays. On ne peut plus en dire autant aujourd'hui, l'aspect si imposant de la sainte cité a presque entièrement disparu...

« Je sais bien aussi, ajouta-t-il dans une autre circonstance (1), qu'il y a peu d'espoir de voir revenir à de meilleurs sentiments ceux qui disent que le fait le

1. Discours à cinq mille habitants des Monti, le 27 octobre 1872.

plus important des temps actuels, c'est la chute du *pouvoir temporel* du pape. Je sais bien, moi aussi, qu'il est difficile de voir revenir ceux qui disent : Nous sommes à Rome, et nous y resterons (1).

« Oh ! je répondrais, moi, à celui qui parle de la sorte : Que *nous soyons à Rome*, c'est un fait que Dieu a permis et que tout le monde confesse ; mais quant au *nous y resterons*... »

Tous les hommes des Monti interrompirent alors le saint père en criant : « Vous seul êtes notre roi ! »

« Mais quant au futur, je dirai que le futur est entre les mains de Dieu, et que les châtiments de Dieu sur cette terre, ne sont certes point d'une éternelle durée... »

De nouvelles et chaleureuses acclamations accueillirent ces paroles.

Au patriciat et à la noblesse il donne de paternels conseils. Il sait tous les efforts tentés par la révolution et le gouvernement qui la sert pour les attirer à eux, les tromper et les arracher à la vérité et à l'Église. Il faudrait citer en entier l'admirable discours qu'il leur adressa, en réponse à leurs félicitations du 26 décembre 1874 :

« Dans son principe, dit-il, la révolution naquit timide, en apparence, obséquieuse et flatteuse. Elle se montra aussi avec le masque de l'hypocrisie, trompa et surprit la bonne foi d'un grand nombre et s'unit à eux jusqu'aux pieds des autels ; tandis que ceux-ci se nour-

1. Paroles de Victor-Emmanuel. On apprit au jeune prince de Naples à peine âgé de quatre ans à les répéter.

rissaient du Pain de vie, elle et les siens dévoraient leur propre condamnation [1].

« Ils demandèrent et obtinrent tout ce qui pouvait leur être licitement accordé. Aux concessions ils firent succéder les applaudissements et à ceux-ci de nouvelles exigences : ils en vinrent jusqu'à vouloir faire du pape un *batailleur* et un agresseur [2] ; mais le pape, ne voulant et ne pouvant être *batailleur* et militaire, comme ils le désiraient, se retira de Rome sous le coup de brutales menaces qui étaient sur le point de se réaliser.

« Et ici je trouve une grande ressemblance entre la révolution et ce que nous rapporte le prophète Ézéchiel. Un jeune lionceau, dit le prophète, est tout joyeux ; il grandit plein de vivacité et d'allégresse, tellement qu'il semble avoir oublié sa férocité naturelle. Mais bientôt il se mêle aux gros lions, il parcourt avec eux les champs et les forêts, il pénètre jusque dans les lieux habités. Pendant ce temps-là, il croît et se fortifie, et lui aussi, il commence à rugir, à mordre et à déchirer.

« Il a déjà appris à porter la désolation chez les pères, à faire pleurer les mères et à rendre orphelins les enfants. Ses griffes sont ensanglantées du sang humain, et déjà il atteint toute sa force extérieure et sa férocité intérieure [3].

« Ne découvrez-vous pas dans ce lion, bien chers

1. Pie IX fait allusion ici à la communion que firent solennellement les amnistiés de 1846 et qui devaient ensuite le trahir.

2. Allusion aux instances faites par les révolutionnaires de 1848 pour amener Pie IX à déclarer la guerre à l'Autriche.

3. Ézéchiel, XIX, 3.

enfants, l'image de la révolution dans son principe, dans son développement et dans son triomphe ? Oh ! combien de mères versent d'abondantes larmes en se voyant arracher des bras leurs enfants pour être lancés dans une profession périlleuse, qui met en danger leur âme et leur corps !

« Mais les périls de la profession militaire ne sont pas les seuls qui fassent trembler les parents. Ce qui est pour eux un nouveau sujet de larmes, c'est de voir leurs enfants entourés de certains corrupteurs du cœur humain, comme le lion qui *circuit quærens quem devoret*, et de s'apercevoir, aux expressions qui sortent des lèvres de leurs fils, que leur âme a été empoisonnée et que parfois ils rougissent de se montrer chrétiens. Or, la révolution continue toujours impunément toutes ces œuvres d'iniquité, parce que les lions sont tous d'accord pour le but à atteindre, bien qu'ils ne s'entendent pas toujours sur les moyens. Un jour, nous verrons les effets de cette discorde.

« En attendant, je viens à vous, chers jeunes gens, soit que vous soyez à Rome ou hors de Rome, à vous surtout à qui Dieu a accordé le privilège d'une noble naissance. Vous dites peut-être que jusqu'ici vous avez attendu pour voir venir les événements, que votre attente a duré assez pour donner satisfaction à certains conseils ; enfin, qu'il est temps désormais de prendre une résolution et de commencer une carrière conforme à vos inclinations.

« Je le sais bien, chers enfants, certains lions rugissent autour de vous et voudraient arracher vos per-

sonnes du sein de vos familles, afin d'arracher plus aisément la foi de votre cœur. La carrière diplomatique ou des armes vous sourit, mais non, assurément, celle de la toge ; car dans l'agitation d'esprit où vous vous trouvez — et j'entends parler ici de ceux qui sont agités, — vous manquez du calme nécessaire pour vous livrer à de sérieuses études, condition indispensable pour endosser la toge ; eh bien ! je vous dirai, moi, que je connais certain jeune homme de famille noble qui, après avoir embrassé la carrière diplomatique, l'a bientôt après abandonnée.

« Laissez-moi vous donner, moi aussi, un conseil salutaire. Veuillez ne pas être un sujet de larmes pour vos familles ; repoussez loin de vous les perfides insinuations des *lions*. Ne soyez pas un sujet d'angoisses pour vos parents, car la malédiction des pères renverse les maisons. Que Dieu ne le permette jamais ! Pour le moment, ne demandez rien autre chose au Seigneur. Ce qui vous est nécessaire, ce sont les occupations domestiques et la patience ; et un jour, soyez-en certains, vous direz, vous aussi : *Transivi et ecce non erat.*

« Toutefois, votre faiblesse a besoin d'être retrempée dans la fermeté et le courage. Où trouverez-vous ces secours salutaires ? Venez avec moi, et, tous ensemble, rendons-nous aux pieds du céleste enfant Jésus. Il est là dans l'obscurité d'une grotte, au milieu de la pauvreté, sur la paille. Mais ce triste appareil ne diminue en rien la noblesse de son aspect, l'amabilité de son visage, et toutes les prérogatives qui ornent un enfant céleste. Je dirai donc avec saint François de Sales : Si l'aimant

attire le fer, si l'ambre attire la paille, cet enfant a la force, par ses propres charmes, de briser les cœurs aussi durs que le fer, qui en sont arrivés là par leur obstination dans les faux principes, et de les rendre dociles à la voix de tout ce qui est vrai, juste et honnête. De même aussi il peut fortifier les cœurs devenus fragiles par l'influence des passions basses, et les rendre purs, de manière à retirer leurs affections de la fange et les rendre à Dieu.... »

A côté de ces paroles si graves et si solennelles, Pie IX savait prononcer des discours d'une simplicité pleine de suavité, de finesse et de bonhomie. Quand il était entouré des enfants des écoles, son langage était celui d'une mère ; il avait des mots heureux, des tendresses ineffables pour charmer ces jeunes cœurs et éveiller ces jeunes intelligences.

Le 14 juillet 1872, les sœurs de Saint-Joseph, au *Forum romanum*, lui amenèrent 175 petites filles : plus de cinquante étaient vêtues de blanc et ornées de rubans jaunes. L'une d'elles présente au saint père une jolie palme en or à laquelle était attachée, avec beaucoup d'habileté, une offrande de 400 fr. Pie IX, en recevant ce gracieux présent, se prit à dire : « Est-ce la palme du martyre ou de la victoire que vous me présentez ? » Et tous ces enfants, comme inspirées par un même mouvement, s'écrient : « De la victoire, Très Saint Père ! » Une petite fille de huit ans lui présenta une bourse avec le fruit de ses économies ; mais quand elle voulut réciter sa poésie, son petit cœur éclata et elle se mit à pleurer. Pie IX la rassura, et, à force de caresses et de

bonté, il parvint à arracher le reste du compliment, qui fut plus d'une fois interrompu par les sanglots de la timide enfant.

« Espérons que tout ce que vous m'avez exprimé dans votre adresse comme dans vos poésies, dit le saint père, se vérifiera bientôt, c'est-à-dire, la délivrance de l'Église et sa victoire sur ses ennemis. Déjà vous m'avez donné un présage de cette victoire par la palme que vous m'avez offerte.

« Cette troupe choisie de jeunes filles me représente une troupe d'anges qui m'environne. J'aime à croire que toutes sont encore dans le bel état d'innocence, et c'est dans cette espérance que je puis bien dire que vous êtes ma joie et ma couronne. »

Quelques semaines plus tard, les Dames de la société des *Intérêts catholiques* conduisirent au saint père les petites filles de Sainte-Marie du Transtevère et de Saint-Celse. Elles étaient au nombre de huit cents et appartenaient à la classe la plus infime du peuple. En apercevant le pape tout rayonnant de joie, ces petites filles manifestèrent leur contentement par de bruyantes manifestations. Pie IX semblait heureux de se trouver au milieu d'elles : « Quand vous rentrerez dans vos maisons, leur dit-il, vous annoncerez à vos parents que vous avez vu le pape, qu'il se porte très bien et qu'il vous a bénies. Il bénit aussi votre maman, votre papa et vos sœurs plus âgées. Quant à vos frères..., sont-ils toujours fidèles et bons ? Peut-être y en a-t-il parmi eux qui ne veulent pas de ma bénédiction, mais elle ira à ceux qui aiment le bon Dieu. »

Le 9 novembre 1871, la congrégation des filles de Marie de Sainte-Lucie-des-Gymnases présenta au saint père son offrande pour le denier de saint Pierre dans une gracieuse coquille. « Vous avez fait comme saint Pierre, dit Pie IX en souriant, qui s'approcha de la mer et trouva l'obole dans la gueule d'un poisson. Vous avez sans doute voulu rappeler ce miracle en me présentant votre offrande dans cette coquille, n'est-ce pas ? »

Le 2 octobre 1871, jour anniversaire du fameux plébiscite en faveur de la monarchie italienne, la noblesse et les jeunes gens romains, âgés de 18 à 30 ans, au nombre de deux mille, vinrent entourer le saint père et protester de nouveau de leur dévouement et de leur fidélité. Aux premiers, il exprima sa joie et sa consolation « de voir une si grande partie de la noblesse et du peuple romain rester attachée au droit, à la justice et à la vérité. »

Aux jeunes Romains, il dit qu'il a prié l'archange St Michel de montrer à Dieu les plaies qui affligent sa ville, centre du catholicisme, donnée à ses vicaires pour la régler et la gouverner, et pour régler et gouverner tout le monde catholique..... « J'espère que le bon Dieu jettera un regard de compassion sur Rome, qu'il ouvrira ses mains pour la remplir des effets de sa miséricorde, la délivrer de l'oppression et des scandales..... »

Puis le pontife leva ses mains pour bénir ces jeunes gens, espérant par cette bénédiction les raffermir dans le service de Dieu et dans le soutien plus énergique qu'ils devront prêter dans la suite aux droits de la vérité, de la justice et de la religion : « Qu'elle vous don-

ne, ajouta-t-il, cette gaieté d'esprit qui se perd quelquefois au milieu des assauts et des persécutions que livre l'enfer; cette paix qui est le propre des âmes fidèles à Dieu, etc.....»

Pie IX est doué d'une mémoire prodigieuse. Dans l'audience qu'il accorda à la société romaine des *Intérêts catholiques*, il remarqua le joaillier M. Brugo, qui avait fait la magnifique agrafe destinée à attacher la chape qui lui était offerte dans cette même audience([1]). S'adressant alors à lui, le pape lui dit: «Je vous ai toujours su gré d'avoir pris, parmi vos ouvriers, des enfants de *Tata-Giovanni*. En avez-vous encore que j'aie connus?»

M. Brugo hésitait à répondre et cherchait dans ses souvenirs: « Vous devez avoir un tel ? reprit le Pape.

— Oui, saint père!

— Êtes-vous content de lui? A-t-il de la famille? Se trouve-t-il à l'aise?» Et Pie IX se mit alors à raconter des faits relatifs à cet ouvrier qu'il avait connu tout enfant.

Le 14 avril 1872, le dimanche appelé dans la liturgie catholique le dimanche du Bon Pasteur, une nombreuse députation de six paroisses suburbaines de Rome se présenta à l'audience du saint père. Elle était composée de laboureurs, de vignerons et de bergers. Au milieu de ces braves gens, se tenait un groupe de douze petites bergères, vêtues de blanc, couronnées de roses et gracieusement ornées de rubans jaunes. Chacune d'elles portait entre ses bras un petit agneau. Elles

1. Août 1871.

se rangèrent autour du saint père. Une lettre était suspendue au cou de chacune de ces innocentes bêtes qu'elles tenaient sur leurs bras, de manière à former cette belle devise : *A Pio il grande !* Pie IX fut vivement ému de cette délicate surprise.

« Toutes les paroisses suburbaines, dit-il, ont voulu se présenter aujourd'hui devant le vicaire de Jésus-Christ, et avec beaucoup d'à-propos, car c'est aujourd'hui le dimanche du Bon Pasteur. C'est aujourd'hui que l'Église soumet à nos méditations les qualités éminentes, divines et paternelles du Bon Pasteur, Jésus-Christ, qui tout seul peut dire de lui-même : *Ego sum Pastor bonus.* Lui seul peut tenir ce langage, parce que lui tout seul peut dire : Je ne suis pas un pasteur mercenaire qui fuit à l'approche du loup ; je donne ma vie pour garder avec soin les brebis qui m'ont été confiées. Bien plus, même celles qui ne lui ont pas été confiées ; car celles-ci lui appartiennent aussi : c'est lui qui les a créées, les a rachetées et les conserve.

« C'est donc avec la plus grande consolation que nous tous catholiques, nous pouvons dire que nous sommes les agneaux et les brebis de Jésus-Christ. C'est pour imiter, autant que possible, le divin Pasteur que je ne vous ai pas abandonnés, malgré tous les dangers qu'il y a encore ; je suis toujours resté ici au milieu de vous. Mais, hélas ! je n'ai pu faire ce que je faisais d'abord ; il m'a été impossible de remplir mes fonctions.

« En effet, je ne suis pas sorti de chez moi ; je ne suis point allé à Monte-Mario interroger les petites

filles ; je ne suis point allé à Saint-Laurent dire un *requiem* pour les défunts ; je n'ai pas pu aller à Sainte-Agnès, comme j'en avais l'habitude tous les ans, pour remercier le Seigneur des bienfaits qu'il nous a accordés autrefois. Je suis toujours resté ici, mais mon cœur a toujours été au milieu de vous.

« Je ne suis point sorti, parce que je ne voudrais pas rencontrer sur ma route un gendarme pontifical qu'on aurait tué, un ecclésiastique à qui on lancerait des pierres, un autre à qui on donnerait des coups de bâton. C'est tout cela qui m'a obligé à rester ici ; mais je ne vous ai point oubliés, et d'ici j'ai adressé des prières au ciel pour vous tous. »

Puis le pontife, faisant véritablement l'office du Bon Pasteur, termina son allocution par les conseils les plus adaptés aux besoins de leurs âmes et aux nécessités de la situation.

Dans une autre circonstance, Pie IX se vit entouré des bergers de la campagne romaine. Après avoir donné de nombreuses audiences, il s'était rendu, avec plusieurs cardinaux, faire sa promenade ordinaire dans les jardins du Vatican. Au détour d'une des allées du jardin, il rencontra vingt-cinq bergers de la campagne romaine agenouillés, tenant chacun dans leurs bras un bel agneau, gracieusement enrubané aux couleurs de l'Église, pourpre et or. Ces bergers venaient du hameau de *Prima-Porta* avec leur curé. C'étaient de beaux hommes de la forte race du Latium, au teint bronzé, aux traits énergiques, à la démarche fière ; mais devant le pape ils avaient le regard plein de tendresse, et, comme

l'a fait remarquer Sa Sainteté, « ils avaient l'air aussi doux que leurs agneaux. »

Après la lecture d'une adresse, présentée par le curé, un des bergers, tenant toujours son agneau dans ses bras, s'avança vers le saint père et lui récita un compliment dans son dialecte. Pie IX, appuyé sur sa canne, regardait avec émotion ce fier jeune homme, vêtu de sa peau de mouton, chaussé de ses bottes de cuir montant au dessus du genoux. Quand le petit discours fut achevé, il remercia avec bonté et, se tournant vers les prélats de sa cour, il dit avec enjouement : « On nous donne ces petits agneaux, nous les donnerons à ceux qui n'ont pas à manger. Ainsi ils béniront ces bons bergers. »

Le curé fit observer au saint père que les fermières étaient venues avec les bergers et qu'elles étaient désireuses de recevoir la bénédiction apostolique. «Qu'elles viennent! qu'elles viennent! s'est écrié Pie IX. »

Elles apportaient des fleurs.

Avant de bénir cette touchante ambassade de *contadini* romains, Pie IX distribua à chacun d'eux une médaille d'argent. « Voici, mes enfants, dit-il en riant, ce que vous ne voyez plus depuis bientôt quatre ans.., de l'argent ! »

Les paysans comprirent cette allusion du saint père à la situation financière de l'Italie, où l'on ne voit plus circuler qu'un affreux papier. « Ce gouvernement, disait un jour Pie IX (1), est couvert de dettes, il n'a ni or, ni argent, mais du papier, rien que du papier ; et, si quel-

1. A la noblesse romaine, le 26 décembre 1873.

qu'un voulait chercher une pièce d'argent, il lui faudrait la lanterne de Diogène. »

Malgré sa captivité et sa détresse, Pie IX ne cessait de soutenir et d'encourager les œuvres qu'il avait créées au temps de la prospérité. Nous avons parlé de l'institution agricole qu'il a fondée, hors de la *porta Portese*, sous le nom de *Vigna Pia*. Il la soutient encore de ses aumônes [1], et chaque année, il reçoit au Vatican les jeunes orphelins qui y sont recueillis par ses soins, formés à tous les travaux de la campagne et initiés à tous les progrès de l'agriculture. Le 12 octobre 1876, il les recevait encore, au nombre de quatre-vingts, dans les jardins du Vatican. Selon l'usage, ils lui présentèrent des fleurs et des fruits. Pie IX s'arrêta devant chacun d'eux, s'assit au milieu d'eux pour écouter leurs poésies, et les plus petits récitèrent en sa présence un gracieux dialogue sur les principaux mystères de la doctrine chrétienne.

Pie IX les bénit et leur distribua des médailles. Rien ne fut touchant comme de voir ces jeunes garçons, après avoir quitté le saint père, se rendre devant la représentation de la grotte de Notre-Dame de Lourdes et prier la sainte Vierge pour la conservation des jours de leur bienfaiteur.

Le 7 janvier 1872, sept cents femmes du Transtevère, appartenant au *cercle* catholique de Sainte-Françoise romaine, se présentèrent devant le saint père. Quand Pie IX apparut, toutes ces femmes se

1. Comme cette œuvre a besoin d'être aidée, c'est pour cela, dit-on, que les Italiens ne l'ont point encore arrachée à la direction du Pape.

prosternèrent contre terre, et elles se relevèrent en acclamant le bien-aimé pontife.

« J'ai écouté avec une bien grande satisfaction, leur dit Pie IX, les belles paroles que vous m'avez dites ; elles me rappellent la *vieille* affection que le *Transtevère* exprimait dans d'autres temps envers le saint siège. Je vous rappellerai un fait, arrivé il y a vingt-quatre ans. J'étais alors au Quirinal et, lorsque le peuple romain venait, comme aujourd'hui, m'offrir ses hommages, le quartier du *Transtevère* se présenta à son tour.

« Que de personnes vivaient alors et qui n'existent plus ! Un prince romain était à la tête de ce bataillon ; ce prince est mort aujourd'hui, son fils aussi, et son petit-fils également. Il y avait un curé, il est mort. Et tant d'autres, qui faisaient partie de ce bataillon, tous ont terminé leur carrière. Quelle leçon nous est donnée là ! La mort, comme vous le voyez, ne pardonne à personne. Il y avait aussi des femmes; mais elles n'entrèrent pas dans les salles, et ce fut de la *Loggia* que je leur donnai ma bénédiction. Les femmes envoyèrent donc une députation d'hommes pour me présenter en leur nom un bouquet extraordinaire de fleurs, que deux hommes pouvaient porter à grand'peine, et que l'on plaça au milieu d'une salle. Ce n'est point un bouquet de fleurs que vous présentez aujourd'hui, c'est un bouquet de cœurs, et de cœurs fidèles, que vous venez déposer auprès de la chaire de saint Pierre, auprès de laquelle reposent tant de martyrs. Vous m'avez présenté vos cœurs navrés et oppressés par l'injustice et par tant de

misères. Ces cœurs demandent dans leur affliction, quand finiront ces jours de persécution et d'angoisse? »

Puis rappelant les mystères chrétiens dont l'Église célébrait la mémoire: la fuite en Égypte, puis le retour de Joseph et de Marie à Nazareth, après la mort d'Hérode, il continue :

« Mes chères filles, il en a toujours été ainsi dans le monde. De tout temps, l'Église a été persécutée; mais ses persécuteurs *defuncti sunt*, tandis que l'Église est là. Les incrédules de nos temps dépouillent l'Église et voudraient faire disparaître ses ministres, et l'Église est toujours là. Voilà la réponse. Le temps d'une plus grande paix viendra ; hâtons-le par nos prières. Vous pouvez aussi hâter cette heure en accomplissant de bonnes œuvres... Occupez-vous à donner une bonne éducation à vos enfants. Unissez-vous à vos pasteurs et allez toujours d'accord avec eux, etc. »

Parmi ces Romains, fidèles à leur roi et au malheur, il se glissait quelquefois des traîtres. Ces individus, comme autrefois les pharisiens parmi les disciples, se mêlaient à la foule pour entendre le pape, chercher à le surprendre dans ses paroles et révéler aux ennemis ce qu'ils auraient vu et entendu. Pie IX fut plus d'une fois averti et, un jour, il signala publiquement la présence d'un de ces espions. C'était le 17 juillet 1871, il recevait la société des *Reduci* ou anciens zouaves avec la société des dames inscrites pour la prière quotidienne, promue par les *Reduci*. Il y avait environ 450 personnes.

« Nous ne devons plus combattre avec les armes

matérielles, dit Pie IX, mais bien avec les armes spirituelles; c'est-à-dire que nous devons tous combattre en commun avec nos prières; puis, vous en particulier, avec vos prières unies à celles de vos familles. Vous devez surtout combattre en ne vous mêlant jamais à ceux dont les sentiments ne sont pas droits, qui cherchent à pervertir de mille manières, et qui pourraient même gagner à eux les esprits les plus fermes et les plus fidèles. Persévérez donc dans la fidélité et l'honneur dont vous avez donné au monde des preuves qui vous ont acquis une gloire immortelle et ont rempli nos cœurs de consolation.

« Sachez cependant que je vais dire une chose qui vous déplaira; mais je voudrais que cela demeurât entre nous et ne sortît pas de cette salle; sachez donc que lorsque Notre-Seigneur instituait le très saint sacrement, il dit à ceux qui étaient assis à table avec lui : Ici, parmi vous, il y en a un qui me trahit! Malheureusement je dois dire la même chose. »

A ces mots l'auditoire commence à se troubler.

« Je sais qu'ici, parmi vous, il y a quelqu'un qui est venu avec de mauvais desseins... »

Les murmures et l'étonnement croissent.

« Il y a quelqu'un qui est venu non avec des sentiments de fidélité, mais avec les sentiments d'un traître... »

Le murmure se change en tumulte. La plupart, et particulièrement les femmes, s'écrient: « Vive le saint père! Qui est le traître? Où est-il? Chassons le traître! »

Le saint père reprit d'une voix forte : « Il y a ici un

Judas ! Il y a un traître !.. » Puis, faisant un signe de la main, il dit d'un ton menaçant :

« Et je pourrais même le nommer ! »

— « Qui, Saint Père, nommez-le, s'écria quelqu'un. » Mais la confusion devint telle que le saint père fut obligé de suspendre son discours; il reprit :

« Notre-Seigneur dit : *Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet.* Ici les mains ne se voient pas ; mais Dieu voit bien le fond des cœurs, et Dieu fasse que cette âme coupable se convertisse (1). »

Ce n'était pas seulement Rome, son patriciat, sa bourgeoisie, ses ouvriers, ses enfants, ses paysans qui venaient au Vatican protester de leur fidélité et de leur amour pour leur roi, leur père et leur pape, mais de tout le patrimoine de saint Pierre lui arrivaient des députations lui exprimant les mêmes sentiments, lui témoignant le même amour.

Les jeunes gens de Bologne, ce centre de la révolution, ne furent pas les derniers à accourir à Rome et à protester de leur attachement pour l'auguste captif. Pie IX, ému, répondait à leur adresse par ces mots(2) :

« L'exemple de Bologne a toujours une très grande influence sur les villes de la Romagne. Mais si la Révolution a commencé en quelque sorte à Bologne, c'est avec plaisir que je vois partir de cette ville l'exemple d'une réaction catholique, opposée aux principes révolutionnaires. »

---

1. Une dame, qui s'occupait d'affaires peu honorables et qui servait d'espion au gouvernement subalpin, avait pu se procurer frauduleusement un billet.

2. Le 23 février 1871.

Le 23 juin de la même année, le saint père disait à une députation des villes et des diocèses du patrimoine de saint Pierre : « Je me réjouis pourtant de voir que ceux de mes sujets qui appartiennent au patrimoine de saint Pierre persévèrent dans leur fidélité ; et certes, c'est une chose digne d'admiration que de trouver tant de fidélité en vous, qui êtes *sub virga ferrea* de ces *chevaliers errants*, dans la force du terme, qui vont à la recherche du bien d'autrui. »

L'Italie tout entière s'associait, du reste, à ces hommages, à ces protestations de l'amour et de l'honneur contre les actes de l'injustice et de la haine.

Une circonstance vint faire éclater le sentiment de tous les Italiens envers la chaire de saint Pierre et pour le pontife qui l'occupait. Le 29 mai 1876 ramenait le septième centenaire de la bataille de Legnano, cette gigantesque entreprise contre la puissance envahissante de l'Allemagne.

Adrien IV était mort en 1159 et Alexandre III venait de lui succéder, lorsque Barberousse nomma l'antipape Victor, malgré les protestations du concile de Toulouse, des rois de France et d'Angleterre, qui reconnaissaient le pontife légitimement élu. Victor ne jouit pas longtemps de ses honneurs usurpés, la Providence le retira bientôt de ce monde ; mais Barberousse le remplaça par Pascal III. Ce fut alors que les Italiens, sous l'inspiration et les encouragements d'Alexandre III, formèrent une ligue contre le monarque allemand. Barberousse redoubla ses cruautés : les capitales d'Italie gardent encore les traces des excès de

ses lieutenants. Rome ne fut point épargnée, et le pape dut se réfugier en Sicile pour conserver son indépendance et sa vie. Les délégués des villes qui avaient formé la ligue se réunirent à Pontida [1], dans le monastère de Saint-Jean, et formulèrent leur résolution par ces mots : *Melius est cum honore mori quam turpiter et cum dedecore vivere.* Bergame, Brescia, Crémone, Ferrare, Mantoue, Milan, Venise, etc., jurèrent une guerre désespérée. La formule du serment comprit l'obligation de propager la ligue de Pontida parmi les fils, les amis, les connaissances et les peuples. Tout fut fait sous l'impulsion du pape et du clergé, premiers vengeurs de la liberté, de l'honneur et de l'indépendance de l'Italie. Ces efforts furent récompensés par la victoire de Legnano, et la paix se signait bientôt entre l'Église et l'empire, entre Alexandre III et Frédéric, dans la basilique de Saint-Marc de Venise.

Dans les circonstances présentes, le centenaire de cette bataille, qui fut à la fois une victoire pour l'Église et pour les libertés italiennes, ne pouvait passer inaperçu. Le 29 mai, les membres du comité supérieur et les délégués des vingt-quatre comités des villes de la ligue lombarde se présentaient devant le saint père, déposaient à ses pieds une forte somme pour le denier de saint Pierre et lui laissaient une adresse, dans laquelle ils célébraient les grandeurs et les heureux résultats de l'ancienne ligue lombarde, « inspiration de Dieu pour sauvegarder la liberté des peuples par l'autorité des

1. Pontida est située dans la vallée de San-Martino, province de Bergame.

papes et pour faire respecter l'autorité du pape par la liberté des peuples. »

Pie IX répondit à cette adresse en exprimant sa joie « de se voir entouré de bons Italiens, dont les uns, comme vous, présents ici en personne, les autres par le cœur, et ces derniers en nombre immense, m'ont fait parvenir souvent de loin de gracieuses adresses, pleines d'affectueuses paroles, dans lesquelles ils déploraient avec moi les tristes conditions de l'Italie et cherchaient à y remédier. »

Cet anniversaire de la bataille de Legnano était glorieux pour l'Italie entière, puisqu'il rappelait la grande lutte qu'elle avait soutenue pour son indépendance et sa liberté. Mais cette œuvre avait été celle de la papauté. Les Italiens modernes ne le sentaient que trop, et ils cherchèrent vainement à obscurcir ce grand fait historique et à en dénaturer la signification [1]. Leurs efforts n'eurent d'autre résultat que de rendre plus unanime et plus éclatante la manifestation des catholiques. Le nombre des adresses envoyés à Pie IX de toutes les parties de l'Italie fut incalculable, et cet anniversaire devint dans l'histoire même du pontife un fait d'une importance réelle. L'Italie presque entière affirmait ainsi que son indépendance et sa grandeur étaient intimement liées à la liberté et à la royauté du pape.

Non seulement les Romains, mais encore les Italiens suivirent les conseils de Pie IX dans une question

1. La célébration de cet anniversaire qui rappelait la défaite et la conversion d'un empereur allemand fut désagréable à la Prusse, qui prétend continuer les traditions des Barberousse. Cette considération fut toute-puissante pour refroidir l'élan du monde officiel italien.

d'une extrême gravité. Il s'agissait de savoir si les catholiques devaient prendre part aux élections des députés italiens composant la chambre siégeant à Rome, au centre même du catholicisme. Les avis furent partagés ; quelques catholiques, amis de la conciliation ou abusés par des espérances que rien ne justifiait, proclamaient la nécessité de prendre part aux élections politiques. D'autres, mieux inspirés, et dirigés surtout par le sentiment du devoir, soutenaient que les catholiques devaient s'abstenir : *Ni électeurs, ni élus,* disaient-ils. C'était une noble protestation. Impuissants à lutter avec succès, ils choisirent l'unique moyen qui restât en leur pouvoir : se séparer, et proclamer ainsi qu'on ne prescrit jamais contre la justice et contre le droit. Voter, c'était, à leurs yeux, reconnaître le régime politique établi, et les catholiques ne le peuvent en aucune manière. Écoutons Pie IX approuver cette conduite et en donner la raison.

« Que ferait celui qui voudrait se donner la peine de chercher et d'envoyer à la Chambre quelques personnes pour prendre la parole dans les discussions et parler en faveur de la justice ? Je dis cela parce que j'ai vu dans un certain journal que l'abstention des catholiques des élections politiques a fait la brèche de *porta Pia.* Je vous laisse juger vous-mêmes si cela est vrai, ou si ce n'est pas plutôt une solennelle extravagance.

« Alors même qu'on aurait pu réussir à envoyer quinze ou vingt bons députés à la Chambre, qu'aurait-on fait ? Rien autre chose que de consolider un gou-

vernement qui soutient toutes les injustices commises et tous les faits accomplis jusqu'ici. On m'a dit qu'il y a un certain parti qui s'agite, je pense, à ce sujet. Je sais que les résolutions prises au Parlement sont toujours contraires à l'Église ; je sais que pour y entrer il faut prêter un serment, licite ou non, il n'est pas nécessaire de le dire ici. Mais mon sentiment, c'est qu'on n'y aille pas. Aller aux urnes pour donner son vote à des membres destinés à faire partie de l'assemblée législative est donc une chose qui ne pourra jamais avoir mon approbation (1).

« Et maintenant, disait-il au cercle de Sainte-Mélanie et de Sainte-Catherine de Sienne, composé des femmes du peuple de Rome, retenez bien une autre prière que je vous invite à faire. Tout le monde sait que d'ici à quelques jours ceux que l'on appelle *électeurs* devront s'occuper du choix des députés destinés à siéger dans une grande assemblée. Et puisque, de plusieurs villes d'Italie, on m'a écrit pour me demander s'il était permis de faire partie de cette réunion, tout en vous conseillant, à vous, de prier, je réponds à la demande qui m'a été faite, en ne faisant que deux observations.

« Et d'abord, je dis que le choix n'est pas libre, parce que les passions politiques opposent trop d'obstacles, et des obstacles trop durement imposés.

« Mais alors même que les élections fussent libres, resterait à surmonter un obstacle plus puissant encore ; ce serait le serment que chaque député est obligé de

1. Aux députations des sociétés catholiques de Naples le 18 juin 1874.

prêter sans restriction aucune. Ce serment, et notez bien ceci, ce serment devrait se prêter à Rome, ici, dans la capitale du catholicisme ; ici, sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ. Et par ce serment on devrait jurer d'observer, de défendre et de maintenir les lois de l'État, c'est-à-dire, qu'on doit jurer de sanctionner la spoliation de l'Église, les sacrilèges déjà commis, l'enseignement anti-catholique, tout ce qui se fait maintenant et tout ce qui se fera à l'avenir. Et tout cela, au mépris de vieilles et nouvelles censures ; et tout cela, envers et contre les promesses solennelles qui ont été faites publiquement et répétées par des hommes du soi-disant *mouvement*, le pire des mouvements ! lesquels hommes ne peuvent mériter l'appui des hommes d'honneur, et beaucoup moins, des hommes de conscience. D'où je conclus qu'il n'est pas permis d'aller siéger dans cette assemblée [1]. »

Malgré ces paroles si claires et si formelles du saint père, on continuait à proclamer dans certaines parties de l'Italie la nécessité pour les catholiques d'aller aux urnes. On feignait d'ignorer le sentiment de Pie IX ou l'on prétendait que les circonstances n'étaient plus les mêmes, et, profitant de l'absence d'un document officiel émané du pape, on affirma que le pape avait modifié son premier jugement et qu'il poussait les catholiques à prendre part aux élections. La réponse ne se fit pas attendre. On était à la veille des élections de 1877, et, le 29 janvier, Pie IX adressait à M. Jean Acquaderni, président, et à tout le conseil de la société de la

1. Le 11 octobre 1874.

jeunesse catholique, à Bologne, une lettre qui ne permettait plus le moindre doute.

Les catholiques s'abstinrent de prendre part aux élections politiques. Il n'en fut pas de même pour les élections municipales. Il ne s'agit pas ici, d'ailleurs, de prêter un serment politique, mais seulement des intérêts des cités, de l'éducation de la jeunesse, et en Italie les administrations municipales sont puissantes. Le système de centralisation n'a point encore pénétré dans ce royaume : chaque ville d'Italie a conservé son autonomie administrative. Le maire est tout, et les préfets passent inaperçus : c'est à peine si le peuple connaît leur nom. Les municipalités sont appelées à jouer un grand rôle dans la constitution de l'unité italienne ; elles pourront créer d'immenses difficultés au gouvernement, et les esprits les plus clairvoyants et les plus pratiques ne craignent pas d'affirmer qu'elles seront un obstacle insurmontable: elles déferont l'Italie. Pie IX a donc laissé toute liberté aux catholiques de prendre part à ces élections, et dans le renouvellement des conseils municipaux qui s'est fait en 1877, les catholiques ont obtenu presque partout ou la majorité ou une minorité fort imposante qui donne à réfléchir aux hommes d'État italiens.





Chapitre dixième.

VERBUM DEI NON EST ALLIGATUM.

« Je t'ai donné un front plus dur que leurs fronts. » — Pie IX orateur. — Caractère de son éloquence. — Nécessité de faire connaître ses discours. — Physionomie des audiences pontificales. — La tentation la plus perfide. — Rome n'était pas un Eden. — Apostasie de la société moderne. — On détourne le sens des paroles de Pie IX. — Les persécutions produisent la grandeur de l'Eglise. — Les jugements de Dieu envers les persécuteurs. — « Eglise, fondée par Dieu, vous restez et vous resterez toujours. » — La conciliation. — L'union des catholiques, gage de victoire. — La révolution se répète. — Le démon parcourt la terre.



N jour, le sculpteur Tenerani, modelant un buste de Pie IX, eut besoin d'étudier de près le front de Sa Sainteté et demanda la permission d'en palper les contours. Comme l'artiste admirait la beauté de ce front royal, le pape l'interrompit en disant :

« Je ne sais si mon front a les qualités que vous lui trouvez, mais je sais qu'il est dur, et je m'applique les paroles de l'Écriture : *Ecce dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum* (1). »

Le lecteur a pu déjà se rendre compte de la justesse de l'application de cette parole de Dieu à son prophète, faite par Pie IX à sa propre personne. Dieu lui a donné, en effet, une énergie, une force et un courage que rien n'a pu ébranler.

1. Ezéchiel. III, 8.

Mais comment connaître Pie IX dans toute la noble et mâle grandeur de son caractère, sans lire les nombreux discours que, depuis 1870, il n'a cessé d'adresser aux pèlerins qui sont venus de toutes les parties du monde catholique et de tous les coins de l'Italie ? Nos lecteurs ont pu déjà s'en faire une idée par les nombreux extraits que nous avons donnés de ces discours, et cependant, s'ils n'ont point entendu le saint pape, ils ne pourront que fort imparfaitement se représenter cette éloquence d'une originalité et d'une puissance si extraordinaires. Pie IX avait tous les dons qui font le véritable orateur : l'élévation de la pensée, l'émotion communicative, la simplicité, la force, la facilité et le bonheur de l'expression, la flamme brillante de l'esprit, la flamme brûlante du cœur. Quand il se levait pour répondre aux adresses qu'il venait d'entendre, on le voyait grandir ; sa majestueuse et noble figure semblait ajouter à sa taille. Sa parole claire, nette, sonore, émue, vibrante, pénétrait comme le glaive à deux tranchants, dont parle l'apôtre, jusqu'aux divisions les plus intimes du cœur de ceux qui l'entendaient. On sentait que l'idée allait de son âme à ses lèvres et de ses lèvres à l'âme de ses auditeurs, comme si elle avait des ailes.

Ces admirables allocutions sont l'histoire, jour par jour, heure par heure, de la Révolution, dont Pie IX suit le développement à partir du moment où elle s'est implantée à Rome. Il ne laissa passer aucun fait inaperçu. Les fruits de la Révolution sont ainsi mis à découvert par le souverain pontife qui, du reste, avec une perspicacité rare, avait, dès le principe, démasqué les projets,

stigmatisé à l'avance tous les desseins impies des nouveaux maîtres de Rome. Cette dénonciation, en quelque sorte officielle, a une autorité incontestable. C'est donc là, à cette source authentique et autorisée ([1]), que nous avons dû plus d'une fois recourir pour tracer l'histoire de cette invasion sacrilège.

Nous avons emprunté, et nous emprunterons encore souvent, les accents de cette voix magistrale pour stigmatiser tous les attentats des adversaires de l'Église et du saint siège. Nous l'entendrons aussi louer le courage des persécutés, fortifier les évêques, consoler les fidèles, les exhorter à l'espérance et à la pratique des bonnes œuvres.

A côté du courage surhumain du pontife et du roi, on voit briller également la plus grande douceur. S'il s'adresse aux puissants du monde, il n'hésite pas à faire retentir à leurs oreilles les menaces divines. Toutefois une bonté singulière anime par-dessus tout les discours de Pie IX : on sent qu'il est père et que, lors même qu'il menace, il ne demanderait qu'à bénir.

Pie IX n'oublie jamais qu'il est évêque, qu'il est pasteur, et, à côté du docteur de l'Église universelle, on trouve toujours le père plein de tendresse et de sollicitude pour le salut et la perfection de l'âme de ses enfants. Les exhortations de la piété la plus suave, de l'ascétisme le plus pur et le plus aimable, les conseils

1. Les discours du saint père ont été publiés, comme nous l'avons dit, par le P. de Franciscis et traduits en français par M. l'abbé Redois. Pie IX revoyait les épreuves de tous ses discours sténographiés par le P. de Franciscis, et plus d'une fois, il les corrigea lui-même avant qu'ils reçussent la publicité du journal. Ils forment aujourd'hui quatre gros volumes in-8°.

les plus prudents et les plus élevés, les invitations les plus tendres et les plus chaleureuses remplissent ces discours, empreints de la spiritualité la plus haute et du mysticisme le plus pratique.

Avant de donner de nouveaux extraits de ces merveilleuses allocutions, nous voulons esquisser la physionomie pleine de grandeur et de simplicité des audiences pontificales dans lesquelles elles furent généralement prononcées.

Pour cela nous laisserons la plume à un vénérable prélat que la mort a enlevé trop tôt au service de l'Église et à la gloire des lettres [1].

Il est midi. Déjà les premières antichambres sont remplies, souvent d'hommes du clergé ou des hautes classes sociales. A côté du missionnaire qui arrive du Japon ou de l'Australie, vous voyez des uniformes d'officiers des États-Unis, d'Angleterre ou de France. Ce monsieur vêtu d'un simple frac noir est un ancien ministre qui connaît plusieurs cours ; il peut les comparer avec celle-ci. Tout près de lui se trouve un homme de lettres ou un savant dont la vie s'est écoulée dans l'étude : pour la première fois, peut-être, il sent combien sont de peu les travaux et la science elle-même sans la lumière et la chaleur de la foi. Plus loin, c'est un jeune homme d'illustre famille française ou anglaise ; ému, il baise la main qui bénit avec une tendresse paternelle et une autorité divine.

Dans d'autres antichambres se trouvent de pauvres gens du peuple ou des artisans, parce que la faveur

1. Mgr Nardi.

n'est refusée à personne, pas même aux dissidents. Il y a peu de jours nous voyions deux ministres de l'Église anglicane, prosternés aux pieds du saint père, lui presser et lui baiser vivement la main : ils pleuraient d'émotion, et Pie IX leur a dit et commenté doucement cette parole du Christ : *Venite ad me.*

Tout cela n'est pourtant que le prélude. Après les antichambres viennent les loges, ces loges admirables que le temps avait ruinées et que Pie IX a admirablement restaurées.

Samedi dernier, cent cinquante ou deux cents personnes étaient là pressées sur deux longues lignes. Nous disons samedi (il faut dire presque tous les jours) : la première chose que chacun demande en venant à Rome, ce n'est ni le Panthéon, ni le Colisée, ni Saint-Pierre, ni les Galeries, mais Pie IX. Sur ce point, il n'y a distinction ni de patrie, ni de condition, ni même de croyance.

Précédé de ses gardes-nobles et des prélats de sa Cour, entouré ou suivi de cardinaux et d'autres prélats, voici le saint père. Tous les genoux fléchissent ; tous les yeux se fixent sur ce visage auguste. Le long désir qui a conduit ces foules d'au delà des monts et des rivages les plus lointains du globe est satisfait. Presque tous ont d'abondantes provisions de chapelets, de médailles, de croix, de crucifix pour eux ou pour ceux qui, moins heureux, n'ont pu les accompagner.

Le saint père commence à voir les familles, l'une après l'autre, s'arrêtant quelque peu auprès de chacune. Celle-ci est une famille belge, et vous la reconnaissez à

cette affection profonde que le respect peut à peine contenir. A côté, une famille française : voyez sa vivacité, son ardeur, entendez ses paroles, où la chère France n'est jamais oubliée. Ah ! France, France, que n'es-tu toute là devant cet homme qui t'aime tant ! Après la famille française est agenouillée une famille allemande du Rhin ou de la Westphalie, dont les fils se sont peut-être rencontrés sur les champs de bataille de la Lorraine avec les fils de la famille française. Mais ici s'arrêtent les colères : il n'y a ni Français, ni Allemands, ni Autrichiens, ni Italiens. Ici est la patrie commune, le terrain neutre par excellence où le CHRIST et son Vicaire règnent seuls. Les idiomes sont divers, mais la foi est une, ou si, par exception, la croyance est autre, l'œuvre de Luther et de Henri reçoit une secousse qui l'écrase, ou au moins, l'ébranle profondément.

Voici, en effet, un ministre anglican avec sa femme et ses enfants, qui, émus et prosternés devant le pape, demandent la bénédiction que leurs livres ritualistes efusent et condamnent. Puis, viennent d'autres familles catholiques de l'Inde, du Brésil, du Pérou, du Canada, de la Californie, de New-York, de Constantinople, de l'Australie, ainsi que de tous les pays de l'Europe, et aussi, grâce à Dieu, de tous les pays de cette Italie qu'on tente vainement de ravir à son pontife. Près d'un ingénieur anglais catholique, qui a dirigé les travaux de la grande ligne ferrée de Bombay, à travers le continent indien, il y a un médecin, le médecin de nos sœurs de charité à San-Francisco : bien que protestant, il les aime, il les admire, et elles et le Seigneur le converti-

ront. Vient un professeur de l'Université des ingénieurs de New-York, et plus loin, une famille catholique de Melbourne, en Australie. Trente ans passés, les familles catholiques étaient quarante à Melbourne, elles sont aujourd'hui quatre mille.

Pour tous, le saint père a des paroles variées, mais non diverses, car elles sont toujours inspirées par la même pensée surnaturelle. Après avoir donné à chacun, homme, femme, enfant, quelques-uns de ces conseils que l'on n'oublie plus, sa revue est terminée ; il va se placer au milieu ; là, dans un tendre discours, ordinairement en français, afin que tous l'entendent, il parle de nos grands devoirs et de nos éternelles destinées, et la multitude recueille avec une respectueuse avidité les accents de ces lèvres saintes et amies.

Quelquefois ces audiences sont moins nombreuses et plus intimes, mais elles ne sont ni moins solennelles, ni moins touchantes, et la parole du pape est plus imposante encore. Il s'adresse à des évêques qu'il vient de préconiser, et il dit :

« J'éprouve une grande consolation, mes frères bien-aimés, en me voyant entouré de vous aujourd'hui, bien que ma joie soit tempérée par une bien grande tristesse. De même que le divin Sauveur envoyait ses apôtres, de même aussi je vous envoie aux pauvres Églises d'Italie, depuis si longtemps veuves de leurs pasteurs. Peut-être, je regrette d'être obligé de le dire, *mitto vos sicut agnos inter lupos.* Je ne sais si vous pourrez aller à vos résidences ; j'ignore si vous y trouverez de quoi vivre. Ne craignez rien cependant : on m'a réduit à de

grandes privations, c'est vrai ; mais la charité des fidèles ne m'a point laissé manquer du nécessaire.

« Il en sera de même pour vous. Allez combattre les vices dominants de notre siècle. La société est bien malade ; mais vous pourrez la guérir par vos prières, vos bons exemples, votre zèle pour les bonnes œuvres et la prédication, par votre travail actif, en un mot, sans jamais vous lasser. »

Pie IX ne se faisait nulle illusion sur les feintes promesses des membres du gouvernement italien. « Ils promettent, disait-il ; mais les uns ne se mettent guère en peine de faire ce qu'ils disent, et les autres ne le peuvent pas. En effet, on a promis à la religion catholique protection, prééminence et immunité : mensonge ! On a accordé à qui le demande le pouvoir d'ériger des chaires pestilentielles, de blasphémer contre Dieu et contre la foi, et de diffamer ses ministres. On a promis des garanties : mensonge ! C'est le vice qui est garanti ; mais non pas ceux qui crient contre le vice ; ils sont exposés, au contraire, aux insultes de la presse et des passants. On a promis la liberté à l'Église : mensonge ! Est-ce que l'on ne contredit pas chaque jour la promesse que l'on a faite, en dépouillant peu à peu l'Église, se servant pour cela de la lime sourde qui ronge plus lentement, et détruisant en un mois ce que des ennemis enragés détruiraient en un jour ? Tous ces législateurs imitent les bourreaux de Jésus-Christ, qui se distribuaient sur le Golgotha les vêtements du divin Rédempteur. Et puis, ce système est accompagné de sophismes subtils, pour faire croire que l'usur-

pation sacrilège qu'ils commettent, est légitime [1]. »

Pie IX n'avait voulu accepter aucune des garanties ni aucune des offrandes du gouvernement italien. Lorsqu'au mois de décembre 1872, le ministre Sella s'était présenté au cardinal Antonelli pour lui remettre le titre de rentes de trois millions deux cent vingt-cinq mille francs sur le grand livre italien, le secrétaire d'État avait répondu que le pape, ne reconnaissant pas les faits accomplis à son détriment, refusait le titre, et qu'il s'en remettait à la charité des fidèles. Quelques semaines après, le saint père adressait ces paroles aux curés de Rome [2] :

« Mais la tentation qui se présente aujourd'hui, c'est celle de ceux qui veulent de l'argent, et qui disent : *Mitte te deorsum*, et de ceux qui disent : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens, adoraveris me.*

« C'est la tentation la plus perfide, celle de ceux qui disent : mais, Saint Père, faites comme je vous dis ; arrangeons-nous de la meilleure manière : voici cinq millions, six millions ; je vous donnerai la paix, la tranquillité. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens, adoraveris me.*

« C'est ici, chers frères, qu'il faut nous tenir fermes. Dieu, comme nous devons l'espérer, nous donnera la force et le courage de résister à ces tentations, et je vous recommande de répéter à vos paroissiens ce que je viens de vous dire, et de leur faire connaître mon sentiment sur ce sujet : de cette manière, ce sera comme si j'avais parlé à mon bon peuple de Rome [3]. »

1. A la fédération Pie, 11 avril 1874.
2. Le 16 janvier 1873.
3. Pie IX ne pouvait, en effet, subir l'humiliation de recevoir l'aumône

On conçoit les plaintes douloureuses qui s'échappent quelquefois des lèvres du Vicaire de Jésus-Christ, en présence de tant d'outrages. Ces plaintes, du reste, n'ont d'autre but que de faire connaître au monde sa situation réelle. Ses ennemis emploient le mensonge avec tant d'habileté ; ils ont fait des lois si perfides qu'il est devenu nécessaire d'élever la voix, afin que le monde, que les gouvernements sachent toute la vérité. Et comme ces mensonges se répètent sans cesse, les protestations de la victime se renouvellent chaque jour :

« Il y a une chose qu'il m'importe beaucoup de faire connaître, et que je vous prie de répéter partout et toujours. C'est que la prétendue liberté dont on veut que jouisse le pape est un pur mensonge. Je ne parle pas ici du pouvoir temporel : Dieu en fera ce qu'il voudra. Mais, lorsque les envahisseurs sont venus à Rome, ils ont promis de ne rien changer, de ne toucher en rien aux ordres religieux, soutiens indispensables du pouvoir temporel. Or, ces hommes-là ont tout changé, tout détruit. Ils ont chassé les religieux, exproprié les maisons-mères, violé les couvents dont ils se sont emparés. Comment me serait-il jamais possible de gouverner l'Église, sans l'appui des ordres religieux, des con-

de ses ennemis. En 1877, à l'époque de son jubilé pontifical, les dames allemandes lui avaient envoyé des caisses pleines d'ornements sacrés. A la douane, on demanda quatre mille francs pour les droits d'entrée, bien qu'elles portassent l'adresse du destinataire, Pie IX. Après de longs débats, la députation allemande s'adressa à l'administration supérieure qui reconnut le droit du pape à recevoir gratuitement les objets à son adresse ; mais elle déclara en même temps que les colis ne pourraient êtres livrés gratuitement que sur une supplique en bonne et due forme faite par le saint père. La chose ayant été rapportée au cardinal Antonelli, Son Eminence déclara qu'il fallait renvoyer les caisses, et la députation allemande se vit obligée de payer la somme demandée.

grégations et des secours que j'en reçois ? Ils ont fait de moi un corps sans bras.

« Il importe donc de dire bien haut que la liberté du pape n'est pas autre chose qu'un mensonge, et que le gouvernement de l'Église lui a été rendu impossible. Ils disent que je crée des cardinaux. Mais je crée des cardinaux comme je nomme des évêques, entre quatre murs. Ma condition est telle, que si je suivais les usages traditionnels, si les cardinaux venaient recevoir le chapeau, selon l'ancienne coutume, en voiture, avec chevaux et valets de pied, et voitures, et valets de pied, et cardinaux seraient maltraités, insultés, outragés (1).

« Je veux vous dire que tous les maux horribles qui pèsent sur Rome y sont entrés depuis le jour fatal du 20 septembre, et je les ai déjà énumérés dans d'autres circonstances. Non pas que je veuille dire que Rome fût un Eden avant le 20 septembre. Même avant le 20 septembre, il y avait aussi des pécheurs à Rome, on y commettait aussi des fautes ; mais on pouvait tranquillement parcourir les rues, on pouvait paisiblement y tenir un concile, et des centaines d'évêques pouvaient convenablement y séjourner, se réunir et se montrer dans les rues, non seulement sans être insultés, mais recevant même des marques d'honneur et de respect. Rome n'était point un Eden, mais on n'y aurait jamais pensé à profaner publiquement le saint nom de Dieu, ce nom devant lequel tout genou fléchit, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Rome n'était pas un Eden, mais on n'y aurait jamais pensé à

1. A une députation belge, le 25 décembre 1873.

profaner les églises et à enlever leurs biens, à s'emparer des couvents, à en chasser ceux qui y vivent au sein de la paix, surtout un si grand nombre de pauvres vierges, épouses de Jésus-Christ.

« Rome n'était pas un Eden, mais on n'aurait jamais imaginé d'y envoyer des apôtres de l'enfer, chargés de la mission impie de corrompre la jeunesse artificieusement et malicieusement par une instruction fausse, dans le but de s'en servir plus tard comme d'un levain pour infecter toute la société.

« Rome n'était pas un Eden, mais jamais aucun Romain n'aurait imaginé de faire pénétrer dans l'amphithéâtre de Flavien des perturbateurs sacrilèges, pour y renverser le chemin de la croix et le signe de notre rédemption, qui s'élevait au milieu.

« Oh ! ce sol, empourpré du sang des martyrs, crie vengeance devant le trône de la divine justice (1) !

« Les gouvernements poussés par les sectes m'ont abandonné. En France, il est vrai, il y a bonne volonté, mais rien de plus. Dans la Belgique même, nous voyons un ministère qui cherche à servir deux maîtres à la fois ; or, il est écrit dans l'évangile qu'on ne peut pas servir deux maîtres en même temps : *nemo*, etc. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Notre-Seigneur (2).

« La société actuelle, certes, n'est point *aveugle* comme la société ancienne ; mais c'est une société qui a *apostasié*. De là, la difficulté pour elle d'écouter la voix de Dieu et de l'Église, parce que personne

1. A la fédération Pie, le 1er février 1873.
2. A la députation belge, 25 décembre 1873.

plus que l'apostat n'encourt la réprobation de Dieu ([1]).

« Non, mes enfants, je m'attends à ne rien obtenir des gouvernements. Le secours me vient uniquement d'en haut, et mon cœur se briserait, s'il n'était pas soutenu par l'amour des peuples et par les prières des fidèles, sans lesquelles mes bras se fatigueraient et tomberaient de faiblesse.

« Mais voyez l'effet de ces prières. Le pape est toujours pauvre, et, toutefois, grâce à la charité des fidèles, il ne manque de rien ; et je puis dire, moi aussi : *Esurientes implevit bonis,* tandis que ceux qui m'ont tout enlevé, qui confisquent les propriétés ecclésiastiques, dépouillent les communautés religieuses, accaparent les biens de l'Église, tous ceux-là ont leurs caisses vides : ils n'y trouveraient même pas une pièce d'argent, tellement qu'ils sont obligés de fabriquer de la monnaie de papier pour subvenir à leurs plus petites dépenses : *Divites dimisit inanes* ([2]). »

Pie IX rappelle souvent le dévouement et les prières des fidèles : cette douce pensée le console et le fortifie. Qui aurait pu jamais croire que l'on pût profiter de ses paroles pour l'accuser de soulever les peuples contre leurs souverains ?

« Il y a certains individus qui détournent le sens de nos paroles, *ut capiant in sermone...*, ils m'ont taxé de murmurer. Ils m'ont dit que, dans mes discours, je murmure contre les peuples et contre les nations. J'ai répondu : Si vous avez bien compris : contre les peu-

1. Aux élèves des collèges étrangers, le 15 décembre 1871.
2. A une députation belge, etc.

ples et les nations, non ; contre les souverains, oui. Et si malheureusement il n'y a pas à murmurer à cause de tout ce qui se fait et de tout ce qui se permet, vous le voyez bien !

« Du reste, remercions Dieu de ce réveil qu'il a suscité chez tous les peuples catholiques. Nous voyons, en effet, que, de toutes parts, on ne cesse de mettre activement la main à l'œuvre : ici l'on écrit, là on travaille en faveur de l'Église de Jésus-Christ ; mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est la générosité avec laquelle on vient au secours de la pauvreté et de la misère où nous avons été réduit par les spoliations des biens de l'Église [1].

« Je crois que notre condition est telle, ajoutait-il, qu'elle pourrait être comparée à l'eau qui jaillit en proportion de la pression qu'elle reçoit. Ainsi en est-il de l'Église de Jésus-Christ: plus elle est opprimée par les persécutions, plus elle s'élève vers Dieu ; et les contrariétés, au lieu de l'abattre, ne font que mieux ressortir toute la grandeur de sa vitalité [2]. »

Le monde a sous les yeux la réalisation de ces paroles de Pie IX : les événements, en effet, ont fait ressortir d'une façon plus solennelle et plus évidente la puissance du saint siège et la grandeur de l'Église.

« L'Église, il est vrai, est militante, disait-il encore, elle doit combattre, et elle combattra ; c'est même dans un sens bien plus juste que je puis répéter ces paroles

1. A la noblesse romaine, le 26 décembre 1873.
2. Aux dames romaines, le 8 décembre 1872.

sottement prononcées autrefois à un autre propos: *L'Église fera par elle-même.* L'Église pourra faire; elle saura faire par elle-même. Mais cela ne veut pas dire que ceux qui devraient la protéger et ne le font pas, soient moins coupables ([1]).

« Combattons, chers enfants, et ne craignons rien. Rappelez-vous que les ennemis de Dieu disparaissent, et que l'Église reste. L'Enfant Jésus fuit en Égypte pour éviter la colère d'Hérode; mais voilà qu'une nuit Joseph est averti de s'en retourner avec lui : *defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.* Oh! que de persécuteurs de l'Église ne sont plus de ce monde ! Combien d'entre eux, après avoir assouvi leur rage, après avoir perverti des âmes fidèlement attachées au service de Dieu, sont morts tandis que l'Église reste !

« Oui, *ipsi peribunt;* mais vous, épouse chérie de Jésus-Christ (le saint père était très ému et des larmes abondantes s'échappèrent de ses yeux), Église fondée par Dieu, vous restez et vous resterez toujours. *Ipsi peribunt, tu autem permanebis.* Vous demeurez jeune, forte et constante en face des persécutions qui ne servent qu'à vous purifier, à faire disparaître certaines taches et à vous communiquer une plus grande vigueur... Vous demeurez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale; vous restez avec l'administration des sacrements; vous restez en tant de manières, sous tant de rapports, tandis que vos ennemis disparaissent ([2]). »

1. A une députation des nations catholiques, le 24 janvier 1872.
2. Aux députations des diocèses et de la jeunesse d'Italie, le 6 janvier 1873.

La guerre entreprise contre l'Église et le saint siège est générale et odieuse, et son caractère perfide et vraiment satanique exige de la part de ceux qui soutiennent la lutte, une énergie et une perspicacité peu communes. « Certains gouvernements, disait Pie IX, attaquent l'Église en la dépouillant de ses propriétés, en l'insultant dans ses ministres, en chassant les religieux de leurs retraites pacifiques, en arrachant des larmes aux vierges consacrées à Jésus-Christ, lorsqu'ils les obligent par la violence à sortir de leur cloître ; les sectes, enfin, attaquent l'Église par tous les moyens à la fois. Et il n'est que trop vrai que l'Église est attaquée quelquefois par certains catholiques qui croient tout arranger des deux côtés; qui supposent que nous attirerions à nous certains égarés en leur cédant quelques droits, oubliant ainsi la sentence de Jésus-Christ : *Nemo potest duobus dominis servire* [1]. »

Aujourd'hui encore, malgré les leçons du passé, il est des esprits abusés qui ne cessent de prêcher la conciliation entre le pape et l'Italie. Ils consacrent à cette œuvre irréalisable un talent employé autrefois à soutenir l'Église entière; ils n'ont pas craint de s'adresser à l'auguste pontife lui-même, le suppliant de se déjuger par une réconciliation sans honneur comme sans profit. Pie IX répond à ces avances en renouvelant ses protestations et ses anathèmes contre les usurpateurs des biens de l'Église. « Depuis quelque temps, dit-il aux cardinaux, le 17 juin 1874, il m'est parvenu certains désirs, exprimés tantôt de vive voix,

1. Députation catholique de toutes les nations, le 7 mars 1871.

tantôt par écrit, qui tendent à nous rapprocher des nouveaux venus. La dernière lettre, que j'ai encore sur mon bureau, est écrite avec beaucoup de calme et un grand respect. On me dit, dans cette lettre, qu'étant vicaire du Dieu de paix, je veuille pardonner à tous les ennemis de l'Église, et lever toutes les excommunications dont nous avons chargé leur conscience.

« Je ferai remarquer ici que les révolutionnaires sont de deux sortes; les uns ont imaginé et conduit à terme la Révolution; les autres y ont fait adhésion, en rêvant la prospérité, le progrès, et je ne sais quel paradis terrestre, sans avoir su prévoir qu'ils n'auraient, au contraire, recueilli que des tribulations, des épines et la misère.

« Les premiers, au cœur obstiné, sont les Pharaons de notre époque, durs comme l'enclume, et aucun acte de suprême bonté ne parviendrait à les attendrir. Mais les autres (et c'est à eux qu'appartiennent ceux qui me parlent à voix basse et m'écrivent avec des sentiments de modération), voyant que le paradis terrestre s'est éloigné, voyant que ces biens, ces richesses, cette prospérité qu'ils avaient rêvés, sont remplacés par un véritable déluge de maux, accompagnés d'impôts et de charges énormes, sentent leur conscience troublée et dans l'angoisse, pour avoir donné leur coopération à la Révolution ; ils m'appellent à des sentiments de paix. Mais quelle paix puis-je faire avec eux ? Ils ressentent des angoisses. A quoi cela leur sert-il ? Saül en ressentait aussi quand, frappé à mort et désirant un terme à ses souffrances, il suppliait le soldat amalécite

de l'achever : *Sta super me et interfice me, quoniam tenent me angustiæ.* Et le soldat eut la coupable faiblesse d'obéir et de lui ôter le peu de vie qui lui restait ; mais ensuite sa faute fut punie par David, qui le fit mettre à mort. Qu'est-ce donc que l'on prétendrait ? Que je devinsse pour eux un soldat amalécite, ou que le pape imitât l'infortuné Saül ? Oh ! conseils insensés ! Mais si l'amalécite n'a pu échapper à la terrible punition à laquelle David l'a condamné, le vicaire de l'Évêque éternel de nos âmes pourrait-il échapper aux châtiments que Dieu lui infligerait?

« On demande la paix, on demande une trêve, on cherche, pour dire le mot, un *modus vivendi !* Tout cela pourrait-il nous conduire à bien avec un adversaire qui tient continuellement en main le *modus nocendi*, le *modus auferendi*, le *modus destruendi*, le *modus occidendi ?* Est-il possible que le calme fasse alliance avec la tempête, pendant que celle-ci mugit et frémit, renversant, déracinant, détruisant tout ce qu'elle trouve devant elle ?

« Que ferons-nous donc, vénérables frères, nous à qui il est dit : *Statis in domo Dei et in atriis Dei nostri.* Nous resterons unis avec l'épiscopat qui, en Allemagne, au Brésil et dans toute l'Église catholique, donne des preuves éclatantes de constance et de fermeté.

« Armez-vous donc de courage. La très sainte vierge Marie, dont on célèbre aujourd'hui la fête sous le titre de *Auxilium christianorum*, vous le communiquera elle-même au fond du cœur. Le 24 mai, destiné pour la célébration de cette fête, a été occupé cette

année par la fête de l'Esprit-Saint, le divin époux de Marie. Que cette circonstance augmente notre confiance. Comme Marie a protégé un Pie pour briser l'orgueil des Turcs, comme elle a protégé un autre Pie pour abattre l'arrogance d'un grand empereur, qu'elle protège aujourd'hui le plus humble Pie et son siège, assailli par des ennemis nombreux et variés. De même qu'elle vainquit *apud Echinadas insulas*, de même qu'elle vainquit *apud Savonam*, qu'elle fasse encore luire le jour où elle vaincra aussi *apud Sanctum Petrum.* »

La confiance, nous pouvons même dire l'assurance du triomphe final de l'Église, est la pensée dominante de tous les discours de Pie IX. Le jour de Noël, en 1875, il fit remarquer aux cardinaux que le siècle venait d'achever son troisième quart ; l'élection de Pie VII, qui en a marqué les premiers jours, est un gage de la protection divine sur l'Église. « Cet événement, dit-il, fait connaître au monde entier que Dieu n'a jamais abandonné son Église, et qu'en tout temps, au milieu des tempêtes et des plus grands périls, il a toujours étendu sa droite toute-puissante pour la soutenir et la défendre contre tous ses ennemis. » Aussi, Pie IX ne veut-il pas qu'on se laisse dominer par la crainte, à moins qu'elle ne soit accompagnée de la confiance. « Les bons, ajouta-t-il, sont plus nombreux qu'on ne pense et, par leur constance, ils sauront vaincre les deux genres de persécuteurs qu'on rencontre de nos jours, les séducteurs et les tyrans, les joueurs de lyre et les manieurs de fer. »

Toutefois, loin de se bercer d'espérances illusoires, il sait bien « que la divine Providence a permis le mal actuel qui, tout en purgeant la société catholique dans tous ses rangs, ranime l'esprit de foi, qui languissait dans beaucoup d'endroits et semblait même éteint dans certaines contrées (1). » Il constate, du reste, que les hommes n'ont pas encore profité de cette leçon providentielle. Le 10 mars 1875, les élèves du séminaire lui offrirent un calice ; il l'accepta comme le symbole des amertumes et des tribulations qui, non seulement ne sont pas terminées, mais qui doivent se prolonger et devenir encore beaucoup plus intenses et plus grandes : *verumtamen fœx ejus non est exinanita* (2). « Et, ajouta le saint père, nous ne serons pas seuls à boire ce calice ; mais les persécuteurs de l'Église devront y participer. *Bibent omnes peccatores terræ.* »

Pie IX réprime les impatiences des esprits inquiets et ardents, qui voudraient voir détruire les méchants afin d'amener le triomphe de l'Église : « Est-ce que la conversion au catholicisme d'un personnage qui occupe un haut rang, dit-il, et d'un grand nombre d'autres qui en ont suivi l'exemple, ne serait pas un triomphe (3) ? Est-ce que la conversion de plusieurs milliers de schismatiques de l'Orient, lesquels, après avoir abandonné les erreurs de Photius et de ses successeurs, se font maintenant une gloire d'être catholiques, ne serait pas un triomphe partiel ? Toutes ces chères âmes ont été

1. A la fédération Pie, le 11 avril 1874.
2. La lie de ce calice n'est point épuisée.
3. Le saint père fait allusion à la reine, mère de Louis de Bavière, au marquis de Ripon, etc.

secourues par la grâce de Dieu ; mais Dieu a voulu aussi se servir de ses ministres qui ont pu les jeter dans les eaux de sa miséricorde, et elles sont sorties de la piscine miraculeuse purifiées des taches de leurs péchés ([1]). »

Dieu « ne se sert-il pas des tribulations de l'Église pour la rendre plus belle et plus respectée ?

« Il y en a beaucoup qui ont un bon esprit et qui sont pleins de bonne volonté ; mais ils faiblissent sous le poids de cette persécution continuelle et calculée. Affaiblis, avilis, ils ne savent pas comprendre comment, après tant de pénitences et de prières, le fléau persiste à frapper l'Église. Alors vous voyez combien vient à propos l'instruction donnée par l'ange à Tobie. Peut-être aussi que Tobie demanda et que l'ange lui expliqua le mystère de ses douleurs : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tu as accompli de bonnes œuvres ; le temps de l'esclavage, tu l'as employé dans les pratiques de la charité ; tu as observé pleinement la loi sainte : c'est pourquoi, dans l'ordre admirable de sa Providence, Dieu a voulu que tu fusses éprouvé dans le creuset des tribulations : *necesse fuit ut tentatio probaret te.* Sentence confirmée ensuite par Jésus-Christ dans l'Évangile : *Oportet Christum pati, et ita intrare in gloriam suam.*

« Cependant, le temps de la consolation et de la liberté vint pour Tobie. Sennachérib fut tué par ses propres fils, et Tobie put retourner dans sa tribu. Et notez que, non seulement il put rentrer libre dans sa

1. Aux évêques nouvellement préconisés, 21 décembre 1874.

tribu, mais encore recouvrer tous les biens qu'il possédait au moment où on l'avait conduit en servitude. Tenez pour certain que l'Église doit triompher et que la révolution périra. »

Les libres penseurs sont unis pour faire triompher le mal et combattre l'Église. Quant au reste, il y a dans leurs rangs une telle confusion et de telles ambitions qu'ils finiront par se dévorer entre eux. Pie IX remercie « Dieu de ce que tant de millions de catholiques, unis et d'accord, respectent et considèrent ce saint siège comme le centre de l'unité. En persévérant dans cette voie, il n'y a pas de doute que tous les ennemis de l'Église en France, en Italie, en Allemagne, en Amérique et dans tout le monde, seront troublés par l'aspect d'une aussi belle concorde dans l'Église de Jésus-Christ.

« Oui, chers enfants, je le dis à vous ici présents, et je voudrais le dire à tout le monde : l'union fait la force (1). »

C'est ainsi que Pie IX, enfermé au Vatican, continuait à éclairer, à diriger et à encourager le monde catholique. Ses ennemis, importunés par cette voix puissante, troublés par ces protestations, l'accusent de radoter, de répéter les mêmes choses.

« Cela peut être, répondra Pie IX, parce que, si les erreurs sont répétées mille fois, il faut s'y opposer par l'enseignement des mêmes vérités mille fois répétées. Il faut opposer aux principes faux les principes éternels du vrai, et les répéter pour la consolation des bons,

1. Discours aux pèlerins de Nantes, en octobre 1876.

pour l'encouragement des faibles et pour la confusion des impies. Est-ce que, par exemple, en matière de révolution, nous ne voyons pas les mêmes iniquités se renouveler sans cesse ? Sans parler des autres, jetons seulement un coup d'œil sur celle de 1789 et sur celle de cette année 1874. Pendant la révolution du siècle dernier, on adorait la raison, et l'on déraisonnait de la manière la plus barbare. Les biens ecclésiastiques étaient usurpés, le clergé et toutes les personnes honnêtes persécutées, les États et les royaumes injustement occupés, les échafauds ensanglantés ; en un mot, la raison, que l'on prétendait adorer, avait disparu, et des hommes animés d'une haine brutale contre tout ce qu'il y a de raisonnable, dirigeaient tout le mouvement de cette malheureuse époque.

« Sous la révolution dont nous sommes les témoins, et qui s'avance, elle aussi, sur le chemin de la terreur, on adore la matière, et on répète la spoliation des églises, la persécution contre le clergé et contre tout ce qu'il y a d'honnête ; on jette de nouveau les évêques dans des prisons, on répand le sang par le fusil, on multiplie partout le nombre des morts.

« Et, après cette répétition d'iniquités, l'Église devra se taire ? L'Église ne devra pas à son tour répéter les principes sacrés de la justice, proclamant bien haut et déclarant à tout le monde que certaines révolutions ne peuvent enfanter que l'impiété, le sacrilège et l'injustice ?...

« Et ici, il me semble voir renouvelé un fait extraordinaire raconté par les saintes Écritures, dans l'histoire

de Job. Dieu ayant accordé à Satan la liberté de parcourir la terre, Satan s'en vanta lui-même, et répondit à la question que Dieu lui avait faite: *Circuivi terram et perambulavi eam* (1). Dieu voulut dans cette circonstance faire de Job un grand modèle de patience pour toutes les générations futures. Il permit donc au démon et à ses satellites d'éprouver Job de toutes manières ; mais il voulut en même temps qu'on respectât sa vie : *Verumtamen animam illius serva* (2). Un torrent d'afflictions, de malheurs, d'infirmités, fondit soudain sur le patient de Hus; mais, après avoir traversé cette mer orageuse, cette mer de tant d'afflictions et de si grandes douleurs, Job recouvra une santé plus florissante et fut comblé des plus grandes bénédictions.

« Faisons donc reposer toute notre confiance dans la bonté de Dieu. Un jour viendra où il dira aussi, et il l'a peut-être déjà dit à cette fille de Satan qui s'appelle la Révolution : je te permets pour le moment de dépouiller l'Église et ses ministres : *verumtamen animam illius serva.*

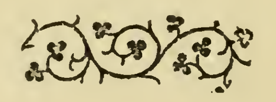
« Nous avons donc tout lieu d'espérer, et les paroles mêmes de Jésus-Christ que je lisais il n'y a pas longtemps, en célébrant le saint sacrifice, nous invitent à l'espérance : *Si quis sitit, veniat ad me et bibat* (3). Oui, mon Jésus (4), nous avons tous soif de paix, et vous êtes le Roi pacifique ; nous avons tous soif d'ordre, et c'est vous qui avez établi et qui maintenez encore l'ordre

1. Job, I, 7. — 2. Job, II, 6. — 3. Joan., VII, 37.
4. Le pape était alors tellement ému que les larmes coulaient de ses yeux.

dans l'univers. Tous nous désirons la fin d'un grand fléau dont vous vous servez pour punir justement notre ingratitude. Que votre bénédiction soit le gage de cette paix que nous désirons ardemment !

« Ah ! mon doux Jésus, l'Église, qui est votre œuvre, est sortie de votre côté comme d'un bain salutaire et tout empourprée de votre précieux sang. Ne permettez pas que cette Église, qui est aussi votre épouse, devienne jamais la servante de ceux qui s'efforcent, mais en vain, de la détruire. Déliez-la des entraves qui la tiennent enchaînée, et revêtez-la de ses vêtements de gloire. Je sais bien qu'elle est militante, mais je ne sais pas moins qu'elle doit triompher. Qu'une abondante bénédiction descende du haut des cieux sur cette Église, pendant que vous, ô Jésus, vous soutiendrez le bras faible, accablé par la vieillesse, de votre indigne vicaire qui fait encore une fois le sacrifice de sa vie, si ce sacrifice peut vous être agréable et apaiser votre courroux ; mais, quelque misérable que soit ce sacrifice, il ne pourra manquer d'obtenir son effet, parce que je l'unis au prix infini de votre sang précieux (1). »

1. Ce remarquable discours fut adressé par le saint père, le 23 mars 1874, à la noblesse romaine, qui s'était empressée d'accourir autour de lui, au moment où les Italiens fêtaient le 25e anniversaire du règne de Victor-Emmanuel II.





Chapitre onzième.

PIE IX ET LA FRANCE.

Le gouvernement de la défense nationale. — L'avocat Sénard. — « Je suis un Gaulois ! » — Pie IX intervient entre la France et la Prusse. — La lettre à l'archevêque de Tours. — Pie IX après la Commune. — Les députés de la France à Pie IX. — Les pèlerins français au Vatican. — Le B. Benoit Joseph Labre. — Jean-Baptiste de La Salle. — Réponse de Pie IX aux députés français. — Sa lettre à l'archevêque de Paris et l'église du Sacré-Cœur. — Il appelle les bénédictions de Dieu sur le gouvernement de la France. — Les cercles d'ouvriers. — Les universités catholiques. — L'Orénoque. — « Vous êtes, vous, de ceux que le pape embrasse. » — Pie IX applaudit au mouvement catholique qui se fait en France. — Notre-Dame de Lourdes. — Le 16 mai. — Conseils de Pie IX. — Le dernier pèlerinage reçu par Pie IX.

OUS avons dit comment l'empire s'écroula. La France fut dominée par d'indignes citoyens qui, sous le nom de gouvernement de la Défense nationale, devaient encore accroître ses humiliations et aggraver ses revers. A l'heure où l'armée de Victor-Emmanuel entourait la ville de Rome, Paris, la capitale de la France, était cerné par l'armée prussienne, et allait entrer dans les angoisses inexprimables d'un long siège. Paris était à peine assiégé que, dès le 22 septembre, l'envoyé français près de Victor-Emmanuel, l'avocat Sénard, ne craignait pas d'écrire en ces termes à l'usurpateur de Rome :

« Au nom du gouvernement français, j'offre des féli-

citations à Votre Majesté pour la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

« La convention de septembre n'avait plus raison d'être dans la nouvelle situation de l'Europe. Nous *devons remercier* Votre Majesté d'avoir su apprécier la pensée qui nous a dissuadés de dénoncer officiellement un traité déjà détruit par les deux partis. Étant ainsi restée libre dans son action, Votre Majesté a su profiter de cette liberté avec une *prudence merveilleuse*, ayant su dans une question si délicate concilier parfaitement avec les nécessités politiques tous les respects et tous les égards dus aux sentiments religieux. »

Le ministre de Victor-Emmanuel, Visconti-Venosta, dans sa réponse à l'avocat Sénard lui dit : « Qu'il est heureux de voir dans cette lettre la *confirmation* des déclarations que M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, a bien voulu faire au Ministre du roi à Paris. » La France, par ses gouvernants, semblait ainsi courir d'elle-même au-devant du malheur et appeler sur sa tête de nouveaux châtiments.

Toutefois, Pie IX trahi de cette façon par les hommes qui s'étaient emparés du gouvernement en France, ne cessait de prier Dieu pour la fille aînée de l'Église ; il songeait continuellement aux maux qui accablaient cette nation, coupable, mais toujours bien-aimée. Malgré l'ingratitude et les insultes dont l'accablaient les chefs de ce malheureux pays, lui qui aimait si tendrement l'Italie, il voulut être Français au moment même où la France l'abandonnait.

« Je suis un Gaulois, disait-il avec tout le charme

de sa douce gaîté, et même un senone, presque un parisien ! Le nom de Sinigaglia, mon berceau, dénonce mon origine française, je n'aurais même pas besoin de me faire naturaliser. »

Ces paroles, prononcées au plus fort de l'invasion, n'étaient pas suffisantes pour le cœur de Pie IX et, à l'heure où la France cherchait une main amie, lui, cherchait les moyens de nous être utile et de détourner les fléaux plus terribles encore qui nous menaçaient. C'est dans cette pensée qu'il résolut d'intervenir une seconde fois entre les deux combattants et de les supplier de mettre fin à une guerre meurtrière, désormais sans motifs. Dans ce but, il écrivit au roi de Prusse, le 12 novembre, et le même jour, il adressait à l'archevêque de Tours, Mgr Guibert, une lettre pour le charger d'une mission de paix auprès des membres du gouvernement de la Défense nationale qui s'étaient réfugiés dans cette ville.

« Malgré la situation douloureuse, lui disait-il, rendue chaque jour plus grave et plus dure, où la malice des hommes nous a réduit, nous et ce siège apostolique, il ne nous est pas possible d'oublier les malheurs et les calamités dont la France est en ce moment si cruellement affligée. Plein du souvenir des marques de dévouement et d'affection filiale que cette généreuse nation nous a prodiguées en toute circonstance et jusque dans nos plus grandes tribulations, nous avons prié ardemment le Dieu des miséricordes de nous faire connaître comment nous pourrions nous acquitter un peu envers elle de la dette de notre reconnaissance

pour ses importants services, et par quel genre de soulagement il nous serait possible de lui venir en aide dans ses épreuves. »

Préoccupé de cette pensée, son cœur chercha le moyen le plus opportun et le plus efficace de témoigner sa gratitude à cette grande nation catholique. Sous cette impression il voudrait amener la France à des conseils de paix et la faire ainsi rentrer au sein d'une heureuse et parfaite tranquillité.

« Voilà pourquoi, continue-t-il, nous nous sommes adressé à vous, vénérable frère, qui êtes l'évêque titulaire de la ville même où réside une partie des chefs du gouvernement chargé de présider aux destinées de la France. Nous vous exhortons, aussi instamment qu'il nous est possible, à vous charger auprès des chefs de ce gouvernement, avec tout le zèle pastoral qui vous distingue, d'une affaire si urgente et d'un si haut intérêt.

« Nous avons aussi la confiance que vos collègues dans l'épiscopat uniront leurs efforts aux vôtres, et vous seconderont avec une même ardeur dans une cause si digne de leur caractère et de leur vertu, où il s'agit d'un éminent service à rendre aussi bien à la religion qu'à la patrie.

« Mettez-vous donc à l'œuvre sans retard, employez la persuasion auprès des hommes, recourez à la prière auprès de Dieu, enflammez, en vous joignant à eux, le zèle déjà si vif et si bien connu des évêques vos frères...

« Il est une exhortation que nous sommes obligé, avec tout le zèle et toute la sollicitude d'une tendresse paternelle, de vous adresser devant Dieu, à vous, et à

tous les autres évêques de France ; c'est que vous ne manquiez pas de donner à cette noble nation, dont l'adversité n'a pu diminuer le caractère héroïque, ni obscurcir l'éclat d'une valeur militaire immortalisée par tant de glorieux monuments, le prudent et sérieux conseil de ne pas prêter l'oreille aux pernicieuses doctrines qui tendent au renversement de l'ordre public, et que ne cessent de répandre et de propager dans son sein des hommes de désordre, venus chez elle sous prétexte de lui prêter le secours de leurs armes. La diffusion de ces doctrines ne peut avoir d'autre résultat que d'accroître la discorde, de multiplier les calamités et de retarder le triomphe de la saine morale et de la justice, seule et unique base cependant sur laquelle puisse s'appuyer cette illustre nation, pour faire revivre l'antique honneur de ses aïeux et y ajouter les rayons d'une gloire nouvelle.

« Nous n'avons pas hésité, vénérable frère, à nous charger du soin d'écrire une lettre sur ce même objet à Sa Majesté le roi de Prusse, et de recommander avec instance à son humanité ce ministère de paix que nous voulons remplir. Nous ne pouvons sans doute rien affirmer de certain sur l'issue de notre démarche officieuse auprès de Sa Majesté. Ce qui nous donne néanmoins quelque raison d'en bien espérer, c'est que ce monarque en d'autres circonstances a toujours fait preuve de beaucoup de bon vouloir à notre égard.

« Vous confiant donc dans les secours d'en haut, vénérable frère, mettez tous vos soins à vous occuper de la grande et urgente mission qui vous est confiée ;

et, en cela, vous pourrez agir avec d'autant plus de facilité et de promptitude que vous exercez, dans votre demeure épiscopale, les devoirs de l'hospitalité envers ceux mêmes auprès desquels vous aurez à remplir en notre nom un ministère de paix si digne de votre auguste caractère... »

L'archevêque de Tours écrivit une noble lettre aux membres du gouvernement provisoire.

« Quand Pie IX vous convie à la paix, disait-il, ne croyez pas qu'il puisse vous conseiller une paix humiliante ; il aime trop la France pour ne pas aimer son honneur ; l'Église ne peut vouloir que sa fille aînée soit diminuée, et nous, évêques français, nous sommes habitués à regarder le respect et l'amour de notre pays comme une seconde religion. Nous ne saurions jamais oublier qu'en France rien n'est perdu, quand l'honneur est sauvé.

« Vous méditerez, Messieurs, sur cette pensée de paix, descendue de si haut et que j'ai été chargé de vous communiquer. Elle ne doit pas ralentir l'ardeur de notre armée, mais l'exciter au contraire, afin d'obtenir par d'heureux combats, s'ils sont encore nécessaires, de meilleures conditions de paix. »

Cette touchante initiative de Pie IX resta sans résultat, les deux ennemis continuèrent la guerre, et l'on sait comment elle se termina par le démembrement de la France. Elle fut bientôt suivie par les horreurs de la guerre civile. La commune, triomphante à Paris, commit pendant trois mois d'horribles attentats qui épouvantèrent le monde entier et dépassèrent, par leur

caractère de sauvage cruauté, les meurtres et les profanations de *Quatre-vingt-treize*.

Mgr l'archevêque d'Alger a fait le récit d'une audience qu'il obtint de Pie IX, vers ce même temps.

« J'étais le premier évêque français, dit le prélat, qu'il voyait depuis le commencement de cette lutte impie. J'allais lui parler des malheurs de la France. Il ne m'en laissa pas le temps : lui-même me parla longuement de ces malheurs avec un accent d'amour qui m'allait jusqu'au fond de l'âme.

« Je me taisais, tout ému, en le regardant. »

Et lui, voyant mon émotion, levait vers le ciel ses mains vénérables et, de ses yeux, d'où tombaient deux larmes brûlantes, sortait déjà une prière :

« O pauvre et généreuse France ! dit-il enfin, épargnez-la, Seigneur ! »

Et puis, reprenant son discours :

« Tout le monde vous abandonne, me dit-il, mais le pape, tout prisonnier qu'il est, vous demeure fidèle ! »

Et il me raconta ce qu'il avait tenté, auprès de ceux qui nous combattaient alors, pour arrêter les fureurs de la guerre.

De sa prison du Vatican, Pie IX gémissait sur tous nos maux, il engageait à prier pour nous.

« Et puisque ces dames qui m'entourent appartiennent à différentes nations et à la France aussi, disait-il, le 16 avril 1871, je les invite à prier pour cette catholique et illustre nation, plongée aujourd'hui dans la désolation et dans le deuil : à prier surtout pour sa capitale, car si elle a été souvent le centre de bien des

maux, elle est dans ce moment en butte aux plus sévères châtiments. Ah ! prions, oui, prions pour la France!...»

Quand la paix fut revenue et l'ordre rétabli, malgré sa pauvreté, Pie IX trouvait encore moyen de venir en aide aux familles ruinées par la Commune. Il envoya, en effet, soixante mille francs dans ce but aux églises profanées, pillées par les fédérés, il leur adressa des ornements et des vases sacrés et, le 5 juin, il fit célébrer un service funèbre dans l'église de Sainte-Marie *Traspontina* pour l'archevêque de Paris et les martyrs de la Commune.

De leur côté, les catholiques de France n'oubliaient point le saint père et la situation que les événements lui avaient faite. A peine l'assemblée nationale, appelée à signer la paix et à réparer les ruines de la France, fut-elle réunie, qu'ils adressèrent des pétitions à ses membres en faveur du saint siège et de son indépendance anéantie par la prise de Rome. Cette assemblée avait fait naître les meilleures espérances : quand Pie IX apprit qu'elle avait décrété de faire célébrer des prières, dans toutes les églises de France, pour obtenir de Dieu le salut de la patrie, il tomba à genoux et, levant les mains au ciel, il dit :

« Maintenant, mon Dieu ! vous aurez pitié de ma chère France ! »

La discussion des pétitions adressées par les catholiques eut lieu dans les dernières semaines de juillet. Elles furent l'objet de débats longs et passionnés, à la suite desquels l'assemblée, à une très imposante majorité, vota l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée nationale, confiante dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif, renvoie les pétitions au ministre des affaires étrangères. »

Dans la situation où se trouvait la France, en présence de l'Italie soutenue par la Prusse, le gouvernement ne pouvait faire autre chose que de suivre une politique *pacifique* et *prudente*. M. Thiers avait accepté l'ordre du jour en lui donnant à l'avance cette signification : Mgr Dupanloup, député, n'avait pas demandé autre chose, au nom même des catholiques. La conclusion pratique fut donc qu'on entourerait le saint père de respect ; mais qu'on ne ferait rien contre l'Italie. Il faut le reconnaître, pratiquement il était difficile d'agir autrement.

Plusieurs députés, au nombre de 48, écrivirent quelques mois plus tard, le 16 septembre, à Pie IX pour lui exprimer les sentiments de leur filial respect et adhérer, sans réserve, à l'intégrité de la doctrine catholique romaine sur les rapports de la société civile et de la société religieuse.

En dehors de ces manifestations, qui revêtent un caractère plus solennel et quasi-officiel, la France n'avait point voulu manquer aux solennités du jubilé pontifical de Pie IX et, le 18 juin 1872, une députation nombreuse, partie de France, sous la présidence de l'évêque de Nevers, venait unir ses hommages à tous ceux de l'univers catholique et déposer aux pieds du trône pontifical « ses vœux, son repentir et ses espérances. »

Pie IX fut fort ému en se voyant entouré « d'un si

grand nombre de ses bons Français. » En recevant Mgr Forcade en audience particulière, il lui avait ouvert ses bras en disant : « Je veux embrasser en vous tout l'épiscopat français. »

« Dans les malheurs qui ont désolé votre pays, dit Pie IX, en répondant à l'adresse des pèlerins, vous n'avez pas oublié Rome, ni cet humble vicaire de JÉSUS-CHRIST, comme le bon évêque de Nevers vient de nous le dire. Ni moi non plus, je ne vous ai point oubliés, au milieu des afflictions qui, à la même époque, m'ont abreuvé d'amertume et qui, aujourd'hui encore, navrent mon âme. Oui, le souvenir de la France était continuellement dans mon esprit ; et de même que j ai souvent versé des larmes sur ses malheurs, de même aussi j'ai prié pour elle, surtout pendant le saint sacrifice de la messe, et j'ai demandé que tous ses maux finissent promptement. »

Et, quelques jours après, en donnant une audience spéciale aux dames françaises, il renouvelait les mêmes assurances de son amour pour la France, il leur prodiguait ses conseils paternels :

« La séparation de la foi et des œuvres, voilà en grande partie la cause des malheurs qui ont affligé et désolé la France. Si j'aime la France, et si ses revers m'ont navré le cœur, vous le savez déjà, et il n'est pas nécessaire de le redire. Il y avait pourtant en France beaucoup de personnes qui affirmaient qu'elles avaient la foi, mais en fait elles ne faisaient aucun acte de vertu. L'indifférence en matière de religionavait considérablement gagné dans beaucoup d'esprits légers, qui ne

se laissaient pas gouverner par la sainte loi de Dieu.

« Votre mission dans le monde est clairement déterminée. Vous n'êtes ni gouvernants, ni préfets ; vous ne devez pas vous occuper de politique, mais vous pouvez faire beaucoup en gouvernant bien vos familles, les conduisant au bien, à la vertu, par les bons exemples surtout. Vous avez de grandes dispositions pour faire le bien, et je crois que la bonne volonté ne vous manque jamais. Occupez-vous donc de l'œuvre éminemment salutaire de reconduire à la pratique des devoirs religieux tous ceux qui vous entourent, les personnes qui vous sont chères et qui en sont éloignées. Sachez-le bien, mes chères filles, le jour où la France sera fortement pénétrée de l'idée qu'elle ne doit pas croire seulement, mais accomplir aussi les devoirs que la religion impose, ce jour-là la France sera sauvée et reprendra dans le monde la place glorieuse que la Providence lui a assignée. »

Dans une autre circonstance, Pie IX donna publiquement un témoignage de son affection pour l'épiscopat français, et il se plut à rendre hommage à la dignité et à l'énergie de sa conduite : il s'exprimait ainsi devant le collège des prélats et la consulte d'État :

« Je ne sais si l'auditeur de Rote français se trouve parmi vous ; mais, s'il y est, je voudrais que tous les évêques de France s'y trouvassent aussi pour leur adresser mes félicitations. Ils ont dirigé leurs pensées et leurs actes à deux saintes œuvres : à secourir les pauvres enfants devenus orphelins par la dernière guerre, et à sauver les jeunes gens du torrent des abo-

minables erreurs qu'enseignent les ennemis de Dieu. On va même jusqu'à dire que Renan et d'autres qui lui ressemblent recommencent à entrer en considération. Ce serait le plus grand des malheurs si les jeunes gens étaient pervertis par leurs honteux enseignements.

« C'est donc pendant que les vagues orageuses de la grande tempête semblent s'apaiser un moment que les évêques de France, ces savants, pieux, zélés et fidèles serviteurs de Dieu et de l'Église, non seulement viennent au secours des pauvres orphelins, mais emploient aussi toute leur attention, tous leurs moyens et toute leur sollicitude pour sauver les jeunes gens de l'inondation des erreurs pestilentielles. C'est en leur procurant les moyens et la facilité d'acquérir une science vraie et saine qu'ils y parviennent ; puissent-ils aussi s'unir davantage par l'une et l'autre de ces œuvres, afin que, *collatis consiliis*, ils puissent mieux obtenir leur grand but. »

Malgré ses humiliations, qui la rendent pour le moment impuissante, malgré ses discordes intérieures et la multiplicité des partis qui la divisent, malgré les faiblesses et les défiances du pouvoir vis-à-vis de l'Église, le saint père n'ignore point que notre patrie lui est dévouée et qu'elle porte encore en son sein, malgré les manifestations si bruyantes de l'impiété et de la révolution, les germes d'une foi vive, généreuse et active. Il sait bien que le salut lui viendra encore de la terre des Clovis et des saint Louis : aussi aime-t-il à répéter :

« Je bénis ce pays peuplé de tant d'âmes généreuses, ce pays qui a si bien su subvenir de mille manières

aux besoins de la société humaine par tant d'œuvres pies, tendant toutes au bien des corps et des âmes.

« Ah ! cette France qui a si bien su interpréter les sentiments de saint Vincent de Paul ; qui est venue par tant de moyens au secours des ignorants pour les instruire dans les principes de la vraie foi et de la religion contre l'impiété ; cette France qui a couru tantôt auprès du lit de l'infirme pour soulager ses douleurs, tantôt au milieu des péripéties de l'immoralité pour réunir saintement sous l'ombre de saint François-Régis ce qui n'était uni par aucun lien sacré, tantôt enfin auprès du berceau du petit enfant pour attirer sur cet objet de bénédiction de nouvelles bénédictions du ciel ; et tant d'autres bonnes et saintes œuvres qu'il serait trop long d'énumérer ! Cette France, je la bénis ; je demande ardemment à Dieu que cette nation s'unisse par les liens de la concorde, et que certains partis exagérés disparaissent une bonne fois (1). »

Dans le courant de l'année 1873, Pie IX donna deux nouvelles preuves de son amour pour la France. Le 9 février, il faisait lire le décret approuvant les miracles pour la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre, né en France, dans le diocèse de Boulogne, et mort à Rome, et il déclarait qu'on pouvait en toute sûreté procéder à sa canonisation solennelle. L'évêque d'Arras et de Boulogne était présent ; l'ambassadeur de France près le saint siège, les principaux attachés de

1. A un grand nombre de catholiques de différentes nations, le 13 avril 1872.

l'ambassade et un grand nombre d'évêques italiens assistaient à cette solennité.

Pie IX, dans le discours qu'il prononça, montra l'action providentielle de Dieu dans ces canonisations multipliées qui excitent la foi des fidèles, raniment leur courage et donnent au monde d'admirables exemples, propres à combattre les erreurs et les impiétés du jour; puis, il affirma la puissance et la vigueur de l'Église qui, « au milieu des contrariétés, ne laisse cependant pas d'avancer hardiment dans le chemin de la vertu... L'Église, avec les secours de Dieu, pardonne et prie pour ses ennemis; il n'en est pas moins vrai que lorsqu'il s'agit de défendre la sainteté des principes, de soutenir tout ce qui a rapport à la religion, oh ! alors, la sainte Église ne courbera jamais la tête ; et si jamais elle doit le faire, ce ne sera que sous le couperet du bourreau. »

Le 1er novembre, il faisait lire le décret sur l'héroïcité des vertus du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, chanoine de Reims et fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Le vénéré supérieur général, le Frère Philippe, était présent : Pie IX le combla des attentions les plus délicates et les plus affectueuses et, après avoir écouté les paroles de remerciement de l'humble et digne fils du Vénérable, le saint père rendit cet illustre et précieux témoignage à notre chère patrie :

« La France, dit-il, figure, sans aucun doute, parmi les nations qui ont contribué à donner à l'Église le plus grand nombre de saints. En effet, ceux qui allèrent les premiers en France pour y porter la lumière de la foi

et de la sainteté furent : un ami de Jésus-Christ, *Lazarus amicus noster ;* sa sœur Marie, *qui optimam partem elegit*, et qui se renferma *in caverna maceriæ*, pour s'adonner à la contemplation de la béatitude céleste ; et Marthe, son autre sœur, *qui satagebat circa frequens ministerium*, « qui était tout occupée des affaires domestiques », se dédia au culte et à la pratique de la charité, pour multiplier les adorateurs de Jésus-Christ ; et voilà pourquoi, en cela encore, *satagebat...*

« Mais, après ce premier germe de christianisme, il apparut en France, dans les siècles postérieurs, toute une grande légion d'âmes saintes, toutes dédiées à leur propre sanctification et à la conversion des peuples ; et, par conséquent, on peut dire avec vérité : *Ex tribu Galliæ duodecim millia signati.*

« Je ne ferai pas l'énumération de cette phalange nombreuse et choisie ; cependant, je ne puis m'empêcher de nommer un grand roi tel que saint Louis, un saint Vincent de Paul, un saint François-Régis, et de songer à d'autres encore, jusqu'à ceux qui ont obtenu l'honneur des autels durant notre pontificat, et qui se vénèrent dans le monde catholique par respect et par obéissance aux décrets du Vatican, non moins qu'en vertu de la prérogative dont les souverains pontifes ont toujours joui, et dont les faux prudents, les impies et tous les ennemis du souverain pontificat feignent seulement aujourd'hui de se formaliser. Mais prions saint Joseph Labre, sainte Germaine Cousin, la bienheureuse Marguerite Alacoque et les autres saints de toutes les nations habitant le paradis, d'obtenir de Dieu que les

égarés soient punis, ou plutôt, qu'ils rentrent en eux-mêmes...

« Quant à la marche rapide de cette sainte cause, dont vous manifestez le pieux désir, très cher frère Philippe, cela dépend tout entier de Dieu et des miracles qu'il doit opérer par le moyen de son serviteur. Un miracle grand et utile sera celui que le tout-puissant fera opérer aux quatre anges, par l'intercession des saints, pour empêcher que le vent impétueux de l'impiété vienne troubler et détruire votre œuvre consacrée à l'instruction et à l'éducation morale des cœurs de la jeunesse, qui m'est si chère. »

Pie IX s'intéressait à toutes les œuvres françaises, il en suivait les progrès avec les saints tressaillements de l'espérance. « La France m'a toujours montré un grand amour. Aussi je prie beaucoup pour la France : elle a été humiliée plusieurs fois, mais elle deviendra plus glorieuse que jamais... Pour devenir grand, il faut être humilié... Tant de pèlerinages que fait la France et tant de bonnes œuvres, Dieu ne les laissera pas sans récompense. La France aura la paix. »

Et le 5 mai 1873, il redisait la même chose, presque dans les mêmes termes, aux pèlerins français qui, depuis sa captivité, venaient chaque année, à cette date, fête de saint Pie V, protecteur choisi par l'auguste pontife, déposer à ses pieds les hommages de la France catholique entière :

« Eh bien ! les pèlerinages, les prières, la fréquentation des sacrements, la bonne volonté qui se manifeste en France, sont un gage, une preuve que Jésus-Christ

se manifeste à la France : *Modicum et videbitis me*...

« En attendant, je vous bénis, vous et vos familles. Je bénis l'épiscopat, le clergé et la France tout entière, même cette partie de la France qui fait peu de cas de la bénédiction apostolique. Oui, que cette bénédiction descende aussi sur cette partie non choisie de la France ; qu'elle soit la lumière qui l'éclaire et la décide à faire le bien, ou la flamme qui la détruise, *quod Deus avertat*, ce qu'à Dieu ne plaise ! »

Quelques semaines après, il répondait avec émotion à la lettre que cent députés français lui avaient adressée de Paray-le-Monial, où ils étaient allés se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus.

« Nous éprouvons une joie extrême, en voyant que le retour de la France à Dieu commence avec éclat, et par ceux qui ont été députés pour s'occuper des affaires du peuple, pour porter des lois et gouverner la chose publique, et par ceux qui, placés à la tête des armées de terre et de mer, refont la force de la nation. »

Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Guibert, en prenant possession du siège de Saint-Denis, si souvent empourpré du sang de ses pontifes, accepta la continuation de l'œuvre conçue par quelques catholiques : aux plus mauvais jours de la Commune, ils avaient promis de consacrer à Paris même, sur les hauteurs de Montmartre, une église au Sacré-Cœur de Jésus, comme un témoignage solennel et public du repentir de la France. La Chambre des députés, saisie de ce projet par l'éminent prélat, accueillit favorablement cette pensée, elle autorisa l'archevêque de Paris à en poursuivre l'exécu-

tion et, dans ce but, à user de tous les droits et moyens d'expropriation qui seraient nécessaires et que la loi permettait. Il ne manquait plus que les bénédictions et les encouragements du vicaire de Jésus-Christ. Ils ne se firent pas longtemps attendre.

« Si, comme l'atteste l'histoire de la fin du dernier siècle, écrivait-il à l'archevêque, à la date du 31 juillet 1873, la France alors s'éloigna ouvertement de Dieu et, par la propagation des erreurs nouvelles, non seulement entretint chez elle cette séparation, mais égara aussi les autres nations, il fallait assurément que celle qui avait levé l'étendard de la rébellion donnât aux autres l'exemple du repentir, et s'efforçât, par un éclatant et courageux retour vers Dieu, de rétablir dans son sein et au dehors les fondements de l'ordre qu'elle avait ébranlés. C'est pourquoi nous avons conçu de bonnes espérances de salut, quand nous avons vu la prière se diriger si souvent et de toutes parts vers les sanctuaires de la Vierge, quand nous avons appris ensuite de quel zèle particulier les âmes étaient embrasées pour le très saint Cœur de Jésus, quand enfin, nous avons vu ceux qui représentent la nation ou son armée s'unir aux autres pour rendre leurs pieux hommages au Très-Haut et implorer, eux aussi, sa miséricorde.

« Ce mouvement très heureux et vraiment extraordinaire des esprits et des cœurs vers le ciel semblait demander un monument qui rappelât cet événement admirable et en perpétuât le souvenir à la postérité. Quelle joie a donc été la nôtre en apprenant que l'As-

semblée nationale, favorisant les pieux désirs du peuple, avait voté une loi pour la construction d'un temple sur le point le plus élevé de Paris, qui montrera à tous, d'âge en âge, que la France, au milieu de ces temps de trouble et d'hostilité envers la religion, s'est de nouveau consacrée à Dieu par un hommage général et solennel, et s'est plus étroitement unie à lui ! Nous ne doutons pas que l'annonce d'une si grande chose, qui semble devoir ramener la France à son ancien honneur de fille aînée de l'Église, n'apporte une très douce satisfaction aux catholiques, et nous n'hésitons pas à croire à leur empressement pour concourir de tous leurs moyens à l'exécution de ce projet, afin que l'édifice sacré, par sa majesté, reproduise de quelque manière la grandeur de l'événement. »

Et Pie IX, pour donner l'exemple, ajoutait à sa lettre une offrande de vingt mille francs.

Pie IX suivait donc avec un vif intérêt toutes les œuvres qui faisaient espérer le relèvement de la France, il les encourageait de ses offrandes, de ses conseils et de ses bénédictions. Il considérait avec un œil vraiment paternel ce travail de régénération et il ne s'en dissimulait pas les difficultés. Il voyait à la tête du pouvoir des hommes pleins de bonne volonté, sans doute, amis de l'ordre et de la paix ; mais dont les esprits étaient imbus de sophismes, d'idées fausses et entichés de toutes les erreurs que la révolution de 1789 a mises en honneur. Songeant au long et pénible travail nécessaire pour ramener ces esprits égarés dans la bonne voie, aux luttes qu'il faudrait encore soutenir et aux ef-

forts qu'il faudrait faire pour remonter le courant, il plaignait notre pays :

« Pauvre France, s'écriait-il alors, que tu as à souffrir! et par quelles douleurs tu dois acheter la paix et la gloire dont la plus grande partie de tes enfants sont dignes ! »

Aux Français eux-mêmes il signalait le danger et ce qu'il y avait à faire pour l'éviter. Déjà, il avait montré le catholicisme libéral comme un des principaux agents de la division et de la faiblesse de notre pays et, en 1874, le 5 mai, il adressait aux pèlerins de la France ces autres paroles mémorables :

« Je bénis aussi ceux qui président aux destinées de cette illustre nation ; et en les bénissant, j'invoque sur eux l'esprit de force, afin qu'ils compriment la licence de la presse et qu'ils fassent en sorte que l'enseignement chrétien se répande de plus en plus sur tous les points de la France.

« Je les bénis afin que, unis par les liens d'un parfait accord avec ce saint siège, ils puissent protéger promptement les intérêts de ce même siège, intérêts qui ne sont autres que ceux de notre très sainte religion.

« Plaise à Dieu que le feu allumé par le divin Sauveur dans le cœur des deux disciples d'Emmaüs entre et pénètre dans le cœur de ces gouvernants, et que, sous l'action de ce feu sacré, ils deviennent, non pas tant les propagateurs de la nouvelle de la résurrection de Jésus-Christ, comme autrefois les disciples, que les coopérateurs de la résurrection de la France de Jésus-Christ. Je les bénis enfin dans le but (laissez-

moi vous le dire), de les voir encore occupés de la tâche difficile qui consiste à faire disparaître, si c'est possible, ou au moins à atténuer une plaie horrible qui afflige la société humaine, et qu'on appelle le suffrage universel. Oui, c'est là une plaie qui détruit l'ordre social et qui mériterait à juste titre d'être appelée MENSONGE UNIVERSEL. »

Nous le voyons applaudir à la création des cercles d'ouvriers : « Tandis que le peuple, de toutes parts et de tant de manières, est accablé d'affliction, dit-il, et, ce qui est pire, est entouré de pièges au point d'abandonner sa religion, de se livrer à sa convoitise, de s'abreuver de corruption, de s'enflammer contre les riches d'une envie qui le pousse au pillage et au renversement de l'ordre social, nous ne pouvons nous empêcher de vous adresser, chers fils, nos félicitations.

« Vous avez compris que les talents, l'autorité, l'influence, les biens de la terre vous ont été commis par la divine miséricorde pour soulager vos frères indigents; et vous avez mis à profit la liberté que vous laissent les lois pour établir différentes associations catholiques de jeunes gens, d'ouvriers, d'apprentis, dans le dessein de former, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, aux saines doctrines et aux salutaires enseignements, cette très chère partie du peuple, de l'éloigner ainsi des dangers, de la préserver de la corruption, et de la rendre vraiment utile à la religion et à la patrie.

« Un autre sujet de consolation nous est offert par les assemblées générales, où les directeurs de ces œuvres, unissant leurs forces et mettant leurs vues en commun,

prennent les moyens les plus efficaces de développer chacune d'entre elles et de fortifier en toutes l'unité d'esprit... Puissent croître à l'ombre de l'Église ces bienfaisantes sociétés ; puissent-elles, unies entre elles de cœur et d'esprit, unies avec leurs évêques et avec cette chaire de vérité dont la vertu divine est la seule espérance de la société en péril, opposer leurs efforts aux bouleversements qui nous menacent. Que si elles ne peuvent prévenir les malheurs préparés par de longs efforts, puissent-elles, du moins, les adoucir, et enfin, les repousser [1] ! »

La loi qui permit aux évêques et aux catholiques de France d'ouvrir des universités catholiques le combla de joie ; il s'empressa de bénir les premiers efforts tentés pour établir ces institutions d'une importance majeure pour la résurrection de la foi dans notre pays, d'approuver et de reconnaître celles qui, les premières, donnèrent des preuves de leur vitalité et offrirent des garanties d'avenir.

Dès le 4 novembre 1875, il adressait un bref à l'archevêque de Cambrai, pour le féliciter de son projet d'ouvrir « quelques facultés » pour commencer l'établissement de l'université qu'il avait projetée.

Quand elle fut fondée, Pie IX lui donna l'institution canonique par une bulle du 8 novembre 1876. Lorsqu'en 1877, au mois de juin, une députation de cette université vint remercier le saint père, Pie IX répondit à l'adresse qui lui fut lue : « Mes bien-aimés, je m'a-

1. Bref adressé à Mgr de Ségur et aux membres du bureau central de *l'Union des Œuvres ouvrières*, en date du 23 juillet 1877.

dresse aux évêques ici présents, à tous les prêtres, à tous les bons catholiques réunis autour de moi, je m'adresse à tous les Français et je dis : Ce qu'il faut surtout c'est l'éducation de la jeunesse catholique, afin de l'enlever à l'influence de ces universités qui sont un vrai gouffre pour l'âme des pauvres enfants. Rappelons-nous que la révolution, en s'emparant des universités, en a fait des foyers de désordre ; faisons nos efforts pour fonder des universités catholiques et rétablir ces sanctuaires qui seront les moyens les plus salutaires pour conserver et augmenter la foi et la morale, et rendre la paix au monde. »

Dans ce but, Pie IX encouragea, par des brefs et des bénédictions spéciales, les fondations des universités de Paris, de Toulouse, de Lyon, et il institua canoniquement, en 1877, l'université catholique d'Angers (1).

Le gouvernement de la France était passé, le 24 mai 1873, des mains de M. Thiers entre celles du maréchal de Mac-Mahon. Les espérances que ce changement fit naître dans le cœur des catholiques et des monarchistes ne furent pas de longue durée. M. Thiers n'avait rien fait pour le pape, il est vrai ; mais si les circonstances ne lui avaient pas permis de sortir d'une attitude sympathique et exspectative, du moins il avait voulu donner au saint père la consolation de ne choisir pour l'épiscopat que des ecclésiastiques dont la présentation lui serait agréable. Le ministère de Mac-Mahon, composé en partie de catholiques libéraux, travailla

1. Nous ne parlons pas ici de la faculté de théologie instituée canoniquement, à Poitiers, par le saint père : elle ne fait partie d'aucune université.

d'abord à faire échouer, par ses habiletés calculées, la restauration monarchique ; et, bientôt, il devait prendre une mesure, sinon hostile, du moins peu bienveillante vis-à-vis du saint père. Depuis les événements de 1870, la France tenait à la disposition du pape, dans les eaux de Civita-Vecchia, un bâtiment de la marine française, l'*Orénoque :* il devait servir au saint père dans le cas où les événements l'auraient contraint à fuir de Rome. L'auguste pontife ne crut pas devoir s'éloigner du tombeau de saint Pierre ; mais le vaisseau de la France restait toujours là, comme une protestation et un témoignage de son attachement et de son intérêt à la cause même du pape. Au mois d'octobre 1874, le ministre des affaires étrangères, le duc Decazes, cédant aux instances de l'Italie et, peut-être, aussi aux exigences de l'Allemagne, rappela l'*Orénoque*. Toutefois, pour calmer l'opinion catholique en France, et par un de ces expédients déplorables, si communs à la politique de bascule en grand honneur auprès de nos hommes d'État contemporains, on remplaça l'*Orénoque* par le *Kléber*, qui ne devait pas stationner dans les eaux italiennes, mais dans les eaux françaises les plus rapprochées, à Bastia. Protection illusoire offerte au chef de l'Église dont les catholiques de France ne pouvaient se contenter. La France était alors représentée auprès du saint père par un homme de cœur, jaloux de l'honneur français, M. le comte de Bourgoing : en présence de cet acte de faiblesse du gouvernement français, qui ressemblait à une trahison, il offrit aussitôt sa démission d'ambassadeur.

Pie IX, si sensible à tout ce qui est noble et grand, reconnut avec joie dans M. de Bourgoing le digne représentant de la vraie France catholique et il lui témoigna sa reconnaissance et son admiration de la façon la plus délicate. Non content de le nommer grand-officier de son ordre de chevalerie, il lui fit présent de son portrait au bas duquel il écrivit une glorieuse dédicace, dans laquelle il faisait allusion au motif de la démission offerte à son gouvernement par l'ambassadeur. Quand M. de Bourgoing prit congé de Pie IX, il se prosternait à ses pieds pour les baiser et lui rendre ce dernier hommage de son respect et de son affection; mais le pape, le relevant, le pressa contre son cœur, en lui disant : « Non, cher comte, vous êtes, vous, de ceux que le pape embrasse ! »

Pie IX ne cessa pas néanmoins de témoigner à la France son paternel intérêt et on l'entendit toujours, en toutes les occasions, exprimer sa reconnaissance et son amour pour les catholiques de ce pays. « Toujours la France ! disait-il un jour en recevant l'offrande du denier de saint Pierre (1), il ne se passe pas de jours que je ne reçoive d'elle quelque secours... Elle me gâte. »

« Grand et admirable est le mouvement catholique qui se produit en France, disait-il aux pèlerins franc-comtois, en 1875, car la plus grande partie de cette nation est animée de l'esprit de foi et se montre ouvertement chrétienne. J'admire, je le répète, cette

1. Présenté par Mgr Cirot de la Ville, doyen de la faculté de théologie de Bordeaux.

transformation de la France, et je m'en réjouis. J'admire ses pèlerinages édifiants, l'assiduité avec laquelle on y approche des sacrements, les œuvres de charité qui s'y multiplient ; j'admire enfin tout ce qui s'y fait de grand en faveur de la religion. Mais j'admire bien plus encore la miséricorde et la bonté de Dieu envers vous. Ce Dieu a voulu récompenser tout de suite votre piété, pour la confusion des hommes trop timides, et surtout, de ses ennemis... N'est-il pas vrai, qu'en ce moment, le commerce est florissant en France, que les récoltes sont riches et luxuriantes en plusieurs provinces, que la monnaie sonnante circule abondamment dans vos contrées ?...

« Je dirai donc, et vous direz avec moi, que ces actes publics de piété et de charité, ces pratiques religieuses, loin de mériter les sarcasmes des méchants et la désapprobation des faibles, touchent le cœur de Dieu en notre faveur, et le porte à nous consoler par la paix de l'esprit, et même, par l'abondance des biens terrestres. Oui, les actes d'humilité, loin d'avilir, élèvent : *Qui se humiliat, exaltabitur.* Et Jésus-Christ dit dans sa parabole : *Ascende superius*, à celui qui, par humilité, s'était placé au dernier rang.....

« Bénissez la France, ô mon Dieu, relevez-la des désastres qui l'ont accablée, mais surtout conservez, augmentez, développez la foi qui ennoblit toujours plus cette grande nation, et que cette foi la défende de tous les dangers qui pourraient la menacer. »

Parmi ces dangers, le saint père signalait la division des partis, il recommandait la concorde et l'union. « Je

vous bénis, ô très chers fils (1), et avec vous je bénis la France ; je bénis ses familles, ses cités, ses provinces, le royaume, afin que dans l'union, dans la concorde et dans l'abnégation de certaines opinions particulières, ennemies du commun triomphe, tous les peuples du noble pays se pressent en une belle harmonie pour soutenir les intérêts de l'Église et de la patrie. Il n'est point vrai que la diversité des caractères et des tempéraments puisse être un obstacle à l'union.

« Vous vous souvenez du char mystérieux vu par Ézéchiel, traîné par quatre animaux différents : la férocité du lion marchait en accord avec la raison de l'homme, l'agilité de l'aigle avec la lenteur du bœuf. De telles différences de nature n'étaient point un obstacle à l'unité, à l'accord du pas que tous formaient ensemble.

« Malheur si quelqu'un de ces animaux eût voulu tirer le char conformément à sa propre humeur! mais le char marchait régulièrement, parce qu'il était guidé et dirigé par Dieu. Que tous donc, humiliés aux pieds du Seigneur, sacrifient devant lui leurs propres opinions. Alors il inspirera leurs conseils et les guidera à une bonne fin. »

Quelques jours après, le 5 mai, Pie IX recevait le pèlerinage national français ; il recommande alors la persévérance dans les bonnes œuvres et la fuite du péché qui met dans la main de Dieu le fléau de sa justice. « Néanmoins, ajouta-t-il, remercions ce Dieu qui, tandis qu'il châtie, inspire aux cœurs des sentiments de pénitence et d'amour. Oh! comme dans le monde catholique,

1. Aux pèlerins du diocèse de Toulouse, le 30 avril 1876.

et comme dans la France spécialement, se multiplient les œuvres de foi, de charité, de miséricorde ! Un évêque est ici présent (celui de Toulouse) qui a été témoin du grand fléau de l'inondation [1]. Dieu a flagellé, mais la France entière s'est levée pour secourir tant de malheureux plongés dans la misère et dans la souffrance, martyrisés par la fureur des eaux. Dans certains lieux l'on a accompli des prodiges de charité. Les pèlerinages augmentent, et l'on professe courageusement la religion de ses pères : on ne consent pas à être le chrétien occulte, mais, hardiment et ouvertement, la voix déclare ce que sent le cœur.

« Cette conduite démontre que l'esprit de pénitence va pénétrant dans les cœurs, et moi je remercie le Seigneur qui, outre le don de persévérance dans les bonnes œuvres, vous a accordé l'autre, que l'on invoque dans les prières qui précèdent la grande bénédiction, c'est-à-dire, le temps d'une véritable et fructueuse pénitence : *Spatium veræ et fructuosæ pœnitentiæ.* »

Ces pèlerinages de la France catholique dont Pie IX semble se complaire à rappeler constamment la généralité, il les encourageait en accordant des indulgences et d'insignes faveurs aux sanctuaires qui attiraient plus spécialement les cœurs chrétiens. Au mois de juillet 1876, on consacrait l'église de Lourdes et l'on couronnait, en son nom, la vierge immaculée vers laquelle se rendent chaque année des centaines de milliers de pèlerins.

1. Pie IX avait envoyé à l'archevêque de Toulouse la somme de vingt mille francs pour venir au secours des inondés.

Non content de cette marque particulière de sa dévotion pour la vierge de Lourdes, il exprimait dans un bref adressé au cardinal Guibert, archevêque de Paris, chargé par lui de présider à cette cérémonie, combien « cette éclatante manifestation de foi et de piété l'avait comblé d'allégresse et lui laissait concevoir l'espérance que le Dieu tout-puissant, déférant aux supplications de sa sainte Mère, sauverait non seulement l'illustre nation française, mais tout le peuple chrétien de la tempête et des dangers qui les menaçaient aujourd'hui [1]. » Quelques jours après avoir écrit cette lettre, il félicitait l'évêque de Poitiers du discours qu'il avait prononcé dans les solennités de Lourdes et lui exprimait « le vif plaisir avec lequel il avait lu sa belle homélie [2]. »

Il nous est impossible d'énumérer tout ce que Pie IX a fait pour la France, comme aussi de mentionner tous les témoignages d'amour incessant que notre patrie n'a cessé d'apporter au captif du Vatican. Il faudrait des volumes pour raconter toutes les audiences accordées aux représentants de tous les diocèses de France venant, les uns après les autres, se prosterner à ses pieds, y déposer l'obole de leur générosité et accueillir avec un enthousiasme reconnaissant la parole de vie qui s'échappait de ses lèvres augustes. Nous retrouverons encore notre chère patrie autour du trône pontifical, quand il s'agira de célébrer le jubilé épiscopal de Pie IX : elle sera là comme elle y était en 1869 et en 1871 à ses noces d'or et à son jubilé pontifical. Nous

1. Bref du 22 juillet 1876. — 2. Bref du 27 juillet 1876.

terminons, par un dernier trait, ce long chapitre sur les relations du père de la catholicité avec sa fille aînée.

Le maréchal de Mac-Mahon, par un acte d'énergie qui malheureusement ne se soutint pas, venait de dissoudre la Chambre des députés, dont les haines et les passions contre l'Église catholique et l'autorité civile elle-même inspiraient les plus vives et les plus sérieuses inquiétudes.

On était à la veille de nouvelles élections, lorsque de nombreux pèlerins du diocèse d'Angers se présentèrent devant le saint père. Pie IX préoccupé, à juste titre, des événements qui se passaient en France, leur adressa ces paroles :

« Vous êtes venus demander à Dieu de vous accorder, avant de partir, je crois, deux dons : le don de force et le don de conseil. En partant d'ici, vous allez rentrer dans vos foyers et, entrant dans la principale église d'Angers, dédiée à saint Maurice, vous vous prosternerez devant les insignes reliques de ce saint qu'elle renferme, pour demander à Dieu, par son intercession, la force et le conseil nécessaires. Vous lui direz : nous sommes venus pour implorer l'esprit de force et de conseil dans ces circonstances difficiles pour la France, où il est si nécessaire que ces deux dons accompagnent les électeurs et les élus.

« On doit donc en France choisir des représentants. Ah ! fasse le ciel que ceux qui doivent les élire, dépouillés de tout esprit de parti, choisissent des hommes qui aient la force pour résister aux maux qui menacent

la France et la société tout entière ! Fasse le ciel que les élus soient les vrais représentants de la grande nation, et que celle-ci, unie avec le gouvernement, puisse comprimer les ennemis intérieurs et résister aux ennemis extérieurs. A quoi sert de se le dissimuler, mes chers enfants? Vous voyez mieux que moi que vous avez des ennemis intérieurs qui vous minent et des ennemis extérieurs qui vous menacent. Les ennemis intérieurs vous minent et vous menacent aussi par le moyen de la presse et par toutes sortes d'iniquités et de complots ténébreux, entretenant ainsi les espérances des ennemis extérieurs, qui se réjouissent des divisions de leurs adversaires, grâce auxquelles ils pourront mieux les combattre. Il est nécessaire de les comprimer, afin que l'ennemi commun ne se prévale pas de vos dissensions intérieures pour arriver à son but, qui est celui de combattre non seulement la France, mais la religion catholique.

« Je continue donc à prier Dieu, comme je l'ai déjà prié dans ces derniers jours, afin qu'il donne à tous les Français la force et le conseil nécessaires pour choisir, comme représentants, des hommes qui, avant tout, aient en vue Dieu et son Église, qui aient la volonté de défendre ses droits, et qui soient ensuite disposés à tenir compte de l'honneur, de la dignité et de la grandeur de votre nation et de ses vrais intérêts. Ah ! qu'il daigne exaucer les prières que je lui ai adressées pendant ces jours, afin que la France, par le moyen de la prière, s'efforce d'obtenir les biens qui lui sont nécessaires.

« Et toi, ô France, pays privilégié de Dieu, tourne sans plus tarder tes regards vers lui; prie, aie confiance et agis dans le sens que je viens d'indiquer. Je sais bien que la voie suivie par une partie de cette nation, et qui devrait être suivie maintenant par la nation tout entière, est celle de la prière et de l'humilité. Ah! combien il plaît à Dieu de voir ainsi prosternés humblement devant lui ceux qui ont besoin de ses secours! O mon Dieu! je vous recommande la France! cette fondatrice de tant d'œuvres d'iniquité, pour lesquelles elle est justement punie avec d'autres nations. Mon Dieu, bénissez la France, qui est une partie choisie de la vigne que vous avez plantée de vos mains et arrosée de votre sang. »

Le dernier pèlerinage reçu par Pie IX fut un pèlerinage français. Le 21 novembre 1877, l'auguste vieillard, porté par les *Sediari*, arrivait, un peu après midi, dans les loges vaticanes, exposées au soleil couchant, où l'attendaient, leur évêque en tête, les pèlerins de Carcassonne. Après la lecture de l'adresse, le pape a dit combien il appréciait les témoignages de l'affection filiale dont l'entouraient les pèlerins, d'autant qu'ils avaient dû, en des moments si graves, quitter leur patrie pour venir visiter le tombeau de saint Pierre et la prison du successeur de l'apôtre, vivant en cette ville de Rome, capitale et centre du catholicisme, aujourd'hui transformée en capitale du désordre. « Oui, a-t-il répété, vous n'avez pas craint de laisser votre pays affligé par des vicissitudes intérieures si douloureuses; vous n'avez pas craint de venir ici, où des événements encore

plus graves sont préparés par des gens qui, se disant amis de la patrie, ne sont amis que de leur ventre..... Que ferons-nous ? Nous prierons, nous nous agenouillerons au pied des autels en criant : *Domine, salva nos, perimus !* et nous attendrons avec confiance que Dieu se lève et fasse le calme sur la mer en courroux, qu'il impose silence aux blasphémateurs : *Obmutesce !* »

Enfin, après avoir demandé aux pèlerins le secours de leurs oraisons pour le successeur de saint Pierre, il les a bénis affectueusement, eux, leurs familles, leur diocèse et la France.

Les pèlerins de France ne devaient plus entendre sortir des lèvres de l'immortel et bien-aimé pontife ces paroles de bénédiction et d'amour dont son cœur avait été si prodigue pour notre chère et malheureuse patrie !...





Chapitre douzième.

PIE IX ET LES GOUVERNEMENTS PERSÉCUTEURS DE L'EUROPE.

M. de Bismarck chef des persécuteurs.— Les lois de mai.— Effet inattendu de la persécution. — Pie IX s'étonne de cette persécution. — Sa lettre à l'empereur Guillaume. — Réponse du monarque. — « Nous n'irons pas à Canossa. » — Les vieux catholiques.— Encyclique « Et si multa.»— Elle est accueillie avec rage. — Les évêques d'Allemagne sont emprisonnés. — Pie IX nomme cardinal l'archevêque de Posen. — Comment Pie IX accueille les confesseurs de la foi. — Mgr Mermillod.— Mgr Lachat et ses prêtres aux pieds de Pie IX. — L'Autriche déchire le concordat. — La Russie. — État de l'Église catholique en ce pays. — Le prince Ourousoff et le cardinal Simeoni. — Rupture des rapports entre le saint siège et la Russie.



OUS allons dans ce chapitre exposer sommairement l'histoire douloureuse de la persécution soulevée en Europe contre l'Église.

La politique de M. de Bismarck, disait un jour Pie IX, « ne se contente pas de nous poursuivre en Prusse, elle excite, et par ici et par delà les Alpes, ces gouvernements qui se disent catholiques et qui l'ont précédée dans cette honteuse carrière d'oppression religieuse; elle les excite, dis-je, à poursuivre plus hardiment dans la voie des persécutions, et ces gouvernements obéissent [1]. »

M. de Bismarck a contribué à la chute du pouvoir temporel, en poussant l'Italie à profiter des revers de

1. Le 10 janvier 1875.

la France pour s'emparer de Rome et violer ainsi les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis de cette nation malheureuse : le pouvoir temporel tombé, il lui sembla que la puissance spirituelle elle-même le suivrait de près dans sa chute ; il organisa, sous le nom de *Kulturkampf* ou lutte civilisatrice, la guerre contre l'Église catholique dans tout l'empire d'Allemagne. Il en traça le plan et la formule dans les *lois de mai*, ainsi appelées parce qu'elles ont presque toutes été forgées dans ce mois, quoique dans des années différentes.

M. de Bismarck commença par décréter l'expulsion des jésuites et celle des ordres qu'il prétendit être affiliés à cette illustre compagnie. Les séminaires supprimés, sous le prétexte que les aspirants au sacerdoce devaient de plus en plus se pénétrer de l'esprit et des besoins de la société moderne, les séminaristes furent contraints de fréquenter les écoles laïques.

Le droit de nommer aux fonctions ecclésiastiques fut attribué à l'État ; celui de déclarer les apostats hors de l'Église catholique fut refusé aux évêques : tel est l'ensemble de ces lois oppressives et tyranniques. Ces mesures étaient perfidement conçues, la sanction qu'on leur donna n'était pas moins redoutable. Les ecclésiastiques et les évêques rebelles à ces lois furent privés de leur traitement, et l'on défendit en même temps les quêtes qui auraient eu pour but de subvenir aux besoins du culte et du clergé. La suppression générale des ordres religieux des deux sexes ne se fit pas attendre.

Bismarck rencontra des difficultés auxquelles il s'at-

tendait peut-être, mais ses lois produisirent à coup sûr un effet qu'il était fort éloigné de prévoir. La persécution réveilla la torpeur des catholiques allemands, elle resserra les liens qui les unissaient à la chaire de saint Pierre, et elle rendit l'épiscopat entier plus unanime et plus énergique dans ses résistances. Le clergé allemand préféra l'amende, l'exil, la prison à la trahison de ses devoirs, et les évêques de Prusse signèrent, le 26 mai 1873, une déclaration collective dans laquelle ils exprimaient leurs regrets de ne pouvoir obéir. « L'Église, disaient-ils, ne peut pas reconnaître le principe de l'État païen, d'après lequel les lois de l'État seraient la source de tout droit, et l'Église ne posséderait que les droits qu'accorde l'État ; elle ne le peut sans renier la divinité de sa propre origine, sans faire dépendre le christianisme lui-même de l'arbitraire des hommes. »

Le ministre persécuteur fit condamner les évêques à l'amende, il confisqua leurs biens, fit vendre leurs meubles pour payer le fisc, il alla même jusqu'à les déposer de leurs sièges et à les envoyer en prison. Les prêtres exilés, emprisonnés ou déposés furent remplacés par des curés schismatiques avec lesquels les peuples catholiques refusèrent d'entrer en communication. Partout l'épiscopat, le clergé et les fidèles s'attachèrent plus fortement au pape.

Pie IX encourageait les évêques d'Allemagne par ses conseils et, avec une liberté tout apostolique, il prenait publiquement leur défense. La puissance, l'autorité, l'hypocrisie de ses ennemis, pas plus que leurs

menaces n'arrêtèrent jamais sur ses lèvres les protestations énergiques et les anathèmes.

Pie IX avait lieu de s'étonner de cette persécution que rien ne justifiait et, avec cette franchise apostolique qui fait le fond de tous ses discours, il s'exprimait ainsi le 24 juin 1872, en s'adressant à une députation des cercles teutoniques pour les lectures catholiques : « Nous avons donc ici une persécution toute préparée et commencée en Allemagne ; nous avons le premier ministre d'un gouvernement qui, après les plus brillants succès obtenus sur les champs de bataille, s'est montré le principal auteur de cette persécution. Je lui ai fait dire (et vous pouvez le répéter à tout le monde) qu'un triomphe sans modestie s'évanouit ; qu'un triomphe suivi de la persécution contre l'Église est la plus grande des folies. Cette même opposition que les catholiques font au persécuteur hâtera nécessairement la diminution de ce triomphe. J'ai fait dire au premier ministre que jusqu'à présent les catholiques avaient été favorables à l'empire germanique. Je lui ai fait dire que les fréquents renseignements que j'ai reçus des évêques, des prêtres et des catholiques éclairés, m'ont toujours appris que ceux-ci n'avaient qu'à se louer de la manière favorable avec laquelle ils étaient traités par le gouvernement, et de la liberté conservée à l'Église ; et le gouvernement lui-même se montrait satisfait des catholiques. Comment se fait-il donc maintenant, qu'après ces déclarations et ces aveux du gouvernement lui-même, comment se fait-il que les catholiques soient devenus tout à coup un peuple

rebelle et conspirateur ? C'est là la demande que j'ai fait faire. J'attends la réponse. Je ne l'ai pas encore reçue ; peut-être, parce qu'il n'y a rien à répondre à la vérité. Quant à nous, tournons nos regards vers Dieu ; mettons en lui toute notre confiance, soyons unis, et nous verrons finalement tomber la petite pierre qui brisera le talon du colosse. »

Quelques mois après, dans une circonstance plus solennelle, Pie IX, en présence du sacré collège, le 23 décembre, protestait de nouveau :

« La douleur amère dont notre cœur est transpercé ..... est encore gravement augmentée par les persécutions atroces que souffre cette même Église dans d'autres régions, mais surtout dans le nouvel empire germanique, où l'on ne se contente pas de travailler à la renverser de fond en comble par des menées secrètes, mais où l'on fait ouvertement tous ses efforts pour y réussir..... Ajoutant l'injure à la calomnie et à la dérision, ils ne rougissent pas d'attribuer la persécution déclarée contre l'Église aux catholiques eux-mêmes, parce que les évêques, le clergé et les catholiques, parmi le peuple, refusent de préférer les décrets et les lois de l'empire aux saintes lois de Dieu et de l'Église, et refusent, par conséquent, de manquer à leurs devoirs religieux. »

Cette allocution excita au suprême degré la fureur du ministre allemand ; il exhala sa bile dans un de ses journaux, le *Norddeutsche-Allgemeine-Zeitung* où il fit déclarer que le pape « se dédommageait de la perte de sa souveraineté temporelle par une éloquence déma-

gogique, une calomnie, un mensonge, des injures et une impudence colossale. »

Voyant toutes ses protestations inutiles, toutes ses démarches infructueuses, Pie IX résolut de s'adresser directement à l'empereur d'Allemagne et, le 7 août 1873, il lui écrivit la lettre suivante :

« Toutes les mesures que le gouvernement de Votre Majesté a prises, depuis quelque temps, ont de plus en plus pour but de détruire le catholicisme. Quand je me demande à moi-même quelles peuvent être les causes de ces rigoureuses mesures, je reconnais que je ne suis pas en état d'en trouver une seule.

« D'un autre côté, on me dit que Votre Majesté n'approuve pas la conduite de son gouvernement et blâme la rigueur des mesures prises contre la religion catholique. Mais s'il est vrai que Votre Majesté ne les approuve pas (et les lettres que Votre Majesté m'a adressées autrefois me semblent prouver suffisamment que vous ne pouvez pas approuver ce qui se passe actuellement) ; si, dis-je, Votre Majesté n'approuve pas que son gouvernement continue à étendre de plus en plus les mesures de rigueur prises par lui contre la religion de Jésus-Christ, et à nuire par là si gravement à cette religion, Votre Majesté n'arrivera-t-elle pas alors à se convaincre que ces mesures n'ont pas d'autre effet que de miner son propre trône ?

« Je parle avec franchise, car ma bannière est la vérité. Je parle pour remplir un de mes devoirs, qui consiste à dire la vérité à tous, et même à ceux qui ne sont pas catholiques, car tous ceux qui ont reçu le baptême

appartiennent au pape, à quelque point de vue que l'on se place et de quelque façon que ce soit, sans que j'aie à m'expliquer ici à cet égard. Je suis persuadé que Votre Majesté accueillera mes observations avec sa bonté accoutumée et prendra les mesures nécessaires dans la circonstance présente. »

Guillaume répondit le 3 septembre, en déclarant qu'il prenait la responsabilité des mesures prises contre les catholiques, qui avaient eux-mêmes, depuis deux ans, nécessité ces sévérités, en cherchant à troubler par des mesures hostiles à l'État, la paix religieuse qui règne en Prusse depuis plusieurs siècles. Il prétend que son devoir l'oblige à agir ainsi et qu'il en est responsable devant Dieu. Il fait remarquer que des faits semblables se produisent actuellement dans plusieurs États européens et quelques États d'outre-mer.

Le monarque déclare qu'il ne veut pas rechercher les causes de cet état de choses, et, après cette façon sommaire et calculée de se tirer d'embarras, il termine sa lettre, en disant qu'il n'accepte point que « quiconque a reçu le baptême appartienne au pape. » Pour lui, il ne reconnaît dans ses rapports avec Dieu d'autre intermédiaire que Jésus-Christ.

Dans une autre lettre, rendue publique par l'empereur lui-même, Guillaume rappelait le souvenir des anciens empereurs d'Allemagne, ces irréconciliables ennemis de la suprématie des papes, et il déclara vouloir lui-même reprendre et continuer ces vieilles traditions. Son ministre, pour ne laisser aucun doute sur la nature et l'intensité de cette guerre déclarée à la papauté, s'était

écrié, en faisant allusion à la soumission de l'empereur Frédéric : « Et nous n'irons jamais à Canossa ! »

Pie IX répondit à cette provocation par ces nobles paroles :

« *Nous n'irons pas à Canossa*, crie avec un impudent sarcasme le porte-étendard, l'*Antesignano* de la révolution actuelle, et tous ses satellites aveugles d'applaudir.

« Nous répondons : aller ou n'aller pas à Canossa, est une chose incertaine. Ce qui est certain pourtant, c'est qu'ils seront tous traînés devant la Croix, qu'ils comparaîtront tous bon gré, mal gré, pleins de terreur et d'épouvante, devant ce glorieux signe. La Croix sera leur condamnation, et la Croix sera notre confort et notre joie (1). »

La démarche de Pie IX auprès de l'empereur d'Allemagne n'eut donc aucun résultat ; le grand chancelier de l'empire, à partir de ce jour, donna une plus grande activité à la persécution. Il favorisa la secte des *vieux catholiques*, née en Bavière, dans le cerveau d'un théologien ambitieux qui se révolta contre les décisions du concile du Vatican. Reinkens est élu évêque par ces hérétiques, qui comptent déjà des complices dans l'Allemagne, et l'apostat prête serment entre les mains d'un ministre protestant. A l'exemple de l'Allemagne, qui lui donne l'impulsion, la Suisse reçoit les prêtres apostats qui lui arrivent de France, à la suite d'un moine vaniteux et marié ; elle chasse les prêtres

1. Discours aux Italiens, à l'occasion du centenaire de la victoire de Legnano (1876)

catholiques, modifie les circonscriptions des paroisses, supprime les postes ecclésiastiques, en crée de nouveaux, et accorde aux assemblées populaires le droit d'élire les curés. Le jeune et vaillant évêque d'Hébron, Mgr Mermillod, dont l'éloquence merveilleuse, l'indomptable zèle et l'aimable douceur obtenaient chaque jour de signalés triomphes sur le protestantisme, est chassé de Genève, sa patrie.

Le vénérable évêque de Bâle, Mgr Lachat est insulté en attendant qu'on l'exile, les pèlerinages sont interdits, les curés sont déposés, et enfin, la Suisse rompt toute relation avec le saint siège.

Bismarck pouvait être content. Il trouvait dans le pays même de la liberté des imitateurs de son intolérance et non content de tenir dans ses prisons plusieurs évêques catholiques, il songeait déjà au futur conclave, comptant les jours de Pie IX et se croyant déjà maître de l'Église, comme il semblait l'être de l'Europe.

Dans un dessein trop facile à comprendre, il veut nommer le cardinal Hohenlohe son ambassadeur près du pape. Son projet est déjoué par le refus de Pie IX, qui fait répondre, le 2 mai 1872, par son secrétaire d'État, qu'il a le regret de ne pouvoir consentir à ce qu'un cardinal de la sainte Église romaine, faisant partie même de la cour pontificale, puisse, dans les circonstances actuelles, accepter une charge aussi importante que celle d'ambassadeur.

Pie IX tenait tête à l'orage, et il adressa aux évêques catholiques une encyclique dont la vigueur

et la sérénité feront l'admiration de tous les âges [1]. De sa prison du Vatican, il jette les yeux sur l'univers, et presque partout il voit les gouvernements en révolte contre l'Église.

« Les choses en sont venues à ce point, dit-il, que la mort même semble préférable à une vie bouleversée par tant d'orages, et que parfois nous sommes contraint de nous écrier, les yeux levés au ciel : Il serait mieux pour nous de mourir que de voir les maux des saints !... En effet, depuis que, par la permission de Dieu, cette illustre ville, notre capitale, a été prise par les armes et soumise à la domination d'une race d'hommes contempteurs du droit, ennemis de la religion, et qui mettent sur le même pied les choses divines et humaines, il ne s'est pas passé un seul jour qu'on n'infligeât une nouvelle blessure à notre cœur, transpercé déjà par des injures et des vexations de toute sorte. »

Après avoir, en quelques mots, renouvelé ses protestations contre les anciennes et nouvelles persécutions de l'Italie, il s'élève avec force contre la guerre faite à l'Église par la Suisse ; il proteste contre l'expulsion de l'évêque d'Hébron, expulsion « aussi belle et aussi glorieuse pour la victime qu'elle a été honteuse et vile pour ceux qui l'ont ordonnée et exécutée ; » il rappelle et stigmatise la conduite indigne des cinq cantons qui forment le diocèse de Bâle, et il approuve et loue la fermeté de Mgr Lachat « dépossédé de son

1. Elle porte la date du 21 novembre 1873 et commence par ces mots : *Et si multa.*

épiscopat; chassé de son palais et violemment poussé en exil. »

Ces douleurs immenses pour son cœur de père et de pasteur trouvaient assurément une grande compensation dans le courage et l'union des glorieuses victimes de cette persécution.

L'Allemagne lui offre le même spectacle douloureux et consolant tout à la fois. Le pontife retrace alors en traits saisissants et concis l'histoire de la persécution déclarée à l'Église dans ce puissant empire, et principalement en Prusse Il montre l'injustice des lois auxquelles les évêques ont refusé de se soumettre. « S'il n'y avait pas d'autres lois que les lois du pouvoir civil dit-il, et si ces lois n'étaient pas d'un ordre supérieur, de telle sorte qu'il faut les reconnaître et qu'il est interdit de les violer ; si, par suite, ces mêmes lois civiles constituaient la règle suprême de la conscience, selon la prétention absurde et impie de quelques-uns, les premiers martyrs et ceux qui les ont imités seraient plutôt dignes de blâme que d'honneur et de louange, lorsqu'ils répandaient leur sang pour la foi du Christ et la liberté de l'Église; bien plus, il n'eût pas été permis, en dépit des lois et malgré les princes, de répandre et de propager la religion chrétienne, en un mot, de fonder l'Église. Cependant la foi enseigne et la raison humaine démontre qu'il existe deux ordres de choses et qu'il faut distinguer deux pouvoirs sur la terre : l'un naturel, qui a mission de veiller à la tranquillité de la société humaine et aux affaires séculières ; l'autre, dont l'origine est au-dessus de la nature, qui est à la tête de la cité

de Dieu, c'est-à-dire, de l'Église de Jésus-Christ, et qui est institué de Dieu pour la paix des âmes et leur salut éternel. Or, les devoirs de cette double puissance ont été très sagement réglés de façon que l'on rende à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. En effet, si César est grand, il est moindre que le ciel, car César dépend de celui dont dépend le ciel et toute créature (1). » L'Église ne s'est jamais écartée de ce divin précepte, et le pontife fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que le pouvoir des Césars n'est point omnipotent, que les lois divines ont leur prédominance naturelle et nécessaire, et que la conscience chrétienne est un domaine qui leur est soustrait dans ce sens, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Pie IX rappelle ensuite la lettre qu'il a reçue de l'empereur d'Allemagne en réponse à celle qu'il lui avait écrite, « lettre, dit-il, que nous eussions passée sous silence si, à notre insu et contre tous les usages, » elle n'avait été publiée dans le journal officiel de Berlin. Le saint père réfute les assertions du monarque. Parce que les évêques et les catholiques refusent d'obéir aux lois injustes dont nous avons parlé, « ils sont accusés du crime de trahison, dit-il, comme s'ils étaient d'accord et conspiraient avec ceux qui s'efforcent de troubler tout l'ordre de la société humaine, et cela, malgré des preuves innombrables et éclatantes qui établissent à l'évidence leur fidélité incontestable, leur obéissance envers le prince, et leur zèle ardent pour les intérêts de la patrie. Bien plus, l'on vient nous prier nous-même d'exhorter

1. Tertull., *Apolog.* Cap. 30.

ces catholiques et ces saints pasteurs à l'obéissance de ces lois, ce qui revient à nous proposer de travailler nous-même à opprimer et à disperser le troupeau de Jésus-Christ. Mais, appuyé sur Dieu, nous avons confiance que le sérénissime empereur, après avoir mieux compris et pesé les choses, repoussera un soupçon si incroyable et si mal fondé, conçu contre ses plus fidèles sujets... Tous ces attentats que nous venons d'énumérer sont devant les yeux de tous. Aussi quand les cénobites et les vierges vouées à Dieu sont privés de la liberté commune à tous les citoyens et chassés avec une brutalité inhumaine ; quand les écoles publiques, où l'on instruit la jeunesse catholique, sont soustraites de plus en plus chaque jour à la salutaire direction et à la vigilance de l'Église ; quand les noviciats institués pour exciter la piété, et quand les séminaires eux-mêmes sont fermés ; quand la liberté de la prédication évangélique est interdite ; quand, en certaines parties du royaume, on défend de donner les éléments de l'instruction religieuse dans la langue maternelle ; quand on arrache aux paroisses les curés qu'y avaient placés les évêques ; quand ces évêques eux-mêmes sont privés de leurs revenus ; quand ils sont chargés d'amendes et menacés de prison ; quand les catholiques sont persécutés par toute sorte de vexations, est-il possible de renfermer dans notre âme tout ce qui s'offre à nous et de ne pas appeler en cause la religion de Jésus-Christ et la vérité ? »

Le pontife prévoit bien d'autres maux et de plus redoutables injustices, il voit naître la secte des *vieux*

catholiques « sous le patronage ouvert » du gouvernement prussien et des autres gouvernements de l'Allemagne. Il condamne donc cette nouvelle hérésie et il déclare « vaine, illicite et absolument nulle la consécration sacrilège » de l'évêque Reinkens ([1]).

Loin de s'arrêter, la persécution redoubla. De 1874 à 1875, dix-sept cents ecclésiastiques furent condamnés en Allemagne à la prison ou à diverses autres peines. L'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, était arrêté le 2 février 1874 et jeté dans la prison centrale d'Ostrovo ; son coadjuteur le suivait de quelques mois dans la prison de Kosmin. Les évêques de Paderborn et de Cologne éprouvaient bientôt le même sort ([2]). Les laïques n'échappaient point à cette persécution et plus de mille personnes furent victimes de condamnations aussi arbitraires et aussi injustes que celles subies par les évêques et les prêtres.

Mais Pie IX par sa parole soutenait tous les courages. « Ces vénérables frères, dit-il, en parlant des évêques d'Allemagne, n'ont pas eu peur du danger imminent, ni des peines dont les lois les menaçaient.... Quoique nous leur devions plutôt d'éclatantes louanges que des larmes de compassion, cependant l'abaissement de la dignité épiscopale, l'atteinte portée à la liberté et aux droits de l'Église, les persécutions dont sont vic-

---

1. Pie IX condamna de nouveau solennellement la secte des vieux catholiques, par ses lettres du 6 décembre 1876, adressées aux évêques de la Suisse. Il déclara nulle l'élection du pseudo-évêque Édouard Herzog, il excommunia et anathématisa tous ceux qui font partie de cette secte, qu'il condamna comme schismatique et entièrement séparée de la communion de l'Église.

2. L'Évêque de Trèves avait déjà subi 257 jours de prison en 1871.

times en Prusse les évêques dénommés et tous leurs frères, exigent que nous, en vertu de notre pouvoir apostolique donné par Dieu, nous élevions une voix accusatrice contre ces lois et contre les mauvaises actions qu'elles feront commettre, et que nous défendions contre la force impie, avec toute l'énergie et l'autorité divines, la liberté de l'Église foulée aux pieds. »

Puis le pontife, après avoir déclaré « ces lois nulles et entièrement contraires à la divine constitution de l'Église », ajoute : « Ces lois sont excessivement sévères et menacent des peines les plus graves ceux qui n'obéissent pas; elles ont pour appui la force armée, et mettent de paisibles et inoffensifs citoyens dans la malheureuse et pitoyable situation d'hommes opprimés par la force contre laquelle ils ne peuvent pas lutter, uniquement parce que leur conscience leur ordonne de s'opposer à ces lois. On dirait qu'elles sont faites, non pour des citoyens libres dont on a le droit d'exiger une obéissance raisonnable, mais pour des esclaves que l'on fait obéir par la terreur [1]. »

Quelques jeunes élèves du collège germanique étant venus se prosterner aux pieds du saint père, avant de retourner dans leur pays, Pie IX leur dit ces paroles : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ; » puis il les anima en termes émus à soutenir la lutte qui les attendait et à mettre toute leur confiance en celui qui a vaincu le monde. Pour guide et pour devise, il leur répéta cette parole du Sauveur à

1. Encyclique adressée aux archevêques et évêques de Prusse, le 5 février 1875.

ses disciples : « Soyez simples comme des colombes et prudents comme des serpents ! »

L'évêque de Posen apprit en prison que Pie IX, voulant récompenser son courage et aussi en sa personne la vaillance apostolique de l'épiscopat allemand, lui avait décerné les honneurs du cardinalat. Et quand, délivré de ses chaînes, le nouveau prince de l'Église, obligé de s'éloigner de son troupeau, vint chercher un abri et un refuge à Rome, Pie IX le reçut avec des honneurs exceptionnels et le garda près de lui dans son palais du Vatican où les vengeances et les haines de Bismarck cherchèrent vainement à l'atteindre.

Pie IX avait pour tous les évêques persécutés des paroles et des consolations d'une douceur ineffable. Dans ces circonstances, son grand cœur lui inspirait parfois des actes sublimes. En 1873, le dimanche de la Sexagésime, en lisant l'épître si émouvante de la messe, dans laquelle l'apôtre S. Paul raconte ses persécutions et les grâces dont le Seigneur l'avait comblé pour les supporter, il eut comme une intuition divine des persécutions qui menaçaient quelques évêques de la Suisse. Aussitôt après la messe, il écrivit à Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, une lettre autographe, en italien, dans laquelle il lui disait : « J'admire le Docteur des nations nous traçant, en peu de lignes, l'abrégé de sa vie : elle fut un tissu de tribulations et de zèle actif de la part du saint apôtre, et de secours et de faveurs extraordinaires de la part de Dieu. Voilà donc l'exemple placé devant vos yeux, imité par vous-même de la meilleure manière possible. Que Dieu vous assiste tou-

jours ! » Puis il députa aussitôt un gentilhomme de sa cour vers cet évêque avec la mission de lui remettre sa lettre. A cette heure, Pie IX ignorait absolument le sort qui était réservé au vicaire apostolique de Genève et l'on pourrait vraiment croire qu'il agit, en cette circonstance, sous une inspiration du ciel. L'envoyé pontifical arriva dans cette ville, le jeudi soir, 20 février ; mais le prélat n'était plus dans son évêché et le messager de Pie IX dut aller lui remettre les encouragements du pape sur la terre d'exil. Mgr Lachat fut l'objet de la même faveur et son exil suivit de près celui de Mgr Mermillod.

Pie IX savait adoucir les plus cruelles douleurs des évêques par ses tendresses, j'allais presque dire ses caresses paternelles. Quand ils arrivaient à lui, il se levait aussitôt de son siège, s'avançait vers eux, leur ouvrait ses bras, les pressait tendrement sur son cœur, les faisait asseoir à ses côtés et écoutait, en versant des larmes de joie, le récit de leurs luttes et de leurs combats.

Le 15 novembre 1875, à la suite d'une de ces entrevues douloureuses et pleines d'une ineffable douceur, Mgr Lachat lui présentait quelques-uns de ses prêtres.

« Très Saint Père, lui dit l'évêque exilé, ces messieurs ne parlent pas l'italien, mais le français, et c'est dans cette langue qu'ils désirent exprimer à Votre Sainteté leur affection filiale et leur dévouement.

— Oh ! nous nous entendrons bien, reprit aussitôt Pie IX ; s'ils étaient allemands, je ne pourrais pas leur parler, car je ne sais pas la langue allemande ; mais puisqu'ils sont français, je vais leur parler français,

quoique je ne connaisse pas parfaitement cette langue.

« Vous avez donc à souffrir, mes enfants; vous souffrez et nous souffrons tous ; mais c'est comme il est écrit : *Quos amo percutio, quos amo castigo.* Je frappe et je châtie ceux que j'aime. Vous savez d'ailleurs que partout on fait la guerre à l'Église. Voyez en Prusse, en Allemagne, et ici, et au Brésil. Oui, il n'est pas jusqu'aux républiques de l'Amérique où l'Église ne soit persécutée, et dans votre Suisse, dans votre république Helvétique aussi, il y a la persécution. En Allemagne vous savez mieux que moi ce qui se passe. Cependant, je reçois moi-même chaque jour des lettres de cette contrée, qui m'apportent en même temps le récit de nouvelles tribulations et de nouveaux et magnanimes exemples de constance de la part des catholiques. Il y a encore la Russie où l'on veut détruire entièrement la religion catholique. On y va lentement, mais sans relâche. Quoi d'étonnant d'ailleurs dans tout cela? L'Église a toujours été persécutée, et quand on a plus de 80 ans comme moi, on ne s'étonne guère des tribulations de ce monde ni des attaques des méchants. »

Le saint père, levant alors les yeux et les bras au ciel, ajouta : « Dieu aura certainement pitié de nous : *Omnia in patientia !* » Puis il les bénit, en les exhortant à demeurer fermes.

Quelques semaines plus tard, l'évêque prenait congé de Pie IX : « Oh ! mes pauvres catholiques du Jura ! dit alors le saint père, que je souffre en songeant à l'oppression vraiment tyrannique et brutale qu'ils endurent, eux sujets inoffensifs d'un pouvoir qui se dit

libéral. Dites-leur, mon cher évêque, combien je suis peiné de leurs épreuves et combien je voudrais apprendre la fin des violences dont ils sont victimes ! »

Mgr Lachat lui présenta alors deux laïques et Pie IX les encouragea, en ces termes, à demeurer fermes et à ne point se décourager : « La persécution actuelle passera ; mais tant qu'il plaira à Dieu de la permettre, demeurons fermes, inébranlables dans la pratique de nos devoirs. Souvenons-nous d'ailleurs que nous appartenons à l'Église militante, qu'il nous faut lutter sans cesse et qu'il n'est point ici-bas de tranquillité absolue. Souvenons-nous aussi qu'il ne sera donné à aucune puissance de vaincre la sainte Église, car elle est fondée sur le roc. Oui, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST a établi son Église *super firmam petram*, et rien ne saurait l'ébranler. »

A toutes ces douleurs Pie IX dut ajouter celle de voir un gouvernement catholique entrer dans une voie nouvelle, opposée à la liberté de l'Église. Le gouvernement autrichien avait présenté des lois au Reichsrath, dont le but était ouvertement « de soumettre l'Église catholique à la servitude la plus funeste, au bon plaisir du pouvoir séculier. »

Dans une encyclique, adressée à l'épiscopat de cette nation, le saint père déclare que :

« Ces lois..... sont certainement de la même nature, et ont le même caractère que les lois prussiennes, et elles préparent à l'Église catholique, dans l'empire d'Autriche, les mêmes désastres, bien qu'au premier abord elles semblent offrir le cachet d'une certaine mo-

dération, lorsqu'on les compare aux mêmes lois prussiennes.....

« Le concordat passé en l'année 1855 entre nous et l'illustre empereur....., est maintenant présenté à la Chambre des députés et déclaré complètement privé de valeur, annulé, comme s'il n'avait pas été préalablement traité avec le saint siège..... Contre une telle violation publique du concordat, nous protestons de nouveau devant vous, bien-aimés fils et vénérables frères. »

Le gouvernement autrichien, pour annuler le concordat, s'appuyait sur la prétendue nouveauté des décrets du Concile du Vatican et Pie IX se plaint, avec raison, qu'on a déchiré ce contrat à son insu et sans sa volonté. Après avoir appelé l'attention des évêques sur les nouvelles lois et les dangers qu'elles font courir à la liberté de l'Église, il les engage à se réunir, à se concerter afin de prendre ensemble les moyens les plus propres à écarter les dangers.

« Nous vous exhortons donc à vous réunir le plus tôt possible, et à fixer dans une délibération commune une ligne de conduite, sûre et approuvée par vous tous, qui vous permette, conformément aux devoirs que vos obligations vous imposent, de combattre d'un commun accord les maux qui vous menacent et de protéger avec énergie la liberté de l'Église. »

Il annonce enfin qu'il écrit le jour même à l'empereur d'Autriche, « pour le conjurer de ne jamais permettre que, dans son vaste empire, l'Église soit soumise à une ignominieuse servitude, et ses sujets

catholiques assujettis aux plus grandes afflictions [1]. »

Nous avons déjà tracé le tableau des persécutions dont le gouvernement russe s'est rendu coupable envers l'Église catholique ; il devient évident que ce gouvernement ne rêve pas autre chose que l'extermination du catholicisme. Il a supprimé arbitrairement trois diocèses : ceux de Podlachie, dans le royaume de Pologne, de Minsk, en Russie blanche, et de Kameniek en Podolie. Une longue série d'évêques catholiques gémissent, depuis 1863, dans les neiges de la Russie septentrionale, et nous devons ici consigner les noms de ces vénérables confesseurs de la foi: Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, exilé à Jaroslaw; Mgr Krasinski, évêque de Vilna, exilé à Viatka; Mgr Brzecouski, suffragant de Varsovie, exilé à Astrakan ; Mgr Szczygielski, administrateur de Varsovie, déporté après Mgr Brzecouski, dans le fond de la Russie ; Mgr Borouski, évêque de Zytomir, administrateur du diocèse de Kameniek, après la suppression par le gouvernement de ce diocèse, exilé à Perma ; l'abbé Kvriszynski, administrateur de Zytomir et de Kameniek, exilé à Samara. Presque tous les bons prêtres sont allés partager le sort de leurs évêques; il y en a des milliers qui languissent dans les régions les plus inhospitalières de la Russie, où littéralement ils meurent de faim. Des centaines d'églises ont été supprimées par le gouvernement ou livrées au culte schismatique.

La libre communication de toute une Église avec le saint siège se trouve empêchée par la terrible peine

I. Encyclique aux évêques d'Autriche, à la date du 7 mars 1874.

de l'exil infligée à ceux qui correspondent avec la cour de Rome; l'éducation du clergé, l'enseignement de la religion elle-même, la prédication du saint Évangile, l'administration des sacrements, les cérémonies mêmes de l'Église et la juridiction des pasteurs sont soumis à la volonté du pouvoir laïque ou de gens qui n'ont aucune mission pour en déterminer la notion et les règles. Des diocèses entiers se voient entraînés au schisme par tous les moyens de la séduction et de la violence.

Le saint père a mis tout en œuvre pour remédier à ces souffrances. Mais ses instances réitérées auprès du gouvernement russe étant restées sans résultats, il résolut de protester alors, d'une manière publique, contre cet état de choses et de transmettre ainsi aux évêques, au clergé et aux fidèles opprimés les paroles d'encouragement, de louange et de consolation dont ils avaient besoin. Ce devoir, il avait résolu de le remplir dans le Consistoire du mois de juin 1877; mais il voulut avant en donner avis au chargé d'affaires officieux de Russie près le saint siège, résidant alors à Rome. Il espérait par ce procédé délicat amener le gouvernement russe à remédier aux maux les plus grands et s'épargner à lui-même la douloureuse nécessité de recourir à des moyens aussi extrêmes. A l'époque des nombreux pèlerinages qui se rendirent à Rome, à l'occasion du Jubilé épiscopal de Pie IX, on put remarquer une nombreuse députation accourue des provinces de la Pologne qui ne sont pas soumises à la Russie, pour unir leurs hommages et leurs vœux à ceux

de l'univers catholique. Dans ces circonstances, le prince Ouroussoff, chargé d'affaires de Russie, manifesta, à plusieurs reprises, au secrétaire d'État le désir que le saint père n'exprimât aucune plainte publique contre le gouvernement impérial. Dans le but d'atteindre ce résultat, il fit entrevoir au cardinal Siméoni (1), la possibilité pour le saint siège d'obtenir par la voie diplomatique plusieurs avantages en faveur de l'Église catholique de Russie.

Les désirs de l'agent du gouvernement russe obtinrent satisfaction, et, conformément aux ordres reçus du saint père, un mémoire fut rédigé, contenant les principaux points relatifs aux souffrances de l'Église dans l'empire de Russie et dans le royaume de Pologne. Ce mémoire, adressé au prince Gortschakoff, fut remis au chargé d'affaires de Russie près le saint siège, avec une note confidentielle du cardinal Siméoni. Le but de cette note était de faire comprendre au gouvernement de Saint-Pétersbourg que « si le souverain pontife, par un dernier égard pour l'empereur, avait consenti à ne pas recourir, en ce moment, à des mesures si douloureuses, il devrait irrémissiblement le faire dans le cas où Sa Majesté n'apprécierait pas ce trait de délicatesse, et j'ajouterai ici, de longanimité de la part du chef suprême de l'Église (2). »

Le mémoire du cardinal était conçu dans les termes les plus modérés. Il y avait tout lieu de croire que le gou-

1. Nommé secrétaire d'État à la mort du cardinal Antonelli, arrivée le 6 novembre 1876.
2. Lettre circulaire de l'Éminent Secrétaire d'État à S. E. Mgr le nonce apostolique près... en date du 20 octobre 1877.

vernement répondrait à ce procédé généreux et délicat par quelque adoucissement aux rigueurs exercées contre l'Église, ou au moins, qu'il l'accueillerait avec courtoisie et reconnaissance. Il n'en fut rien. L'agent russe n'accusa pas même réception des pièces diplomatiques qui lui furent adressées et, deux semaines après leur remise, il les rapportait lui-même au cardinal secrétaire d'État. « Son gouvernement n'était pas habitué, dit-il, à subir la censure de qui que ce soit, et il ne se croyait pas autorisé à transmettre les pièces en question à la chancellerie impériale. »

Ce procédé inqualifiable n'avait pas de précédent dans l'histoire de la diplomatie. Le cardinal Siméoni le fit observer au prince russe : ce dernier fut inflexible, ajoutant qu'il prenait sur lui toute la responsabilité de sa démarche et que, du reste, « si le saint siège voulait la guerre, il l'aurait. »

— « La guerre, répondit avec raison le cardinal, l'Église ne la soulève, ni ne la commence contre personne ; mais, du moment que cette même guerre est depuis longtemps déclarée et poursuivie par le gouvernement impérial et qu'aujourd'hui on y ajoute de nouvelles menaces, le saint père, confiant dans l'assistance de Dieu, saura défendre vigoureusement et par tous les moyens en son pouvoir ses droits, ceux du saint siège et de l'Église. »

La réponse de Pie IX ne se fit pas attendre. Le 19 août 1877, il donnait ordre à son ministre d'État de rompre tous rapports officiels avec le prince Ouroussoff.

« Prince, écrivait le cardinal au diplomate russe, par

suite de l'outrage fait au saint siège par votre Excellence, outrage dont il ne se trouve pas d'autre exemple dans l'histoire des rapports du saint siège avec les gouvernements étrangers... le saint père, après mûre réflexion, a résolu de vous faire connaître par mon intermédiaire, qu'en se refusant à la simple transmission à son gouvernement des documents susdits, Votre Excellence a rendu inutile la continuation des rapports qu'elle a jusqu'ici entretenus avec la secrétairerie d'État. »

Par la même lettre, le cardinal annonçait que ni le pape ni lui ne pourraient le recevoir, s'il ne faisait avant tout une réparation convenable, et il lui donnait avis que son gouvernement serait avisé des faits et mis ainsi en mesure de se prononcer.

La chancellerie de Saint-Pétersbourg accepta la rupture de toutes relations avec le saint siège.

Telle était l'attitude des gouvernements européens vis-à-vis de l'Église. L'un après l'autre, ils semblaient se plaire à remplir la coupe d'amertume, ajoutant ainsi aux douleurs et aux tristesses de l'auguste et courageux prisonnier du Vatican.





Chapitre treizième.

PIE IX ET L'AMÉRIQUE.

Les États-Unis. — Pie IX nomme un cardinal américain. — — Des marins américains et protestants viennent rendre leurs hommages à Pie IX.— Les Américains au jubilé épiscopal de Pie IX. — L'Amérique du Sud. — Les républiques de Vénézuéla, Argentine. — Le Chili. — Le Brésil. — L'empereur du Brésil. — Ses excentricités à Rome. — Les francs-maçons et les confréries. — L'évêque d'Olinda, Mgr de Oliveira. — Il jette l'interdit sur les chapelles des confréries. — Son arrestation et sa prison. — Pie IX juge la situation. — Mise en liberté des évêques de Para et d'Olinda. — Ils viennent à Rome. — Garcia Moreno.



LE 21 juin 1871, une nombreuse députation des États-Unis d'Amérique se présentait devant le trône du saint père et lui offrait, au nom des habitants de presque tous les diocèses de cette partie du nouveau monde, des adresses de félicitations, à l'occasion du jubilé pontifical.

Pie IX, dans un admirable discours, félicita les pèlerins et leur rappela que l'Amérique « avait été l'un des objets les plus spéciaux de sa sollicitude du pape... Pendant les longues années de mon ministère apostolique, dit-il, rien n'a été négligé... Si nous comparons l'état actuel de l'Église catholique en Amérique avec ce qu'elle était, il y a un quart de siècle, la différence est si grande qu'elle tient du prodige. »

Pie IX, en tournant ses regards vers les États-Unis

d'Amérique, pouvait avec raison se réjouir des progrès qu'y faisait l'Église de Dieu. Il voyait le nombre des sièges épiscopaux et métropolitains considérablement accru sous son pontificat ; les écoles catholiques, les institutions religieuses se multipliaient, et le nombre des catholiques, depuis le commencement de ce siècle, s'était augmenté de plusieurs millions. Pie IX voulut alors donner à cette grande Église du nouveau monde une preuve de sa sollicitude pastorale et, le 25 mars 1875, il créait cardinal de la sainte Église romaine Mgr John Mac Closkey, archevêque de New-York.

En agissant ainsi, Pie IX donnait satisfaction à un désir exprimé, depuis longtemps, par l'Amérique elle-même. On raconte, en effet, que le président Lincoln avait déjà sollicité cette faveur. Lorsque son envoyé exposa au cardinal Antonelli l'objet de sa mission, celui-ci se récria et répondit que cela ne s'était jamais fait.

« C'est une raison pour le faire, répondit le diplomate.

— Mais l'Amérique est trop loin, reprit à son tour le secrétaire d'État : les cardinaux forment le conseil du pape et, à sa mort, ils nomment son successeur. Comment des cardinaux américains pourraient-ils faire partie du conseil du pape ? Comment pourraient-ils arriver à temps pour le conclave ?

— Votre Éminence est-elle allée en Amérique ?

— Non, certes.

— Moi, j'en viens ; j'en suis à mon septième voyage en Europe. Cette fois, j'ai mis neuf jours pour venir de New-York à Southampton, et cinq jours de Southamp-

ton à Rome. Le voyage fut long ; mais nous irons plus vite. Rappelez-vous, Éminence, qu'autrefois un cardinal mettait plusieurs semaines pour arriver de Séville, de Dublin, à Rome. Ne dites donc pas que l'Amérique est trop loin. »

Le cardinal ne fut qu'à moitié convaincu, il promit néanmoins de communiquer au saint père les désirs du président Lincoln.

Pie IX fut loin de partager les répugnances de son secrétaire d'État. « Le président Lincoln, dit-il, est un homme sage et avisé. Pourquoi n'y aurait-il pas des cardinaux américains ? Il a parfaitement raison. J'ai toujours pensé que Dieu me réservait la consolation de doter l'Amérique de princes de l'Église. Je voudrais voir un nègre faire partie du sacré-collège. Sachez d'ailleurs, Éminence, que je suis le premier pape, assis sur la chaire de saint Pierre, qui soit allé en Amérique, et je recevrai avec plaisir l'envoyé du président Lincoln. »

Pie IX reçut avec bienveillance le diplomate américain, le chargea de complimenter le président de la République, de lui remettre de sa part un magnifique présent, et il promit de donner satisfaction à son désir. Les circonstances ne permirent pas au souverain pontife de réaliser aussi promptement qu'il l'eût voulu la promesse qu'il avait faite ; mais, quand il honora de la pourpre l'archevêque de New-York, le président Grant fit remercier officiellement le pape de cette distinction, qui rejaillissait sur la République elle-même.

Le nom de Pie IX, dans l'Amérique, est entouré d'a-

mour et de respect; les catholiques de ces contrées éloignées n'hésitent pas à franchir les mers, uniquement pour venir le voir, l'entendre et recevoir ses bénédictions. Les protestants eux-mêmes s'inclinent devant la majesté de son malheur. L'année dernière (1877), le capitaine et les officiers d'une frégate américaine, la *Gritrisburg*, ancrée dans les eaux de Civita-Vecchia, accoururent à Rome pour voir le saint père. Le cardinal Howard les conduisit au Vatican, et le capitaine, parlant au nom de son équipage, dit au pape :

« Nous sommes protestants, mais nous voyons en Votre Sainteté la plus haute et la plus noble représentation de la justice et de l'honneur sur la terre. Nous nous inclinons respectueusement devant vous ; nous admirons vos vertus, votre constance, votre sérénité et votre courage sublime au milieu des vicissitudes qui vous atteignent sans vous faire fléchir.

« Nous sommes protestants, mais nous adorons le Christ, dont vous êtes le vicaire, et nous vous prions de nous bénir en son nom. »

Profondément ému de cette démarche et de ces paroles, dites en français, Pie IX remercia, bénit les marins protestants, les appelant *figli mei cari*, et demandant à Dieu de les faire tous un avec Lui et son Vicaire.

Le 24 mai et le 15 juin 1877, Pie IX recevait de nombreux fils des États-Unis. Quand ils défilèrent devant lui, déposant à ses pieds de l'or, des objets précieux, de riches tissus travaillés par les sauvages, des gants fabriqués par de jeunes orphelines de l'Inde,

Pie IX, profondément touché de ces témoignages de foi, leur adressa des paroles affectueuses.

Nous ne reproduisons ici que la substance de ce beau discours, le texte officiel n'ayant point encore été publié.

« Les peuples, dit-il aux Américains du Nord, sont comme les individus. Ils ont leur jeunesse, ils font preuve de maturité, et parfois ils arrivent à la vieillesse. Pour vous, vous êtes plus près encore de la jeunesse que de la maturité, et quand on est jeune, on n'est pas toujours exempt de certains défauts. Le premier sur lequel il faut que le peuple américain s'examine, c'est l'amour immodéré des prospérités matérielles, auxquelles on sacrifie parfois les soins que réclament l'intelligence et cette âme qui n'est jointe à notre corps que pour lui donner la vie et la lui donner éternellement. Vous avez les richesses en abondance, et le travail, chez vous, les fait surgir facilement de la terre ; il faut prendre garde d'avoir pour unique souci de les acquérir.

« Le second défaut, c'est un trop grand amour de l'indépendance. Il faut savoir obéir et être soumis. Soyez donc soumis, courbez-vous sous la douce autorité de la sainte Vierge et sous celle de l'Église, pour en apprendre le respect et l'autorité. » Et, comme au mot d'indépendance un sourire avait traversé l'assistance, le pape reprit, avec un accent d'autorité que rien ne peut rendre : « Oui, ce que j'ai dit je n'en retire rien et j'y souscris des deux mains *(utroque pollice)*. Veillez donc à ces deux choses, mes très chers fils, et que la bénédiction de Dieu soit sur vous, sur vos familles, sur votre épiscopat, sur votre patrie. »

Il se réjouit avec les Irlandais du Canada qui, abandonnés au milieu de l'Atlantique, ont eu à leur secours les anges gardiens, pour souffler dans les voiles de leur vaisseau et les conduire au port ([1]). Aux pèlerins de Buenos-Ayres et du Brésil, et particulièrement à tous ceux d'origine espagnole et portugaise, il a rappelé les torts dont cette race s'était rendue coupable, mais il a reconnu le mérite et la gloire qu'elle avait eus de planter la croix en Amérique et d'y avoir répandu le christianisme.

Le nouveau monde, en effet, n'apporta pas à Pie IX que des consolations ; l'Amérique du Sud en particulier, abreuva plus d'une fois son âme d'amères douleurs. Sur cette terre féconde, sous ce ciel ardent, la franc-maçonnerie s'est depuis longtemps implantée : plus perfide, peut-être, qu'en Europe, elle règne en maîtresse dans les conseils des différents chefs de ses gouvernements.

C'est d'abord la république de Vénézuéla qui exile l'archevêque de Caracas, et veut, de sa propre autorité, lui substituer l'évêque de Guyana, croyant que ce vieillard ambitieux n'apportera aucun obstacle à la réalisation de ses desseins. Pie IX, avec une énergie que tempère toujours sa douceur paternelle, exhorte l'évêque prêt à prévariquer à racheter sa faiblesse regrettable par une fermeté d'âme tout apostolique et

1. Le vapeur *City-of-Brussels*, se trouvant à 4,000 milles de Queenstown et ayant brisé sa machine a dû continuer sa route à la voile et employer trente-neuf jours au lieu de douze à son voyage. Pendant la traversée, les officiers et l'équipage protestants ont comblé d'attentions les pèlerins. Le salon du bord a été converti en chapelle et orné par les marins.

une défense intrépide des droits de l'Église. Sa parole et sa bénédiction inspirent au trop faible prélat la vigueur céleste dont il avait besoin.

Au Chili, la paix religieuse semble menacée par une majorité impie qui s'est manifestée tout à coup dans les chambres : elle réclame la séparation de l'Église et de l'État, dans le but, en réalité, de soumettre la première au second.

Pie IX avait envoyé des missionnaires dans la république Argentine, sur l'appel du gouvernement lui-même. Pourtant, les missionnaires étaient à peine arrivés que déjà la persécution s'annonçait. Furieux de ne pouvoir imposer leurs proscriptions et leur doctrine, les francs-maçons soulevèrent une émeute dans la ville de Buenos-Ayres; en un instant le collège des jésuites fut pillé, incendié et rasé jusqu'au sol. Plusieurs de ces religieux reçurent la couronne du martyre.

Un horrible incendie, ayant, dans la suite, détruit l'église des jésuites, dédiée au Sauveur, ces religieux songèrent à la faire reconstruire.

Leur architecte, se trouvant à Rome, en 1877, raconta en détail cet événement au saint père, et lui exposa l'état de pénurie dans lequel se trouvaient ces généreux confesseurs de la foi.

Pie IX se mit alors à chercher dans son appartement quelque chose : ne trouvant pas ce qu'il désirait, il alla jusqu'à son oratoire, d'où il tira le calice à son propre usage. Il le remit à l'architecte.

— « Prenez, mon fils, lui dit-il, mettez-le en loterie, parmi les personnes pieuses et charitables de Buenos-

Ayres, et puisse-t-il vous produire quelque chose pour le temple !

— Saint Père, répondit l'architecte, en remerciant Pie IX du riche présent, cet objet est magnifique, mais notre détresse est si grande. »

Pie IX chercha encore quelque chose, et, portant la main dans sa poche, il tira sa tabatière.

« Ajoutez aussi cela, s'écria-t-il. »

De son côté, le gouvernement de la république d'Haïti, jaloux de se mettre à la hauteur des gouvernements de l'Europe, vient de rompre (1875) le concordat conclu, en 1860, avec le saint siège, il s'attribue le droit de fixer les circonscriptions territoriales des paroisses et des évêchés et de nommer les administrateurs de l'Église à Haïti, lesquels, à l'avenir, devront être haïtiens.

Nous devons retracer ici avec quelques détails la guerre faite au Brésil à l'Église du Christ, et comment le chef de cet empire, don Pedro d'Alcantara, se fit persécuteur. Esprit bizarre, caractère absolu, il ne peut supporter la résistance de quelque côté qu'elle lui vienne et quel que soit le motif qui l'inspire. Sa joie est de faire plier les volontés, ou plutôt, de les courber sous son caprice.

Dans ses derniers voyages à Rome, il s'est signalé par des excentricités de mauvais goût. En 1872, il se présente un jour au Vatican, vers sept heures du matin. Pie IX disait la messe. Quand il fut rentré dans ses appartements, on lui annonça la visite de l'empereur du Brésil. Le saint père ordonna aussitôt de l'introduire.

« Majesté, dit le pape en le voyant entrer, que désirez-vous ?

— Sainteté, je vous en prie, ne m'appelez pas Majesté. Je suis ici le comte d'Alcantara.

— Eh bien ! mon cher comte, reprit Pie IX, que désirez-vous ?

— Je suis venu demander à Votre Sainteté l'autorisation de lui présenter Sa Majesté le roi d'Italie. »

A ces mots, Pie IX se leva et adressa de sévères reproches à don Pedro qui insultait, d'une manière si inconsidérée, à ses malheurs et à sa dignité :

« Il est étrange que vous me teniez ce langage, dit-il. Que le roi de Piémont abjure ses méfaits, qu'il me restitue mes États et alors je consentirai à le voir ; mais pas avant. »

En 1877, l'empereur revint à Rome : cette fois, il n'osa pas proposer au saint père de recevoir l'usurpateur de son royaume, mais il tenta un autre rapprochement. Il fit inviter, à l'insu des uns et des autres, les membres du corps diplomatique près le saint père et près le roi d'Italie, les ministres italiens, les grands fonctionnaires de la cour du Quirinal, les anciens serviteurs de François II, du grand duc de Toscane et plusieurs personnages dévoués au saint père. Lorsque ces hommes se virent réunis dans son salon, leur indignation fut grande, et plusieurs, dit-on, ne dissimulèrent pas leur sentiment.

Pie IX, ayant appris cette déloyale et ridicule façon d'agir, fut indigné et il défendit au cardinal Simeoni, son secrétaire d'État, de rendre à don Pedro la visite qu'il en avait reçue ; mais il voulut en même temps

que l'empereur n'ignorât point que le cardinal s'était abstenu par ordre de Sa Sainteté.

L'empereur du Brésil avait accepté d'être témoin au baptême de l'enfant du prince royal de Prusse. Puis, comme s'il eût été pris de remords, il s'adressa à Sa Sainteté pour la prier de l'absoudre des censures qu'il avait encourues, en prenant ainsi part à un acte religieux défendu par l'Église. Pie IX se montra satisfait de cet acte de soumission aux lois ecclésiastiques, mais il ajouta :

« L'empereur eût été mieux avisé d'y penser avant; mais mieux vaut tard que jamais. »

Tel était le chef de cet empire : il ne semblait guère fait pour comprendre et protéger l'Église. Loin donc d'arrêter les francs-maçons dans leurs tentatives de persécution, il les favorisa. Jusqu'en 1872, la franc-maçonnerie au Brésil était restée une chose secrète et inoffensive. Elle ne semblait pas du moins se montrer hostile à la foi catholique; elle avait même réussi, sous le manteau de la religion, à s'introduire dans le clergé, dans les séminaires, dans les couvents, dans les chapitres et dans les confréries religieuses. Son Grand-Maître étant parvenu à la tête du gouvernement national, elle se sentit alors assez puissante pour la lutte, elle leva le masque et jeta à l'Église un orgueilleux défi. Les loges maçonniques de Rio-de-Janeiro célébrèrent, le 3 mars 1872, une grande fête en l'honneur de leur chef devenu président du ministère. Un prêtre prit part à cette solennité, prononça un discours en style maçonnique, le fit imprimer avec sa signature et sa

qualité de prêtre. L'évêque de Rio-de-Janeiro ne put laisser ce scandale sans essayer au moins de le réprimer: ses paternelles exhortations ayant été inutiles, il se vit obligé de suspendre le prêtre infidèle de l'exercice des ordres sacrés. Les francs-maçons se crurent offensés : ce fut le signal de la guerre qui suivit. Toute la presse fut unanime à attaquer les dogmes catholiques, à calomnier le clergé et à jeter aux évêques les défis les plus injurieux et les plus provocateurs. A Rio-de-Janeiro, malgré l'interdit de l'évêque, la secte fit célébrer une messe à l'église du *Bon-Jésus* et les francs-maçons y assistèrent revêtus de leurs insignes. Le prêtre officiant ne fut pas inquiété par son évêque ; la franc-maçonnerie, profitant de cette tolérance, chanta bien haut ce qu'elle appelait son triomphe, elle continua ses menées et, l'un des grands-maîtres s'étant fait élire président de la confrérie de la paroisse où se trouve l'évêché, défia solennellement l'évêque de l'en faire sortir.

A Pernambuco, diocèse d'Olinda, et à Parà les choses devinrent plus graves. Le nouvel évêque d'Olinda, âgé de vingt-sept ans à peine, quittait son couvent des capucins, pour se rendre à Saint-Paul recevoir la consécration épiscopale, lorsque cette question commençait.

Les francs-maçons espérèrent peut-être intimider le jeune prélat ; il avait à peine pris possession de son siège que les provocations partaient de tous côtés, et des journaux et des loges. Mgr d'Olinda se contenta d'adresser une lettre confidentielle à son clergé pour lui défendre de paraître dans aucune cérémonie annoncée par la franc-maçonnerie. La rage des sectaires n'eut

plus de bornes: leurs journaux retentirent d'horribles blasphèmes, et leur organe officiel déclara qu'il y avait des francs-maçons dans le clergé, dans le chapitre et dans les confréries de Pernambuco. Ils publièrent plus tard les noms de tous les affiliés, afin, dirent-ils que l'évêque les connût et fît son devoir. Mgr d'Oliveira garda le silence, fit faire des prières publiques, en réparation des blasphèmes répandus chaque jour dans la presse, et il attendit l'heure d'agir. A *Parà*, à *Cearà* et dans plusieurs autres endroits, la secte fit les mêmes provocations, se livra aux mêmes insultes et aux mêmes outrages contre la religion et le clergé. Elle posait audacieusement ce dilemme aux évêques: ou faites votre devoir et préparez-vous alors à la lutte avec toutes ses difficultés et ses souffrances; ou soumettez-vous à la volonté des francs-maçons et laissez-les maîtres dans la maison du Dieu vivant. Les évêques n'hésitèrent pas; ils firent leur devoir et ils affrontèrent courageusement la persécution.

Le vaillant évêque d'Olinda fit preuve d'une prudence et d'une fermeté qui rendront son nom à tout jamais illustre dans les fastes de l'Église du Brésil. Il essaya d'abord, par la persuasion, de détacher de la franc-maçonnerie les membres du clergé et des confréries qui en faisaient partie, et il eut la consolation de voir tous ses prêtres, à l'exception de deux, abjurer publiquement. Quant aux laïques, plusieurs firent leur abjuration entre ses mains et leur nombre augmenta, surtout quand le pontife devenu confesseur de la foi, fut enfermé dans la prison de *Rio-de-Janeiro*.

Pie IX, par sa lettre *Quanquam dolores* du 29 mai 1873, loua l'évêque d'Olinda et l'exhorta à continuer. Mais les chefs des confréries répondirent aux charitables avances de l'évêque par de grossières injures et, après trois admonitions officielles restées inutiles, il se vit contraint de les suspendre, de leur défendre de paraître aux offices divins comme associations religieuses, de recevoir de nouveaux membres, et enfin il jeta l'interdit sur les chapelles exclusivement dirigées par les confréries dont les francs-maçons faisaient partie.

Ainsi frappées, les confréries en appelèrent au gouvernement de la sentence de l'évêque. Deux mois après cet appel, le 12 juin 1873, le ministre donnait, au nom de l'empereur, ordre à l'évêque de faire lever, dans l'espace d'un mois, la suspense des confréries et l'interdit des chapelles. Le 6 juillet, Mgr d'Olinda répondit avec dignité aux sommations du ministre : « Dès que, pour obéir aux ordres de Sa Majesté impériale, disait-il, il me sera nécessaire de faire le sacrifice de ma conscience d'évêque catholique et de désobéir à l'auguste vicaire de Jésus-Christ, je n'hésiterai pas un seul instant à répondre comme le saint et grand évêque de Milan : si Sa Majesté l'empereur me demande mes biens, ma vie même, je mets tout à sa disposition ; mais quant au sacré dépôt qui m'a été confié, et qui appartient à Dieu et à son Église, je ne le puis pas céder, je ne le céderai jamais. »

Comme s'il en avait eu le droit, le gouvernement fit lire devant les confréries et dans les chapelles interdites par l'évêque un décret par lequel Sa Majesté levait

l'interdit lancé contre elles. Il chercha à soulever le clergé contre l'évêque, il fit des procès aux curés, et pendant qu'il supprimait le traitement des prêtres fidèles, il subventionnait les prêtres interdits. Enfin les évêques d'Olinda et de Parà furent déférés aux tribunaux et jetés en prison.

Mgr d'Olinda voulut qu'il fût bien constaté qu'il ne cédait qu'à la violence. Quand ils vinrent pour l'arrêter, le 2 janvier 1874, les officiers du gouvernement le trouvèrent dans la chapelle de son palais, revêtu de ses ornements pontificaux et entouré de ses prêtres. D'un geste plein d'autorité il les arrêta sur le seuil de la maison du Seigneur et, avec calme, la mitre en tête et le bâton pastoral à la main, il leur adressa ces paroles de Jésus-Christ aux juifs, accourus au jardin des Oliviers pour s'emparer de sa personne : « *Quem quæritis?* Qui cherchez-vous? »

A cette parole, ces hommes se troublent, ils hésitent un instant, puis d'une voix tremblante ils lisent à l'évêque l'ordre de son arrestation, émané du tribunal suprême. En présence de son clergé, le prélat protesta, ordonna à son chancelier de prendre acte de sa protestation et de constater qu'il ne cédait qu'à la force. Au tribunal, l'évêque garda la même dignité; il se présenta devant les juges revêtu du rochet, de la mozette et de la croix épiscopale et il garda le plus profond silence, en présence de l'interrogatoire qu'on voulut lui faire subir : des tribunes réservées au public on applaudissait à la noble attitude de l'évêque, et quand il sortit, il fut couvert de fleurs.

Condamné à quatre ans de travaux forcés, l'évêque d'Olinda refusa de se dépouiller lui-même de ses habits ecclésiastiques; aucun des gardiens ne consentit à lui enlever sa soutane, à lui couper la barbe et les cheveux: nul n'osa porter les mains sur l'oint du Seigneur. Le gouvernement, vaincu par cette constance héroïque, commua la peine prononcée par le tribunal en une simple détention et, après deux ans de captivité, cédant enfin à la pression de l'opinion publique, l'empereur gracia les deux évêques et leur rendit la liberté ([1]).

Ces deux confesseurs de la foi, avaient fait leur théologie en France: Mgr Maceda, évêque de Parà, étudia au Séminaire de Saint-Sulpice, et Mgr d'Oliveira fit son noviciat et ses études chezles capucins de Toulouse.

D'un autre côté, le gouvernement hypocrite du Brésil envoyait à Rome M. le baron de Pénédo, dans le but de tromper la cour pontificale sur la véritable situation des choses et de faire désapprouver par le saint siège la conduite des évêques de Parà et d'Olinda.

Pie IX n'accorda aucun crédit aux insinuations malveillantes et aux plaintes de l'ambassadeur et, le 24 juillet 1873, il s'exprimait ainsi sur les agissements de cet empereur, catholique de nom, et de fait persécuteur.

« Une forte lutte vient de se déclarer ces derniers jours, entre quelques évêques et un gouvernement catholique d'Amérique. Les francs-maçons sont parvenus jusque-là, ils pénètrent partout: non contents de

1. Mgr de Parà fut condamné aux mêmes peines que l'évêque d'Olinda et l'on suivit pour lui absolument la même procédure que pour son collègue.

siéger parmi les conseillers du souverain, ils cherchent encore à se faufiler jusque dans les associations pieuses, pour tâcher d'en faire partie. Ils veulent s'introduire dans les confréries, sous le prétexte que les francs-maçons de cette partie de l'Amérique ne sont pas condamnés : ils ne sont pas, disent-ils, comme ceux de l'Europe, hostiles à la religion, mais ils forment plutôt une société qui s'occupe d'œuvres de charité. Ce qu'ils disent là est faux : ils sont tout aussi bien excommuniés et anathématisés que les autres.

« En attendant, ils ont avancé jusqu'au point qu'ils avaient déterminé, et maintenant que les évêques disent avec saint Jean-Baptiste : *Non licet*, ils crient, ils menacent, ils soulèvent le peuple et compromettent l'Église et le trône. »

Au mois de juillet 1875, un nouveau ministère arrivait au pouvoir et, le 17 septembre, il mettait en liberté les évêques et les administrateurs des diocèses de Parà et d'Olinda, sans aucune condition. Pie IX consentit alors à user d'indulgence et à lever les interdits lancés par les évêques. Les difficultés néanmoins n'étaient pas encore aplanies. Les francs-maçons disaient hautement que la faveur accordée par le saint siège l'avait été sans condition aucune, et qu'elle était par conséquent une condamnation de la conduite des évêques et un triomphe pour la maçonnerie. Les catholiques, avec raison, soutinrent que le saint siège n'avait pu lever les interdits qu'aux conditions voulues par le droit, et que cette faveur emportait avec elle, pour avoir son effet, l'expulsion des francs-maçons des confréries religieuses. Pie IX

le déclara formellement dans l'encyclique qu'il adressa aux évêques du Brésil, le 20 avril 1876, dans laquelle il rappelait les termes mêmes de la lettre écrite en ce sens à l'empereur du Brésil, le 9 février 1875. Le saint père, dans cette même encyclique, déclara que cette grave et importante question se traiterait directement avec le gouvernement impérial, par l'intermédiaire de son secrétaire d'État.

Les deux évêques confesseurs sont venus successivement à Rome : Pie IX les a comblés des marques de son affectueuse estime ; il a su trouver pour eux des paroles dignes de leur courage et leur témoigner de ces attentions paternelles, bien faites pour adoucir les plus dures souffrances.

Garcia Moreno gouvernait la république de l'Équateur. Ce chef d'État, par ses sentiments religieux et son obéissance aux lois de l'Église, semblait vraiment attardé au milieu de notre époque sceptique et révolutionnaire : il était digne de vivre aux temps des Charlemagne et des saint Louis.

Pendant les six années qu'il gouverna sa patrie, il lui donna la paix, la grandeur et la prospérité matérielle ; mais ces bienfaits n'étaient pas suffisants aux ennemis de l'Église pour lui pardonner ses sentiments si nobles et si catholiques. Au moment où, le 6 août 1875, il se rendait au Congrès pour y lire son message, il tomba assassiné par des sicaires étrangers qui n'avaient contre lui aucun grief personnel. En mourant, il prononça ces belles paroles : « Je meurs, mais Dieu ne meurt pas. »

Le pape pleura Garcia Moreno : dans plusieurs de ses allocutions et de ses discours, il en fit un éloge public. Il ordonna de célébrer un service solennel pour le repos de son âme, et une souscription étant ouverte pour honorer la mémoire « de ce respectable président tombé sous le fer des assassins, victime de sa foi et de sa charité chrétienne envers sa patrie (1) », il envoya une offrande de deux mille francs et décréta que son buste serait placé dans la salle de la bibliothèque vaticane.

1. Discours de Pie IX, du 8 septembre 1875, aux pèlerins du diocèse de Laval.





Chapitre quatorzième.

PIE IX, LES MISSIONS ET LES ORIENTAUX.

Amour de Pie IX pour les âmes. — Les missions. — Créations nouvelles de délégations, de vicariats et de préfectures apostoliques. — Création d'un séminaire pour les Missions. — Mgr Languillat. — Les petits nègres de l'Afrique centrale. — Les sauvages de Wallis. — Mgr Elloy. — L'Afrique équatoriale. — Le schisme des Arméniens. — Mgr Hassoun. — Soumission de Mgr Audu et des schismatiques Chaldéens.

MONSEIGNEUR Nocella, dans l'oraison funèbre de Pie IX, s'exprime ainsi : « Le pape que nous pleurons fit sentir son zèle apostolique aux prêtres, qu'il excita toujours à la vertu par ses discours et ses exemples ; il le fit sentir aux élèves destinés aux saint sordres, pour lesquels ou bien il fonda des séminaires, ou bien il distribua des secours aux fondations existantes. Il le fit sentir aux congrégations religieuses, au bien temporel et spirituel desquelles il veilla avec tant de soin ; il le fit sentir à tout le peuple chrétien, qu'il excita, par plusieurs jubilés, à la correction des mœurs et à la sainteté, et qu'il ne cessa, par ses discours privés, livrés ensuite à la publicité, d'exhorter à la pratique de la prière et des devoirs de justice et de salut ; il le fit sentir aux nations les plus éloignées de toute civilisation, qui reçurent les missionnaires envoyés par lui pour prêcher la vérité et l'Évangile. »

C'est sous ce dernier point de vue que nous allons envisager Pie IX. Nous donnerons tout d'abord une idée de son activité en rappelant qu'il a créé trois délégations, trente-trois vicariats et quinze préfectures apostoliques. Ces chiffres indiquent les progrès étonnants que la foi fit pendant son pontificat dans les pays infidèles.

Parmi les gloires de son pontificat, il faut, nous l'avons dit, compter le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, en Hollande et en Écosse. Nous attribuons à Pie IX le rétablissement de la hiérarchie catholique en Écosse ; car, Léon XIII, par ses lettres apostoliques du 4 mars 1878, n'a fait, comme il le dit lui-même dans son allocution du 28 mars, qu'accomplir heureusement ce que Pie IX « dans son zèle insigne pour la chose catholique avait entrepris. »

Les séminaires destinés aux missions étrangères ne manquaient pas : la plupart des ordres religieux avaient une maison consacrée à cet utile et indispensable noviciat. Les Italiens en dépouillant les couvents ont tari en grande partie la source qui alimentait ces pieux asiles ; ils se sont emparés des séminaires eux-mêmes et, en dehors du collège de la Propagande et de quelques séminaires nationaux, Rome n'offrait plus d'établissements de ce genre.

Profondément affligé de cet état de choses, Pie IX fit élever, à ses frais, dans le Transtevère, en 1874, un séminaire pour recevoir les jeunes gens qui se destinent aux missions. Il est assez vaste pour contenir soixante élèves et il est consacré aux saints apôtres Pierre et

Paul. Un jour quelqu'un disait devant Pie IX que le moment semblait mal choisi pour bâtir : « Le moment ? reprit en riant le pontife, il n'a jamais été plus propice. On démolit, il faut donc bâtir. »

Les missionnaires qui venaient à Rome étaient toujours assurés de rencontrer auprès de Pie IX un accueil paternel. Il priait Dieu, en les bénissant, « de féconder leurs sueurs et leur sang, afin que par vous, disait-il souvent, les âmes qui dorment dans les ténèbres de la mort s'éveillent et montent à la lumière de la bienheureuse éternité. » Écoutons l'un d'eux, Mgr Languillat, de la Compagnie de Jésus, nous redire ses impressions.

« La vue de Pie IX me pénétra d'une émotion profonde. Il me semblait qu'un rayon d'en haut, une lumière surnaturelle, tombait sur mon front et, pour résumer l'impression que je ressentis à ses pieds, je ne puis que vous répéter ces deux mots que je viens d'écrire à mes séminaristes de Tonkadou : *Vidi sanctum !* Oui, c'est un saint que j'ai vu sur le trône de Pierre et dont j'emporte en mon cœur l'image ; mais quel aimable saint !

« Laissez-moi vous raconter ici les plus petits détails. Savez-vous bien quelle fut, en m'apercevant, la première parole de mon bien-aimé pontife ? *Ecco il mio Nankinese*, répéta-t-il trois fois en souriant : Le voilà, mon Nankinois. Si bien qu'en me prosternant, je me pris moi-même à sourire un peu ; mais presque aussitôt je ne pus retenir mes larmes. Je voulais lui baiser les pieds : lui, me tendit la main ; je la saisis, je la baisai, en disant : *Tu es Petrus !* — Et le saint père,

serrant fortement ma main dans la sienne, poursuivit sa causerie avec moi, d'une voix ferme.

« Pendant trois quarts d'heure que j'ai eu la consolation d'entretenir Sa Sainteté de notre mission de Chine, j'ai été frappé de la précision avec laquelle le saint père parlait de l'état de ces chrétientés lointaines, énumérant les grandes villes qui devaient servir de centres d'opérations, parlant de ce qui était fait, de ce qui est encore à faire.

« Saint Père, lui dis-je, les premiers missionnaires de Chine commençaient à prêcher l'Évangile aux princes et aux grands; quant à nous, par suite de circonstances nouvelles, c'est aux petits et aux pauvres que nous devons le prêcher d'abord.

— Votre position n'en sera que plus solide, me répondit Pie IX; tout sera fondé sur l'humilité. Puis, j'ajoutai que les infidèles et les mandarins eux-mêmes me considéraient comme l'envoyé et le représentant du souverain pontife; que pour les chrétiens de l'extrême Orient, leur plus grand désir était d'égaler, de surpasser, s'il était possible, le dévouement de leurs frères d'Europe. Et comme gage de ce filial amour, j'offris en leur nom au saint père, avec quelques petits présents et notre modeste *denier de saint Pierre*, une adresse signée par les principaux négociants de Chang-Haï. »

Le 11 juin 1872, le pape signait sa lettre *Ad apostolicam fidem* qui assigne le gouvernement et l'administration du vicariat de l'Afrique centrale aux prêtres de l'institut de Vérone, fondé pour les missions des nègres.

Deux ans plus tard, le père Daumas, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Syrie, exclusivement occupé au rachat des nègres qui proviennent de cette même Afrique centrale, se présentait au Vatican, accompagné de quatre négrillons. En les voyant, Pie IX s'écria : « *Ecco i nostri piccoli neri !* Voici nos petits nègres ! »

Puis, se tournant vers le missionnaire : « Sont-ils tous chrétiens ? demanda-t-il.

— Pas tous, Saint Père ; il n'y en a que trois. Le quatrième doit recevoir le baptême pour la fête de l'Assomption. »

S'étant fait indiquer cet enfant, Pie IX s'approcha de lui, le caressa et lui témoigna une affection toute particulière.

« Voici une médaille, quand il sera baptisé, vous la lui passerez au cou ! »

S'adressant ensuite à l'aîné de ces enfants, âgé de six ans et qui parlait bien français, le saint père lui demanda s'il savait sa prière et le petit nègre répondit en récitant aussitôt : *Notre père* et *Je vous salue, Marie.* Le petit Joseph, âgé seulement de cinq ans voulant faire voir qu'il savait également sa prière, se mit à la réciter en Arabe. Pie IX était visiblement ému, heureux d'entendre bénir le nom de Dieu et de la Vierge immaculée par ces petites créatures arrachées à la religion musulmane pour être rendues à la dignité des enfants du Christ.

Le saint père leur demanda ensuite s'ils savaient ce que c'était que le pape... Ces enfants se prosternèrent

immédiatement le visage contre terre, en lui disant dans leur langage oriental : « Tu es le plus grand homme qu'il y ait sur la terre ! »

Admis à baiser le pied et la main du saint père, les pauvres enfants, tremblants, s'approchèrent du pape, qui souriait en les voyant se succéder les uns aux autres ; l'un avait à peine terminé que l'autre voulait recommencer : « *Vedete come pigliano gusto,* dit Pie IX à son entourage ; *lasciamoli fare !* Voyez comme ils y prennent goût ; laissons-les faire ! » Et pendant cinq minutes, le bon père reçut les caresses respectueuses de ces petits nègres, qu'il congédia après leur avoir remis à chacun une belle médaille.

Le nom du grand pape, porté jusqu'aux extrémités du monde par nos missionnaires, était vénéré des peuplades les plus barbares. Après la prise de Rome par les Italiens, les sauvages de l'Amérique, de la mission de Fortsmith, auraient voulu « voler avec leurs arcs et leurs flèches à son secours ; » et ils chargeaient leurs missionnaires de lui faire connaître leurs sentiments.

« A Wallis, et partout où l'on connaît les épreuves de Pie IX, écrit un missionnaire, on prie pour lui. Les enfants prient comme leurs parents. La reine Amélie réunit tous les dimanches, après vêpres, les jeunes gens qui n'ont point encore fait leur première communion, et elle leur fait réciter le rosaire ou le chemin de la croix pour Pie IX. Un jour, ces jeunes gens, trouvant les prières trop longues, dirent à la reine : « Mais il est donc bien malheureux le pape, que tu nous fais dire

tant de prières pour lui ! » Et la reine leur expliqua la situation du saint père.

« Alors, dirent ces jeunes gens, écris-lui qu'il vienne à Wallis, car nous l'aimons beaucoup et personne ne lui fera de la peine. »

Nous donnons la parole à un évêque missionnaire de ces contrées éloignées (1).

« Je suis arrivé à Rome, en compagnie de notre T. R. P. supérieur général, le 9 janvier, à une heure et demie de l'après-midi, une heure avant que Victor-Emmanuel eût rendu le dernier soupir. Hier, j'ai eu une audience du pape qui m'a retenu un bon quart d'heure auprès de lui.

« En me voyant entrer, Pie IX s'est écrié de son lit : Ah ! voici, de tous les évêques du monde, l'évêque le plus éloigné, le vicaire apostolique de l'Océanie centrale. Sa Sainteté s'est informée du progrès de la religion dans mon vicariat. Je lui rappelai que j'étais le successeur de Mgr Bataillon : « Oui, dit-elle, de ce brave évêque qui a travaillé quarante ans dans les missions de l'Océanie. » Lorsque je lui racontai les consolations que nous donne l'île de Wallis, évangélisée par Mgr Bataillon, Sa Sainteté ajouta : « Quelle consolation de voir l'Église ainsi connue et aimée par les peuples nouveaux! »

« Je rappelai encore au saint père que j'avais reçu sa dernière bénédiction, le jour même de la définition

1. Lettre de Mgr Elloy, vicaire apostolique de l'Océanie centrale, adressée de Rome, le 14 janvier 1878, au procureur des missions de la société de Marie.

du dogme de l'infaillibilité pontificale, dans une audience que Sa Sainteté avait daigné m'accorder ce jour-là.

« Oui, vous étiez au Concile, me répondit Pie IX, et vous étiez avec le pape ! »

« Je demandai alors une bénédiction pour mes missionnaires, pour mes néophytes et pour les peuples que je suis appelé à convertir, ainsi que pour tous les bienfaiteurs de nos missions. Le saint père m'accorda sa bénédiction, en désignant toutes ces classes de personnes.

« Puis il sonna son camérier, qui lui apporta une belle médaille en or, renfermée dans un magnifique écrin de velours cramoisi. Le souverain pontife daigna me la remettre. Elle représente, d'un côté, Pie IX en la trente et unième année de son pontificat ; de l'autre, saint Joseph étendant une main protectrice sur l'Église, que lui montre Jésus-Christ, debout sur les genoux de la sainte Vierge. L'Église est représentée par une femme qui, d'une main, tient les clefs, et, de l'autre, la basilique de Saint-Pierre, d'où s'échappe la lumière du monde... »

Peu de temps avant sa mort, Pie IX songeait à de nouvelles conquêtes évangéliques et, par un rescrit, il chargeait l'archevêque d'Alger de pourvoir à la création de deux missions considérables, dans l'Afrique équatoriale, destinées à être érigées en vicariats apostoliques, l'une sur le lac Tanganika avec Kabébé pour annexe, et l'autre sur les lacs Victoria et Albert-Nyanza. Douze missionnaires de la congrégation, fondée à Alger par Mgr Lavigerie, pour l'évangélisation de l'Afrique,

sont partis pour ces périlleuses contrées, au mois de mars 1878.

Dans un discours adressé aux évêques orientaux pendant le Concile, Sa Sainteté avait fait allusion aux tentatives faites auprès des évêques orientaux pour les séparer de l'obéissance et de l'autorité du saint siège. Ces efforts eurent de douloureux résultats. Une partie des Arméniens catholiques prit prétexte des dissensions conciliaires pour s'enhardir dans la résistance déjà ouverte à la constitution pontificale du 4 juillet 1867, connue sous le nom de bulle *Reversurus*. Cette bulle, en réglant le mode d'élection des évêques arméniens, avait eu pour objet de mettre fin aux déchirements et aux rivalités intérieurs de cette nation si prospère. Elle les calma d'abord, mais dénaturée ensuite par la mauvaise foi, elle les raviva. Les religieux Antoniens de Rome et quelques laïques ardents de Constantinople rejetèrent ouvertement l'autorité de Mgr Hassoun, leur patriarche légitime. Pie IX leur envoya Mgr Pluym, avec une mission toute conciliatrice ; mais soutenus par le représentant de Victor-Emmanuel et aussi, paraît-il, par l'ambassadeur de France, M. Bourée, ils ne voulurent rien entendre et, le 24 février et le 20 mai 1870, le saint siège les frappa de censures ecclésiastiques.

Les schismatiques ne se laissèrent point intimider, ils se réunirent en conciliabule et tentèrent d'élire un nouveau patriarche. Par sa lettre *Ubi prima novi schismatis*, en date du 11 mars 1871, Pie IX déclarait ce conciliabule illégitime et de nulle valeur et, le 13 mars,

il envoyait Mgr Franchi à Constantinople, avec la mission de rétablir la paix. Il s'agissait d'obtenir du sultan la liberté dont les catholiques avaient besoin pour exécuter les ordres du pape, ce que les intrigues des schismatiques empêchaient. Mgr Franchi obtint cette promesse et, le 18 novembre il rentrait à Rome porteur des présents du sultan pour le saint père et d'une lettre dans laquelle ce monarque promettait de « faire tout ce qui serait possible pour accroître l'amitié que Sa Sainteté lui a témoignée et pour confirmer leurs bons rapports d'affection. »

On pouvait croire dès lors que le schisme touchait à sa fin ; mais ses partisans, quoique peu nombreux, — ils étaient environ huit cents, et dans ce nombre, on comptait quatre évêques, — firent si bien, qu'ils obtinrent du vizir l'expulsion de Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens catholiques. Dieu ne tarda pas à punir les rebelles : la mort leur enlevait, à peu de jours de distance, leur patriarche et quelques-uns de leurs évêques : ils se trouvaient dans l'impossibilité de faire le mal qu'ils avaient rêvé.

Exilé par le gouvernement ottoman, Mgr Hassoun se rendit à Rome, au mois d'août 1872. Pie IX le reçut avec effusion, lui exprima son admiration, puis lui donnant un anneau et une croix épiscopale de grand prix, il lui dit :

« Cette croix est bien moins précieuse que celle posée sur vos épaules, durant la période douloureuse des épreuves auxquelles la divine Providence a voulu vous soumettre ! »

Le 6 janvier 1873, le souverain pontife adressait aux Orientaux une encyclique, dans laquelle il exposait l'origine, le progrès et l'état du schisme arménien. Il stigmatise la conduite de Jean Kupélian qui, « après avoir reçu du pseudo-patriarche une consécration épiscopale sacrilège et s'être emparé du pouvoir, ose et prétend soumettre à sa domination les catholiques du rite arménien, employant ouvertement pour cela, tantôt les promesses, tantôt les menaces. Que si jamais il pouvait réussir, les catholiques seraient entièrement réduits de nouveau à cette condition si misérable sous laquelle ils gémissaient quarante-deux ans auparavant, lorsqu'ils étaient sous la domination des vieux schismatiques de leur rite.

« Afin d'éloigner de vous de si grands maux, nous n'avons, en vérité, négligé aucun moyen, suivant en cela l'exemple que nous ont toujours donné nos prédécesseurs, dont les plus illustres évêques et les pères de l'Église orientale eurent toujours coutume, dans de semblables circonstances, d'implorer l'autorité, l'appui et le secours. C'est dans ce but que nous avons envoyé notre légat extraordinaire; et, afin que tout le monde pût voir que nous n'avons manqué en rien, nous avons dernièrement adressé une lettre personnelle au très haut empereur ottoman, en demandant que les dommages causés aux Arméniens catholiques fussent justement réparés, et que le pasteur exilé fût rendu à son troupeau. Mais les artifices de ceux qui, tout en se disant catholiques, sont les ennemis de la croix de Jésus-Christ, ont empêché que les faits ne répondissent à nos vœux.

« Il est donc évident que les choses en sont arrivées à un tel point qu'elles font craindre sérieusement que les auteurs et les disciples du nouveau schisme ne fassent pire et ne finissent par séduire et entraîner dans la voie de la perdition, comme ils se le proposent, ceux d'entre les catholiques, tant arméniens que des autres rites, qui sont ou plus faibles dans la foi ou moins défiants. »

Dieu a ménagé à son grand pontife la consolation de voir Mgr Hassoun rentrer à Constantinople. Les catholiques le reçurent avec d'autant plus d'honneur qu'il venait vers eux après avoir supporté les tristesses de l'exil pour défendre les droits de l'Église.

Pie IX put aussi bénir la Providence qui, mettant fin à la désobéissance et au schisme du patriarche des Chaldéens, Mgr Audu, rendait la paix aux églises de la Mésopotamie et du Malabar. A la suite de leur chef, les évêques, à l'exception d'un seul, les prêtres et les fidèles faisaient leur soumission entre les mains du délégué pontifical, Mgr Louis Lion, archevêque de Damiette, dans les premiers jours du mois de mars 1877. En apprenant cette nouvelle, Pie IX s'agenouilla et remercia Dieu de lui avoir permis de jouir de cette nouvelle victoire de l'Église militante.





Chapitre quinzième.

LES ANNÉES DE PIERRE.

Le jubilé pontifical ou les 25 années de Pierre. — Manifestations de l'univers catholique. — Pie IX et les cardinaux. — Pie IX et la noblesse romaine. — Le trirègne des Belges. — Pie IX et les députés de l'Alsace. — Pie IX le Grand. — Le jubilé épiscopal. — Pèlerinages. — L'Angleterre et l'Écosse. — Le Triduum à Saint-Pierre-ès-liens. — Exposition des objets offerts au Saint Père. — Amélie Léautard. — La duchesse de Parme. — Longévité de Pie IX.



IE IX pouvait répéter cette parole de Jésus-Christ, son divin maître : « Lorsque je serai élevé *en croix*, j'attirerai tout à moi. »

Il y avait à peine quelques mois que les Italiens l'avaient dépouillé de ce lambeau de royauté que la France, à l'heure de sa puissance, les avait obligés de respecter ; le 16 juin 1871 approchait, et Pie IX entrait dans la vingt-sixième année de son pontificat. Le jubilé pontifical fut pour l'univers catholique l'objet d'une manifestation sans pareille.

Nul pape n'avait encore vu les années de Pierre ; et Pie IX allait atteindre le nombre de celles que le Prince des Apôtres avait passées à Rome.

Le 4 juin 1871, il adressa une encyclique aux évêques du monde catholique ; il les engageait à remercier Dieu de la faveur insigne qu'il lui faisait de voir approcher ce jour anniversaire de sa promotion, dans lequel,

disait-il, successeur du bienheureux Pierre sur son siège, nous nous trouverons, si loin que nous soyons de lui par nos mérites, avoir passé le même nombre d'années que lui dans le service apostolique. »

Dans cette lettre, Pie IX trace à grands traits les œuvres de son pontificat ; il en rappelle les gloires et les douleurs, les luttes et les triomphes.

Dans sa modestie, il attribue aux conseils des cardinaux et des évêques, aux lumières et à l'affection dont ils l'ont entouré, d'avoir pu conduire à bonne fin un si grand nombre d'œuvres.

« C'est assurément, ajoute-t-il, en terminant, une grâce nouvelle, singulière et très grande, de la munificence divine, et qui, dans une si longue série de nos très saints prédécesseurs, durant dix-neuf siècles, n'a été, par la disposition de Dieu, accordée qu'à nous seul. Nous y reconnaissons aussi une preuve encore plus admirable de la divine bonté pour nous, en voyant que, dans le cours de ce temps, nous avons été trouvé digne de souffrir persécution pour la justice ; et aussi quand nous contemplons cette merveilleuse ardeur de dévotion et d'amour qui, sur toute la terre, agite puissamment le peuple chrétien, et par laquelle, d'un zèle unanime, il se porte vers le saint siège. Puisque c'est à nous, qui les méritions si peu, que de pareilles faveurs ont été accordées, nos forces se trouvent impuissantes à y répondre par des actions de grâces dignes de tels bienfaits. C'est pourquoi nous demandons à la Vierge immaculée, Mère de Dieu, de nous apprendre à rendre gloire au Très-Haut dans le même esprit

qui lui inspira ces paroles sublimes : *fecit mihi magna qui potens est.* Nous vous prions aussi, vénérables frères, nous vous prions avec instance de vous unir à nous, avec les troupeaux qui vous sont confiés, pour adresser des cantiques, des hymnes de louanges et des actions de grâces. »

Les désirs du saint père furent accomplis dans l'univers catholique : les fidèles s'empressèrent de remercier Dieu et, en approchant des sacrements, de gagner l'indulgence plénière accordée par le pontife.

Fait digne de remarque : le jubilé pontifical eut lieu le jour où l'Église célébrait la fête du Sacré Cœur de Jésus, cette fête à laquelle Pie IX avait donné tant d'éclat par la béatification de la B. Marguerite-Marie. Son jubilé sacerdotal, par une coïncidence également touchante, s'était rencontré avec la fête du *Bon-Pasteur*.

Le 17 juin, les cardinaux, en présentant au saint père leurs vœux et leurs félicitations, lui offrirent une riche bourse en velours cramoisi, avec une somme de trente mille francs pour le denier de saint Pierre.

On lisait sur l'un des côtés l'inscription suivante, brodée en lettres d'or :

XV. *Kal. julii. an. Chr.* MDCCCLXXI. *vigesimo. sexto inchoato. ann. principat. s. Petri. sede. S. R. C. cardinalium. collegii. plausus. et. vota.*

Sur l'autre côté, on lisait :

Diu. vivat. feliciter. Pius. nonus. Pontifex. maximus rex. pacificus. pater. optatissimus.

« Le 15 des calendes de juillet de l'année chrétienne 1871, en l'honneur du commencement de la vingt-

sixième année du règne de Pie IX sur le siège de saint Pierre, le sacré collège des cardinaux a offert ses félicitations et ses vœux... Que Pie IX, souverain pontife, roi pacifique et père bien-aimé, vive longtemps et heureux! »

Le même jour, la noblesse romaine se présentait devant Sa Sainteté, ayant à sa tête le marquis Cavaletti, sénateur de Rome.

A la même occasion, les Belges avaient offert, le 18 juin, une tiare enrichie de pierreries. A ce propos, Pie IX leur dit :

« Vous m'offrez des dons: un Trirègne, symbole de ma triple royauté dans le ciel, sur la terre, en Purgatoire. Mon règne ne périra point, parce que le pape sera toujours pape, partout où il sera, comme il l'a été autrefois dans ses États, aujourd'hui au Vatican, demain en prison, peut-être. J'accepte cette couronne comme un emblème de résurrection. Elle ne me servira pas aujourd'hui, mais au jour du triomphe. Fasse le Seigneur que ce jour arrive !

« Je finirai, en vous répétant ce que j'ai dit à tous : Soyez toujours unis, bien unis. Vous connaîtrez si vous êtes véritablement unis, lorsque vous serez unis entre vous et à vos excellents évêques ; lorsque enfin vous serez tous unis à l'Église et au pape. En un mot, il faut toujours être avec l'Église et avec le pape. »

Nous ne pouvons reproduire ici toutes les paroles du saint père aux députations accourues des diverses parties du monde et qui, pendant plusieurs mois, et, souvent plusieurs fois par jour, se succédèrent aux

pieds de son trône. Nous ferons cependant une exception en faveur de la députation de notre chère Alsace. Eux, les exilés, ils apportaient au pontife prisonnier, quatre cent vingt mille francs, avec une adresse revêtue de soixante-dix mille signatures. Pie IX pleura avec ces orphelins sur la patrie perdue, dont une guerre cruelle venait de les séparer.

« Je vous remercie de la grande affection que vous me montrez en ce moment, malgré le deuil qui vous plonge dans la douleur, et par vous je remercie toute l'Alsace. Cette province m'a donné de bien belles consolations et de puissants secours pour la cause de l'Église. Beaucoup de ses enfants ont répandu leur sang et sont morts pour le saint siège ; d'autres ont défendu au Parlement, avec un courage, une persévérance et une éloquence admirables, les droits imprescriptibles du Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Je me rappelle encore l'excellent évêque de Strasbourg qui, ayant appris qu'un certain ecclésiastique avait publié un ouvrage répréhensible, voulut le condamner, lui aussi, uniquement parce que l'auteur avait été autrefois sous sa juridiction (1).

« J'espère que votre nouveau maître vous laissera tranquilles, surtout en matière de religion. Ce Monarque m'a écrit des lettres à moi aussi, me promettant toujours qu'il voulait que mes droits fussent respectés, qu'il désirait pouvoir agir en faveur du saint siège...... Assurément il vaut mieux être gouverné par un roi

1. Le pape fait ici allusion aux petits opuscules publiés par le père Gratry, pendant le Concile.

catholique, encore qu'il ne fût pas très louable, que par des empereurs d'une autre religion ; mais puisque le Seigneur l'a permis pour vous, résignez-vous pour le moment, et attendez le jour de ses miséricordes. »

Ému de ces nombreux témoignages d'amour qui lui vinrent de tous les côtés, Pie IX, dans une touchante encyclique, laissa déborder, de son cœur et de son âme, le cantique de l'action de grâces.

« Certes, disait-il (1), c'est là un effet admirable de l'unité catholique ; il démontre jusqu'à l'évidence que l'Église universelle, quoique répandue sur toute la terre et formée de nations qui diffèrent par les mœurs, par le caractère, par le génie, est animée d'un seul et même esprit, l'esprit de Dieu, qui la fortifie d'une manière d'autant plus prodigieuse que l'impiété la poursuit et la presse avec plus de fureur, et cherche avec plus de perfidie à lui enlever tout secours humain. Que nos actions de grâces s'épanchent de nos cœurs et montent vers lui, qui, ajoutant ainsi à la gloire de son nom, console nos cœurs affligés par cette manifestation de sa vertu et de sa puissance, et les soutient par l'espérance d'un indubitable triomphe. »

Les catholiques, pour perpétuer le souvenir de ce fait unique dans les annales de l'Église, s'étaient proposé d'offrir à Pie IX une chaire pontificale en or et de lui décerner le titre de Grand. Le sénateur de Rome fut chargé de communiquer au saint père ce double désir. Pie IX ne fit pas attendre sa réponse dont voici la conclusion :

1. Encyclique du 5 août 1871.

« C'est avec le cœur sur les lèvres et avec toute la sincérité d'un père, qui aime tendrement ses enfants en JÉSUS-CHRIST, que je répondrai au sujet de l'une et de l'autre de ces deux offres. Et d'abord, pour ce qui regarde le précieux don de la chaire en or, la première idée qui s'est présentée à mon esprit a été d'employer la somme que l'on pourra retirer des offrandes des catholiques, au rachat des jeunes clercs qu'une loi ombrageuse et inouïe oblige à prendre le service militaire.

« Quant à la seconde idée d'ajouter le mot *Grand* à notre nom, il me vient aussi à la pensée une sentence du divin Rédempteur. Après avoir revêtu la nature humaine, il parcourait les diverses contrées de la Judée, lorsque quelqu'un, étonné de ses vertus toutes divines, se permit de l'appeler : *Bon maître.* Il avait à peine fini de parler que JÉSUS lui répondit : *Pourquoi m'appelles-tu bon ? Il n'y a que Dieu qui soit bon.*

« Si donc JÉSUS-CHRIST, se considérant comme homme, a déclaré que Dieu seul est bon, comment son indigne vicaire ne devra-t-il pas dire que *Dieu seul est Grand ?* Il est Grand pour toutes les faveurs qu'il a accordées à ce même vicaire ; Grand, pour les secours qu'il prête à son Église ; Grand, par la patience infinie avec laquelle il supporte ses ennemis ; Grand dans les récompenses qu'il prépare à tous ceux qui abandonnent les voies du péché pour s'appliquer au service constant de son Église.

« Il faut donc employer l'argent que l'on recueillera, non pour la chaire d'or, mais pour le rachat des clercs du service militaire ; et en second lieu, que mon nom

soit prononcé comme il l'a toujours été, ne désirant entendre qu'une chose, que toute créature répète à la gloire de Dieu : *Magnus Dominus et laudabilis nimis.* Tel est le désir qu'un père exprime à ses enfants bien-aimés, renouvelant en même temps l'assurance de son amour et de sa gratitude envers eux. Il est vrai qu'on a donné ce titre à trois pontifes qui étaient véritablement grands, mais cela ne s'est vu qu'après leur mort, lorsque les jugements des hommes étaient d'autant plus justes et plus vrais qu'ils avaient été portés avec une plus grande impartialité.

« Que tout le monde continue donc à dire que ces papes sont grands, et que chacun en conserve un tel souvenir dans le cœur. Quant à moi, c'est de toute l'effusion de mon cœur que je donne la bénédiction apostolique à vous, à votre famille et à tous les bons catholiques.

« Au palais du Vatican, 8 août 1871.

« PIE IX, pape. »

On ne saurait trop admirer la noble simplicité de cette lettre. Le titre que Pie IX a refusé de son vivant, l'histoire le ratifiera : la voix populaire et les catholiques reconnaissants l'ont déjà uni au nom de Pie IX. Et ainsi se trouve justifié le titre que nous avons placé au frontispice de cette histoire.

Le 23 août, Pie IX atteignait non seulement les années, mais les mois et les jours même de Pierre ; il y avait vingt-cinq ans, deux mois et sept jours qu'il gouvernait l'Église de Dieu. Il doublait glorieusement,

toutes voiles dehors, à travers tous les orages, ce cap de la durée, que la barque éternelle n'avait jamais franchi. Dieu posait ainsi sous les yeux du monde quelque chose de plus grand que tout ce qu'il laissait crouler. Pour perpétuer le souvenir de ce fait, unique dans les annales de l'Église, on plaça de belles inscriptions sur le marbre dans les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure. A Saint-Pierre, le portrait de Pie IX en mosaïque fut placé au-dessus de la statue de bronze du prince des apôtres, avec cette inscription : *Pio IX. pont. max. qui. Petri. annos. in pontificatu. romano. unus. æquavit. clerus. Vaticanus. sacram. ornavit. sedem. XVI. kalen. Quint. a. MDCCCLXXI.*

Il sembla alors que cette solennité avait atteint tout ce que l'esprit et le cœur pouvaient rêver de plus digne du pontificat de Pie IX et de l'amour de ses enfants ; mais Rome et le monde devaient, quelques années plus tard, contempler un spectacle encore plus imposant. Le 3 juin 1877, Pie IX célébrait le cinquantième anniversaire de sa consécration épiscopale.

« Le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale d'un pape, écrivait le cardinal Guibert, archevêque de Paris, est un événement inouï dans le cours des âges, ou, du moins, si le fait s'est produit, l'histoire n'en a pas conservé le souvenir ; et d'ailleurs, on chercherait en vain dans le passé un concours de circonstances pareilles à celles qui tiennent aujourd'hui l'univers attentif et attirent vers la chaire apostolique

les regards des incroyants aussi bien que ceux des fidèles (1). »

La vie active du pape pendant ces jours fut un véritable miracle : Dieu seul pouvait donner à ce vieillard de quatre-vingt-cinq ans une vigueur aussi étonnante, une jeunesse de mémoire, d'esprit et de cœur aussi merveilleuse.

Le pèlerinage national de France fut reçu en plusieurs fois. Dans l'audience du 6 mai, Pie IX aperçut, mêlé aux Français, le baron de Loë, honoré par le gouvernement prussien d'une captivité récente de six mois, subie pour la foi catholique. Il alla aussitôt vers lui et lui adressa ces paroles : « Je vous félicite, vous avez donné un bel exemple de patience et de courage. » Puis il offrit à la baronne de Loë un écrin, renfermant une tête en émail de saint Jean, dont l'Église célébrait ce même jour le témoignage rendu à la foi devant la porte latine.

Le vicaire général du diocèse de Clermont ayant pris la parole « au nom de son évêque, le doyen de l'épiscopat du monde entier, » Pie IX lui répondit en souriant : « C'est vrai, il est le doyen des évêques, et moi je suis le doyen des papes. » Puis, s'adressant à tous les pèlerins : « Mes enfants, dit-il, avant de vous bénir, je recommande aux pères et aux mères qui m'entendent de songer à bien diriger leur famille dans la voie de Dieu, dans la pratique des sacrements et des œuvres de charité… »

Le lendemain, comme la foule des pèlerins l'entou-

1. Lettre pastorale de Mgr Guibert du 22 avril 1877.

rait, s'inclinait devant lui et cherchait à baiser ses pieds: « Mes enfants, dit-il en souriant, vous faites bien de baiser les pieds du pape ; car ils sont bienheureux : *Beati pedes evangelizantium pacem*, et le pape est le chef de ceux qui évangélisent la paix et qui distribuent au monde la vérité et les biens qui en découlent. »

Dans une autre audience, le saint père remarquant une dame qui tenait une épée à la main, s'approcha d'elle et demanda ce que signifiait cette épée. Quand il sut que le mari de cette dame était officier et qu'elle avait apporté cette épée pour que le pape la bénît : « Oui, je la bénis, dit Pie IX, mais à la condition qu'elle ne servira qu'à la défense de la justice. »

Devant les pèlerins de Lyon, le 17 mai, il comparait la révolution à Nabuchodonosor, dont la puissance n'avait point de bornes, mais qui fut réduit à l'état de la bête, du jour où il se crut un Dieu.

Sa Sainteté se félicitait avec les pèlerins anglais et écossais des progrès de la foi catholique dans leurs pays : « Un évêque me racontait avec joie, disait-il, qu'il avait eu un entretien avec un homme d'État appartenant au cabinet de Saint-James, et que celui-ci l'avait fortement engagé à faire tout ce qui lui serait possible pour améliorer la moralité du peuple. Qui ne verrait un bon présage pour la propagation de la foi catholique dans la Grande-Bretagne dans ces paroles d'un ministre d'État demandant à un évêque catholique de travailler avec ses collaborateurs à répandre la moralité parmi le peuple anglais ? Et cela s'est passé ainsi.

« Après la grâce de Dieu, l'intercession des saints et

le zèle de ses ministres, c'est à la tolérance du gouvernement anglais qu'est dû un tel progrès de la foi. L'Église catholique, en effet, non seulement est tolérée en Angleterre, mais elle est entièrement libre dans l'exercice de son culte et de ses œuvres. Je ne parle pas des colonies, où l'Église non seulement est libre, mais jouit presque de la protection du gouvernement.

« Oh ! que Dieu soit loué à jamais pour ses miséricordes ! »

Une audience accordée à mille Allemands venus de la Prusse, de la Bavière, de la Westphalie, de la Silésie etc. fut fort émouvante. Un grand nombre de cardinaux entouraient le pape ; mais tous les yeux se portaient sur le cardinal Ledochowski devenu l'hôte du Vatican. Sur le degré du trône pontifical, on voyait encore de nobles victimes de la persécution du chancelier allemand : l'archevêque de Cologne, les évêques de Paderborn et de Munster, tous les trois exilés, et les évêques d'Ermeland, de Ratisbonne et d'Eischtadt menacés dans leur liberté. L'archevêque de Cologne et le baron de Loë prirent successivement la parole pour redire au saint père que rien, ni la persécution, ni la mort ne pourrait arracher de l'âme des catholiques allemands l'amour de l'Église. Nul mieux que Pie IX n'était fait pour comprendre ces protestations et nul n'avait plus d'autorité pour encourager et pour consoler ces courageux martyrs.

Le 21 mai, le cardinal Borromeo, archiprêtre de Saint-Pierre, célébrait la messe pontificale à l'autel de la Confession, et, le soir, après le chant des vêpres, on

chantait le *Te Deum*. L'immense basilique pouvait à peine contenir la foule qui était accourue pour remercier Dieu des joies dont il comblait son Église, en prolongeant les jours de son chef bien-aimé. Cette affluence se continua pendant les trois jours destinés à célébrer plus spécialement le jubilé de Pie IX, dans la basilique eudoxienne de Saint-Pierre-ès-liens, où il avait reçu l'onction épiscopale, le 3 juin 1827. La belle confession qui garde aujourd'hui les chaînes de saint Pierre, toute brillante des marbres les plus rares et des bronzes les plus riches, élevée à l'occasion du jubilé épiscopal de Pie IX, sera comme le monument impérissable de l'amour des peuples envers l'illustre prisonnier du Vatican, véritablement le successeur de saint Pierre dans les liens.

Le 21 mai, à midi, le prince Altieri offrait au saint père, au nom de toutes les nations catholiques, les dons qui avaient été réunis dans l'immense galerie des cartes géographiques et qui formaient une exposition dont la variété, l'éclat et la richesse firent l'admiration de tous.

En présence de semblables démonstrations, à la vue des adresses et des dons envoyés par des sauvages, habitants des îles les plus reculées de l'Amérique et de l'Australie, à côté desquels on voyait briller les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie des peuples les plus civilisés d'Europe, il était impossible de ne pas demeurer frappé par la grandeur de ce pouvoir mondial qui s'appelle la papauté.

L'Amérique avait envoyé des coffrets de bois rare,

de superbes peaux d'ours blanc et noir, de renard bleu, une pirogue en miniature faite par les sauvages, des vases sacrés etc., etc. ; l'Allemagne des cierges historiés, une quantité considérable de chasubles, de burettes, de calices etc., destinés aux missions et d'autres ornements d'une grande richesse et d'un travail exquis.

L'Italie s'était distinguée par le nombre de ses offrandes : tableaux, vases sacrés, ornements pontificaux, ornements d'autels, etc., etc.

La France, qui compta peut-être le moins d'objets, se distingua par le bon goût. On remarquait au milieu de ses présents le beau tableau en tapisserie des Gobelins offert par le maréchal de Mac-Mahon. Pie IX, en le recevant, dit : « J'espère que je serai plus heureux pour cette tapisserie que pour celle qui me fut offerte par Napoléon III. Je l'avais placée au Quirinal : les voleurs sont venus, et ils ne me l'ont point rendue. »

L'Angleterre et l'Irlande avaient envoyé de magnifiques dentelles ; la Belgique cent cinquante autels portatifs pour les missionnaires, des chapelles épiscopales portatives, des calices, des ornements sacrés par centaines et de belles éditions des livres liturgiques ; la Suisse, une série de montres disposées en croix, dans un riche écrin, avec cette inscription : « Après les heures du combat, la croix apporte le triomphe. »

L'Autriche, l'Espagne, avaient fait parvenir beaucoup de présents de la même nature qui variaient par le nombre et la richesse. L'armée pontificale voulut apporter son offrande particulière et elle offrit au saint

père, par les mains du général Kanzler, une belle épée et un riche chapeau ; les zouaves pontificaux de France, la statuette d'un zouave pontifical en argent.

Pie IX, exprimant son bonheur, disait à la duchesse de Parme : « Je suis profondément touché de l'amour de mes enfants : des diverses parties du monde ils m'envoient des présents d'une valeur inappréciable. Cette grande manifestation est admirable et cependant mes enfants n'ont pas pensé à une chose.

— Mais à quoi donc, Très Saint Père ? reprit la princesse avec vivacité, dans l'espoir de pouvoir elle-même réparer cet oubli.

— Eh bien! dit Pie IX en souriant, ils n'ont pas songé à me donner de nouvelles jambes. »

Mais ce qui dut surtout émouvoir le saint père et ce qui restera comme le plus pur souvenir du dévouement des catholiques, en cette circonstance, ce fut l'acte de sublime héroïsme dont cet anniversaire fut l'occasion. Le 3 juin 1877, de pieux catholiques, dont Dieu seul connaît le nombre, après avoir reçu la sainte Eucharistie, firent le sacrifice de leur vie pour obtenir du ciel la prolongation des jours de Pie IX, afin qu'il pût jouir de sa victoire sur ses ennemis. Nous rapporterons ici cet acte d'offrande publié alors par les journaux catholiques et attribué à Madame la duchesse de Parme.

« En ce beau jour, ô mon Dieu, où vos fidèles célèbrent une des plus belles gloires de notre père et pontife, Pie IX, l'amour de l'Église, ma mère, et le désir d'appeler les plus larges bénédictions sur la tête de votre vicaire m'ont conduit au pied de cet autel, où j'ai

eu le bonheur de vous recevoir dans mon cœur, sous les voiles eucharistiques. Oh! avant de quitter ce cœur, accueillez, ô bon JÉSUS! les supplications et les offrandes que je vous présente. Voyez, ô mon Dieu, comme votre Église est persécutée par les méchants! Comme le souverain pontife est haï! Comme les âmes des fidèles sont entourées d'embûches! Étendez, ô Seigneur, votre bras tout-puissant pour nous secourir ; sauvez les âmes que vous avez rachetées, défendez votre Église et donnez-lui de saints ministres; protégez, bénissez, consolez, conservez notre saint père, Pie IX, et faites-le triompher de tous ses ennemis.

« Mais dans cet instant sacré de notre union intime, ô JÉSUS, la prière ne suffit pas à mon cœur : vous vous êtes donné à moi, et moi je veux me donner tout à vous. Pourrais-je d'ailleurs vous offrir quelque chose de moindre que moi-même, qui ne suis qu'un misérable néant? Je vous offre donc, ô mon Dieu, ma vie. »

Déjà en 1866 une pieuse femme avait offert sa vie.

Mademoiselle Amélie Léautard, de Marseille, célèbre par son dévouement pour les pauvres, les soldats et les prisonniers, nommée par Napoléon III, membre de l'ordre de la Légion d'honneur, vint à Rome où elle devint comme la mère des zouaves. En 1866, Pie IX étant très malade, elle conçut la pensée d'offrir à Dieu sa vie pour la prolongation de celle de Pie IX. Elle exposa son héroïque projet au souverain pontife lui-même qui, après quelques moments de recueillement et de silence, lui dit : « Allez, ma fille, et faites ce que

l'esprit de Dieu vous a suggéré. » Le lendemain dimanche, elle assistait à la messe à Saint-Pierre, recevait la communion, offrait à Dieu son sacrifice. Elle l'avait à peine formulé qu'elle tomba à terre, en jetant un cri. On l'entoura, on l'emporta chez elle, on appela le médecin : il déclara son art impuissant en présence de ce mal inconnu. Trois jours après, elle allait au ciel, recevoir la récompense de son dévouement et des affreuses souffrances, qu'elle avait endurées. Quand Pie IX apprit cette mort si prompte, il leva les yeux au ciel et dit : « *Cosi tosto accettato !* sitôt accepté ! »

En vérité nul souverain n'obtint jamais de la part de ses sujets, de pareils dévouements.

En 1876, la *Voce della verità*, à l'occasion du 30e anniversaire de l'élection pontificale, énumérait tous les empereurs, tous les rois, tous les princes et tous les personnages politiques morts depuis l'avènement du pape au trône pontifical. Elle comptait 9 empereurs, 19 rois et reines, 7 archiducs. Pie IX réalisa la parole d'un homme d'État français, à la tribune du Sénat : « Le Pape, messieurs, vous enterrera tous. »

C'est une chose remarquable, dit Mgr Pie, qui a été remarquée, que la Providence de Dieu sur l'Église a plus d'une fois fait coïncider les longs pontificats avec les époques orageuses et difficiles. Même depuis que la paix, donnée à l'Église par Constantin, a rendu le martyre plus rare, la moyenne ordinaire de la vie des papes est à peine de 8 ou 9 ans. Mais aux jours des grandes crises ou des enfantements laborieux, cette

loi commune a semblé en quelque sorte suspendue. En ce qui concerne notre âge, les pontificats de Pie VI et de Pie VII, celui même de Grégoire XVI, et enfin le pontificat de Pie IX... auront, par leur durée, correspondu aux ébranlements les plus profonds de la société humaine et de la société religieuse.





Chapitre seizième.

VIE INTIME DE PIE IX.

Portrait de Pie IX. — Chambre de Pie IX. — Sa matinée. — Lecture de son courrier. — Audiences. — La promenade quotidienne de Pie IX. — Conversation de Pie IX. — Mgr Bastide le félicite au nom de ses camériers.— Le jardin du Vatican. — La grotte de Lourdes. — Le saule pleureur et les pigeons blancs. — Mémoire prodigieuse de Pie IX. — L'évêque sans mémoire. — Conversation dans la bibliothèque vaticane. — Le pro de Mgr Vannutelli. —Celui du général Kanzler. — Pie IX faisant partie de la jeunesse catholique d'Italie. — Les œufs d'une pauvre femme d'Irlande. — Les oies du Capitole. — « N'ayez pas peur, c'est bien moi. » — Les diplomates. — Le cardinal Pecci désigné comme pape. — Le jeune légat du pape. — Les dames portent au cou le portrait du saint père. — Pie IX et les frères Lehmann. — Mouvement catholique en France. — Le petit suisse du pape. — Pie IX et les Anglais. — Le grand duc Nicolas de Russie. — Le dîner du pape. — Son après-dîner. — Le souper.



QUICONQUE a été admis une fois en présence de Pie IX ne saurait oublier le charme singulier de cette physionomie, qui ne ressemblait à aucune autre. De cette figure tranquille et sereine, il se dégageait une auréole de sainteté et de bonté qui semblait n'avoir rien d'humain. Il y avait en lui la grandeur et la majesté du souverain, la tendresse et la bonté du père, et ces qualités s'harmonisaient de telle façon qu'elles donnaient à toute sa personne un je ne sais quoi de grand et de simple tout à la fois qui saisissait les esprits et séduisait tous les cœurs. La peinture, la photographie, le marbre ont été impuissants pour rendre complètement

l'expression de cette physionomie, sur laquelle se reflétaient d'une façon merveilleuse tous les nobles sentiments qui agitaient sa belle âme. Tous les portraits que nous avons de Pie IX sont ressemblants, et cependant aucun d'eux n'est véritablement lui. On y cherche vainement cette expression fine et intelligente de la bouche, ce sourire bon et ouvert, ce regard vif et bienveillant, ce visage si majestueux et si paternel à la fois que nous avons connu, admiré et aimé.

Sa taille, au-dessus de la moyenne, s'était légèrement courbée et épaissie dans les dernières années de sa vie. Sa tête vaste et carrée, son front large et élevé dénotaient sa rare intelligence ; sa chevelure touffue avait la blancheur du cygne ; son teint était clair et transparent, ses lèvres vermeilles étaient un peu grosses ; la lèvre inférieure, légèrement fendue, donnait à sa physionomie une expression de douce bonhomie, qui inspirait la confiance sans faire oublier la vénération due à la majesté du pontife. Des yeux noirs, fins, pénétrants illuminaient d'un éclat extraordinaire sa physionomie : ils semblaient lire jusqu'au fond des cœurs. Sa voix puissante et sonore était pleine d'une douce harmonie dans l'intimité de la conversation. C'était une des plus belles et des plus puissantes voix de Rome, et il savait très bien la conduire. Elle résonnait admirablement sous les voûtes de Saint-Pierre, aux messes pontificales : le chant du *Pater* ou de la préface produisait toujours un effet saisissant sur les assistants, et quand, le jour de Pâques, il donnait la bénédiction solennelle *Urbi et Orbi*, du haut de la *loggia* extérieure

de la basilique vaticane, elle traversait l'immense place, et ses derniers échos arrivaient encore forts et puissants aux oreilles des fidèles les plus éloignés.

La chambre de Pie IX était d'une simplicité monacale : un petit lit de fer, sans rideaux, un prie-Dieu, surmonté d'un crucifix, pas d'autre tapis qu'une simple descente de lit. Sa bibliothèque privée lui servait souvent de cabinet de travail ; elle était simple : les seuls objets précieux qu'on y remarquait étaient des présents offerts par les souverains et les chefs des gouvernements. Des ouvrages richement reliés aux armes du saint Père, offerts par les auteurs, occupaient une partie des rayons de cette précieuse bibliothèque.

Pie IX se levait tous les matins à cinq heures et demie, l'été comme l'hiver : il ne se départit jamais de cette habitude, si ce n'est dans les derniers mois de sa vie. Il s'éveillait ordinairement de lui-même et s'habillait seul sans le secours de ses serviteurs. Après la récitation de quelques prières, il montait dans l'une de ses petites chapelles particulières, dans laquelle repose constamment la divine eucharistie. Il visitait souvent, dans le courant du jour, ce petit sanctuaire, qu'il avait enrichi des reliques les plus insignes : une partie de la crèche du Sauveur, un gros morceau de la vraie croix, le voile de Véronique, un fragment considérable du crâne de saint Jean-Baptiste et beaucoup d'autres objets sacrés. C'est en présence du saint sacrement, entouré en quelque sorte des souvenirs les plus augustes, que Pie IX faisait son oraison et se préparait à la célébration de la messe. A sept heures et demie, il descendait dans

son autre chapelle plus petite et moins ornée, où il célébrait chaque jour la messe. Dans la chambre qui précède ce petit sanctuaire, dont les portes restaient ouvertes, se tenaient plusieurs personnes du Vatican et celles admises à l'honneur d'entendre la messe du saint père. Il était environ neuf heures quand Pie IX rentrait dans ses appartements. On lui apportait alors son déjeûner, qui se composait d'un potage et d'une tasse de café noir.

Le cardinal-secrétaire d'État venait ensuite tous les jours conférer avec le pape des affaires de l'Église et de l'État. Les mardis et les vendredis de chaque semaine, le cardinal était remplacé par son substitut.

Vers dix heures, Pie IX ouvrait son courrier, qui était ordinairement considérable. Parmi les lettres pleines de dévouement et d'amour qui lui venaient de toutes les parties du monde, le saint pontife trouva plus d'une fois des lettres de menaces et d'injures. En 1874, à l'occasion de sa fête et de l'anniversaire de sa naissance, le 5 et le 13 mai, il reçut plusieurs milliers de lettres de félicitations et de vœux ardents, venues pour la majeure partie de l'Italie. Parmi ces lettres, on en trouva quatre contenant des menaces et des blasphèmes. Elles étaient anonymes ou signées d'un faux nom. La première, écrite en allemand, au nom de M. de Bismarck, disait-on, accusait un fanatisme et une haine diaboliques contre le pape et contre l'Église. La seconde, signée du nom emprunté d'un religieux barnabite, était un tissu d'impudicités. Dans la troisième, sous le faux nom de Garibaldi, se condensaient dans une seule

page toutes les injures, tous les plus stupides blasphèmes contre « les hommes noirs ». La quatrième enfin, datée des enfers, passait pour une œuvre posthume de Mazzini.

Ces infâmes et lâches insultes ne troublaient point la douce sérénité du pontife, et il avait coutume de dire qu'il pressentait, avant de les ouvrir, le caractère de ces lettres. « Quand un véritable chrétien, ajoutait-il, écrit au pape, il choisit le plus beau papier, emploie les plus beaux caractères, tout en un mot, indique que c'est l'amour et le respect qui l'ont inspiré. »

Les audiences particulières des préfets des Congrégations, des évêques, des grands personnages commençaient ensuite. C'était la partie la plus fatigante et la plus laborieuse de la journée. Pie IX pouvait dire alors avec raison « qu'il sentait sur ses épaules le poids de Rome, de l'Europe et du monde (1). » Il y traitait, en effet, les affaires les plus sérieuses et les plus graves. Dans les dernières années, les médecins obligèrent le saint père à prendre, vers onze heures et demie, un bouillon suivi d'un verre du vin de Bordeaux que lui envoyaient chaque année les sœurs de Saint-Joseph établies dans cette ville.

Il était environ midi et demi quand Pie IX, accompagné de plusieurs cardinaux, entouré de sa cour, sortait de ses appartements pour faire une promenade

1. En 1870, Pie IX était allé visiter l'exposition des travaux faits par les aliénés. Un chanoine, poète, lui récita des vers dans lesquels il disait que le nom de Pie IX remplissait *Roma*, *l'Europa ed il mondo ;* et Pie IX, moitié souriant, moitié sérieux, ajouta, répondant par un vers à la rime :

Ed io ne sento sulle spalle il pondo.

dans le jardin, dans la bibliothèque, dans les *stanze* ou loges de Raphaël. Sur son passage, il rencontrait des familles, des députations venues de toutes les villes et de tous les pays du monde ; il leur adressait quelques paroles gracieuses, d'un à-propos charmant, bénissait les objets de piété qu'elles avaient à la main, écoutait quelquefois leurs suppliques, leur adressait souvent quelque petit discours pieux et édifiant, puis leur donnait sa bénédiction.

On désirait beaucoup assister à cette heure de récréation du saint père. Sa conversation, en effet, était pleine de charme et d'agrément. Dans les épanchements de l'intimité, Pie IX aimait à se jouer et à sourire : la finesse de son esprit, sa vive et aimable ironie provoquaient souvent la gaieté de ceux qui l'entouraient, sans que cette gaieté s'exerçât jamais aux dépens de la charité. Un jour, peut-être, une plume aussi fine que celle de l'évêque de Belley, Mgr Le Camus, redira tous les traits d'esprit, toutes les aimables saillies, tous les mots charmants, toutes les spirituelles et pieuses leçons de ce nouveau François de Sales. Nous tenterons de raconter ici quelques-uns de ces traits, pris au hasard dans la longue vie du grand pontife : ces mots incisifs, pleins de grâce aimable et de fine bonhomie, nous feront mieux saisir le caractère intime de l'homme et du saint.

Un jour, c'était en 1864, les camériers de Pie IX avaient sollicité la faveur de pouvoir lui présenter en corps leurs félicitations, à l'occasion de l'anniversaire de son élection. Mgr Bastide, prélat français et aumônier

de notre armée d'occupation, fut chargé de prendre la parole au nom de tous, et il le fit en français.

« Ah! mon fils, répondit Pie IX en riant, si les italianissimes vous entendaient me parler en français, vous qui représentez en ce moment tous mes camériers !... Il est vrai qu'à Turin on ne parle guère italien et, qu'au temps de M. de Cavour, toutes les affaires se traitaient en français. Quant au pape, il entend volontiers tous les dialectes, puisqu'il est le père de tous les peuples. Et c'est une grandeur de Rome d'avoir pour souverain *un essere* [1] dont les ailes s'étendent jusqu'aux extrémités du monde. »

La promenade quotidienne du saint père, renfermé dans le Vatican, était devenue nécessaire pour sa santé et, aussi longtemps que ses jambes le permirent, il la fit au jardin, marchant d'un pas agile, qu'il ralentissait quelquefois, lorsqu'il s'apercevait de la fatigue des autres : « Il faut bien, disait-il alors en souriant, que j'aie pitié de ces bons cardinaux! » et ils étaient tous plus jeunes que lui.

L'allée du jardin, préférée par Pie IX pendant les chaleurs de l'été, est tapissée de volubilis et bordée d'orangers magnifiques qui, en se rejoignant, forment le plus agréable et le plus gracieux berceau de verdure qu'on puisse imaginer. A l'extrémité, s'élève une reproduction en miniature de la grotte de Lourdes, avec la statue de la vierge et la fontaine miraculeuse. Cette petite fontaine fut placée en cet endroit en 1874 : elle fut

1. Il est difficile de rendre en français avec toute son énergie, l'expression dont se servit le saint père.

offerte à Pie IX, au mois de mars, par M. Hispa de Toulouse. Pie IX se rendit avec toute sa cour dans la salle de la princesse Mathilde, pour la recevoir des mains de l'artiste. L'eau qui sortait de ce rocher factice avait été prise à la source même de la grotte de Massabielle.

Le souverain pontife s'avançant vers M. Hispa, agenouillé près de son œuvre, le bénit, et prenant sa tête entre ses mains, lui dit : « Mon ami, levez-vous et donnez-moi à boire ! »

Pie IX fit emplir un verre, puis bénit la statue, la grotte et, après avoir fait le signe de la croix, il but le verre d'eau qu'il lui présenta : « Maintenant, dit le pape, donnez à boire à ma cour. »

Tous les prélats ont bu à leur tour, puis le souverain pontife s'est fait expliquer les circonstances de l'apparition de la sainte Vierge et la disposition des lieux. « Vous avez fait plaisir au pape, a-t-il ajouté en se retirant, et le pape veut vous faire plaisir, venez demain. »

Et le lendemain, Pie IX plaçait lui-même, sur la poitrine du bon Français, la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre et lui remettait une médaille pour sa famille.

Depuis cette époque, le pape manquait rarement, dans ses promenades au jardin, d'aller visiter Notre-Dame de Lourdes et de réciter avec sa cour la salutation angélique. Il allait ensuite s'asseoir sur un modeste siège en fer, à l'ombre d'un saule pleureur, près de la fontaine de la *Zitella*. A côté, se trouve la basse-cour du palais et Pie IX aimait souvent à émietter, à travers le gril-

lage, du pain ou des gâteaux à de gracieux pigeons-paons dont le plumage était d'une blancheur éclatante, comme sa robe. Ce n'est pas sans émotion que, plus d'une fois, nous nous sommes prosterné devant cette image de Notre Dame de Lourdes, que nous y avons prié pour Pie IX, que nous avons parlé de ses vertus et de ses grandeurs à l'ombre du saule pleureur, en nous asseyant à l'endroit même où le bienheureux pontife aimait à se reposer.

Les entretiens de Pie IX étaient animés et variés : il y faisait constamment preuve d'une grande finesse d'esprit, d'une élévation de jugement extraordinaire et d'une fraîcheur de mémoire qui tenait du prodige. Il arrivait parfois qu'un des assistants citait un poète classique ou un vieil auteur chrétien: Pie IX, au grand étonnement de ceux qui l'entouraient, continuait la citation et, un jour, il récita ainsi toute une page de Virgile ([1]).

Il y a quelques années seulement, il nomma à un évêché d'Italie un religieux plein de savoir et de vertus; mais dont la modestie, égale à son mérite, alarmée de cet honneur inattendu, refusait de se rendre au choix du saint père. Après plusieurs refus, Pie IX l'appelle à Rome. Arrivé au Vatican, le religieux se jette aux genoux du saint père et le supplie de ne pas lui imposer un fardeau qui est au-dessus de ses forces. Pie IX réplique qu'il est juge en cette matière et qu'il n'admet pas de discussion sur ce sujet. Ne sachant plus quel argument apporter, le religieux fait valoir qu'il a presque perdu la mémoire.

1. C'était en 1871.

« Eh bien! répond le pape, c'est un désagrément, j'en conviens, mais qui ne peut nuire sérieusement à l'exercice des fonctions épiscopales. Savez-vous ce qu'il en peut résulter ? C'est qu'on ne pourra écrire sur votre tombe: Évêque d'heureuse mémoire, et c'est tout. »

Le bon moine ne put rien répliquer; mais son chagrin était profond et, Pie IX s'en apercevant, lui dit avec bonté: « Moi, aussi, j'ai craint un jour de perdre la mémoire et voici le moyen dont j'ai usé pour la conserver: tous les jours j'ai récité un *de profundis* pour les âmes du purgatoire, dans le but de conserver cette précieuse faculté. Faites de même et Dieu vous exaucera. »

Après sa promenade au jardin, Pie IX se retirait souvent dans la bibliothèque, il s'asseyait et les cardinaux et sa cour faisaient *couronne* autour de lui. La conversation devenait souvent générale et le pape y prenait toujours part. Au mois de juillet 1872, on parlait devant lui des folles élucubrations des journaux qui devisaient déjà sur le futur conclave. Pie IX, au milieu de l'entretien jeta, en riant, ces quelques mots caractéristiques : « Mon frère Gaëtan va entrer dans sa quatre-vingt-dixième année et, grâce à Dieu, il se porte bien. »

Quelques mois après cet entretien, le comte de Tauffkirchen, ministre de Bavière, étant reçu en audience, complimentait le pape sur sa bonne santé, en lui disant: « Votre Sainteté a l'air de rajeunir.

— L'air, seulement? Vous vous trompez, M. le comte. Je rajeunis véritablement. Ne savez-vous pas qu'on vient de m'inscrire dans la *Société de la jeunesse catholique d'Italie!* »

Pie IX riait volontiers et franchement des calculs que les ennemis de l'Église faisaient sur sa mort. Ce qui ne l'empêchait pas de plaisanter sur les souhaits d'une longévité merveilleuse qu'on lui adressait quelquefois. Un jour, une petite fille du pensionnat *Santo Spirito*, dans un compliment rimé, lui souhaita d'atteindre les années de Mathusalem. Le saint père, se tournant vers son entourage, lui dit en souriant : « J'espère bien que non ! »

Pie IX avait souvent des mots où la plaisanterie s'unissait à la bonne grâce. Mgr Vannutelli, était, à la mort d'Antonelli, *pro* substitut de la secrétairerie d'État. Le saint père, voulant récompenser son mérite, lui annonça en ces termes l'élévation qu'il avait résolu de lui donner : « Je vous enlève le *pro*, afin qu'il n'y ait pas de qui *pro* quo possible entre nous. »

— « Quant à vous, mon cher général, ajouta-t-il, en se tournant vers le général Kanzler qui était présent, je n'ose vous enlever votre *pro* (1); vous resterez fidèlement près de moi *pour* l'archange saint Michel, qui est le grand ministre des armes de l'Église. Soyez donc fier de votre *pro*. »

A l'occasion du jubilé pontifical de Pie IX, un évêque d'Irlande, offrit au saint père un présent d'une pauvre femme de l'île qui l'émut profondément : c'était un joli petit panier garni de fleurs et contenant quatre œufs. En prenant ce petit panier dans ses mains, Pie IX dit : « Je les accepte d'autant plus volontiers que c'est aujourd'hui vendredi : nous en ferons une belle omelette. »

1. Le général était depuis longtemps pro-ministre des armes.

Au mois d'août 1873, un pèlerin demandait à Sa Sainteté la permission d'emporter la plume avec laquelle elle venait de signer une supplique. « Mais, mon fils, répond Pie IX, s'il me fallait donner toutes les plumes que l'on me demande, toutes les oies du Capitole ne pourraient suffire à m'en fournir. »

Une autre fois, l'un de ses camériers lui présente son portrait et le prie, au nom de pauvres et bonnes religieuses, de vouloir bien écrire au bas quelques mots et d'y apposer sa signature. C'était une photographie aussi mal exécutée qu'infidèle pour la ressemblance. En la voyant, Pie IX ne put s'empêcher de se récrier et de protester qu'il ne pouvait écrire quoi que ce soit sur ce portrait qui semblait presque une caricature. Mais le camérier insiste, il fait valoir les désirs des religieuses, leur pauvreté qui ne leur permet pas d'en acquérir un autre ; elles ont dû déjà même faire quelque sacrifice pour acheter cette image si imparfaite. Le pape se laisse persuader et, prenant la plume, il écrit au bas les paroles que Notre Seigneur adressa aux apôtres pour les rassurer au moment où, le voyant apparaître sur les flots de la mer, ils l'avaient pris pour un fantôme : « *Nolite timere ; ego sum.* N'ayez pas peur, c'est bien moi ! »

A la veille de la réunion de l'un de ces congrès que Napoléon III ne cessait de proposer, dans le but de faire partager aux puissances la responsabilité de la destruction du pouvoir temporel, Pie IX se plaignait du peu de loyauté et de franchise dont on usait dans les négociations préliminaires. « Mais, Saint-Père, lui répond le prélat qu'il entretenait ainsi de ses soucis, pourquoi

n'usez-vous pas du pouvoir de Pierre ? — Ah ! mon cher fils, reprit-il, si j'avais eu le pouvoir de saint Pierre et si ma parole eût été assez puissante pour frapper de mort les souverains et les diplomates qui m'ont menti, j'aurais fait un cimetière autour de moi. »

En 1877, à la mort du cardinal de Angelis, Pie IX nomma le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, camerlingue de la sainte Église romaine. Quelques jours après cette nomination, des voleurs dépouillèrent l'image de notre Dame du Rosaire de l'église de Saint-Dominique de Pérouse d'une précieuse couronne et des perles qui l'ornaient. Ayant appris ce vol, le pape voulut le réparer et, dans ce but, il remit à l'évêque de Pérouse une couronne et un sceptre d'or destinés à la pieuse image. Le lendemain du jour où il avait fait cette offrande, Pie IX disait à plusieurs cardinaux, en présence du cardinal Pecci : « J'ai remis entre les mains du cardinal de Pérouse le sceptre et la couronne : depuis trop longtemps déjà le poids des années me rend ce fardeau bien lourd ! »

Pie IX eut-il le pressentiment de ce qui devait arriver ? Nous le croirions volontiers. Quoi qu'il en soit, quelques mois plus tard, il descendait dans la tombe et le cardinal Pecci était élevé sur la Chaire de S. Pierre sous le nom de Léon XIII.

Donnons encore quelques détails sur les audiences intimes données par Pie IX et qui font si bien ressortir son esprit d'à-propos et sa foi admirable. Le lecteur ne saurait se fatiguer de ces récits qui dépeignent, au vif et sans apprêt, la belle âme et le grand cœur de notre bien-aimé pontife.

En 1868, Pie IX recevait le jeune fils du docteur Conneau, ami du prince impérial, filleul de Sa Sainteté. « Mon ami, lui dit le saint père, je vais vous donner une mission ; vous allez être le *légat* du pape près du prince impérial. » Puis, en termes animés, pleins d'une grâce et d'une simplicité charmantes, il se mit à tracer devant son jeune auditeur le portrait d'un prince chrétien.

En 1874, un prélat lui fit remarquer que plusieurs dames, présentes à l'audience, portaient au col des médaillons avec son portrait, et Pie IX dit alors : « Quand vous regarderez ce portrait, songez moins à ma personne qu'aux maux actuels de l'Église, et priez Dieu d'y mettre bientôt un terme. »

Au mois de juin 1873, le saint père donnait une audience aux deux frères Lehmann, juifs convertis, devenus prêtres catholiques, d'une ferveur et d'un zèle admirables.

« Ah ! mes fils, s'écria Pie IX, en les voyant, venez et parlons des juifs.

— Très Saint Père, répondirent les deux frères, en se prosternant à ses genoux, Votre Sainteté déclarait, il y a quelques jours, dans un de ses discours, qu'il fallait se prosterner devant Dieu comme Jacob se prosterna devant Isaac. Eh bien ! nous, fils de Jacob, nous venons nous prosterner aussi devant celui qui continue Isaac sur la terre, devant le vicaire de Jésus-Christ.

— Ah ! c'est bien vrai. Je bénis comme Isaac. Mais Dieu soit loué ! le pape n'est pas aveugle comme Isaac,

et le pape n'est plus malade. Votre visite me fait plaisir, mes enfants, parce que, dans ces derniers temps, les israélites de Rome m'ont causé de la peine et de l'affliction. Ils dirigent tous les mauvais journaux, à Rome, contre moi et contre l'Église.

— Oui, Très Saint Père, beaucoup d'Israélites, mêlés au mouvement révolutionnaire, ressemblent en ce moment à Paul courant avec fureur sur la route de Damas pour aller persécuter l'Église naissante.

— Ils tomberont de cheval, » s'est écrié le pape, et il a ajouté tendrement : « Prions pour les israélites, afin qu'ils aient part au triomphe de l'Église. » Et alors il se mit à réciter l'oraison que l'Église fait entendre le jour du vendredi saint.

Les deux frères lui ayant présenté le panégyrique de Jeanne d'Arc, que l'un d'eux avait prononcé, la même année, dans la cathédrale d'Orléans :

« Ah ! Jeanne d'Arc ! a dit Pie IX ; Mgr Dupanloup désire beaucoup que je la béatifie. Je le désire aussi ; mais il faut attendre les circonstances. En ce moment, il se fait en France un grand mouvement vers le bien, ce qui prouve que la France reprend sa vie : mouvement vers Notre-Dame de Lourdes, mouvement vers Notre-Dame de la Salette, mouvement vers Notre-Dame de Chartres, mouvement vers Notre-Dame de la Garde, mouvement en l'honneur du Sacré-Cœur, et dans tous ces pèlerinages, on voit des officiers et des députés. A Lyon, vous avez aussi Notre-Dame de Fourvières. Il faut aimer beaucoup les pèlerinages, nous souvenant que nous sommes tous pèlerins sur la terre. »

Avec les enfants, Pie IX avait une grâce exquise, une bonté touchante : le 27 février 1876, il recevait Mr Guillaume Hutchison, gradué de l'université d'Oxford, et Mme Hutchison, convertis au catholicisme depuis plusieurs années. Leur jeune enfant, Jean-Marie-Pie-Benoît, né à Rome, pendant le Concile, les accompagnait. Le saint père a eu des attentions toutes particulières pour cet enfant : revêtu de l'uniforme si brillant et si original des gardes suisses, il s'était prosterné devant lui, pour réciter un petit compliment. Pie IX le regardait avec complaisance et, quand il eut achevé, il le releva. Le petit Jean-Marie porta aussitôt militairement la main à son front, le pape se mit à sourire et lui demanda : « Suisse, où est votre hallebarde ? » Et l'enfant de répondre avec esprit, en bon italien : « J'espère, si Dieu me donne la santé, de porter, un jour, quand je serai grand, le drapeau de Votre Sainteté. » Et le pape se penchant vers lui et faisant un geste imitatif des deux mains : « C'est bien, c'est bien, mon fils, il faut commencer par battre le tambour. » Puis, il lui posa affectueusement la main droite sur la tête : « Dieu te bénisse, mon petit suisse, et te conserve pour défendre en son temps le saint siège. »

Le jour anniversaire de la naissance du pape, le même enfant se présenta de nouveau devant lui. Confondu au milieu de la foule, avec son costume de suisse, il se tenait à genoux, quand le saint père traversa les rangs des nombreux pèlerins ; il avait à la main un bouquet.

« Où avez-vous pris ces belles fleurs, mon enfant ? » lui dit Pie IX, en souriant.

L'enfant n'osa répondre, il leva son bouquet vers le saint père, qui le prit et en respira le parfum. Jean-Marie avait cependant son petit compliment, et il le murmura aux oreilles de Pie IX : *Ad multos annos !*

Le saint père sourit doucement et, parlant à la foule il commenta cette parole, disant qu'on lui souhaitait de toute part beaucoup d'années, encore qu'il fût bien vieux, mais qu'il s'en remettait pour la vie comme pour la mort et comme pour toute chose à la volonté de Dieu.

« Vous êtes pleins d'autorité, vous avez le génie des entreprises, disait-il, le 2 avril 1877, à une députation d'Anglais qui étaient venus le remercier d'avoir élevé Mgr Howard à la pourpre romaine : « Vous possédez d'énormes richesses, vos vaisseaux parcourent les mers.... Mais ce n'est pas là ce que je vous envie. Je prie, ah ! je prie de toute mon âme pour la conversion de l'Angleterre. »

Puis Pie IX, après avoir prononcé ces paroles, ferma les yeux, leva la tête vers le ciel et sembla prier: on vit de grosses larmes s'échapper de ses paupières et rouler sur son visage.

Il ne négligeait jamais l'occasion d'instruire sans froisser, de donner des leçons sans blesser et sans rien perdre de sa bonne grâce. Le grand duc Nicolas, neveu de l'empereur de Russie, se rendit, en grand costume militaire, au Vatican, en 1872, et, après avoir causé avec respect et courtoisie, il pria le saint père de vouloir bien écrire quelques paroles au bas d'une photographie de Sa Sainteté qu'il lui présenta. Pie IX, prenant la plume,

écrivit ces mots: *Dominus benedicat regna et imperia et illuminet reges et imperantes !*

C'est ainsi que Pie IX consacrait le temps destiné à son repos et à sa promenade, accueillant ses enfants avec bonté, trouvant dans son cœur de douces et aimables paroles et laissant toujours dans les âmes de ceux qui l'entendaient de salutaires et pieuses impressions.

Aussi, tous ceux qui l'approchaient l'aimaient ; les prélats de sa cour, ses serviteurs l'estimaient autant qu'ils le vénéraient, et l'on peut affirmer qu'il a fait mentir le proverbe qui dit que nul n'est grand homme pour son valet de chambre.

A la suite de ces audiences et de ces quelques instants de promenade, Pie IX rentrait dans ses appartements, il congédiait son entourage, puis se rendait dans sa chapelle privée, où il restait en adoration devant le saint sacrement jusqu'à deux heures. Il allait alors dans sa salle à manger, où il dînait.

Ce repas était toujours très frugal : on y voyait invariablement un potage, un morceau de bœuf et une volaille bouillie, qu'on servait ensemble avec des légumes, selon l'usage romain. Le saint père ne touchait presque jamais au bouilli; il prenait quelques légumes, puis une légère friture, une côtelette ou un autre rôti, et pour dessert un fruit. Il ne mangeait jamais de pâtisseries, ni de plats sucrés : si, aux jours de grandes fêtes, son maître d'hôtel chargeait la table d'un mets supplémentaire, Pie IX s'en plaignait doucement et n'y touchait pas.

Ses familiers secrets apportaient les plats sur la table,

faisaient la génuflexion, puis se retiraient, le saint père se servait lui-même. Son caudataire et secrétaire intime, Mgr Cenni assistait à son repas. Quelquefois un beau chat noir se glissait dans la salle, derrière les familiers : le bon pape le caressait volontiers et le faisait participer à son dîner.

Dans les chaleurs de l'été, Pie IX se reposait un quart d'heure. La récitation du chapelet, du bréviaire et le travail occupaient les heures qui suivaient ces quelques instants de sieste.

Vers les quatre heures, il visitait une seconde fois le saint sacrement dans la chapelle où il avait dit la messe, et il faisait une nouvelle et courte promenade dans les loges de Raphaël.

Rentré dans ses appartements, Pie IX, à l'heure où sonnait l'*Ave Maria*, récitait avec ses familiers, l'*Angelus*, suivi du *De Profundis*, puis les audiences particulières recommençaient jusqu'au souper qui était à 9 heures en hiver et à dix heures en été. Ce dernier repas du saint père était d'une frugalité d'anachorète. Un bouillon, deux pommes de terre cuites dans l'eau avec du sel et sans beurre, ou deux pommes cuites et un fruit, tel était le menu.

Notre bien-aimé pontife se retirait ensuite dans sa chambre où ses serviteurs avaient tout préparé pour le pansement des exutoires qu'il avait aux jambes. Il ne consentit à recevoir leur aide que dans les derniers mois de sa vie, alors que l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de se panser lui-même. Jamais il ne consentit à ce que sa chambre fût chauffée, même par

les froids les plus rigoureux. Un de ses serviteurs, à tour de rôle, couchait dans une chambre voisine de la sienne et était toujours prêt à répondre à son appel.

Souvent le soir, l'un d'eux entendait le saint vieillard chanter à mi-voix quelque pieux cantique ou quelques versets d'une hymne de la liturgie sacrée.

Après avoir ainsi partagé son temps entre la prière et le travail, le pontife pouvait se livrer, sous la garde des anges de Dieu, à un sommeil réparateur, afin de recommencer le lendemain ce grand et sublime labeur qui incombe au chef de l'Église de Jésus-Christ.





Chapitre dix-septième.

LES VERTUS DE PIE IX.

Pie IX a pratiqué toutes les vertus. — Sa politique. — Sa foi et son humilité. — Le pape et l'homme. — La prière de Pie IX. — La messe de Pie IX. — Le sacré-Cœur de JÉSUS. — Confiance de Pie IX. — Sa patience dans la maladie. —Sa résignation. — Morts de Mgr de Mérode, des cardinaux Antonelli et Patrizi. — Le pape pardonne. — Son amour des âmes. — Le président Jefferson Davis. — Sa dévotion envers la sainte Vierge. — Dévotion à saint Joseph.



ONSEIGNEUR Nocella, que nous avons déjà cité, faisant l'éloge de Pie IX dans la chapelle Sixtine, en présence du sacré collège, prononçait ces paroles : « Il est encore un autre spectacle insigne que ce bon prince donna à son peuple..., l'exemple de ses grandes vertus. Elles étaient si remarquables qu'au moment où l'on imaginait qu'il s'était particulièrement appliqué à la pratique de l'une d'elles, on les voyait toutes briller en lui avec un tel éclat, qu'il eût été difficile de distinguer si l'une l'emportait sur l'autre. En d'autres temps, Dieu a suscité parmi les simples chrétiens des hommes dont la merveilleuse sainteté attirait tous les yeux sur eux; mais à notre époque, il a voulu faire briller la lumière des plus grandes vertus dans la personne du chef visible de l'Église, il a allumé en lui comme un flambeau splendide que toutes les nations pussent apercevoir en ce lieu élevé et qui pût leur servir de

guide dans leur route difficile. Qui pourrait dire aujourd'hui la puissance de cette lumière [1]? »

Ces paroles si vraies, prononcées par celui qui fut le familier et presque chaque jour le témoin des vertus du grand pape, nous paraissent justifier tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

Il est bien difficile d'analyser ces vertus cachées qui n'ont eu que Dieu seul pour témoin. La vie des saints ressemble à ces fleurs modestes qui dérobent aux yeux leur doux éclat, mais dont le suave parfum trahit toujours la présence. Ce que le monde, tout ce que ses plus intimes même ont pu comprendre des vertus de Pie IX, ne donne qu'une faible idée de leur perfection. Pour retracer ce tableau dans toute sa vérité, il vaudrait mieux attendre que l'Église elle-même ait commencé et achevé ces longs et consciencieux procès dans lesquels les témoins viennent déposer, sous la foi du serment, de ce qu'ils ont vu, connu et entendu. Ces minutieuses instructions pourraient seules nous révéler tous ces trésors.

Peu de papes, dit l'illustre évêque de Poitiers, auront eu, autant que Pie IX, le sentiment de la force de l'Église, de la force de la papauté. La disparition de tous les appuis et des secours humains n'a fait qu'affermir la conscience qu'il avait de sa supériorité sur ses adversaires. Réduit à une motte de terre, où on lui fait sentir qu'il a besoin d'être protégé du dehors, il garde toute la majesté d'une puissance qui domine également celles qui la combattent et celles qui la protègent.

1. Oraison funèbre, etc.

Pas un ambassadeur n'abordait Pie IX, et surtout ne le quittait, sans être forcé de reconnaître qu'il y avait là une personne royale et souveraine, devant laquelle toutes les autres devaient baisser le ton, et qui ne laissait oublier à qui que ce soit les rôles qui conviennent à chacun (1).

Ce sentiment de sa force et de sa grandeur, Pie IX le puisait dans l'assistance d'en haut, dans les promesses de Jésus-Christ. Sa foi invincible dominait tout. Les politiques s'étonnaient de sa constance, de sa vigueur. Il daigna lui-même un jour révéler son secret à un diplomate.

« Si les cabinets ont leur politique, dit-il, moi aussi, j'ai la mienne. » Et comme on lui demandait de vouloir bien la préciser : « Volontiers, dit-il. » Puis, levant vers le ciel son regard transfiguré par la foi, il dit lentement: « Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel. » Et se tournant vers son auditeur, il ajouta : « Vous connaissez maintenant ma politique ; soyez sûr qu'elle triomphera. »

Cette claire vue de la foi l'a toujours guidé, elle lui a fait découvrir les ruses de la politique humaine, l'a placé au-dessus des craintes terrestres. Mais autant il était convaincu de sa grandeur comme pape, autant il était persuadé de sa faiblesse comme homme.

« De moi-même, disait-il à une députation de catholiques belges, le 5 avril 1866, je ne suis rien; je suis comme la baguette de Moïse. D'elle-même, elle ne

1. Mgr Pie : *Entretiens avec le clergé*, etc., août 1866.

pouvait rien, elle n'était qu'un simple morceau de bois. Quand ce morceau de bois était à terre, il était inerte; mais quand il était entre les mains de Moïse, par la vertu de Dieu, il pouvait même opérer des prodiges. De moi-même, je ne puis rien; mais, comme vicaire de Jésus-Christ, entre les mains de Dieu, je puis tout, même faire des miracles. »

Quelqu'un lui faisant remarquer combien le mouvement des pèlerinages relevait et exaltait le pape au regard du monde, Pie IX répondit en souriant: « La papauté est relevée et exaltée, oui, mais voyez, le pauvre pape ne peut plus même se tenir debout. »

Discourant sur la nécessité de l'humilité, il a dit aussi qu'il fallait se défier des louanges et des applaudissements des hommes. Lui-même a entendu souvent les bruits de la foule, mais il en sait l'inanité.

« Je suis le dernier de tous, le serviteur des serviteurs, mais Dieu m'a appelé et m'a placé où je suis ; et parce qu'il m'a appelé, il ne m'a pas refusé les grâces dont il est généreux envers tous les états de la vie... Bien que le dernier de tous, bien qu'indigne, cependant, je suis le vicaire de Jésus-Christ et, comme tel, je parle et je dois parler.

« Soyons humbles. C'est dans l'humilité que nous devons chercher la gloire de Jésus-Christ, la gloire de l'Église et le salut des peuples, ainsi que le nôtre. »

Cette humilité de Pie IX se manifestait dans toutes ses actions. Quel souverain eut le commandement plus facile et plus doux? Quel prince se montra plus accessible aux grands et aux petits ? ses préférences sem-

blaient même se diriger vers les pauvres et les humbles. Il pouvait, en vérité, redire à ceux qui l'entouraient, ces paroles de Notre-Seigneur : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » C'est avec raison que son panégyriste a célébré la grâce de l'affabilité que la dignité de son visage et l'expression suave de ses yeux augmentaient encore, et cette force qu'il avait sur les autres et sur lui, comme le roi d'un empire que l'iniquité des hommes ne pouvait lui enlever.

Dans tout le cours de cette histoire, le lecteur a eu constamment sous les yeux le spectacle de cette fermeté et de cette douceur qui font comme le merveilleux composé du caractère de Pie IX. On peut lui appliquer ce que les historiens ont dit de saint François de Sales. « Son visage était toujours souriant et ses paroles douces comme le miel, » dit la sœur Marie Pichet dans le procès de canonisation du saint évêque de Genève. « Il était plein de grâces et d'affabilité avec toute sorte de personnes, raconte sainte Jeanne de Chantal, et il faisait quelquefois de petits contes de récréation. Jamais il ne faisait les choses brusquement..., il aimait tendrement les pauvres ; » il était « doux et facile envers les petits enfants, » et cependant « c'était l'âme la plus hardie » montrant « un courage invincible, » rapporte le P. de La Rivière. Ce portrait de saint François de Sales, tracé par ses historiens, n'est-il pas également celui de Pie IX ?

Il avait, du reste, pour le saint évêque de Genève une dévotion toute particulière : chaque jour, il lisait une maxime tirée de ses écrits. Le 19 juillet 1877,

il le proclamait docteur de l'Église et, le 21 novembre suivant, il le donnait comme protecteur à la presse catholique.

La charité était la source qui alimentait cette grande âme. Il aimait Dieu plus que lui-même. « Je suis prêt à tout, disait-il : si les ennemis de l'Église veulent faire de moi un martyr, je suis prêt. Mais ils n'auront qu'une victime de plus, et non pas un pape de moins (1). »

Reproduisant dans ses mœurs la pureté de saint Jean, l'apôtre virginal, son patron, il a passé sa vie, avant son élévation, comme depuis, à donner Dieu aux âmes et les âmes à Dieu.

Sa piété paraissait d'une manière éclatante dans la ferveur de ses longues prières, dans l'ardente dévotion avec laquelle il remplissait les saintes fonctions, dans les gémissements et les larmes qui ne venaient point d'une douleur particulière, mais que les outrages faits à la divinité tiraient fréquemment de sa bouche et de ses yeux (2).

Pie IX avait reçu du ciel le don des larmes. Bien souvent, pendant ses oraisons, quand il célébrait la sainte messe, il versait d'abondantes et précieuses larmes.

Sa vie entière fut d'ailleurs une prière continue ; la pensée de Dieu ne le quittait jamais ; et plusieurs fois dans la journée il se retirait pour prier dans sa chapelle. Nul ne connut comme lui la puissance de l'oraison. Il ne fit aucune action, ne rendit aucune décision dans les affaires, soit de l'Église, soit de l'État, sans implorer

1. Paroles adressées à Mgr Mermillod. — 2. *Oraison funèbre*, etc.

avant les lumières et les secours de l'Esprit-Saint. Il n'attendait rien des hommes ; son espérance était en Dieu et en Dieu seul.

« Dans ce temps de tribulations où nous nous trouvons livrés au pouvoir de nos ennemis, disait-il aux dames romaines ([1]), vous pouvez me dire : Nous aussi, nous avons travaillé, nos prières sont montées vers le ciel, on a répandu tant de larmes, et jusqu'à présent tout cela a été inutile....

« Le fait est que *tota nocte laborantes nihil cœpimus*. Les Romains ont vraiment prié, et ils ont prouvé leur fidélité et leur piété pendant l'obscurité de la nuit actuelle ; malgré cela, ils n'ont encore rien obtenu. Mais dites-moi, n'est-ce pas un triomphe que ces témoignages d'affection qu'on ne cesse de donner au saint siège ? N'est-ce pas un triomphe que cet esprit de prière qui se manifeste à Rome et partout? Il n'y a pas de plage si déserte, pas de rivage si lointain, d'où l'on n'élève des vœux pour notre délivrance; vos communions, vos prières ont été comme autant de suppliques que vous avez déposées aux pieds des autels et qui n'ont pas manqué d'atteindre leur but. »

La prière de Pie IX était aussi un grand sujet d'édification pour ceux qui le voyaient prier. Il disait la messe chaque matin à sept heures et demie. Il arrivait dans sa chapelle quelques instants avant l'heure fixée pour réciter les prières de la préparation. Il prononçait lentement et distinctement les paroles liturgiques : on

1. Le 12 avril 1874.

pouvait facilement le suivre et, aux inflexions de sa voix, on devinait les émotions de son âme.

Il nous souvient particulièrement d'une circonstance dans laquelle nous assistâmes à la messe du saint père : c'était le 6 juillet 1876, jour où l'Église célébrait l'octave de la fête du prince des apôtres. La liturgie de la messe et, l'évangile en particulier, se prêtaient aux plus heureux, comme aux plus saisissants rapprochements. Pierre, avec les disciples, était monté sur sa barque, vers le soir, et ils avaient gagné le large, car le vent était contraire. Vers la quatrième heure de la nuit, JÉSUS vint vers eux, en marchant sur les flots. A sa vue, les disciples furent troublés, ils crurent voir un fantôme. La crainte leur fit pousser des cris ; mais JÉSUS les entendant leur dit : « Ayez confiance ! c'est moi. » Pierre n'écoutant plus alors que sa foi dans le maître, s'écria : « Maître, si c'est vous, ordonnez-moi d'aller vers vous, à travers les flots ! » Et JÉSUS répondit : « Viens ! » Et Pierre descendit de la barque et se mit à marcher sur les flots au-devant de son maître. Mais bientôt il eut peur et, se sentant près d'être submergé, il s'écria : « *Domine, salvum me fac !* » JÉSUS lui tendit la main, lui disant : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ? » Et quand JÉSUS fut monté dans la barque, le vent cessa. Ceux qui se trouvaient dans la barque l'entourèrent et l'adorèrent disant : « Vous êtes vraiment le fils de Dieu ! »

Quel moment et quelle heure pour entendre, dans l'oratoire du pape, la lecture de cette scène émouvante, faite par le successeur même de Pierre !

On sentait, à l'accent de Pie IX, combien sa confiance était grande et sa foi entière ; sa voix attendrie en prononçant ces dernières paroles : *Vere filius Dei es*, en disait plus que tous les discours. On devinait les sentiments qui dominaient son âme et la maintenaient tranquille dans des sphères célestes, pendant qu'au bas la tempête grondait. Il était vraiment beau ce vieillard, pauvre, désarmé, courbé sous le poids des années et des douleurs, et cependant toujours debout, effrayant ses ennemis par sa sérénité, les terrassant par sa parole et en triomphant par son patient amour.

Au *memento* des vivants, Pie IX s'arrêta longtemps. Sa pensée faisant le tour du monde catholique, dont il a la sollicitude, y découvrait bien des faiblesses, bien des besoins pour lesquels il demandait la force et la grâce divines, bien des crimes et des ingratitudes pour lesquels il implorait le pardon.

Le moment de la communion venu, nous ne saurions exprimer avec quel accent de foi, d'amour et d'humilité, en se frappant la poitrine, il redit le *Domine, non sum dignus*. Nous en fûmes ému jusqu'aux larmes.

Après sa messe, Pie IX se rendit à son prie-Dieu pour entendre la messe dite par un de ses chapelains : l'auguste vieillard ne pouvait plus rester à genoux ; assis sur son fauteuil, il médita ou fit de pieuses lectures, et quand la messe fut terminée, il bénit les assistants et rentra dans ses appartements.

Sa dévotion envers la divine eucharistie était ardente : il favorisait et approuvait toutes les œuvres ayant pour but de l'honorer et de la faire aimer. Lorsque le

vénérable et bon père Eymard voulut fonder sa société des prêtres du saint sacrement, il trouva auprès du pape de puissants encouragements. « L'Église a besoin de ce secours, disait-il, qu'on se hâte de l'établir. » En 1859, il signait le bref d'éloges et, le 8 mai 1863, le décret d'approbation.

« Ah ! le saint sacrement, ajoutait-il, c'est le grand confort de l'Église en ces temps si malheureux ! »

Personne n'ignore ce que lui doit la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus : La béatification de la vierge Marguerite-Marie, ses indulgences accordées aux pèlerins de Paray-le-Monial, ses lettres à l'archevêque de Paris et aux députés de la France ont donné à cette dévotion un accroissement considérable, même dans ce cher pays de France où elle est née.

Le 21 juillet 1875, Pie IX recevait une députation de la pieuse association des *gardes d'honneur du Sacré-Cœur de* Jésus, établie dans le but de se partager la journée pour consacrer à Notre-Seigneur une heure d'amende honorable. Le pape consentit à accepter le titre de premier « garde d'honneur, comme une de ses plus douces gloires, » puis il dit :

« Nous n'avons ni fusils, ni canons à la manière des armées de ce monde ; mais nous avons l'arme de la prière, et avec elle l'assistance de Celui qui a dit : Je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

« Voyez ce qui vient de se passer dans une localité des États de l'Église, à Frascati. Tandis qu'on y célébrait la fête du Sacré-Cœur, un malheureux jeune homme

s'est permis de troubler la cérémonie par les actes les plus inconvenants.

« Huit jours après, un orage épouvantable a éclaté sur ce même village, et la foudre est venue frapper de mort ce jeune impie, qui se trouvait dans une maison d'iniquité. »

Lorsque Pie IX annonçait le triomphe de l'Église, il affirmait une espérance ferme ; mais jamais il n'a parlé en homme connaissant le jour et l'heure de la délivrance, comme certains journaux et quelques écrivains se sont plu à le dire. Il n'avait pas la prétention d'être prophète et il ne se laissait guider par les inspirations ou les prophéties de personne, dans les résolutions à prendre ou la conduite à tenir. Il ne se donnait pas pour un voyant : quant aux prédictions qui lui arrivaient de part et d'autre, s'il ne les repoussait pas toutes d'une façon absolue, il les accueillait avec une grande réserve et sous bénéfice d'inventaire.

« Depuis que je suis pape, dit-il un jour à ses familiers, beaucoup de béates ont prétendu m'avoir vu surnaturellement dans telle ou telle situation. Je n'y crois guère. Il y en a une cependant dont le récit m'a fait impression. C'était une fort sainte âme ; elle prétendait qu'un jour, étant en oraison, elle m'avait vu dans la main de Dieu comme un petit enfant. Je ne sais si c'est vrai : en tout cas, c'est ce que je voudrais être. »

Il acceptait tout, en effet, de cette main divine : les joies et les épreuves, les consolations et les tristesses et il la bénissait dans les unes comme dans les autres.

Les chagrins ne lui ont pas manqué et il les a supportés avec une grande égalité d'âme. Il savait maîtriser toutes ses douleurs.

En 1863, au mois d'Avril, lorsqu'il visita les provinces de Velletri et de Frosinone,il reçut à Ferentino les élèves du séminaire qui, en présence de toute la cour et d'un nombreux entourage de personnes, lui offrirent une corbeille remplie des médailles d'argent qu'ils avaient gagnées en prix, depuis plusieurs années. Pie IX les regarda avec un air de tendresse profonde : la vue de leurs frais visages, de leur costume ecclésiastique et de leur pieux recueillement amena dans son esprit un retour de tristesse. En les voyant devant lui, eux pauvres enfants, pauvres lévites, si jeunes, si purs, il a dit qu'il ne pouvait s'empêcher de songer à l'avenir qui leur était préparé par les méchants... qu'il ne pouvait, à cette pensée, maîtriser ni son émotion, ni ses larmes. Puis il s'est arrêté pour pleurer. Tous les assistants, voyant les sanglots soulever sa poitrine, et de grosses larmes couler de ses yeux, ont été irrésistiblement entraînés par un même mouvement de sensibilité... Cette scène a duré quelques minutes ; puis le pape, faisant un effort sur lui-même, a paru prier...Un doux sourire a éclairé son regard : « *Questa parentesi non c'era*, a-t-il dit, *ma Iddio l'ha voluto :* Cette parenthèse n'était pas le discours, mais Dieu l'a voulu. » Puis il continua son petit discours et remercia ces jeunes gens.

Aux douleurs dont les maux de l'Église remplissaient son âme, vinrent souvent s'ajouter de grandes

souffrances physiques : elles ne furent jamais capables d'altérer sa patience ni de troubler la paix de son âme. Après une très douloureuse opération, son médecin, étonné du courage qu'il avait montré, lui demanda s'il n'avait pas souffert. « Oh ! reprit-il en riant, vous m'avez fait voir plus d'étoiles que le père Secchi. »

Dans les derniers temps de sa vie, ses médecins le suppliaient d'éviter les grandes émotions des audiences et lui en représentaient les dangers pour sa santé : « Croyez-vous, dit-il, que je regretterais de mourir au milieu de mes enfants, en leur parlant, en les bénissant ? »

Nulle épreuve ne lui fut épargnée. Nous ne parlons pas seulement des infirmités qui affligèrent sa vieillesse ; mais la disparition de ses familiers, de ses conseillers les plus intimes, de plusieurs membres de sa famille vint attrister ses dernières années. Mgr de Mérode, celui qui approcha le plus près de son cœur et dont les vertus et le dévouement sans réserve méritaient une telle prédilection, le devança dans la tombe. En 1876, le ministre, qui pendant vingt-huit ans avait été son conseiller le plus intime et l'exécuteur de ses volontés, succombait les armes à la main. Le cardinal Antonelli aura nécessairement sa part, devant la postérité, des gloires incomparables de ce long et immortel pontificat : la politique, la haine et la révolution ont amoncelé autour de sa tombe de nombreuses calomnies, suscité bien des doutes qui ne permettent pas de le juger aujourd'hui avec impartialité. Pie IX le regretta sans doute ; mais il ne le pleura point comme il pleura,

quelques semaines plus tard, le bon et vertueux cardinal Patrizi, père des pauvres, administrateur spirituel du diocèse de Rome, pendant toute la durée du pontificat de Pie IX.

En 1869, son frère aîné, le comte Gabriel Mastaï, vieillard nonagénaire, fit une chute très grave à son âge. Pie IX ayant appris son état se rendit à la *Scala santa* et gravit avec peine les degrés de ce saint escalier, pour obtenir le rétablissement de la santé de son frère.

Quand il apprit sa mort, il resta plusieurs heures enfermé dans ses appartements, puis il descendit à Saint-Pierre pour prier.

Dans les premiers jours de janvier 1877, le comte Louis Mastaï, fils de ce frère aîné, mourait à l'âge de 63 ans à *San Benedetto del Tronto.* La résignation de Pie IX en présence de ces deuils fut admirable.

Autant Pie IX était ferme quand il s'agissait des principes de la vérité, autant il était indulgent et bon vis-à-vis des personnes.

Il n'avait qu'un désir, en effet, celui de pardonner et de réconcilier avec Dieu ceux qui persécutaient l'Église. Sa manière d'agir le prouva plus d'une fois. On a pu dire avec raison : « Pie IX aurait pu n'être qu'un grand pape, ses ennemis en feront un grand saint. »

Le président des États confédérés d'Amérique, Jefferson Davis, fait prisonnier après la guerre civile de 1866, gémissait, abandonné de tous, victime de la calomnie et des mauvais traitements de ses ennemis. Au milieu de ses cruelles angoisses, « une voix amie, ra-

conta-t-il lui-même, vint me réjouir et me consoler dans ma cellule solitaire. Le saint père m'envoya son portrait, sous lequel il avait écrit, de sa propre main, la douce invitation que Notre-Seigneur fait à tous ceux qui sont oppressés par la souffrance : *Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai.* » Touchante invitation, en effet, qui s'adressait non seulement au prince humilié et vaincu, mais encore au protestant.

Jefferson Davis en fut ému et lui-même, après la mort du pape, a fait connaître ce trait de délicate charité.

Pie IX était un saint : tel fut le sentiment unanime de tous ceux qui l'ont connu. Sa vie fut véritablement une succession de faits étonnants et surnaturalisés par la grâce.

Il écrivait lui-même un jour à l'évêque de Lanciano : « Si nous repassons en esprit l'âpre sentier que nous avons parcouru, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une suite continuelle de prodiges ; nous pouvons à bon droit augurer que ce qui nous reste à parcourir nous promet des merveilles encore plus éclatantes C'est pourquoi nous devons espérer contre toute espérance. »

L'évêque de Versailles disait dans un de ses mandements : Il est aisé de reconnaître dans l'histoire de Pie IX une multitude de faits qui supposent une intervention spéciale du ciel. Son élection, son exil, son retour à Rome, le dévouement des catholiques, le denier de saint Pierre, l'armée pontificale, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le concile

du Vatican, tous ces événements sont autant de faits de l'ordre divin.

Sa belle vieillesse ne fut-elle pas surprenante ? L'âge n'affaiblit point en lui la mémoire, la vieillesse n'émoussa point son esprit toujours vif, et les rides ne rendirent pas dur et sévère son visage.

Sans doute, il avait droit à une protection spéciale de la Mère de Dieu, ce pontife qui l'avait tant honorée sur la terre ! Il ne cessait de l'invoquer et de la prier de sauver Rome, il en parlait dans presque tous ses discours, il se mettait, lui et son peuple, sous sa maternelle protection, et il se proposait de se rendre au pied de son autel, dans la basilique libérienne, si Dieu lui accordait la délivrance, comme, en 1850, il s'y était rendu, le lendemain de son retour de Gaëte.

En 1874, l'évêque de Tarbes, dans le diocèse duquel se trouve la grotte miraculeuse de Lourdes, lui présenta un magnifique cadre au milieu duquel était un émail cloisonné, du plus beau dessin, représentant la très sainte Vierge, telle qu'elle apparut à la petite Bernadette. Nous ne décrirons point cette œuvre d'art digne en tout point de celui auquel on l'offrait. Un chevalet de bronze permettait de dresser ce cadre sur le bureau même du souverain pontife. Pie IX considéra attentivement chacun des émaux, lut les inscriptions, puis son regard et son cœur se reportèrent vers la douce Vierge, et joignant les mains sur sa poitrine, il dit : « Sainte Mère, écoutez mes vœux ; pénétrez profondément mon cœur des plaies du Crucifié. » En même temps que les lèvres du pontife prononçaient ces paroles, sa

main s'appuyait avec plus de force sur sa poitrine ; il semblait qu'il voulût lui-même enfoncer dans son cœur le glaive des souffrances. L'évêque reprit les strophes du *Stabat :* « Partagez avec moi les peines de votre Fils blessé et sanglant, qui pour moi a daigné souffrir. »

Le pape disait ensuite une nouvelle strophe, et ainsi, dans ce délicieux entretien, la prière sublime qui célèbre la compassion de Marie fut récitée presque entièrement.

De nouveau, Pie IX tourna un regard de confiance vers l'image de Marie : « Voici, dit-il, toute mon espérance, car des espérances humaines, il n'y en a pas. Salut donc, étoile de la mer ! salut donc, Mère de notre Dieu, Marie toujours Vierge, Marie, Porte heureuse du ciel ! »

Joignant une seconde fois les mains, le pape récita avec l'évêque de Tarbes l'hymne *Ave Maris Stella.*

L'évêque demanda que le présent du *sanctuaire de Lourdes* fût sans cesse sous les yeux du souverain pontife, sur le bureau même où il travaillait. Pie IX choisit une place meilleure encore : « Non, dit-il, je mettrai ce tableau dans mon oratoire, là où je vais plusieurs fois chaque jour adorer le divin sacrement. Et si mon âme est désolée, s'il me semble que Dieu est sourd à notre voix, je lèverai mes yeux vers l'Immaculée : Elle priera avec nous, Elle priera pour nous. »

Le pape exprima ensuite toute la joie qu'il éprouvait à la vue des miracles de grâce qui s'opèrent à Lourdes, à la vue surtout de tant de conversions, de prières si ferventes pour l'Église et pour la France.

Pie IX donna également un grand développement à la dévotion envers saint Joseph, l'époux de la Vierge immaculée. Il le choisit pour patron de l'Église universelle, il approuva de nombreuses prières en son honneur, il les enrichit d'indulgences.

Tel était Pie IX.

Bien des fois, dans notre vie, nous avons eu le bonheur et la joie de le voir ; toujours sa vue nous a causé une profonde et vive émotion. Nous l'avons vu dans tout l'éclat et toute la majesté des fonctions sacrées, à Saint-Pierre, porté sur la *Sedia gestatoria*, au milieu des lumineuses vapeurs de l'encens, bénissant la foule ou lançant l'anathème contre les usurpateurs du pouvoir temporel ; nous l'avons contemplé, au milieu des sept cents évêques, présidant les solennelles assises du Concile du Vatican ; nous l'avons vu dans la simplicité et l'affabilité d'une audience particulière ; nous l'avons entendu parlant avec la double autorité de son caractère et de son génie, s'adressant aux pèlerins accourus de toutes les parties de la terre ; nous nous sommes prosterné avec lui, près du tombeau de saint Pierre, devant l'auguste sacrement de l'autel ; nous l'avons suivi dans quelques-unes de ses promenades, alors qu'en dehors des portes de la ville éternelle, il mettait pied à terre et s'avançait d'un pas ferme et noble, entouré de ses prélats domestiques ; nous l'avons revu prisonnier dans son Vatican, courbé sous le poids de l'âge et des épreuves, appuyé sur son bâton, mais marchant le visage calme, souriant et plein d'une majesté et d'une sérénité inexprimables, et toujours nous

nous sommes dit : Celui-ci est véritablement le vicaire de Jésus-Christ. Nous nous rappelions le Sauveur lui-même parcourant la Judée, attirant et séduisant tous les peuples par sa douce bonté, l'autorité de sa parole et la vertu divine qui s'exhalait de toute sa personne.

Aussi « le monde entier le vénérait : il le sentait et il le proclamait plus grand que ses ennemis, plus grand que leur haine et leur hostilité. Une seule chose a paru manquer à l'éminente gloire du très regretté père : il n'a pas vu le jour où l'Église recouvrerait ses droits et sa liberté. Dieu a jugé sans doute qu'il valait mieux, en délivrant son âme des tempêtes du siècle et ses yeux des larmes, lui accorder cette gloire et cette félicité qui ne connaissent point de limites dans le temps ni de bornes dans la jouissance. Il est allé, ce saint prince, recevoir un empire qu'il n'a point abdiqué, mais qu'il a échangé, en vertu des droits de la foi, pour cette Jérusalem céleste, où placé maintenant, il dit : Ce que nous avions entendu dire, nous l'avons vu dans la cité du Dieu des vertus, dans la cité de notre Dieu qu'il a bâtie lui-même.

« Quand viendra à briller le jour de cette paix si désirée pour l'Église, notre grand pontife aura aussi sa gloire ; car, tous ceux qui en jouiront reconnaîtront qu'ils la doivent en grande partie à sa constance, à ses travaux, à ses prières.

« Pour toi, âme bienheureuse, ornement insigne et honneur du suprême pontificat, jouis de la couronne immortelle de tes mérites. Dieu t'a donné de quitter

cette terre en illustre triomphatrice de ces temps d'iniquité ; il a donné à ta vertu l'affection, le regret, la louange du monde, et peut-être il donnera un jour à ta mémoire d'être consacrée par le culte des Saints [1]. »

1. *Oraison funèbre* par Mgr Nocella.





Chapitre dix-huitième.

MALADIE ET MORT DE PIE IX.

Maladie et rétablissement de Pie IX. — Ses derniers actes. — Consistoire du 28 décembre 1877. — Cardinaux créés par Pie IX. — Évêchés fondés. — Évêques préconisés. — Le 2 février. — Discours de Pie IX. — Audience du 6 février 1878. — Nuit du 6 au 7 février. — La journée du 7 février. — Derniers moments de Pie IX. — Dernières paroles. — Sa mort. — Sa notification à Rome. — Douleur et manifestations. — Le corps à Saint-Pierre. — Sépulture de Pie IX. — Son futur tombeau. — Touchante humilité. — Espérances des catholiques. — Sentiments populaires sur la sainteté de Pie IX. — Translation de sa dépouille à Saint-Laurent. -- La nuit du 13 juillet 1881. — Tombe de Pie IX. — Translation de son cœur dans l'église souterraine de Saint-Pierre.



LE 21 novembre 1877, Pie IX, après avoir reçu un pèlerinage conduit par l'évêque de Carcassonne, éprouva un refroidissement ; il fut obligé de garder le lit. Depuis plusieurs mois du reste, il ne pouvait plus faire usage de ses jambes et il célébrait la sainte messe assis sur son fauteuil. Pendant quelques jours, sa santé inspira de sérieuses inquiétudes. La vigueur de son tempérament, les soins qui lui furent prodigués, la protection de la sainte Vierge contribuèrent à un rétablissement qui sans être complet, ramena l'espérance.

On avait remarqué d'ailleurs que l'amélioration datait du jour de la fête de l'Immaculée Conception, le 8 décembre, et les catholiques d'Italie, par un appel adressé à la catholicité, se disposaient à célébrer, en juin

1878, l'époque mémorable où Pie IX devait atteindre les années du pontificat du prince des Apôtres, saint Pierre, à Antioche et à Rome. Afin de répondre aux intentions connues du saint père et pour satisfaire aux besoins de l'heure présente, le conseil de la *Fédération* des sociétés catholiques de Rome, proposa, à cette occasion, des distributions abondantes de secours aux écoles et aux établissements d'éducation de la ville. On espérait ainsi opposer une barrière à l'impiété qui pervertit la jeunesse, dans les écoles athées ou protestantes.

Mais le monde catholique ne devait point recevoir cette nouvelle joie et Dieu réservait à son serviteur une meilleure et plus durable félicité.

Pie IX néanmoins se rétablissait, il pouvait s'occuper des affaires de l'Église, recevoir les cardinaux et les évêques. Le 15 décembre, l'évêque d'Annecy, avec une députation de son clergé, était admis à lui offrir les sentiments de reconnaissance de son diocèse pour l'élévation de saint François de Sales au rang des docteurs de l'Église et lui présenter, au nom des filles de la Visitation, un magnifique reliquaire contenant des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal.

Le 28 décembre 1877, il pouvait tenir un consistoire, créer deux cardinaux et préconiser six évêques. Il prononça une courte allocution, que nous devons conserver, comme les derniers et précieux enseignements d'un père mourant.

« Vénérables frères,

« Votre concours et le spectacle que nous donne

votre présence nous offrent l'occasion que nous avons si vivement désirée, à savoir de rendre grâces à chacun de vous pour les marques d'affection dont vous nous avez comblé avec tant de charité en ce temps où nous avons été affligé par la maladie.

« Nous sommes heureux d'accomplir aujourd'hui ce devoir de reconnaissance, vénérables frères ; nous nous réjouissons dans le Seigneur d'avoir éprouvé combien vous êtes de fidèles appuis pour soutenir la charge du ministère apostolique, et nous le remercions aussi d'avoir ressenti cette douce consolation de voir les nombreuses tristesses de notre âme adoucies par votre vertu et par la constante affection de votre charité.

« Mais, en nous réjouissant ainsi de votre tendresse et de votre zèle pour nous, nous le reconnaissons très bien, chaque jour, nous avons un plus grand besoin de votre coopération et de celle de tous nos vénérables frères et des fidèles, afin que le secours de Dieu nous soit toujours présent dans les besoins si grands que nous éprouvons avec l'Église, en notre temps.

« Aussi nous vous exhortons puissamment, vénérables frères, surtout ceux d'entre vous qui exercent le ministère épiscopal dans le diocèse qui leur est confié, vous et chacun des pasteurs qui dirigent le troupeau du Seigneur dans l'univers catholique tout entier, à répandre pour nous et pour l'Église, devant la divine clémence, des prières assidues.

« Oui, que ces prières lui soient offertes, afin qu'Elle nous donne, malgré la faiblesse de notre corps, la force de l'âme nécessaire pour soutenir vaillamment le com-

bat qui presse, qu'Elle jette un regard sur les difficultés et les injures auxquelles l'Église est soumise ; que, remettant toutes nos fautes, Elle donne la gloire à son très saint nom, et qu'elle nous accorde, avec le don de la bonne volonté, le fruit de cette paix que les chœurs des anges annoncèrent aux hommes lors de la naissance du Seigneur. »

Il nous paraît utile de consigner ici, à l'occasion du dernier consistoire tenu par l'immortel pontife, le nombre des cardinaux qu'il a créés, des diocèses qu'il a établis, des évêques qu'il a préconisés. Cette statistique suffirait pour donner une idée de tout ce que Pie IX a fait pour étendre le règne de Jésus-Christ sur la terre, en multipliant d'une part les ouvriers évangéliques, et de l'autre, en admettant toutes les nationalités au cardinalat. Il a même choisi pour résider auprès de lui, faisant partie de la curie romaine, des cardinaux de diverses nations et il a introduit un prélat du nouveau monde dans le sacré collège. Pendant son long pontificat, il a créé cent vingt-trois cardinaux.

L'institution des évêques a toujours été regardée comme un des actes les plus glorieux et les plus méritants des pontifes romains. Les anciens historiens, et la sainte liturgie elle-même, n'omettent jamais de mentionner le nombre des évêques créés par le pape dont ils retracent la vie ou célèbrent les louanges. Pie IX a élevé vingt-quatre diocèses au rang de métropoles ; il a créé cinq nouveaux diocèses métropolitains. Cent trente-deux diocèses lui doivent leur existence. Nous ne comptons pas ici les délégations et les

vicariats apostoliques dont nous avons parlé ailleurs. Il a préconisé, pendant son long pontificat, deux mille cent archevêques ou évêques, et aujourd'hui, il n'y a plus dans le monde catholique que 74 évêques qui n'ont pas reçu de lui la juridiction épiscopale. Les annales de l'Église n'ont jamais enregistré un pontificat aussi fécond.

Il est inutile de revenir sur les événements qui précédèrent la mort de Pie IX : nous avons raconté en leurs temps la mort de Victor-Emmanuel, l'avènement du roi Humbert et la protestation de l'auguste pontife. Le 2 février, la ville de Rome célébrait, par de nombreuses communions et par un pieux concours de la jeunesse et de l'enfance dans les églises du Gesu et de Saint-Ignace, le soixante-quinzième anniversaire de la première communion de Pie IX. Presque à la même heure, le souverain pontife recevait dans la salle du Trône, les délégués des chapitres, des paroisses, des couvents et des confréries de Rome qui venaient, selon l'usage, lui offrir les cierges de la Chandeleur. Pie IX les reçut et trouva assez de forces pour leur adresser de touchantes paroles qui furent comme son testament.

« C'est, dit-il, une consolation de vous voir réunis, « formant autour de moi une agréable couronne de fils « dévoués. Je vous remercie du zèle que vous manifestez « pour le salut des âmes.

« Je vous dirai une seule chose dans cette circons- « tance et je vous congédierai ensuite. Je sais qu'il « y a, dans les diverses paroisses, des ignorants qui,

« ne savent pas même les choses les plus nécessaires
« de la religion. Je sais bien encore que les parents
« sont coupables de laisser leurs enfants grandir dans
« cette ignorance religieuse; mais je sais aussi que
« nous devons courir après les pécheurs pour les con-
« vertir et les ignorants pour les éclairer.

« Cherchez donc les ignorants, éclairez-les avec
« zèle, pour qu'il ne puisse pas être dit qu'il y a dans
« ce centre du monde des âmes qui ignorent les prin-
« cipaux mystères de notre sainte religion. Employez
« tous vos efforts à ôter de Rome cette honte et, que
« moyennant votre zèle et vos prières pour la conver-
« sion des âmes, la lumière de la vérité brille partout
« dans cette ville sainte.

« Voilà les seules paroles que je tenais à vous
« adresser dans cette circonstance, mon état de fai-
« blesse ne me permettant pas d'en dire davantage.
« Et maintenant je vous bénis. Je bénis vos person-
« nes, vos maisons religieuses, toutes les âmes qui
« vous sont confiées. Que cette bénédiction vous ac-
« compagne tous les jours de votre vie, et qu'elle
« soit le thème de vos prières et de vos louanges,
« quand il plaira à Dieu de vous appeler dans la gloire
« du paradis. »

Le 6 février, Pie IX donnait audience au conseil de direction de la société romaine pour les intérêts catholiques. Le duc Scipione Salviati, président de la société, le prince Camillo Rospigliosi, le chevalier Tongiorgi, qui étaient à la tête de cette députation offrirent à Sa Sainteté cinq gros volumes contenant

les innombrables adhésions des catholiques italiens à la protestation contre le projet de loi sur les abus du clergé.

Pie IX leur exprima sa satisfaction, les bénit, eux et tous les membres de la société qu'ils représentaient. Le saint père semblait bien portant, il était calme et enjoué comme à l'ordinaire. Le soir, son médecin avait remarqué les premiers symptômes d'une fièvre légère; mais il n'en conçut aucune inquiétude.

Pendant la nuit, son sommeil fut plusieurs fois interrompu et, à trois heures du matin, il appela son camérier de service, qui lui donna quelque fortifiant. Pie IX se rendormit, il semblait revenu à son état ordinaire.

Un peu avant cinq heures du matin, une grande agitation, des frissons, une respiration inquiète et fréquente, inspirèrent de nouveau des inquiétudes. A huit heures et demie, le pouls était pressé, mais bas, et les voies respiratoires paraissaient embarrassées par un fort catarrhe. Malgré la gravité de ces symptômes, le pape conservait la plus parfaite lucidité d'esprit, et, quand Mgr Marinelli, son confesseur, se présenta, il lui dit: « *è finito*, c'est fini! » puis il demanda le saint Viatique. A neuf heures, le prélat lui administrait le sacrement de l'extrême-onction. A dix heures, le pouls était à peine sensible. Le cardinal-vicaire ordonna d'exposer le saint sacrement dans toutes les paroisses.

Cette nouvelle, tombée comme un coup de foudre, produisit parmi la population romaine une émotion difficile à décrire. En un instant la place de Saint-

Pierre fut envahie par la foule qui allait sans cesse en grossissant : les piétons et les voitures arrivaient par les rues adjacentes. Toute la ville de Rome était sur pied. L'inquiétude et la douleur étaient écrites sur les visages. On était atterré par la perspective de l'incomparable malheur qui menaçait Rome, l'Église et le monde. On interrogeait les gardiens du Vatican; mais ceux-ci restaient muets ; on se rendait dans la basilique de Saint-Pierre. Qui pourrait dire les ferventes prières qui montèrent vers Dieu et les larmes qui furent versées devant le saint sacrement exposé? Mais le ciel se montra sourd à ces supplications et le mal continuait ses progrès rapides: le froid et la lividité de la mort envahissaient déjà les extrémités du corps de l'auguste vieillard, et un râle, de sinistre augure, se faisait entendre. L'esprit du saint père restait toujours calme et lucide.

Les antichambres se remplissaient de toutes les personnes appartenant à la cour pontificale. Les cardinaux, les membres du corps diplomatique, les gardes-nobles, les princes et autres personnages s'y trouvaient confondus, animés d'un même sentiment, celui d'une profonde douleur mêlée d'une mortelle inquiétude.

Vers midi, Pie IX, prenant son crucifix, placé sous son oreiller, le baisa et s'en servit pour bénir ceux qui l'entouraient. Les médecins constatèrent alors que la respiration du pontife était devenue plus embarrassée. Tous les membres du sacré collège étaient dans la chambre du saint père et, à ses côtés se tenaient le cardinal Bilio, grand pénitencier, et Mgr Marinelli.

Les prières de la recommandation de l'âme furent alors récitées et souvent interrompues par les sanglots de l'assistance. Quand le cardinal-pénitencier récita l'acte de contrition, on vit Pie IX recueillir ses forces et on l'entendit proférer ces paroles : « Avec votre sainte assistance... *Col vostro santo ajuto.* »

Puis, comme si ce dernier acte de repentir avait suffi pour effacer les taches légères qui pouvaient encore ternir l'éclat de sa belle âme, on l'entendit réciter ces autres paroles : « *In domum Domini ibimus :* Nous irons dans la maison du Seigneur. »

Le cardinal continua la récitation des prières ; mais lorsqu'il fut arrivé à ces admirales paroles : *Partez, âme chrétienne...*, la voix s'arrêta sur ses lèvres et l'émotion l'empêcha de continuer ; alors Pie IX, par un extrême et sublime effort, lui dit : « *Si ! si ! Proficiscere... Oui, oui, pars, mon âme !...* »

La respiration se fit de plus en plus pénible et le râle devint de plus en plus fort. Le vénérable mourant conservait néanmoins la liberté de son esprit, et il fit comprendre à plusieurs reprises combien il lui était pénible de ne pouvoir exprimer ses pensées. Le cardinal Bilio lui demanda de bénir le sacré collège, et Sa Sainteté levant la main droite l'étendit pour donner sa dernière bénédiction.

Vers les quatre heures, ses yeux commencèrent à se voiler : l'agonie commença. On ne saurait donner une idée des souffrances de cette longue agonie qui dura deux heures.

A cinq heures et demie, le cardinal Bilio récita les

mystères douloureux du Saint-Rosaire, auquel répondirent tous les assistants. Il en était à la récitation du quatrième mystère, lorsque ceux qui étaient près du lit aperçurent une dernière larme qui effleurait les cils du saint pontife; le râle diminuait sensiblement, les paroles de l'absolution furent alors répétées une dernière fois, à haute voix, et les cloches de Rome sonnant l'heure de l'*Ave Maria*, Pie IX rendit le dernier soupir. Il était cinq heures trois quarts, le jeudi 7 février 1878. Il semblait que la Vierge sainte avait choisi l'heure où la terre la salue comme la *femme bénie entre toutes les femmes*, pour appeler à elle l'âme immortelle et pure de son serviteur.

Ce fut un moment de suprême douleur!

Le cardinal grand pénitencier récita le *Requiem æternam*, et tous les cardinaux, prélats, gardes, familiers s'approchèrent de ce lit et voulurent encore baiser cette main qui ne s'était jamais levée que pour bénir. Le souverain pontife à peine expiré, les médecins rédigèrent l'acte de décès suivant :

« Nous soussignés, certifions que Sa Sainteté le pape Pie IX, atteinte depuis longtemps d'une lente bronchite, a cessé de vivre, à la suite d'une paralysie pulmonaire, aujourd'hui 7 février 1878, à cinq heures quarante de l'après-midi.

« Dr *Antonini*, médecin ;
Dr *Ceccarelli*, chirurgien ;
Dr *Petacci*, assistant ;
Dr *Tapai*, assistant. »

Dès le lendemain, à la première heure, les Romains

lisaient aux portes des églises la notification de la mort de Pie IX, par le cardinal-vicaire. L'éminence rappelait en peu de mots que la vie du regretté pontife « avait été une série de bienfaits abondants, dans l'ordre spirituel, comme dans l'ordre temporel. »

Le vendredi 8 février, à huit heures du matin, le cardinal camerlingue, revêtu du costume violet, en signe de deuil, se rendit accompagné du Tribunal et des clercs de la Chambre apostolique, dans l'appartement mortuaire. Les pénitenciers de la basilique de Saint-Pierre gardaient le corps du pontife défunt dont le visage avait été recouvert d'un voile.

Après une courte prière, le cardinal ordonna de lever ce voile, il frappa trois légers coups sur le front du mort, avec un marteau d'argent, en l'appelant chaque fois par son nom. Puis il se tourna vers les assistants, et leur dit : « *Papa vere mortuus est*, le pape est vraiment mort. »

Après avoir récité le *de Profundis*, il aspergea d'eau bénite le cadavre, et il se fit remettre l'anneau du pêcheur qui fut brisé dans la première réunion des cardinaux.

La mort de Pie IX produisit une douloureuse impression. Dès que la nouvelle en fut officiellement connue, les magasins se fermèrent, et le peuple se rendit comme la veille aux abords du Vatican et dans la basilique de Saint-Pierre. Chacun semblait se rendre compte des complications redoutables que cette mort pouvait amener dans les affaires d'Italie, de l'Europe et de l'Église. Ces manifestations muettes avaient leur éloquence.

Après avoir été embaumé, le corps du saint père fut exposé dans une des salles du Vatican, où la noblesse

et la bourgeoisie romaines vinrent le visiter. Le samedi soir, 9 février, vers les cinq heures, le corps de Pie IX, revêtu de ses habits pontificaux et de la chasuble rouge, fut placé sur un lit de repos, tendu de soie rouge. La tête fut couverte de la mitre d'or, et, dans ses mains croisées sur sa poitrine, on plaça un modeste crucifix. Il était six heures et demie quand les porteurs pontificaux soulevèrent le lit funèbre, pour le transporter dans la chapelle du Saint-Sacrement de la basilique vaticane.

Le cortège fut imposant : il s'ouvrait par les gardes suisses placés sur deux rangs, les *palafrenieri* et le clergé tenant des torches allumées. Les massiers et un autre détachement de la garde suisse précédaient immédiatement les dépouilles vénérées du chef de l'Église. Les gardes nobles et les pénitenciers de Saint-Pierre entouraient le lit funèbre, que suivait *la famille* du saint père, composée de leurs Excellences Révérendissimes Mgr Ricci, majordome ; Mgr Macchi, maître de chambre ; Mgr Samminiatelli, aumônier, et les illustrissimes *Monsignori* Negrotto, Casali del Drago, di Bisogno et Della Volpe, camériers secrets participants, ainsi que Mgr Vannutelli, substitut de la secrétairerie d'État. On voyait encore à leur suite le marquis Sacchetti, grand fourrier, le marquis Serlupi, grand écuyer, et le commandeur Flippani, maître d'hôtel.

Le duc de Castelvecchio, commandant des gardes nobles ; le prince Altieri, capitaine, et plusieurs autres officiers du même corps d'élite faisaient partie du cortège.

Les cardinaux en très grand nombre suivaient deux

à deux, psalmodiant l'office des morts, et portant à la main des cierges.

Les princes Philippe Orsini, assistant au trône pontifical, Marc Chigi, maréchal du Conclave, Ruspoli, maître des Sacrés-Hospices ; le marquis Cavaletti, sénateur de Rome avant 1870, beaucoup de princes et autres membres du patriciat romain, les camériers secrets de Sa Sainteté et un détachement de la garde palatine d'honneur terminaient le triste et solennel cortège.

Il avança majestueusement à travers les vastes salles du Vatican, les immortelles Loges de Raphaël, la salle ducale et les escaliers, monuments impérissables de la magnificence des Pontifes romains. Quelques privilégiés se tenaient sur le passage, adossés à la muraille. Bien des fois j'avais vu le bien-aimé pontife traverser les mêmes salles et descendre dans l'éclat de sa triple majesté de Roi, de Pontife et de Père, l'escalier royal !..

Je me souvenais encore de l'avoir vu, il y avait quelques mois à peine, à l'époque de son jubilé épiscopal, parcourir les rangs pressés des pèlerins qui remplissaient ces mêmes loges : on le portait alors sur sa *Sedia gestatoria*, nous nous prosternions avec amour sous sa main bénissante, et nous ne pouvions détacher nos regards de cette physionomie si noble et si bonne ! ... Hélas ! ces yeux si brillants étaient maintenant fermés et cette main immobile ne pouvait plus se lever pour nous donner, avec les bénédictions divines, la force dont nous avions besoin ! ... Émotion profonde dont je ne saurais donner une idée !

A 7 heures, la dépouille du saint pontife faisait son

entrée dans la basilique, témoin si souvent des triomphes uniques et incomparables de Pie IX vivant. Le chapitre l'attendait sur le seuil, ce ne sont plus des chants de gloire qui l'accueillirent : depuis sept ans, il n'était venu dans l'immense basilique que deux fois, et les portes en étaient closes. Il y rentrait alors pour ne plus la quitter, il y était reçu par les chanoines en pleurs : les lumières qu'ils portaient à la main, les chants qu'ils faisaient entendre ne me rappelèrent les grandes solennités d'autrefois, que pour en faire mieux ressortir les contrastes avec celle de l'heure présente ! Pie IX était mort, et l'Église était en deuil. Ce deuil toutefois me semblait plein d'espérance et d'immortalité : en voyant sa dépouille pénétrer dans ce temple où il a glorifié la Vierge immaculée, dressé des autels à tant de saints et de bienheureux, mon esprit s'élevait plus haut, mon cœur faisait un instant trêve à sa douleur et je me représentais l'entrée de Pie IX au ciel. Marie, à la tête de tous les saints qu'il a canonisés, a dû venir à la rencontre de ce grand pontife, le conduire elle-même au pied du trône de son Fils, où saint Pierre et ses successeurs l'attendaient pour célébrer ses vertus, exalter sa constance et récompenser son héroïsme dans l'épreuve.

Le corps de Pie IX fut placé dans la chapelle du Saint-Sacrement : les cardinaux l'entourèrent, les chantres de la chapelle *Giulia* entonnèrent les prières d'usage et Mgr Folicaldi, chanoine-évêque, donna l'absoute.

Les fidèles se retirèrent et le corps fut confié à la garde noble. Pendant quatre jours il resta exposé à la véné-

ration publique : le lit funèbre était rapproché de la grille qui ferme la chapelle, de façon à ce que les fidèles, en s'approchant, pouvaient baiser le pied du saint père. La physionomie du pape avait cette expression de douce bonté et d'angélique sérénité qui lui était habituelle : un céleste sourire semblait encore effleurer ses lèvres. L'embaumement d'ailleurs avait très bien réussi. L'empressement des Romains à se rendre à Saint-Pierre pour contempler une dernière fois les traits du souverain pontife fut grand. Le matin, bien avant le jour, les gradins de la basilique étaient envahis par la foule. Ce concours continua pendant les quatre jours que dura l'exposition de la vénérée dépouille ; Rome payait un dernier tribut de vénération et d'amour à celui qui fut son pape et son roi. On y portait des malades, on y allait demander à Dieu par les mérites et l'intercession de son grand serviteur les grâces dont on avait besoin.

Le mercredi, 13 février, au soir, le corps de Sa Sainteté fut déposé dans la sépulture provisoire destinée à tous les papes, placée au-dessus de la porte qui conduit aux tribunes de la chapelle du chapitre de Saint-Pierre. Vers les 6 heures du soir, les cardinaux réunis dans la salle du Consistoire descendirent dans la basilique par l'escalier secret du Vatican. Arrivés dans la chapelle du Saint-Sacrement, ils s'approchèrent du lit où reposaient les restes du souverain pontife et pour la dernière fois ils baisèrent ses pieds.

Le chapitre de Saint-Pierre se rendit alors dans la chapelle du Saint-Sacrement. Mgr Folicaldi, archevêque d'Éphèse et chanoine, revêtu de la chape noire et de la

mitre d'argent, aspergea le corps du pontife, récita les prières d'usage, puis entonna le *Miserere* qui fut poursuivi par les chantres.

Le funèbre cortège se mit alors en marche : les massiers du chapitre l'ouvraient ; derrière la croix marchaient le séminaire du Vatican, le chapitre et le cardinal Borromée, archiprêtre de la Basilique. Les restes du saint père, portés par les chapelains et par les exempts des gardes nobles qui ont réclamé cet honneur exceptionnel, suivaient immédiatement. La garde suisse, les gardes nobles, les frères de l'archiconfrérie de Saint-Michel *in Borgo*, la cour pontificale, les camériers, et plusieurs personnes de distinction complétaient le cortège, terminé par un détachement de la garde palatine

La procession se dirigea vers la *confession* de Saint-Pierre, en rasant la statue de bronze du prince des apôtres, puis elle se rendit dans la chapelle du chapitre.

Tous regardaient émus et pour la dernière fois le visage de Pie IX dont la mort n'avait point troublé la suave expression.

Lorsque le corps fut déposé au milieu du chœur, la tête tournée vers l'autel, on récita les prières liturgiques, puis Mgr Folicaldi bénit la bière en bois de cyprès dans laquelle devait être renfermée la précieuse dépouille. Alors Mgr Ricci, majordome, couvrit le visage d'un voile blanc.. C'en était fait ; nous ne devions plus revoir sur la terre les traits aimés de Pie IX !

Les chapelains du saint père, aidés des gardes nobles, soulevèrent alors le corps, encore revêtu de ses habits pontificaux, et ils le placèrent ainsi dans la première

bière en bois de cyprès dont l'intérieur était doublé de velours cramoisi. On y déposa trois bourses de soie rouge dans lesquelles étaient trente-deux médailles d'or, trente deux d'argent et trente-deux en bronze, nombre correspondant à celui des années du pontificat de Pie IX. Un tube en métal fermé, contenant un parchemin qui relatait les faits les plus saillants de cet incomparable pontificat, fut déposé sur ses pieds. Puis après avoir recouvert le corps d'une étoffe de soie rouge, le cercueil fut fermé avec un ruban violet, disposé en forme de croix ; aux deux extrémités le majordome plaça son sceau en cire, le cardinal camerlingue et le chapitre de Saint-Pierre placèrent le leur aux deux autres extrémités.

Mgr Folicaldi prononça alors une dernière absoute, pendant que les notaires du chapitre dressaient l'acte mortuaire. Dans cette pièce officielle, on fait mention des ordres, donnés par le cardinal camerlingue, de l'embaumement et de l'exposition publique du corps. Les ornements avec lesquels il fut enseveli sont décrits et nommés avec précision, et la cérémonie funèbre est racontée dans les plus minutieux détails.

La bière de cyprès fut ensuite déposée dans une seconde en plomb, qui fut fermée de six sceaux : deux du carmerlingue, deux du majordome, un de l'archiprêtre de la basilique, et le sixième, du chapitre. Sur cette bière on a gravé l'inscription suivante en latin.

Corps de Pie IX, souverain-pontife. Il a vécu 85 ans, 8 mois, 26 jours, il a gouverné l'Église catholique 31 ans, 7 mois, 23 jours.

Il mourut le 7 fevrier 1878.

Ces deux bières furent enfermées dans une troisième faite avec du bois de châtaignier, puis le corps fut déposé à l'endroit que nous avons dit.

La pierre fut alors scellée ; elle portait cette simple inscription :

« Pius IX. P. M. »

Les ossements du grand pape ne resteront pas dans l'église de Saint-Pierre à côté de ses illustres prédécesseurs. Lui-même a choisi le lieu de sa sépulture définitive, tracé à l'avance l'inscription qu'on y devra graver, désigné le seul ornement qui décorera le modeste monument, et en a fixé le prix.

Il faut citer en entier ce passage de son testament ; il honore autant sa mémoire que les grandes actions qui ont illustré son pontificat.

« Mon corps, devenu cadavre, devra être enseveli dans l'église Saint-Laurent-hors-les-murs, précisément sous l'arc qui s'élève en face de la pierre appelée *gril*, où apparaissent encore les taches provenant du martyre de l'illustre lévite. La dépense du monument ne devra pas excéder quatre cents écus.

« On y devra graver l'inscription suivante :

OSSA. ET. CINERES.
PII. P. IX. SUM. PONT.
VIXIT. ANN. ....
IN. PONTIFICATU.
ANN. ....
ORATE. PRO. EO.

« Pour écusson, la tiare avec une tête de mort et des os *en croix.* »

Cet homme, qui fut le plus grand de son époque, dont la vie et les œuvres firent l'édification des bons, l'étonnement des méchants et l'admiration de tous, a voulu être enterré modestement dans cette église *Saint-Laurent*, rebâtie par sa munificence, située auprès du cimetière de Rome.

Ainsi le pape le plus populaire et le plus vénéré, reposera près de sa chère ville, il dormira près de ses enfants, à côté de sa chère Rome et des Romains qu'il a tant aimés.

Un jour, d'ailleurs, nous l'espérons, la tombe du grand pape deviendra glorieuse à l'égal de celle des saints. Déjà le peuple se prosterne devant le sépulcre qui contient sa dépouille, il y fait ses prières et répand ses larmes, et Dieu seul connaît ceux qui se relèvent consolés et guéris. Les pèlerins, après avoir adoré le Saint-Sacrement et prié le prince des apôtres, viennent s'agenouiller devant le tombeau du pontife défunt, sous les voûtes de Saint-Pierre, le priant de les bénir comme s'il était encore vivant. On parle de nombreuses grâces obtenues par son intercession, on se partage les objets qui lui ont appartenu, l'on raconte des merveilles, des guérisons inattendues et subites opérées au contact de ces précieuses reliques. Nous ne raconterons pas ces événements extraordinaires sur lesquels l'Église seule a le pouvoir et le droit de se prononcer. Mais le chrétien peut faire des vœux pour voir se multiplier et se confirmer ces faits surprenants et, en remerciant Dieu des grâces qu'il a accor-

dées à Pie IX, lui demander de glorifier sa tombe et de lui préparer des autels.

L'Église toujours sage et prudente a tracé des règles qu'elle ne saurait violer : en attendant l'heure où il sera permis de procéder à l'examen des procès, que le cardinal-vicaire de Rome ne cesse de recueillir, sur les miracles attribués à l'intercession de Pie IX, les fidèles continuent à manifester par tous les moyens que leur suggèrent l'amour et la foi, la croyance qu'ils ont en la sainteté de cet immortel pontife. Nous ne parlerons pas des lettres collectives adressées par les évêques d'Italie à Léon XIII pour lui demander d'introduire la cause de canonisation de Pie IX, afin « qu'autorisés par votre infaillible parole, nous puissions, disent-ils, nous prosterner publiquement devant l'image du Père très aimé que nous admirons comme un martyr par la patience, un confesseur par la fermeté, un apôtre par la charité, un ange par tout l'ensemble de sa vie. Plaise à Dieu, et à vous-même, que nous puissions publiquement et solennellement l'appeler saint ; et que nous ayons un argument irréfragable pour démontrer aux âges futurs que nous étions dans le vrai lorsque, au milieu des traverses, des angoisses, des ingratitudes de cette époque rebelle, nous avons, comme des fils sincères et fidèles à l'Église, considéré Pie IX comme une bénédiction, un trésor donnés par Dieu à l'Église, à l'Italie et au monde entier [1]. »

A l'exemple des évêques, le peuple chrétien mani-

1. Lettre des évêques de la Vénétie du 24 mai 1878.

feste publiquement ses sentiments envers le saint et grand pontife dont il pleure encore la mort. Sa dépouille n'était pas encore transportée à Saint-Laurent que déjà les murs de la vieille basilique constantinienne, à l'endroit où Pie IX sera inhumé, étaient couverts de touchantes inscriptions; on les comptait par centaines et nous pouvons affirmer que le nombre s'en accroissait chaque jour. Elles respiraient toutes les sentiments les plus nobles et les plus délicats : le regret, la douleur, l'amour, la reconnaissance, la confiance, la vénération, la piété et la foi y parlaient tour à tour et dans toutes les langues. On y voyait le tribut de la prière et des plus respectueux hommages d'un américain à côté de celui d'un Italien; le français et l'allemand étaient d'accord pour remercier ou prier Pie IX; l'irlandais et l'anglais, le polonais et l'espagnol, le romain et le suisse, l'orient et l'occident s'unissaient ici dans un même concert de louanges et d'amour envers Pie IX. Tous les âges, toutes les conditions, le riche et le pauvre, l'homme fait et la vierge chrétienne, le vieillard et l'enfant, l'orphelin et la veuve, le prêtre et le soldat y sont venus tour à tour déposer l'expression de leur prière ou de leur gratitude. Ici, au milieu d'un cœur tracé au crayon nous lisions cette pieuse prière : *Pio nono ! du ciel tu vois le misérable état de mon âme ; vois, combien je voudrais m'arracher au mal, mais sa violence m'entraîne. O Pie IX, toi qui lis dans mon cœur, prie Dieu pour moi* (B. 25 octobre 1879).

Là, ce sont des couronnes, des guirlandes au milieu desquelles nous lisons encore en lettres d'or :

A Pio nono
la sua
Roma

et encore : Italia
Al martire
invitto.

Toutes ces inscriptions formaient et forment encore comme un témoignage irrécusable de la croyance populaire en la sainteté de Pie IX, car toutes sont une invocation à son crédit auprès de Dieu. On implore son intercession et nul ne songe à prier pour lui. Et la plupart de ces inscriptions portaient le nom de leurs auteurs. On nous saura gré, croyons-nous, d'en reproduire quelques-unes, prises au hasard. Nous les avons recueillies avant qu'on les ait fait disparaître pour rendre ce lieu plus digne de la sépulture définitive de ce grand et saint pape.

O gran Pio, prega per A. Chiesa !

Pie IX prie pour moi qui suis orpheline ! (Maria Petrucelli.)

O Pie IX, priez pour nous sourdes et muettes! (suivent six signatures.)

Joseph et Clément se recommandent à vous afin que vous priiez pour les catholiques et que vous fassiez sentir vos saintes mains aux blasphémateurs !

Pericoli Raphaël prie Pie IX pour le retour de la liberté de l'Église et des Pontifes !

Un prêtre dalmate a écrit : *Au martyr, Pie IX, tribut de filiale piété !*

A Pie IX le Grand, non des suffrages, mais des hommages ! Un zouave pontifical italien.

Pio IX mio, prega per me et per mia famiglia. (Adelaide.)

O Pie IX, saint, je te recommande, à toi, mon âme pendant la vie et après la mort. Ah ! toi, qui le peux, bénis tes fils du haut du ciel!

O grand Pie, prie pour ton successeur Léon XIII afin qu'il voie le triomphe !

O Pie IX qui as fait parler de toi dans le monde entier, prie pour Louis Alvino qui a eu la grâce de baiser ta main le 15 septembre 1877 et qui aujourd'hui vient pour vénérer ta mémoire (19 octobre 1879).

Au plus grand des pontifes, à l'invincible et angélique Pie, les familles Lancellotti, Mariani et Perraguli se recommandent !

Il faut nous borner et ces quelques inscriptions suffiront pour donner au lecteur une idée de cette manifestation que *l'Osservatore romano* appelait « une épopée d'amour, de religion, de tristes et chers souvenirs; c'est toute une histoire de reconnaissance, de regrets et de vénération impossible à décrire. »

Il était bon de recueillir et de conserver ces touchantes inscriptions dictées par un véritable amour, inspirées par le sentiment intime de la sainteté de Pie IX. Elles ont disparu, en effet, au moment où Léon XIII fit transporter *à St-Laurent* le corps de son illustre prédécesseur, le 13 juillet 1881.

Pour compléter notre récit nous devons en peu de mots raconter cette translation du corps de Pie IX à

la basilique de Saint-Laurent désignée par lui pour être le lieu de sa sépulture. La liberté de l'Église est réduite à un tel état en Italie, et à Rome surtout, qu'il a fallu transporter ces augustes et vénérées dépouilles au milieu de la nuit. Mais la grandeur de Pie IX est apparue en quelque sorte encore plus sensible dans cette nuit mémorable du 13 juillet où il avait été déclaré, d'après les dispositions du gouvernement italien, qu'on le conduirait à sa dernière demeure sans bruit, sans éclat, comme les restes d'un homme inconnu ou criminel. L'amour et la haine lui ont fait un cortège ; les enfants de Dieu et les fils du démon l'ont accompagné et, les uns et les autres, à leur manière, ils ont proclamé combien ce nom seul était encore vivant dans les cœurs. Les premiers l'ont béni, exalté et prié ; les seconds l'ont conspué, insulté et maudit : on eût dit que ses cendres seules suffisaient encore pour les faire trembler. Et ainsi cette nuit restera immortelle dans les fastes de l'Église de Dieu comme le nom de celui qui fut l'objet de manifestations si diverses, mais si éloquentes dans leur signification. Cette nuit fut, en somme, un vrai et réel triomphe pour Pie IX.

Nous n'entrerons point dans le détail des cérémonies religieuses accomplies dans l'intérieur de Saint-Pierre dont toutes les portes étaient closes. Il était minuit quand le char qui portait le corps du saint pontife partit de la porte Sainte-Marthe pour se diriger vers Saint-Laurent. Bien avant cette heure, l'immense place de St-Pierre avait été envahie par une foule pieusement recueillie et profondément émue. Les carrosses du

patriciat romain occupaient tout l'espace compris entre la sacristie de la basilique et l'entrée du *Borgo Nuovo*. Le char funèbre était d'une remarquable simplicité, qui devait encore mieux faire ressortir les manifestations d'amour que le peuple romain rendit à celui qui fut son Pasteur, son Père et son Roi. Le char s'avança lentement, ayant à ses côtés les représentants du chapitre du Vatican et de la famille pontificale ; derrière, suivaient des milliers d'hommes et de femmes, portant à la main des torches allumées. Leur nombre était si grand que lorsque la tête du cortège avait pénétré dans le *Borgo Nuovo* on voyait encore briller les derniers flambeaux sur les degrés de la Basilique. Le cortège s'augmentait à chaque instant d'une foule nouvelle, unissant ses prières et ses louanges à celles des premiers arrivés. Partout, sur le passage du convoi, les fenêtres s'illuminaient et une pluie de fleurs tombait sur le char funèbre. A la porte des églises devant lesquelles il passait, le clergé se tenait sur le seuil avec des cierges allumés. Les serviteurs des princes et des patriciens se tenaient debout, en grande livrée, sur le seuil des palais pour rendre hommage à ce roi défunt, à ce pontife bien-aimé. Ces honneurs se multiplièrent ainsi sur tout le parcours et rien ne saurait donner une idée des sentiments de piété, de reconnaissance et d'amour dont les Romains firent preuve en cette circonstance. Tout se passait avec calme, on n'entendait que le bruit des prières psalmodiées lentement par ceux qui composaient le cortège ; on sentait, on comprenait que toutes les pensées de cette foule étaient

tout entières tournées vers celui qu'elles escortaient.

Mais bientôt des scènes honteuses et dignes de sauvages vinrent troubler cette touchante cérémonie. Le gouvernement italien avait disséminé partout sur le parcours des agents de police ; mais ils n'empêchèrent aucune des manifestations hostiles, et quand les ennemis de la Papauté eurent suffisamment manifesté leur haine, on songea alors à faire quelques arrestations sur la place de la Basilique Saint-Laurent ; mais on eut soin d'arrêter indistinctement catholiques et sectaires.

Dès la place *Rusticucci* on avait déjà pu remarquer le petit groupe formé par les patriotes du Borgo ; leur attitude était menaçante, mais l'heure d'agir n'était pas venue encore. Il eût été facile dès ce moment de les disperser et de prévenir ainsi les scènes qui devaient suivre. La police feignit de ne rien voir ou de ne rien redouter. Au pont Saint-Ange, une bande de deux ou trois cents individus, étudiants ou étrangers à Rome pour la plupart, commença à pousser des cris : *A l'eau! A l'eau le Pape!* hurlaient-ils : *Vive le roi! Vive l'Italie! Vive Garibaldi! Mort au Pape! Mort au prêtre!* et d'autres cris de ce genre et plus ignobles encore.

On les laissa crier. Ces cris se répétèrent à l'entrée de la rue des *Banchi nuovi*, sur les places *Pasquino*, Saint-André *della Valle*, de Venise, de *Magnanapoli*, dans la rue Nationale, à la place des Thermes, devant la basilique de Saint-Laurent. Arrivés à la place *Magnanapoli* les sectaires ne se contentèrent plus de crier ;

mais ils lancèrent des pierres sur les personnes qui composaient le cortège et contre les voitures des prélats et des princes qui le suivaient. Il y eut alors, surtout vers la place des Thermes de Dioclétien, des scènes excessivement douloureuses et horribles. Ces sauvages, comment les appeler d'un autre nom, firent des tentatives pour s'approcher du char funèbre afin de ravir ou au moins de profaner la dépouille du Pape. Les catholiques lui firent alors un rempart de leurs corps, le défendirent avec courage. Les cris redoublèrent et les catholiques furent obligés de défendre même leurs personnes contre de barbares agressions. On entendit un député radical proférer ces ignobles paroles : *Jetez le Pape dans l'égoût! Mort au Pape!*

Plusieurs prélats furent insultés, les vitres de leurs voitures brisées et le comte Pecci, neveu de Léon XIII, ayant été reconnu, fut insulté d'une façon toute particulière.

C'est au milieu de ces insultes de la haine et de ces témoignages de l'amour que le corps de Pie IX arriva à la basilique de Saint-Laurent. Il était deux heures du matin, la basilique était splendidement illuminée et les cardinaux de la Valette, Simeoni et Mertel, légataires de Pie IX, reçurent la précieuse dépouille et présidèrent à son inhumation dans le lieu désigné par le pieux pontife. Aujourd'hui la tombe est achevée ; le simple mausolée de marbre, tel que l'a voulu Pie IX, est placé sous une arcade semblable aux *Arcosolia* des catacombes. On a eu la touchante et pieuse idée d'orner cette arcade d'ornements sur le modèle de ceux des

premiers cimetières chrétiens et au milieu on a représenté l'image du bon Pasteur, symbole admirable des vertus du Pape qui pendant trente-deux ans a nourri de la parole divine les pasteurs et les brebis confiés à sa sollicitude suprême. Léon XIII a fait entourer cette modeste tombe d'une riche grille, avec cette inscription qui, dans son admirable laconisme, dépeint la situation faite par la révolution à l'Église et au pape dans l'enceinte même de Rome : *Hypogeo tutando* [1].

1. L'urne dans laquelle fut enfermé le cœur de Pie IX n'ayant pu être transportée, avec le cérémonial en usage, dans l'église des saints Vincent et Anastase, où sont déposés, dans le sanctuaire, les cœurs de ses prédécesseurs, depuis Sixte V, avait été placée à Saint-Pierre, au-dessus de la chapelle grégorienne.

Le 22 février 1883, par ordre de Léon XIII, elle fut transportée d'une manière définitive dans les souterrains de la basilique vaticane.

Les chanoines de Saint-Pierre, les bénéficiers et les employés de la sacristie assistèrent à cette émouvante cérémonie, de laquelle on écarta toute pompe extérieure.

A l'heure convenue, Mgr Samminiatelli, archevêque de Thyane, aumônier secret de S. S. le Pape Léon XIII, se rendit en habits pontificaux à l'endroit où cette urne était placée. Il était précédé et suivi des chanoines, bénéficiers, clercs de la basilique, portant des torches et des cierges. Les sceaux ayant été vérifiés par quatre témoins, Mgr Negrotto, Mgr Casali, Mgr de Bisogno, Mgr della Volpe, spécialement invités comme anciens camériers participants du Pontife défunt, l'urne a été posée sur un brancard recouvert d'un drap noir, et la procession s'est formée pour se diriger vers l'autel, où Mgr Samminiatelli a fait l'absoute, comme cela se fait, le corps présent.

Puis, au chant du *Benedictus* la procession s'est rendue dans les souterrains, à un endroit disposé pour recevoir l'urne, qui après avoir été entourée d'un cordon violet et scellée du sceau capitulaire, par Mgr della Volpe, secrétaire du chapitre, fut placée sous une arcade, entre la chapelle Clémentine et la chapelle du chœur.

Elle fut ensuite recouverte d'une pierre de marbre portant cette inscription :

PRAECORDIA. PII. IX
P. M.
QVI. OBIIT.
VIII. IDVS. FEBRVARII
MDCCCLXXVIII

Un acte, relatant ce qui précède, a été ensuite rédigé par Mgr Pericoli, doyen des protonotaires apostoliques, et signé par tous les assistants.

Les fidèles du monde entier ont déjà décoré cette tombe de guirlandes, de couronnes, d'inscriptions gravées sur la soie, le bronze et l'argent. A côté de riches présents on voit de modestes couronnes ; de simples cadres renferment des inscriptions tracées sur le papier par une main amie ; d'autres sont gravées sur des plaques d'argent : les unes et les autres expriment l'admiration, l'amour et la reconnaissance [1].

Quelques semaines après les événements du 13 juillet, Léon XIII, dans le consistoire du 4 août, protesta en présence du sacré collège contre les sauvages attentats dont le corps de son prédécesseur avait été l'objet. Après avoir déclaré qu'il avait enjoint à son secrétaire d'État de communiquer aux souverains de l'Europe le récit des faits « criminels » qui s'étaient passés, à l'occasion de la translation du corps de Pie IX, il ajoutait : « L'injure faite à notre grand prédécesseur et l'outrage dont la dignité pontificale vient d'être l'objet, nous obligent à élever aujourd'hui la voix afin de rendre publics les sentiments de notre âme et de faire connaître que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour protéger la mémoire d'un personnage très saint et défendre la majesté du souverain pontificat. » Puis après avoir rappelé les volontés dernières exprimées par Pie IX dans son testament, fait le récit de ce qui s'était passé dans la nuit du 13 juillet et dit comment les catholiques occupés à prier « n'avaient provoqué ni par un seul cri, ni par un acte quelconque »

1. Écrit en juillet 1882.

ces manifestations honteuses, il continuait : « Ces faits sont de notoriété publique et c'est vainement que cherchent à les dissimuler ou à les nier ceux qui ont intérêt à le faire. Partout où la renommée les porte, ces faits remplissent non seulement de tristesse le cœur des bons, mais ils indignent tous ceux qui font encore quelque cas de la civilisation... Nous protestons donc contre ces déplorables excès et nous demandons hautement justice contre cette injure dont la culpabilité tout entière retombe sur ceux qui n'ont défendu ni les droits de la Religion, ni la liberté des citoyens contre la force des impies. De cela même, le monde catholique peut juger de notre sécurité à nous-même dans la ville de Rome.

« On savait et il était déjà évident pour tous que nous sommes réduit à une position difficile et sous bien des rapports intolérable ; mais ce fait récent rend cette situation encore plus claire et plus manifeste et il a prouvé que si déjà l'état de choses présent est cruel pour nous, nous avons bien sujet de craindre qu'il ne soit plus cruel encore dans l'avenir. » Et le pontife faisait ressortir avec éloquence la vérité de cette parole dont ses ennemis tentent de rire : le Pape est prisonnier au Vatican. Comment pourrait-il en sortir, si les dépouilles même d'un pape mort ne peuvent traverser les rues de la cité sans être l'objet d'insultes et d'outrages sans nom.

Pie IX mort est donc venu fournir en quelque sorte une preuve sensible, palpable, accessible à toutes les intelligences que le Pape à Rome ne peut

y être que comme souverain ou comme prisonnier.

Pie IX mort nous instruit encore.

Ce cortège, ces scènes d'amour et de haine dont sa dépouille est l'objet, n'est-ce pas le résumé de toute sa longue vie, incomparable par les triomphes dont elle fut remplie et par les épreuves dont elle fut abreuvée ?

Oui, Pie IX est mort, mais sa tombe est glorieuse à l'égal de sa vie ; on vient s'y prosterner avec confiance et on se relève, emportant au cœur plus de force et d'amour pour servir et aimer l'Église et le Pape.

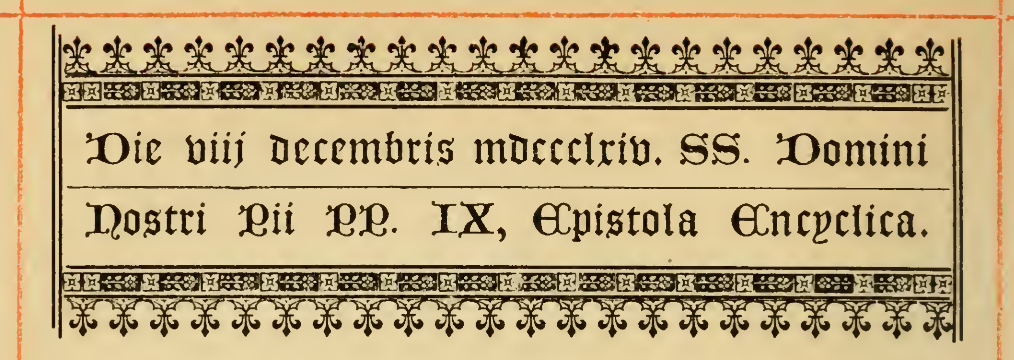
Pie IX est mort ; mais ses vertus et ses enseignements sont toujours vivants et le jour où les sociétés voudront retrouver la paix, la félicité et la gloire qui font les peuples grands et heureux, c'est aux encycliques et aux discours de Pie IX qu'elles devront recourir pour y conformer leurs principes et leurs actions. Lui seul a dominé notre époque par son indomptable courage, seul il n'a pas fléchi devant les insolents succès d'une démagogie qui veut tout abaisser, ni devant les victoires d'un despotisme qui veut tout asservir. Lui seul fut grand parce que lui seul a cherché sa force dans les principes divins et immortels dont Dieu l'avait établi sur la terre le gardien fidèle et dévoué.

Si Pie IX est mort, la papauté ne meurt pas. L'Esprit divin qui l'inspirait, l'assistait et le protégeait, est immortel, et ceux qui, depuis un siècle, ont plus d'une fois proclamé que c'en était fait de la Papauté, ont déjà reçu de la Providence des démentis qui devraient les

rendre plus circonspects dans leurs affirmations et plus timides dans leurs espérances. Le Pape est mort, vive le Pape ! Jamais ce cri ne fut mieux justifié car jamais la Providence n'a montré son intervention d'une manière plus sensible que dans l'élection du successeur de Pie IX, de l'intrépide Léon XIII, glorieusement régnant, à qui Dieu accorde longue vie et triomphe sur tous les ennemis de la sainte Église !



Appendice.

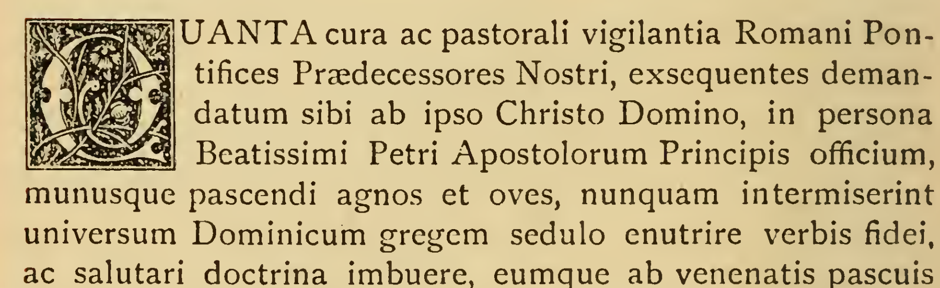


Venerabilibus Fratribus Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis gratiam et communionem Apostolicæ Sedis habentibus

PIUS PP. IX.

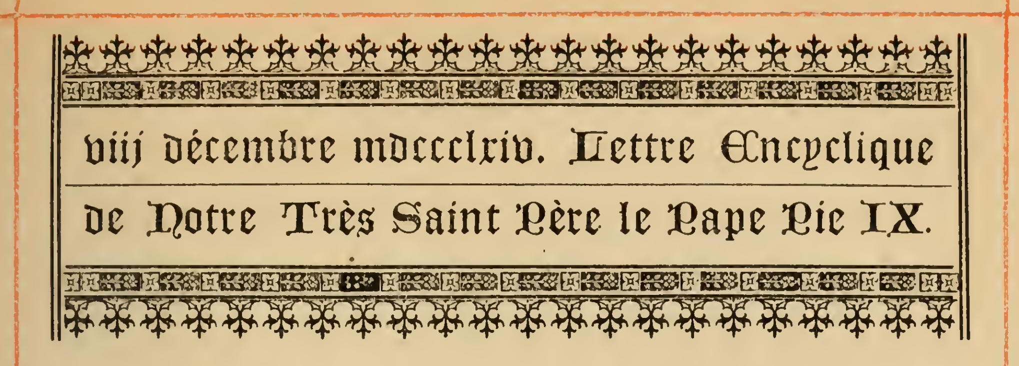
VENERABILES FRATRES,

Salutem et Apostolicam Benedictionem.



QUANTA cura ac pastorali vigilantia Romani Pontifices Prædecessores Nostri, exsequentes demandatum sibi ab ipso Christo Domino, in persona Beatissimi Petri Apostolorum Principis officium, munusque pascendi agnos et oves, nunquam intermiserint universum Dominicum gregem sedulo enutrire verbis fidei, ac salutari doctrina imbuere, eumque ab venenatis pascuis arcere, omnibus quidem ac Vobis præsertim compertum exploratumque est, Venerabiles Fratres.

Et sane iidem Decessores Nostri augustæ catholicæ religionis, veritatis ac justitiæ assertores et vindices, de animarum salute maxime solliciti nihil potius unquam habuere, quam sapientissimis suis Litteris, et Constitutionibus detegere et damnare omnes hæreses et errores, qui Divinæ Fidei nostræ, catholicæ Ecclesiæ doctrinæ, morum honestati, ac sempiternæ hominum saluti adversi, graves frequenter excitarunt tempestates, et christianam civilemque rempublicam miserandum in modum funestarunt. Quocirca iidem Decessores Nostri Apostolica fortitudine continenter obstiterunt nefariis iniquorum hominum molitionibus, qui despumantes, tamquam fluctus feri maris, confusiones suas, ac libertatem



A tous nos vénérables Frères les Patriarches, les Primats, les Archevêques et Évêques en grâce et communion avec le Siège Apostolique

PIE IX, Pape.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et Bénédiction Apostolique.

TOUS savent, et vous mieux que personne, Vénérables Frères, avec quelle sollicitude et quelle vigilance pastorale les Pontifes Romains, Nos Prédécesseurs, ont rempli la charge et le devoir qui leur a été confié par JÉSUS-CHRIST lui-même dans la personne du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, de paître les agneaux et les brebis; jamais ils n'ont cessé de nourrir fidèlement des paroles de la foi et de la doctrine du salut tout le troupeau du Seigneur et de le détourner des pâturages empoisonnés. Et en effet, Nos mêmes Prédécesseurs, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, n'ont jamais rien eu plus à cœur que de découvrir et de condamner, par leurs Lettres et leurs Constitutions les plus sages, toutes les hérésies et toutes les erreurs, qui, contraires à notre foi divine, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et au salut éternel des hommes, excitèrent souvent de violentes tempêtes, et appelèrent sur la société religieuse et la société civile de déplorables calamités. C'est pourquoi ils s'opposèrent continuellement avec une vigueur toute apostolique aux coupables machinations

promittentes, cum servi sint corruptionis, fallacibus suis opinionibus et perniciosissimis scriptis catholicæ religionis civilisque societatis fundamenta convellere, omnemque virtutem ac justitiam de medio tollere, omniumque animos mentesque depravare, et incautos imperitamque præsertim juventutem a recta morum disciplina avertere, eamque miserabiliter corrumpere, in erroris laqueos inducere, ac tandem ab Ecclesiæ catholicæ sinu avellere conati sunt.

Jam vero, uti Vobis, Venerabiles Fratres, apprime notum est, Nos vixdum arcano divinæ Providentiæ consilio nullis certe Nostris meritis ad hanc Petri Cathedram evecti fuimus, cum videremus summo animi Nostri dolore horribilem sane procellam tot pravis opinionibus excitatam, et gravissima, ac nunquam satis lugenda damna, quæ in christianum populum ex tot erroribus redundant, pro Apostolici Nostri Ministerii officio illustria Prædecessorum Nostrorum vestigia sectantes, Nostram extulimus vocem, ac pluribus in vulgus editis Encyclicis Epistolis et Allocutionibus in Consistorio habitis, aliisque Apostolicis Litteris præcipuos tristissimæ nostræ ætatis errores damnavimus, eximiamque Vestram episcopalem vigilantiam excitavimus et universos catholicæ Ecclesiæ Nobis carissimos filios etiam monuimus et exhortati sumus, ut tam diræ contagia pestis omnino horrerent et devitarent. Ac præsertim Nostra prima Encyclica Epistola, die 9 novembris anno 1846 Vobis scripta, binisque Allocutionibus, quarum altera die 9 decembris anno 1854, altera vero 9 junii anno 1862 in Consistorio a Nobis habita fuit, monstruosa opinionum portenta damnavimus, quæ hac potissimum ætate cum maximo animarum damno, et civilis ipsius societatis detrimento dominantur, quæque non solum catholicæ Ecclesiæ, ejusque salutari doctrinæ ac venerandis juribus, verum etiam sempiternæ naturali legi a Deo in omnium cordibus insculptæ, rectæque rationi maxime adversantur, et ex quibus alii prope omnes originem habent errores,

des méchants. Jetant, comme les flots de la mer, l'écume de leurs hontes, ces hommes iniques promettent la liberté, bien qu'ils soient esclaves de la corruption ; et ils ont fait tous leurs efforts, par de fausses maximes et de très pernicieux écrits, pour arracher les fondements de la religion catholique et de l'ordre social, pour faire disparaître de ce monde toute vertu, toute justice, pour dépraver les âmes et les esprits, pour soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, pour la corrompre misérablement, pour l'attirer dans les filets de l'erreur et enfin pour l'arracher du sein de l'Église catholique.

Or, comme vous le savez très bien, Vénérables Frères, à peine un secret conseil de la divine Providence Nous eut-il élevé, sans aucun mérite de Notre part, sur la Chaire de Pierre, que Nous vîmes, à notre excessive douleur, l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, ainsi que les maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs. Alors, selon le devoir de Notre Ministère Apostolique, et suivant en cela les illustres exemples de Nos Prédécesseurs, Nous avons élevé la voix. Dans plusieurs Encycliques et Allocutions prononcées en Consistoire, et dans d'autres Lettres apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs de notre si triste époque. Nous avons en même temps excité votre admirable vigilance épiscopale. Nous avons averti et exhorté tous les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur cette peste funeste et d'en éviter la contagion. Et en particulier dans Notre première Encyclique du 9 novembre 1846, à Vous adressée, et dans deux Allocutions, dont l'une du 9 décembre 1854 et l'autre du 9 juin 1862, prononcées en Consistoire, Nous avons condamné les monstrueuses erreurs qui dominent surtout aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même. Ces erreurs d'où découlent presque toutes les autres, sont opposées non seulement à l'Église catholique, à ses salutaires doctrines et à ses droits sacrés, mais encore à l'éternelle loi naturelle, gravée par Dieu même dans tous les cœurs, autant qu'à la droite raison.

Etsi autem haud omiserimus potissimos hujusmodi errores sæpe proscribere et reprobare, tamen catholicæ Ecclesiæ causa, animarumque salus Nobis divinitus commissa, atque ipsius humanæ societatis bonum omnino postulant, ut iterum pastoralem vestram sollicitudinem excitemus ad alias pravas profligandas opiniones, quæ ex eisdem erroribus, veluti ex fontibus erumpunt. Quæ falsæ ac perversæ opiniones eo magis detestandæ sunt, quod eo potissimum spectant, ut impediatur et amoveatur salutaris illa vis, quam catholica Ecclesia, ex divini sui Auctoris institutione et mandato, libere exercere debet, usque ad consummationem sæculi, non minus erga singulos homines, quam erga nationes, populos summosque eorum Principes; utque de medio tollatur mutua illa inter Sacerdotium et Imperium consiliorum societas et concordia, quæ rei cum sacræ tum civili, fausta semper extitit ac salutaris([1]). Etenim probe noscitis, Venerabiles Fratres, hoc tempore non paucos reperiri qui, civili consortio impium absurdumque *Naturalismi*, uti vocant, principium applicantes, audent docere: « optimam societatis publicæ rationem, civilemque progressum omnino requirere, ut humana societas constituatur et gubernetur, nullo habito ad religionem respectu, ac si ea non existeret, vel saltem nullo facto veram inter falsasque religiones discrimine. » Atque contra sacrarum Litterarum, Ecclesiæ, sanctorumque Patrum doctrinam, asserere non dubitant, « optimam esse conditionem societatis, in qua Imperio non agnoscitur officium coercendi sancitis pœnis violatores catholicæ religionis, nisi quatenus pax publica postulet. » Ex qua omnino falsa socialis regiminis idea haud timent erroneam illam fovere opinionem catholicæ Ecclesiæ, animarumque saluti maxime exitialem a rec. mem. Gregorio XVI Prædecessore Nostro *deliramentum* appellatam ([2]), nimirum « libertatem conscientiæ et cultuum esse proprium cujuscumque hominis jus, quod lege proclamari, et asseri debet in omni recte constituta societate; et jus civibus inesse ad omnimodam libertatem nulla vel ecclesiastica, vel civili auctoritate coarctandam, quo suos con-

1. Gregor. XVI, Epist. encycl. *Mirari*, 15 aug. 1832. — 2. Eadem Encycl.

Quoique Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprouver ces erreurs, cependant la cause de l'Église catholique et le salut des âmes, divinement confié à Nos soins, le bien même de la société humaine demande impérieusement que nous excitions de nouveau Votre sollicitude pour que vous combattiez d'autres opinions sorties de ces erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses, il les faut d'autant plus détester que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Église catholique, en vertu de l'institution et de l'ordre de son divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du sacerdoce et de l'empire, union toujours si salutaire à l'Église et à l'État [1]. Il vous est en effet parfaitement connu, Vénérables Frères, qu'on rencontre aujourd'hui beaucoup d'hommes qui appliquent à la société civile le principe absurde autant qu'impie du *Naturalisme*, comme ils l'appellent. Ils osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit » constituée et gouvernée sans tenir de la religion plus de » compte que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire » aucune différence entre la vraie religion et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer « que le » meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas » au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des » peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est » lorsque la tranquillité publique le demande. » De cette idée si absolument fausse du gouvernement social, ils tirent et favorisent une opinion fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, opinion que Notre Prédécesseur Grégoire XVI appelait un *délire* [1], à savoir que « la liberté de conscience » et des cultes est un droit propre à chaque homme, et qui » doit être proclamé et affirmé dans tout état bien constitué;

1. Grégoire XVI, Encyclique, *Mirari vos*, 15 août 1832. — 2. Même Encyclique.

ceptus quoscumque, sive voce, sive typis, sive alia ratione palam publiceque manifestare, ac declarare valeant. »

Dum vero id temere affirmant, haud cogitant et considerant, quod « libertatem perditionis » ([1]), prædicant, et quod « si humanis persuasionibus semper disceptare sit liberum, » nunquam deesse poterunt, qui veritati audeant reluctare, » et de humanæ sapientiæ loquacitate confidere, cum hanc » nocentissimam vanitatem quantum debeat fides et sapientia » christiana vitare, ex ipsa Domini nostri JESU-CHRISTI » institutione cognoscat ([2]). »

Et quoniam, ubi a civili societate fuit amota religio ac repudiata divinæ revelationis doctrina et auctoritas, vel ipsa germana justitiæ humanique juris notio tenebris obscuratur et amittitur, atque in veræ justitiæ legitimique juris locum materialis substituitur vis, inde liquet cur nonnulli, certissimis sanæ rationis principiis penitus neglectis posthabitisque, audeant conclamare : « voluntatem populi, publica, quam dicunt, opinione vel alia ratione manifestatam, constituere supremam legem ab omni divino humanoque jure solutam ; et in ordine politico facta consummata eo ipso quod consummata sunt, vim juris habere. » Verum ecquis non videt planeque sentit, hominum societatem religionis ac veræ justitiæ vinculis solutam nullum aliud profecto propositum habere posse, nisi scopum comparandi cumulandique opes nullamque aliam in suis actionibus legem sequi, nisi indomitam animi cupiditatem inserviendi propriis voluptatibus et commodis? Ea propter hujusmodi homines acerbo sane odio insectantur Religiosas Familias quamvis de re christiana, civili, ac litteraria summopere meritas, et blaterant : « easdem nullam habere legitimam existendi rationem » atque ita hereticorum commentis plaudunt.

1. S. Aug. Epist. 105 al. 166. — 2. S. Leo. Epist. 159 al. 133 § 2 edit. Ball.

» et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de mani-
» fester hautement et publiquement leurs opinions, quelles
» qu'elles soient, par la parole, par la presse ou autrement,
» sans qu'aucune autorité ecclésiastique ou civile puisse la
» limiter. »

Or, en affirmant si témérairement ces opinions, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent « une *liberté de perdition* (1) » et que, « s'il est toujours permis aux opinions humaines
» d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui
» oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans
» le verbiage de la sagesse humaine. Ce genre de vanité si
» nuisible, la foi et la sagesse chrétiennes selon l'enseigne-
» ment de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lui-même doivent
» soigneusement l'éviter (2). »

D'ailleurs là où la religion est bannie de la société civile, où la doctrine et l'autorité de la révélation divine sont rejetées, la véritable notion de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du droit légitime. Aussi l'on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus assurés de la raison, osent publier que « la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent
» l'opinion publique ou par toute autre voie, constitue la loi
» suprême, indépendante de tout droit divin et humain, et
» que dans l'ordre politique, les faits, par cela même qu'ils
» sont accomplis, ont la valeur du droit. » Mais qui donc ne voit, qui ne sent à merveille qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la justice véritable, ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances ? C'est pourquoi de tels hommes poursuivent de toute leur haine les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres. Ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister et ils font ainsi écho aux calomnies des hérétiques.

---

1. Lettre de saint Augustin 105, alinéa 166. — 2. Lettre de saint Léon 164, al. 133, § 2.

Nam ut sapientissime rec. mem. Pius VI Decessor Noster docebat : « regularium abolitio lædit statum publicæ professionis consiliorum evangelicorum, lædit vivendi rationem » in Ecclesia commendatam tamquam Apostolicæ doctrinæ » consentaneam, lædit ipsos insignes fundatores, quos super » altaribus veneramur, qui non nisi a Deo inspirati eas con- » stituerunt societates [1]. » Atque etiam impie pronunciant, « auferendam esse civibus et Ecclesiæ facultatem qua eleemosynas christianæ caritatis causa palam erogare valeant, » ac de medio tollendam legem « qua certis aliquibus diebus opera servilia propter Dei cultum prohibentur » fallacissime prætexentes « commemoratam facultatem et legem optimæ publicæ œconomiæ principiis obsistere. » Neque contenti amovere religionem a publica societate, volunt religionem ipsam a privatis etiam arcere familiis.

Etenim funestissimum *Communismi* et *Socialismi* docentes ac profitentes errorem, asserunt « societatem domesticam seu familiam totam suæ existentiæ rationem a jure dumtaxat civili mutuari; proindeque ex lege tantum civili dimanare ac pendere jura omnia parentum in filios, cum primis vero jus institutionis, educationisque curandæ. » Quibus impiis opinionibus, machinationibusque in id præcipue intendunt fallacissimi isti homines, ut salutifera catholicæ Ecclesiæ doctrina ac vis a juventutis institutione et educatione prorsus elimenetur, ac teneri flexibilesque juvenum animi perniciosis quibuscumque erroribus vitiisque misere inficiantur ac depraventur.

Siquidem omnes, qui rem tum sacram, tum publicam perturbare, ac rectum societatis ordinem evertere, et jura omnia divina et humana delere sunt conati, omnia nefaria sua consilia, studia et opera in improvidam præsertim juventutem decipiendam ac depravandam, ut supra innuimus, semper contulerunt, omnemque spem in ipsius juventutis corruptela collocarunt. Quocirca nunquam cessant utrumque clerum,

1. Epist. ad Card. de la Rochefoucault, 10 martii 1791.

En effet, comme l'enseignait très sagement Pie VI, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, « l'abolition des ordres » religieux blesse l'état de ceux qui font profession publique » de suivre les conseils évangéliques ; elle blesse un état de » vie recommandé par l'Église comme conforme à la doc- » trine apostolique, elle en blesse les illustres fondateurs que » nous vénérons sur nos autels, et qui n'ont établi ces socié- » tés que sous l'inspiration de Dieu [1]. » Dans leur impiété ils proclament même « que l'on doit enlever aux citoyens et » à l'Église la faculté de donner publiquement l'aumône, et » abolir la loi par laquelle, à certains jours fériés, les œuvres » serviles sont interdites pour qu'on puisse vaquer au service » de Dieu. » Le faux prétexte qu'ils mettent en avant, c'est que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie politique. Peu contents de bannir la religion de la société, ils la veulent exclure aussi des familles.

Dans la profession qu'ils font du *Communisme* et du *Socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la famille » emprunte du seul droit civil toute sa raison d'être ; et que, » partant, de la loi civile seule découlent et relèvent tous les » droits des parents sur les enfants, notamment le droit » d'instruction et d'éducation. » Hommes de mensonge, ils n'ont, dans toutes leurs affirmations et machinations impies, qu'un seul but, de soustraire absolument à la doctrine et à l'influence salutaire de l'Église catholique l'instruction et l'éducation de la jeunesse, et de souiller et de dépraver par toutes les espèces d'erreurs et de vices pernicieux, les âmes si tendres et si flexibles des jeunes gens. Et de fait, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser la religion et la société, de renverser l'ordre social et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours dirigé leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver la jeunesse, ainsi que nous l'avons insinué plus haut, et ils ont mis tout leur espoir dans la corruption de cette jeunesse. Aussi ne cessent-ils jamais de poursuivre de leurs persécutions les plus

1. Lettre au cardinal de La Rochefoucault, 10 mars 1791.

ex quo, veluti certissima historiæ monumenta splendide testantur, tot magna in christianam, civilem, et litterariam rempublicam commoda redundarunt, quibuscumque infandis modis divexare, et edicere, ipsum Clerum « utpote vero utilique scientiæ et civilitatis progressui inimicum, ab omni juventutis instituendæ educandæque cura et officio esse amovendum. »

At vero alii instaurantes prava ac toties damnata novatorum commenta, insigni impudentia audent Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis supremam auctoritatem a Christo Domino ei tributam civilis auctoritatis arbitrio subjicere ; et omnia ejusdem Ecclesiæ et Sedis jura denegare circa ea quæ ad exteriorem ordinem pertinent. Namque ipsos minime pudet affirmare « Ecclesiæ leges non obligare in conscientia, nisi cum promulgantur a civili potestate ; acta et decreta Romanorum Pontificum ad religionem et Ecclesiam spectantia indigere sanctione et approbatione, vel minimum, assensu potestatis civilis ; constitutiones Apostolicas [1], quibus damnantur clandestinæ societates, sive in eis exigatur, sive non exigatur juramentum de secreto servando, earumque asseclæ et fautores anathemate mulctantur, nullam habere vim in illis orbis regionibus ubi hujusmodi aggregationes tolerantur a civili gubernio ; excommunicationem a Concilio Tridentino et Romanis Pontificibus latam in eos, qui jura possessionesque Ecclesiæ invadunt et usurpant, niti confusione ordinis spiritualis, ordinisque civilis ac politici, ad mundanum dumtaxat bonum prosequendum ; Ecclesiam nihil debere decernere, quod obstringere possit fidelium conscientias in ordine ad usum rerum temporalium ; Ecclesiæ jus non competere violatores legum suarum pœnis temporalibus coercendi ; conforme esse sacræ theologiæ, jurisque publici principiis, bonorum proprietatem quæ ab Ecclesiis, a Familiis religiosis, aliisque locis piis possidentur, civili gubernio asserere et vindicare. » Neque erusbescunt palam publiceque profiteri hæreticorum effatum et principium, ex quo tot perversæ

1. Clement XII. « In eminenti. » Benedict. XIV. « Providas Romanorum. » Pie VII. « Ecclesiam. » Leonis XII. « Quo graviora. »

acharnées le clergé séculier et régulier, malgré les services qu'il a rendus à la religion, à la société et aux lettres, comme le prouvent d'incontestables monuments historiques ; et ils proclament que « le clergé, parce qu'il est ennemi du vrai, du » positif progrès de la science et de la civilisation, ne doit » plus avoir aucune part à l'instruction et à l'éducation de » nos jeunes générations. »

On en rencontre d'autres qui ressuscitent les erreurs funestes et vingt fois condamnées des novateurs. Ils poussent l'impudence jusqu'à dire que l'autorité suprême donnée par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST à l'Église et à ce siège apostolique est soumise à l'autorité civile, ils nient tous les droits de cette même Église et de ce même Siège à l'égard de l'ordre extérieur. Ils ne rougissent donc pas d'affirmer que « les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à moins » que le pouvoir civil ne les promulgue ; et que les actes et » décrets des Pontifes Romains relatifs à la religion et à » l'Église ont besoin de la sanction, de l'approbation, ou » tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil ; ils ajou- » tent que les constitutions apostoliques (1) qui condamnent » les sociétés secrètes, tenues par serment au secret ou non, et » qui frappent d'anathèmes leurs adeptes et leurs fauteurs, ne » peuvent et ne doivent avoir aucune force dans les pays où le » gouvernement tolère ces sociétés. A les entendre, l'excom- » munication fulminée par le concile de Trente et par les » Pontifes Romains contre les envahisseurs et les usurpateurs » des droits et des possessions de l'Église, repose sur une » confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil, et n'a » d'autre but que des intérêts temporels. L'Église, d'après » eux, ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience » des fidèles relativement à l'usage des choses temporelles ; » elle ne possède pas le droit d'user de peines temporelles » pour réprimer les violateurs de ses lois ; conformément » aux principes de la théologie et du droit public, c'est au » gouvernement civil qu'appartient la propriété des biens

1. Clément XII. « In eminenti. » Benoît XIV. « Providas Romanorum. » Pie VII. « Ecclesiam. » Léon XIII. « Quo graviora. »

oriuntur sententiæ atque errores. Dictitant enim « Ecclesiasticam potestatem non esse jure divino distinctam et independentem a potestate civili, neque ejusmodi distinctionem et independentiam servari posse, quin ab Ecclesia invadantur et usurpentur essentialia jura potestatis civilis. » Atque silentio præterire non possumus eorum audaciam, qui sanam non sustinentes doctrinam, contendunt « illis Apostolicæ Sedis judiciis et decretis quorum objectum ad bonum generale Ecclesiæ, ejusdemque jura ac disciplinam spectare declaratur, dummodo fidei morumque dogmata non attingat, posse assensum et obedientiam detrectari absque peccato, et absque ulla catholicæ professionis jactura. » Quod quidem quantopere adversetur catholico dogmati plenæ potestatis Romano Pontifici ab ipso Christo Domino divinitus collatæ universalem pascendi, regendi et gubernandi Ecclesiam, nemo est qui non clare aperteque videat et intelligat.

In tanta igitur depravatarum opinionum perversitate, Nos Apostolici Nostri officii probe memores, ac de sanctissima nostra religione, de sana doctrina, et animarum salute Nobis divinitus commissa, ac de ipsius humanæ societatis bono maxime solliciti, Apostolicam Nostram vocem iterum extollere existimavimus. Itaque omnes et singulas pravas opiniones ac doctrinas singillatim hisce Litteris commemoratas auctoritate Nostra Apostolica reprobamus, proscribimus atque damnamus, easque ab hominibus catholicæ Ecclesiæ filiis, veluti reprobatas, proscriptas atque damnatas omnino haberi volumus et mandamus.

Ac præter ea, optime scitis, Venerabiles Fratres, hisce temporibus, omnis veritatis justitiæque osores, et acerrimos nostræ religionis hostes, per pestiferos libros, libellos, et ephemerides toto terrarum orbe dispersas, populis illudentes, ac malitiose mentientes alias impias quasque disseminare

» que possèdent les églises, les congrégations religieuses » et les autres lieux pies. » Les hérétiques avaient émis un axiome, un principe d'où sont sorties mille opinions perverses, mille erreurs. Ce principe, ils le reprennent pour leur part, et ils disent hautement et publiquement que « la » puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte » et indépendante de la puissance civile, que si cette distinction, cette indépendance existent, c'est grâce à une » usurpation de l'Église sur les droits essentiels de l'autorité civile. » Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'audace de certains hommes qui, rebelles à la saine doctrine, prétendent « que sans péché et sans aucun détriment de la foi catholique, on peut refuser de se soumettre » et de se conformer aux jugements et décrets du siège » apostolique, relatifs au bien général de l'Église, à ses » droits et à sa discipline, pourvu qu'ils ne touchent ni » aux dogmes de la foi ni aux principes des mœurs. » Il n'est personne qui ne voie et ne comprenne parfaitement combien une telle affirmation est contraire au dogme de l'autorité pleine et entière conférée divinement par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST au Pontife romain pour paître, régir et gouverner l'Église universelle.

Au milieu donc de ce débordement d'opinions funestes et dépravées, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour Notre sainte Religion, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes, que Dieu nous a confié, et pour le bien même de la société civile, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. Nous réprouvons donc, proscrivons et condamnons par Notre Autorité Apostolique toutes et chacune des doctrines et opinions perverses rappelées dans cette lettre Encyclique et Nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées.

Outre tout cela, vous savez parfaitement, Vénérables Frères, que de nos jours les ennemis de toute justice et de toute vérité, les adversaires implacables de notre sainte Religion, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent leurs doctrines impies au moyen de livres, de brochures

doctrinas. Neque ignoratis, hac etiam nostra ætate, nonnullos reperiri, qui a Satanæ spiritu permoti et incitati, eo impietatis devenerunt, ut Dominatorem Dominum Nostrum JESUM CHRISTUM negare, ejusque Divinitatem scelerata procacitate oppugnare non paveant. Hic vero haud possumus, quin maximis meritisque laudibus Vos efferamus, Venerabiles Fratres, qui Episcopalem Vestram vocem contra tantam impietatem omni zelo attolere minime omisistis.

Itaque hisce Nostris Litteris Vos iterum amantissime alloquimur, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati, summo Nobis inter maximas Nostras acerbitates solatio, lætitiæ et consolationi estis, propter egregiam qua præstatis religionem, pietatem, ac propter mirum illum amorem, fidem et observantiam, qua Nobis et huic Apostolicæ Sedis concordissimis animis obstricti gravissimum episcopale Vestrum ministerium strenue ac sedulo implere contenditis. Etenim ab eximio Vestro pastorali zelo expectamus, ut assumentes gladium spiritus, quod est verbum Dei, et confortati in gratia Domini Nostri JESU CHRISTI, velitis ingeminatis studiis quotidie magis prospicere ut fideles curæ vestræ concrediti « abstineant ab herbis noxiis, quas JESUS-CHRISTUS non colit, « quia non sunt plantatio Patris (1). » Atque eisdem fidelibus inculcare nunquam desinite, omnem veram felicitatem in homines ex augusta nostra religione, ejusque doctrina et exercitio redundare, ac beatum esse populum, cujus Dominus Deus ejus (2). Docete « catholicæ Fidei fundamento « regna subsistere (3), et nihil tam mortiferum, tam præceps « ad casum, tam expositum ad omnia pericula, si hoc solum « nobis putantes posse sufficere, quod liberum arbitrium, « cum nasceremur accepimus, ultra jam a Domino nihil « quæramus ; id est, auctoris nostri obliti, ejus potentiam, « ut nos ostendamus liberos, abjuremus (4). » Atque etiam ne omittatis docere « regiam potestatem non ad solum mundi » regimen, sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse colla-

1. S Ignatius M. ad Philadelph. 3. — 2. Psal. 143.
3. S. Cælest. epist. 22 ad Synod. Ephes. apud Const. p. 1209.
4. 10 S, Innocent. 1 epist. 29 ad Epist. conc. Carthag. apud Const. p. 891.

et de journaux répandus aux quatre coins du monde. Vous n'ignorez pas non plus qu'il est de nos jours certains hommes que l'esprit de Satan a poussés à tel point d'impiété qu'ils nient le Dominateur suprême, JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, et qu'ils attaquent sa divinité avec l'effronterie la plus criminelle. Et ici Nous ne pouvons pas ne pas vous donner, Vénérables Frères, les louanges les plus grandes et les plus justes, pour le zèle avec lequel vous avez élevé Votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

C'est pourquoi Nous nous adressons à Vous dans cette encyclique, à Vous que Nous aimons et qui, appelés à partager Notre sollicitude, êtes pour Nous, au milieu de Nos douleurs, par Votre religion et Votre piété, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement, à Vous qui Nous consolez par l'amour, la foi et le dévoüement admirable avec lesquels Vous Vous efforcez d'accomplir, avec autant de force que de soin, la charge du ministère épiscopal, en union intime avec Nous et avec ce siège Apostolique. Nous attendons, en effet, de Votre zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu, et fortifiés dans la grâce de Notre-Seigneur JÉSUS CHRIST, Vous Vous attachiez chaque jour davantage à faire en sorte que, par vos soins redoublés, les fidèles confiés à Votre garde « s'abstien- » nent des mauvaises herbes que JÉSUS-CHRIST ne cultive » point, parce qu'elles n'ont pas été plantées par son » Père [1]. » Ne vous fatiguez donc jamais d'inculquer à ces fidèles que la véritable félicité découle pour les humains de notre auguste Religion, de sa doctrine et de sa pratique. Dites-leur que ce peuple est vraiment heureux dont Dieu est le Seigneur [2]. Enseignez « que le fondement des royaumes » est la foi catholique [3], et que rien n'est si funeste et ne nous » expose plus aux chutes et à tous les dangers, que de croire » qu'il nous suffit du libre arbitre que nous avons reçu en » naissant, sans plus avoir autre chose à demander à Dieu. » Enseignez qu'il est funeste à l'homme d'oublier son Auteur, » et d'oser renier sa puissance pour se montrer libre [4]. »

1. Saint Ignace, martyr, à Philadelphe, 3. — 2. Psaume 143. — 3. Lettre de saint Célestin au Synode d'Éphèse. — 4. Lettre de saint Innocent aux évêques de Carthage.

» tam [1], et nihil esse quod civitatum Principibus et Regi-
» bus majori fructui gloriæque esse possit, quam si, — ut
» sapientissimus fortissimusque alter Prædecessor Noster
» S. Felix, Zenoni Imperatori prescribebat, — Ecclesiam
» catholicam... sinant uti legibus suis, nec libertati ejus
» quemquam permittant obsistere...

« Certum est enim hoc rebus suis esse salutare, ut, cum
» de causis Dei agatur, juxta ipsius constitutum, regiam vo-
» luntatem Sacerdotibus CHRISTI studeant subdere, non præ-
» ferre [2]. »

Sed si semper, Venerabiles Fratres, nunc potissimum in tantis Ecclesiæ civilisque societatis calamitatibus, in tanta adversariorum contra rem catholicam, et hanc Apostolicam Sedem conspiratione tantaque errorum congerie, necesse omnino est, ut adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. Quocirca omnium fidelium pietatem excitare existimavimus, ut una Nobiscum Vobisque clementissimum luminum et misericordiarum Patrem ferventissimis humillimisque precibus sine intermissione orent, et obsecrent, et in plenitudine fidei semper confugiant ad Dominum Nostrum JESUM-CHRISTUM, qui redemit nos Deo in sanguine Suo, Ejusque dulcissimum Cor flagrantissimæ erga nos caritatis victimam enixe jugiterque exorent, ut amoris Sui vinculis omnia ad seipsum trahat, utque omnes homines sanctissimo suo amore inflammati secundum Cor ejus ambulent digne Deo per omnia placentes, in omni bono opere fructificantes. Cum autem sine dubio gratiores sint Deo hominum preces, si animis ab omni labe puris ad ipsum accedant, idcirco cœlestes Ecclesiæ thesauros dispensationi Nostræ commissos Christi fidelibus Apostolica liberalitate reserare censuimus, ut iidem fideles ad veram pietatem vehementius incensi, ac

1. S. Leo. Epist. al. 125. — 2. Pie VII, Epist. Encycl., *Diu satis*, 15 mai 1800.

« Il ne faut pas non plus omettre d'enseigner que la » puissance royale n'est pas conférée pour le seul gou- » vernement de ce monde, mais surtout pour la protec- » tion de l'Église (1), et que rien ne peut être plus avanta- » geux et plus glorieux à la fois pour les rois et les chefs » des nations que d'agir selon l'instruction que donnait à » l'empereur Zénon saint Félix, l'un de nos prédécesseurs, » c'est-à-dire, de laisser l'Église catholique se gouverner » par ses propres lois, et de ne pas souffrir que personne » mette obstacle à sa liberté... Qui, en effet, pourrait dou- » ter qu'il soit de l'intérêt des rois, quand il s'agit des affaires » de Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'il a établi, et de » subordonner et non de préférer leur volonté royale à celle » des prêtres de JÉSUS-CHRIST (2) ! »

Mais bien que nous devions prier en tout temps, c'est surtout au moment des immenses calamités de l'Église et de la société civile, en présence de la vaste conspiration des ennemis de l'Église catholique, en présence aussi des nombreuses erreurs contre l'Église et le Saint-Siège, qu'il est absolument nécessaire de nous approcher avec confiance du Trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours au temps opportun. Nous avons donc jugé utile de réveiller la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous et à Vous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier le Père des lumières et des miséricordes par les prières les plus ferventes et les plus humbles, et pour que, dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui nous a rachetés par son sang, ils recourent à lui, et demandent instamment et continuellement à son Cœur miséricordieux d'entraîner tout à Lui par les liens de Son amour ; qu'ils obtiennent de Lui que tous les hommes, enflammés de Son saint amour, marchent dignement selon Son cœur, et soient ainsi agréables à Dieu en toutes choses et portent des fruits de toutes les vertus. Les prières des hommes sont plus agréables à Dieu quand le cœur d'où elles partent, est purifié de toute souillure. Nous avons donc résolu d'ouvrir avec une libéralité

1. Lettre de S. Léon, 156, § 125. — 2. Pie VII, Encyclique *Diu satis*, 15 mai 1890.

per Pœnitentiæ Sacramentum a peccatorum maculis expiati, fidentius suas preces ad Deum effundant, ejusque misericordiam et gratiam consequantur.

Hisce igitur Litteris, auctoritate Nostra Apostolica, omnibus et singulis utriusque sexus catholici orbis fidelibus Plenariam Indulgentiam ad instar Jubilæi concedimus intra unius tantum mensis spatium usque ad totum futurum annum 1865 et non ultra, a Vobis, Venerabiles Fratres, aliisque legitimis locorum Ordinariis statuendum, eodem prorsus modo et forma, qua ab initio supremi Nostri Pontificatus concessimus per Apostolicas Nostras Litteras in forma Brevis die 20 mensis Novembris anno 1846 datas, et ad universum episcopalem Vestrum Ordinem missas, quarum initium « *Arcano Divinæ providentiæ consilio,* » et cum omnibus eisdem facultatibus, quæ per ipsas Litteras a Nobis datæ fuerunt. Volumus tamen, ut ea omnia serventur, quæ in commemoratis Litteris præscripta sunt, et ea excipiantur, quæ excepta esse declaravimus. Atque id concedimus, non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque, etiam speciali et individua mentione ac derogationi dignis. Ut autem omnis dubitatio et difficultas amoveatur, earumdem Litterarum exemplar ad Vos perferri jussimus.

« Rogemus, Venerabiles Fratres, de intimo corde et de » tota mente misericordiam Dei, quia et ipse addidit dicens: » *misericordiam autem meam non dispergam ab eis.* Petamus » et accipiemus, et si accipiendi mora et tarditas fuerit quo- » niam graviter offendimus, pulsemus, quia et pulsanti ape- » rietur, si modo pulsent ostium preces, gemitus et lacrymæ » nostræ, quibus insistere et immorari oportet, et si sit una- » nimis oratio... Unusquisque oret Deum non pro se tantum, » sed pro omnibus fratribus, sicut Dominus orare nos do- » cuit (1). » Quo vero facilius Deus, Nostris Vestrisque, et omnium fidelium precibus, votisque annuat, cum omni fiducia deprecatricem apud Eum adhibeamus Immaculatam

1. S. Cyprian, Epist. 11,

toute apostolique, aux fidèles chrétiens, les trésors célestes de l'Église laissés à notre dispensation. Excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le sacrement de la Pénitence, les fidèles répandront avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et ils en obtiendront grâce et miséricorde.

En conséquence, Nous accordons par cette Encyclique, en vertu de Notre autorité apostolique, à tous et à chacun des fidèles des deux sexes dans tout l'univers catholique, une Indulgence plénière en forme de Jubilé. Cette indulgence, on la pourra gagner pendant un mois seulement, durant l'année prochaine 1865, et non au-delà, et ce mois c'est à vous, Vénérables Frères, et aux autres Ordinaires légitimes, à le déterminer. Et tout ce en la même manière et forme que Nous l'avons accordé, au commencement de Notre Pontificat, par Notre Bref apostolique du 20 novembre 1849, commençant par ces mots : *Arcano Divinæ providentiæ consilio*, et envoyé à tous les Évêques de l'univers. Nous accordons les mêmes pouvoirs conférés par nous dans ce Bref. Mais nous voulons que toutes les prescriptions, qui y sont contenues, soient observées, et qu'il ne soit dérogé à aucune des exceptions que Nous avons faites. Nous accordons cette faveur, nonobstant toutes dispositions contraires, même celles qui demandent une mention et dérogation spéciale et individuelle. Et pour écarter tout doute, toute difficulté, Nous avons ordonné qu'un exemplaire de ce Bref Vous fût envoyé.

« Demandons, Vénérables Frères, demandons de tout » notre cœur, de toutes les forces de notre esprit la miséri» corde du Dieu qui a dit lui-même : *Je n'éloignerai pas » d'eux ma miséricorde.* Demandons et nous recevrons ; et » si l'effet de nos demandes se fait attendre parce que nous » avons grièvement péché, frappons, car à celui qui frappe, » la porte sera ouverte, pourvu qu'il frappe par la prière, » les gémissements et les larmes, moyens dans lesquels nous » devons persévérer, et pourvu que la prière soit unanime. » Que chacun prie Dieu, non seulement pour lui-même, » mais pour tous ses frères, ainsi que le Seigneur nous a » enseigné à prier (1). » Mais pour que Dieu se montre plus

1. Lettre de saint Cyprien.

Sanctissimamque Deiparam Virginem Mariam, quæ cunctas hæreses interemit in universo mundo, quæque omnium nostrum amantissima Mater « tota suavis est... ac plena miseri» cordiæ... omnibus sese exorabilem, omnibus clementissi» mam præbet, omnium necessitates amplissimo quodam » miseratur affectu [1], » atque utpote Regina adstans a dextris Unigeniti Filii Sui Domini Nostri JESU CHRISTI in vestitu deaurato circumamicta varietate ; nihil est quod ab Eo impetrare non valeat. Suffragia quoque petamus Beatissimi Petri Apostolorum Principis, et Coapostoli ejus Pauli, omniumque Sanctorum Cœlitum, qui facti jam amici Dei, pervenerunt ad cœlestia regna, et coronati possident palmam ac de sua immortalitate securi, de nostra sunt salute solliciti.

Denique cœlestium omnium donorum copiam Vobis a Deo ex animo adprecantes, singularis Nostræ in Vos caritatis pignus Apostolicam Benedictionem ex intimo corde profectam Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laicisque fidelibus curæ Vestræ commissis peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die VIII Decembris, anno 1864, decimo a Dogmatica Definitione Immaculatæ Conceptionis Deiparæ Virginis Mariæ,

Pontificatus Nostri Anno Decimo Nono.

PIUS PP. IX.

1. S. Bernard. Serm. de duodecim prærogativis B. M. V. ex verbis Apocalyp.



facilement favorable à Nos prières et à Nos vœux, aux Vôtres et à ceux de tous les fidèles, prenons en toute confiance pour avocate l'Immaculée et Très Sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie. Elle a détruit toutes les hérésies dans le monde entier ; Mère aimante de tous les chrétiens, « douce » et pleine de miséricorde, elle se montre accessible à » toutes les prières, elle est très clémente pour tous, et elle » a pour tous ceux qui sont dans la nécessité une immense » affection et la pitié la plus tendre (1). » Et parce qu'elle est Reine et qu'elle se tient à la droite de son Fils unique, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, il n'est rien qu'elle ne puisse obtenir de Lui. Demandons aussi la protection du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et de Paul, son compagnon dans l'Apostolat, demandons les suffrages de tous les saints du Ciel. Amis de Dieu, ils possèdent déjà le royaume céleste, la couronne et la palme, et désormais sûrs de leur immortalité, ils sont pleins de sollicitude pour notre salut.

Enfin Nous demandons à Dieu de tout Notre cœur qu'il vous accorde l'abondance de tous les dons célestes, et, comme gage de Notre particulière affection, Nous Vous donnons du fond du cœur et avec amour, la Bénédiction apostolique à Vous, Vénérables Frères, à tout le clergé et à tout le peuple fidèle confié à Vos soins.

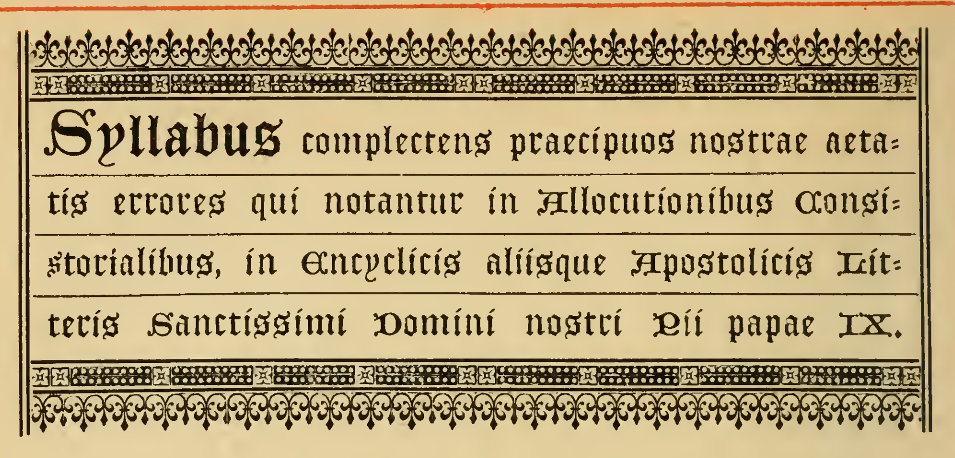
Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre de l'année 1864, la dixième depuis la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu,

Et la dix-neuvième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

1. Sermon de saint Bernard sur les XII prérogatives de la B. V. Marie, tirées des textes de l'Apocalypse.





Syllabus complectens praecipuos nostrae aetatis errores qui notantur in Allocutionibus Consistorialibus, in Encyclicis aliisque Apostolicis Litteris Sanctissimi Domini nostri Pii papae IX.

I. Pantheismus, naturalismus et rationalismus absolutus.

I. Nullum supremum, sapientissimum providentissimumque Numen divinum existit ab hac rerum universitate distinctum ; et Deus idem est ac rerum natura, et idcirco immutationibus obnoxius, Deusque reapse fit in homine et mundo atque omnia Deus sunt et ipsissimam Dei habent substantiam ; ac una eademque res est Deus cum mundo, et proinde spiritus cum materia, necessitas cum libertate, verum cum falso, bonum cum malo et justum cum injusto.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

II. Neganda est omnis Dei actio in homines et mundum.

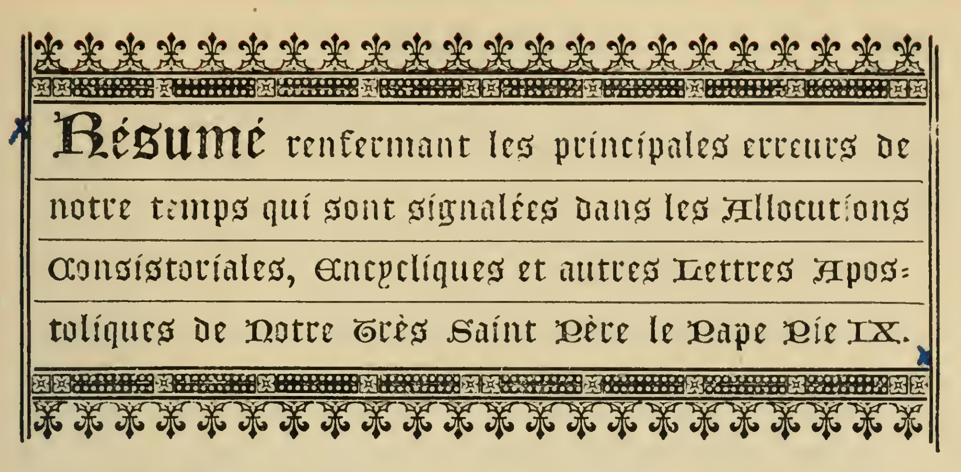
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

III. Humana ratio, nullo prorsus Dei respectu habito, unicus est veri et falsi, boni et mali arbiter, sibi ipsi est lex et naturalibus suis viribus ad hominum ac populorum bonum curandum sufficit.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

IV. Omnes religionis veritates ex nativa humanæ rationis vi derivant ; hinc ratio est princeps norma, qua homo cognitionem omnium cujuscumque generis veritatum assequi possit ac debeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Epist. encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.



Résumé renfermant les principales erreurs de notre temps qui sont signalées dans les Allocutions Consistoriales, Encycliques et autres Lettres Apostoliques de Notre Très Saint Père le Pape Pie IX.

I. — Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolu.

I. Il n'existe aucun Être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses, et Dieu est identique à la nature des choses, et par conséquent assujetti aux changements ; Dieu, par cela même, se fait dans l'homme et dans le monde ; et tous les êtres sont Dieu et ont la propre substance de Dieu. Dieu est ainsi une seule et même chose avec le monde, et par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux, le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

II. On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

II. La raison humaine, considérée sans aucun rapport à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

IV. Toutes les vérités de la religion découlent de la force native de la raison humaine ; d'où il suit que la raison est la règle souveraine d'après laquelle l'homme peut et doit acquérir la connaissance de toutes les vérités de toute espèce.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

V. Divina revelatio est imperfecta et iccirco subjecta continuo et indefinito progressui, qui humanæ rationis progressioni respondeat.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

VI. CHRISTI fides humanæ refragatur rationi ; divinaque revelatio non solum nihil prodest, verum etiam nocet hominis perfectioni.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

VII. Prophetiæ et miracula, in sacris Litteris exposita et narrata, sunt poetarum commenta, et christianæ fidei mysteria philosophicarum investigationum summa ; in utriusque Testamenti libris mythica continentur inventa ; ipseque JESUS CHRISTUS est mythica fictio.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

II. Rationalismus moderatus.

VIII. Quum ratio humana ipsi religioni æquiparetur, idcirco theologicæ disciplinæ perinde ac philosophicæ tractandæ sunt.

Alloc. *Singulari quadam perfusi*, 9 decembris 1854.

IX. Omnia indiscriminatim dogmata religionis christianæ sunt objectum naturalis scientiæ seu philosophiæ ; et humana ratio historice tantum exculta potest ex suis naturalibus viribus et principiis ad veram de omnibus etiam reconditioribus dogmatibus scientiam pervenire, modo hæc dogmata ipsi rationi tanquam objectum proposita fuerint.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.
Epist. ad eumdem *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

X. Quum aliud sit philosophus, aliud philosophia, ille jus

V. La révélation divine est imparfaite, et par conséquent sujette à un progrès continuel et indéfini, qui réponde au développement de la raison humaine.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

VI. La foi chrétienne est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non seulement ne sert de rien, mais elle nuit à la perfection de l'homme.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les saintes Écritures sont des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne sont le résumé d'investigations philosophiques ; dans les livres des deux Testaments sont contenues des inventions mythiques et JÉSUS lui-même est un mythe.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

II. — Rationalisme modéré.

VIII. Comme la raison humaine est égale à la religion elle-même, les sciences théologiques doivent être traitées comme les sciences philosophiques.

Alloc. *Singulari quadam perfusi* du 9 décembre 1854.

IX. Tous les dogmes de la religion chrétienne, sans distinction, sont l'objet de la science naturelle ou philosophie ; et la raison humaine n'ayant qu'une culture historique, peut, d'après ses principes et ses forces naturelles, parvenir à une vraie connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison comme objet.

Lettre à l'archevêque de Munich et Freisingen : *Gravissimas*, du XI décembre 1862.
Lettre au même : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

X. Comme autre chose est le philosophe et autre chose

et officium habet se submittendi auctoritati, quam veram ipse probaverit; at philosophia neque potest, nequet debet ulli sese submittere auctoritati.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas.* 11 decembris 1862.

Epist. ad eumdem *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XI. Ecclesia non solum non debet in philosophiam unquam animadvertere, verum etiam debet ipsius philosophiæ tolerare errores eique relinquere, ut ipsa se corrigat.

Epist. ad Archiep. Frising. *Gravissimas*, 11 decembris 1862.

XII. Apostolicæ Sedis, Romanarumque Congregationum decreta liberum scientiæ progressum impediunt.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XIII. Methodus et principia, quibus antiqui Doctores scholastici Theologiam excoluerunt, temporum nostrorum necessitatibus scientiarumque progressui minime congruunt.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XIV. Philosophia tractanda est, nulla supernaturalis revelationis habita ratione.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

N. B. Cum rationalismi systemate cohærent ad maximam partem errores Antonii Günther, qui damnantur in Epist. ad Card. Archiep. Coloniensem : *Eximiam tuam*, 15 junii 1847, et in Epist. ad Episc. Wratislaviensem: *Dolore haud mediocri*, 30 aprilis 1860.

III. — Indifferentismus, latitudinarismus.

XV. Liberum cuique homini est, eam amplecti ac profiteri

la philosophie, celui-là a le droit et le devoir de se soumettre à une autorité qu'il a reconnue lui-même être vraie ; mais la philosophie ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité.

Lettre à l'archevêque de Munich et Freisingen : *Gravissimas*, du 18 décembre 1862.

Lettre au même : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XI. L'Église non seulement ne doit, dans aucun cas, sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer les erreurs de cette même philosophie, et lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

Lettre à l'archevêque de Munich et Freisingen : *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.

XII. Les décrets du siège apostolique et des congrégations romaines empêchent le libre progrès de la science.

Lettre à l'archevêque de Munich et Freisingen : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie, ne conviennent plus aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences.

Lettre à l'archevêque de Munich et Freisingen : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XIV. On doit s'occuper de philosophie sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle.

Lettre à l'archevêque de Munich et Freisingen : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

N. B. Au système du rationalisme se rapportent, pour la majeure partie, les erreurs d'Antoine Günther qui sont condamnées dans la lettre au cardinal archevêque de Cologne : *Eximiam tuam* du 15 juin 1847, et dans la lettre à l'évêque de Breslau : *Dolore haud mediocri*, du 30 avril 1860.

III. — Indifférentisme, latitudinarisme.

XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de pro-

religionem, quam rationis lumine quis ductus veram putaverit.
Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XVI. Homines in cujusvis religionis cultu viam æternæ salutis reperire æternamque salutem assequi possunt.
Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Ubi primum*, 17 decembris 1847.
Epist. encycl. *Singulari quidem*, 17 martii 1856.

XVII. Saltem bene sperandum est de æterna illorum omnium salute, qui in vera CHRISTI Ecclesia nequaquam versantur.
Alloc. *Singulari quadam*, 9 decembris 1854.
Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 17 augusti 1863.

XVIII. Protestantismus non aliud est quam diversa veræ ejusdem christianæ religionis forma, in qua æque ac in Ecclesia catholica Deo placere datum est.
Epist. encycl. *Noscitis et nobiscum*, 8 decembris 1849.

IV. Socialismus, communismus, societates clandestinæ, societates biblicæ, societates clerico-liberales.

Ejusmodi pestes sæpe gravissimisque verborum formulis reprobantur in Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 nov. 1846; in alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849; in Epist. encycl. *Noscitis et nobiscum*, 8 dec. 1849; in Alloc. *Singulari quadam*, 9 dec. 1854; in Epist. encycl. *Quanto conficiamur mærore*, 17 augusti 1863.

V. — Errores de ecclesia ejusque juribus.

XIX. Ecclesia non est vera perfectaque societas plane libera, nec pollet suis propriis et constantibus juribus sibi a divino suo Fundatore collatis, sed civilis potestatis est

fesser la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison.

Lettre apostolique : *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et se sauver dans le culte de n'importe quelle religion.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Ubi primum*, du 17 décembre 1847.
Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.

XVII. Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Église du CHRIST.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854.
Encycl. *Quanto conficiamur*. du 17 août 1863.

XVIII. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Église catholique.

Encycl. *Noscitis et nobiscum*, du 8 décembre 1849.

IV. — Socialisme, communisme, sociétés secrètes, sociétés bibliques, sociétés clérico-libérales.

Ces sortes de pestes sont souvent frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves dans l'encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846; dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849 ; dans l'encyclique *Noscitis et nobiscum* du 8 décembre 1849 ; dans l'alloc. *Singulari quadam* du 9 décembre 1854; dans l'encyclique *Quanto conficiamur mœrore* du 17 août 1863.

V. Erreurs relatives à l'Église et à ses droits.

XIX. L'Église n'est pas une vraie et parfaite société, pleinement libre ; elle ne jouit pas de ses droits propres et constants, que lui a conférés son divin Fondateur, mais il

definire, quæ sint Ecclesiæ jura ac limites, intra quos eadem jura exercere queat.

Alloc. *Singulari quadam*, 9 decembris 1854.
Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XX. Ecclesiastica potestas suam auctoritatem exercere non debet absque civilis gubernii venia et assensu.

Alloc. *Meminit unusquisque*, 30 septembris 1861.

XXI. Ecclesia non habet potestatem dogmatice definiendi religionem catholicæ Ecclesiæ esse unice veram religionem.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

XXII. Obligatio, qua catholici magistri et scriptores omnino astringuntur, coarctatur in iis tantum, quæ ab infallibili Ecclesiæ judicio veluti fidei dogmata ab omnibus credenda proponuntur.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XXIII. Romani Pontifices et Concilia œcumenica a limitibus suæ potestatis recesserunt, jura principum usurparunt, atque etiam in rebus fidei et morum definiendis erraru nt.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

XXIV. Ecclesia vis inferendæ potestatem non habet, neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam.

Litt. Apost. *Ad apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXV. Præter potestatem episcopatui inhærentem, alia est attributa temporalis potestas a civili imperio vel expresse vel tacite concessa, revocanda propterea, cum libuerit, a civili imperio.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854.
Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.
Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XX. La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

Alloc. *Meminit unusquisque*, du 30 septembre 1861.

XXI. L'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Église catholique est l'unique vraie religion.

Lett. apost. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXII. L'obligation qui lie les maîtres et les écrivains catholiques se borne aux choses qui ont été définies par le jugement infaillible de l'Église comme dogmes de foi qui doivent être crus par tous.

Lettre à l'archevêque de Munich, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXIII. Les Souverains Pontifes et les Conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir ; ils ont usurpé les droits des princes et ils ont même erré dans les définitions relatives à la foi et à la morale.

Lett. apostol. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXIV. L'Église n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il y a un pouvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, révocable par conséquent à volonté par cette même autorité civile.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXVI. Ecclesia non habet nativum ac legitimum jus acquirendi ac possidendi.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.
Epist. encycl. *Incredibili*, 17 septembris 1863.

XXVII. Sacri Ecclesiæ ministri Romanusque Pontifex ab omni rerum temporalium cura ac dominio sunt omnino excludendi.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XXVIII. Episcopis sine Gubernii venia fas non est vel ipsas apostolicas litteras promulgare.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XXIX. Gratiæ a Romano Pontifice concessæ existimari debent tanquam irritæ, nisi per Gubernium fuerint imploratæ.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XXX. Ecclesiæ et Personarum ecclesiasticarum immunitas a jure civili ortum habuit.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

XXXI. Ecclesiasticum forum pro temporalibus clericorum causis, sive civilibus sive criminalibus, omnino de medio tollendum est, etiam inconsulta et reclamante Apostolica Sede.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.
Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XXXII. Absque ulla naturalis juris et æquitatis violatione potest abrogari personalis immunitas, qua clerici ab onere subeundæ exercendæque militiæ eximuntur; hanc vero abrogationem postulat civilis progressus, maxime in societate ad formam liberioris regiminis constituta.

Epist. ad Episc. Montis real. *Singularis nobisque*, 29 sept. 1864.

XXXIII. Non pertinet unice ad ecclesiasticam jurisdi-

XXVI. L'Église n'a pas le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.
Encycl. *Incredibili*, du 17 septembre 1863.

XXVII. Les ministres sacrés de l'Église et le Pontife Romain doivent être exclus de toute gestion et domaine sur les choses temporelles.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XXVIII. Il n'est pas permis aux Évêques de publier même les Lettres apostoliques, sans la permission du gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife Romain doivent être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXX. L'immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil.

Lett. apostol. *Multiplices inter*, du 10 juin 1851.

XXXI. Le for ecclésiastique, pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit absolument être aboli, même sans consulter le siège apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXXII. L'immunité personnelle en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le progrès civil demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale.

Lettre à l'évêque de Mondovi, *Singularis nobisque*, du 29 septembre 1864.

XXXIII. Il n'appartient pas uniquement de droit propre

ctionis potestatem, proprio ac nativo jure, dirigere theologicarum rerum doctrinam.

Epist. ad Archiep. Frising. *Tuas libenter*, 21 decembris 1863.

XXXIV. Doctrina comparantium Romanum Pontificem Principi libero et agenti in universa Ecclesia, doctrina est quæ medio ævo prævaluit.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXV. Nihil vetat, alicujus Concilii generalis sententia aut universorum populorum facto, summum Pontificatum ab romano Episcopo atque Urbe ad alium Episcopum aliamque civitatem transferri.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXVI. Nationalis Concilii definitio nullam aliam admittit disputationem, civilisque administratio rem ad hosce terminos exigere potest.

Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XXXVII. Institui possunt nationales Ecclesiæ ab auctoritate Romani Pontificis subductæ planeque divisæ.

Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

XXXVIII. Divisioni Ecclesiæ in orientalem atque occidentalem nimia Romanorum Pontificum arbitria contulerunt.

Litt. apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

VI. — Errores de societate civili tum in se, tum in suis ad Ecclesiam relationibus spectata.

XXXIX. Reipublicæ status, utpote omnium jurium origo et fons, jure quodam pollet nullis circumscripto limitibus.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

et naturel, à la juridiction ecclésiastique de diriger l'enseignement des choses théologiques.

Lettre à l'archevêque de Munich : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Église universelle est une doctrine qui a prévalu au moyen âge.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXV. Rien n'empêche que par décret d'un Concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain pontificat soit transféré de l'évêque romain et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVI. La définition d'un Concile national n'admet pas d'autre discussion, l'administration civile peut exiger qu'on traite dans ces limites.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août, 1851.

XXXVII. On peut instituer des églises nationales soustraites à l'autorité du Pontife romain et entièrement séparées de lui.

Alloc. *Multis gravibusque*, du 17 décembre 1860.
Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.

XXXVIII. Trop d'actes arbitraires de la part des Pontifes romains ont poussé à la division de l'Église en orientale et occidentale.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

VI. Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église.

XXXIX. L'État comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XL. Catholicæ Ecclesiæ doctrina humanæ societatis bono et commodis adversatur.
Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

XLI. Civili potestati vel ab infideli imperante exercitæ competit potestas indirecta negativa in sacra : eidem proinde competit nedum jus quod vocant *exequatur*, sed etiam jus *appellationis*, quam nuncupant *ab abusu*.
Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XLII. In conflictu legum utriusque potestatis, jus civile prævalet.
Litt. Apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

XLIII. Laïca potestas auctoritatem habet rescindendi, declarandi ac faciendi irritas solemnes conventiones (vulgo *Concordata*) super usu jurium ad ecclesiasticam immunitatem pertinentium cum Sede Apostolica initas, sine hujus consensu, immo et ea reclamante.
Alloc. *In consistoriali*, 1 novembris 1850.
Alloc. *Multis gravibusque* 17 decembris 1860.

XLIV. Civilis auctoritas potest se immiscere rebus quæ ad religionem, mores et regimen spirituale pertinent. Hinc potest de instructionibus judicare, quas Ecclesiæ pastores ad conscientiarum normam pro suo munere edunt ; quin etiam potest de divinorum sacramentorum administratione et dispositionibus ad ea suscipienda necessariis decernere.
Alloc. *In consistoriali*, 1 novembris 1850.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

XLV. Totum scholarum publicarum regimen in quibus juventus christianæ alicujus Reipublicæ instituitur, episcopalibus duntaxat seminariis aliqua ratione exceptis, potest ac debet attribui auctoritati civili, et ita quidem attribui, ut

XL. La doctrine de l'Église catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.
Alloc. *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849.

XLI. La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, ne possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non seulement le droit qu'on appelle *d'exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme *d'appel comme d'abus.*

Lett. apost. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XLII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, du 22 août 1851.

XLIII. La puissance laïque a le pouvoir de casser, de déclarer et rendre nulles les conventions solennelles *(concordats)* conclues avec le Siège apostolique relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siège et malgré ses réclamations.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1850.
Alloc. *Multis gravibusque* du 17 décembre 1860.

XLIV. L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel. D'où il suit qu'elle peut juger des instructions que les pasteurs de l'Église publient, d'après leur charge, pour la règle des consciences ; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1850.
Alloc. *Maxima quidem* du 9 juin 1862.

XLV. Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte, dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela

nullum alii cuicumque auctoritati recognoscatur jus immiscendi se in disciplina scholarum, in regimine studiorum, in graduum collatione, in delectu aut approbatione magistrorum.

Alloc. *In consistoriali*, 1 novembris 1850.

Alloc. *Quibus luctuosissimis*, 5 septembris 1851.

XLVI. Immo in ipsis clericorum seminariis methodus studiorum adhibenda civili auctoritati subjicitur.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

XLVII. Postulat optima civilis societatis ratio, ut populares scholæ, quæ patent omnibus cujusque e populo classis pueris, ac publica universim Instituta, quæ litteris severioribusque disciplinis tradendis et educationi juventutis curandæ sunt destinata, eximantur ab omni Ecclesiæ auctoritate, moderatrice vi et ingerentia, plenoque civilis ac politicæ auctoritatis arbitrio subjiciantur, ad imperantium placita et ad communium ætatis opinionum amussim.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine*, 14 junii 1864.

XLVIII. Catholicis viris probari potest ea jûventutis instituendæ ratio, quæ sit a catholica fide et ab Ecclesiæ potestate sejuncta, quæque rerum duntaxat naturalium scientiam ac terrenæ socialis vitæ fines tantummodo vel saltem primario spectet.

Epist. ad Archiep. Friburg. *Quum non sine*, 14 junii 1864.

XLIX. Civilis auctoritas potest impedire, quominus sacrorum Antistites et fideles populi cum Romano Pontifice libere ac mutuo communicent.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

L. Laïca auctoritas habet per se jus præsentandi episcopos et potest ab illis exigere ut ineant diœcesium procuratio-

de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres.

Alloc. *In consistoriali*, du 1er novembre 1850.

Alloc. *Quibus luctuosissimis*, du 5 septembre 1851.

XLVI. Bien plus, même dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est soumise à l'autorité civile.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XLVII. La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Église, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

Lettre à l'archevêque de Fribourg : *Quum non sine*, du 14 juillet 1864.

XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale sur cette terre.

Lettre à l'archevêque de Fribourg : *Quum non sine*, du 14 juillet 1864.

XLIX. L'autorité séculière peut empêcher les évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

L. L'autorité séculière a par elle-même le droit de présenter les évêques et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main

nem, antequam ipsi canonicam a S. Sede institutionem et apostolicas litteras accipiant.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LI. Immo laicum Gubernium habet jus deponendi ab exercitio pastoralis ministerii episcopos, neque tenetur obedire Romano Pontifici in iis quæ episcopatuum et episcoporum respiciunt institutionem.

Litt. apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LII. Gubernium potest suo jure immutare ætatem ab Ecclesia præscriptam pro religiosa tam mulierum quam virorum professione, omnibusque religiosis familiis indicere, ut neminem sine suo permissu ad solemnia vota nuncupanda admittant.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LIII. Abrogandæ sunt leges quæ ad religiosarum familiarum statum tutandum, earumque jura et officia pertinent; immo potest civile gubernium iis omnibus auxilium præstare, qui a suscepto religiosæ vitæ instituto deficere ac solemnia vota frangere velint; pariterque potest religiosas easdem familias perinde ac collegiatas Ecclesias et beneficia simplicia, etiam juris patronatus, penitus extinguere, illorumque bona et reditus civilis potestatis administrationi et arbitrio subjicere et vindicare.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.
Alloc. *Probe memineritis*, 22 januarii 1855.
Alloc. *Cum sæpe*, 26 julii 1855.

LIV. Reges et Principes non solum ab Ecclesiæ jurisdictione eximuntur, verum etiam in quæstionibus jurisdictionis dirimendis superiores sunt Ecclesia.

Litt. apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

LV. Ecclesia a Statu, Statusque ab Ecclesia sejungendus est.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du saint siège l'institution canonique et les lettres apostoliques.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 décembre 1856.

LI. Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux évêques l'exercice de leur ministère pastoral et elle n'est pas tenue d'obéir au Pontife romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des évêques.

Lettre apost. *Multiplices inter*, 10 juin 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852.

LII. Le gouvernement peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, tant des femmes que des hommes, et enjoindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 décembre 1856.

LIII. On doit abroger les lois qui protègent l'existence des familles religieuses, leurs droits et leurs fonctions ; bien plus, la puissance civile peut donner son appui à tous ceux qui voudraient quitter l'état religieux qu'ils avaient embrassé, et enfreindre leurs vœux solennels ; de même elle peut supprimer complètement ces mêmes communautés religieuses, aussi bien que les églises collégiales, les bénéfices simples, même de droit de patronage, attribuer et soumettre leurs biens et revenus à l'administration et à la volonté de l'autorité civile.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852.
Alloc. *Probe memineritis*, 22 janvier 1855.
Alloc. *Cum sæpe*, 26 juillet 1855.

LIV. Les rois et les princes, non seulement sont exempts de la juridiction de l'Église, mais même ils sont supérieurs à l'Église quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

Lettre apostol. *Multiplices inter*, 10 juin 1851.

LV. L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852.

VII. — Errores de ethica naturali et christiana.

LVI. Morum leges divina haud egent sanctione minimeque opus est ut humanæ leges ad naturæ jus conformentur aut obligandi vim a Deo accipiant.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LVII. Philosophicarum rerum morumque scientia, itemque civiles leges possunt et debent a divina et ecclesiastica auctoritate declinare.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LVIII. Aliæ vires non sunt agnoscendæ nisi illæ, quæ in materia positæ sunt, et omnis morum disciplina honestasque collocari debet in cumulandis et augendis quovis modo divitiis ac in voluptatibus explendis.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.
Epist. encycl. *Quanto conficiamur*, 10 augusti 1863.

LIX. Jus in materiali facto consistit, et omnia hominum officia sunt nomen inane, et omnia humana facta juris vim habent.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LX. Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

LXI. Fortunata facti injustitia nullum juris sanctitati detrimentum affert.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

LXII. Proclamandum est et observandum principium quod vocant de *non interventu*.

Alloc. *novos et ante*, 20 septembris 1860.

LXIII. Legitimis principibus obedientiam detrectare, immo et rebellare licet.

Epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846.
Alloc. *Quisque vestrum*, 4 octobris 1847.
Epist. encycl. *Noscitis et nobiscum*, 8 decembris 1849.
Litt. Apost. *Cum catholica*, 26 martii 1860.

VII. — Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

LVI. Les lois de la morale n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

LVII. La science des choses philosophiques et morales, de même que les lois civiles peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

LVIII. Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière et tout système de morale, toute honnêteté doit consister à accumuler et augmenter ses richesses de toute manière, et à se livrer aux plaisirs.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.
Lett. encycl. *Quanto conficiamur*, 10 août 1863.

LIX. Le droit consiste dans le fait matériel ; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

LX. L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.
Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

LXI. Une injustice de fait couronnée de succès ne préjudicie nullement à la sainteté du droit.
Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 mars 1861.

LXII. On doit proclamer et observer le principe dit de *non-intervention*.
Alloc. *Novos et ante*, 28 septembre 1860.

LXIII. Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes, et même de se révolter contre eux.
Lett. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembre 1846.
Alloc. *Quisque vestrum*, 4 octobre 1847.
Lett. encycl. *Noscitis et nobiscum*, 8 décembre 1849.
Lett. apostol. *Cum catholica*, 26 mars 1860.

LXIV. Tum cujusque sanctissimi juramenti violatio, tum quælibet scelesta flagitiosaque actio sempiternæ legi repugnans, non solum haud est improbanda, verum etiam omnino licita, summisque laudibus efferenda, quando id pro patriæ amore agatur.

Alloc. *Quibus quantisque*, 28 aprilis 1849.

VIII. — Errores de matrimonio christiano.

LXV. Nulla ratione ferri potest Christum evexisse matrimonium ad dignitatem sacramenti.

Litt. apost. *Ad apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LVI. Matrimonii sacramentum non est nisi quid contractui accessorium ab eoque separabile, ipsumque sacramentum in una tantum nuptiali benedictione situm est.

Litt. apost. *Ad apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXVII. Jure naturæ matrimonii vinculum non est indissolubile, et in variis casibus divortium proprie dictum auctoritate civili sanciri potest.

Litt. apost. *Ad apostolicæ*, 22 augusti 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LXVIII. Ecclesia non habet potestatem impedimenta matrimonium dirimentia inducendi, sed ea potestas civili auctoritati competit, a qua impedimenta existentia tollenda sunt.

Litt. Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

LXIX. Ecclesia sequioribus sæculis dirimentia impedimenta inducere cœpit, non jure proprio, sed illo jure usa, quod a civile potestate mutuata erat.

Litt. Apost. *Ad apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXX. Tridentini canones qui anathematis censuram illis inferunt qui facultatem impedimenta dirimentia inducendi Ecclesiæ negare audeant, vel non sunt dogmatici vel de hac mutuata potestate intelligendi sunt.

Litt. Apost. *Ad apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXIV. La violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non seulement ne doit pas être blâmée, mais elle est tout à fait licite et digne des plus grands éloges quand elle est inspirée par l'amour de la patrie.

Alloc. *Quibus quantisque*, 29 avril 1849.

VIII. — Erreurs concernant le mariage chrétien.

LXV. On ne peut établir par aucune raison que le Christ ait élevé le mariage à la dignité de sacrement.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXVI. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et peut en être séparé, le sacrement lui-même ne consiste que dans la seule bénédiction nuptiale.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXVII. De droit naturel le lien du mariage n'est pas indissoluble et, dans différents cas, le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXVIII. L'Église n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage ; ce pouvoir appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés.

Lett. apostol. *Multiplices inter*, 10 juin 1851.

LXIX. L'Église, dans le cours des siècles, a commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoir civil.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Église d'opposer des empêchements dirimants, ne sont pas dogmatiques ou doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXXI. Tridentini forma sub infirmitatis pœna non obligat, ubi lex civilis aliam formam præstituat, et velit, hac nova forma interveniente, matrimonium valere.
Litt. apost. *Ad apostolicæ*, 22 àugusti 1851.

LXXII. Bonifacius VIII votum castitatis in ordinatione emissum nuptias nullas reddere primus asseruit.
Litt. apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXIII. Vi contractus mere civilis potest inter christianos constare veri nominis matrimonium ; falsumque est, aut contractum matrimonii inter christianos semper esse sacramentum, aut nullum esse contractum, si sacramentum excludatur.
Litt. apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.
Lettera di S. S. PIO IX al Ré di Sardegna, 9 settembre 1852.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.
Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860.

LXXIV. Causæ matrimoniales et sponsalia suapte natura ad forum civile pertinent.
Litt. apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

N. B. Huc facere possunt duo alii errores de clericorum cœlibatu abolendo et de statu matrimonii statui virginitatis anteferendo. Confodiuntur, prior in epist. encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846, posterior in litteris Apost. *Multiplices inter*, 10 junii 1851.

IX. — Errores de civili Romani Pontificis principatu.

LXXV. De temporalis regni cum spirituali compatibilitate disputant inter se christianæ et catholicæ Ecclesiæ filii.
Litt. apost. *Ad Apostolicæ*, 22 augusti 1851.

LXXVI. Abrogatio civilis imperii, quo Apostolica Sedes

LXXI. La formule prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas, sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXXII. Boniface VIII a le premier déclaré que le vœu de chasteté prononcé dans l'ordination rend le mariage nul.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXXIII. Par la force du contrat purement civil, un vrai mariage peut exister entre chrétiens ; et il est faux, ou que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que ce contrat soit nul en dehors du sacrement.

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.
Lettre de S. S. Pie IX au roi de Sardaigne, 9 septembre 1852.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852.
Alloc. *Multis gravibusque*, 17 décembre 1860.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile.

Lettre apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852.

N. B. Ici peuvent se placer deux autres erreurs: l'abolition du célibat ecclésiastique, et la préférence due à l'état de mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la lettre encyclique *Qui pluribus* du 8 novembre 1846, la seconde dans la lettre apostolique *Multiplices inter* du 10 juin 1851.

IX. — Erreurs sur le principat civil du pontife romain.

LXXV. Les fils de l'Église chrétienne et catholique disputent entre eux sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel

Lett. apostol. *Ad Apostolicæ*, 22 août 1851.

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile dont le

potitur, ad Ecclesiæ libertatem felicitatemque vel maxime conduceret.

Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849.

N. B. Præter hos errores explicite notatos, alii complures implicite reprobantur proposita et asserta doctrina, quam catholici omnes firmissime retinere debeant, de civili Romani Pontificis principatu. Ejusmodi doctrina luculenter traditur in Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849; in Alloc. *Si semper antea*, 20 maii 1850; in Litt. apost. *Cum catholica Ecclesia*, 26 mart. 1860, in Alloc. *Novas*, 28 sept. 1860; in Alloc. *Jamdudum*, 18 mart. 1861; in Alloc. *Maxima quidem*, 9 junii 1862.

X.—Errores qui ad liberalismum hodiernum referuntur.

LXXVII. Ætate hac nostra non amplius expedit religionem catholicam haberi tanquam unicam status religionem, cæteris quibuscumque cultibus exclusis.

Alloc. *Nemo vestrum*, 26 julii 1855.

LXXVIII. Hinc laudabiliter in quibusdam catholici nominis regionibus lege cautum est, ut hominibus illuc immigrantibus liceat publicum proprii cujusque cultus exercitium habere.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembris 1852.

LXXIX. Enimvero falsum est, civilem cujusque cultus libertatem itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opiniones cogitationesque palam publiceque manifestandi, conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos, ac indifferentismi pestem propagandam.

Alloc. *Nunquam fore*, 15 decembris 1856.

LXXX. Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 martii 1861.

saint-siège est en possession servirait même beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Église.

Alloc. *Quibus quantisque*, 20 avril 1849.

N. B. Outre ces erreurs explicitement notées, plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine qui a été exposée et soutenue sur le principat civil du Pontife romain, que tous les catholiques doivent fermement professer. Cette doctrine est clairement enseignée dans l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849 ; dans l'allocution *Si semper antea* du 20 mai 1850 ; dans la lettre apostolique *Cum catholica Ecclesia*, du 26 mars 1860 ; dans l'allocution *Novas* du 28 septembre 1860 ; dans l'allocution *Jamdudum* du 18 mars 1861 ; dans l'allocution *Maxima quidem* du 9 juin 1862.

X. Erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne.

LXXVII. A notre époque il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Alloc. *Nemo vestrum*, 26 juillet 1855.

LXXVIII. Aussi, c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

Alloc. *Acerbissimum*, 27 septembre 1852.

LXXIX. Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jette plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propage la peste de l'indifférentisme.

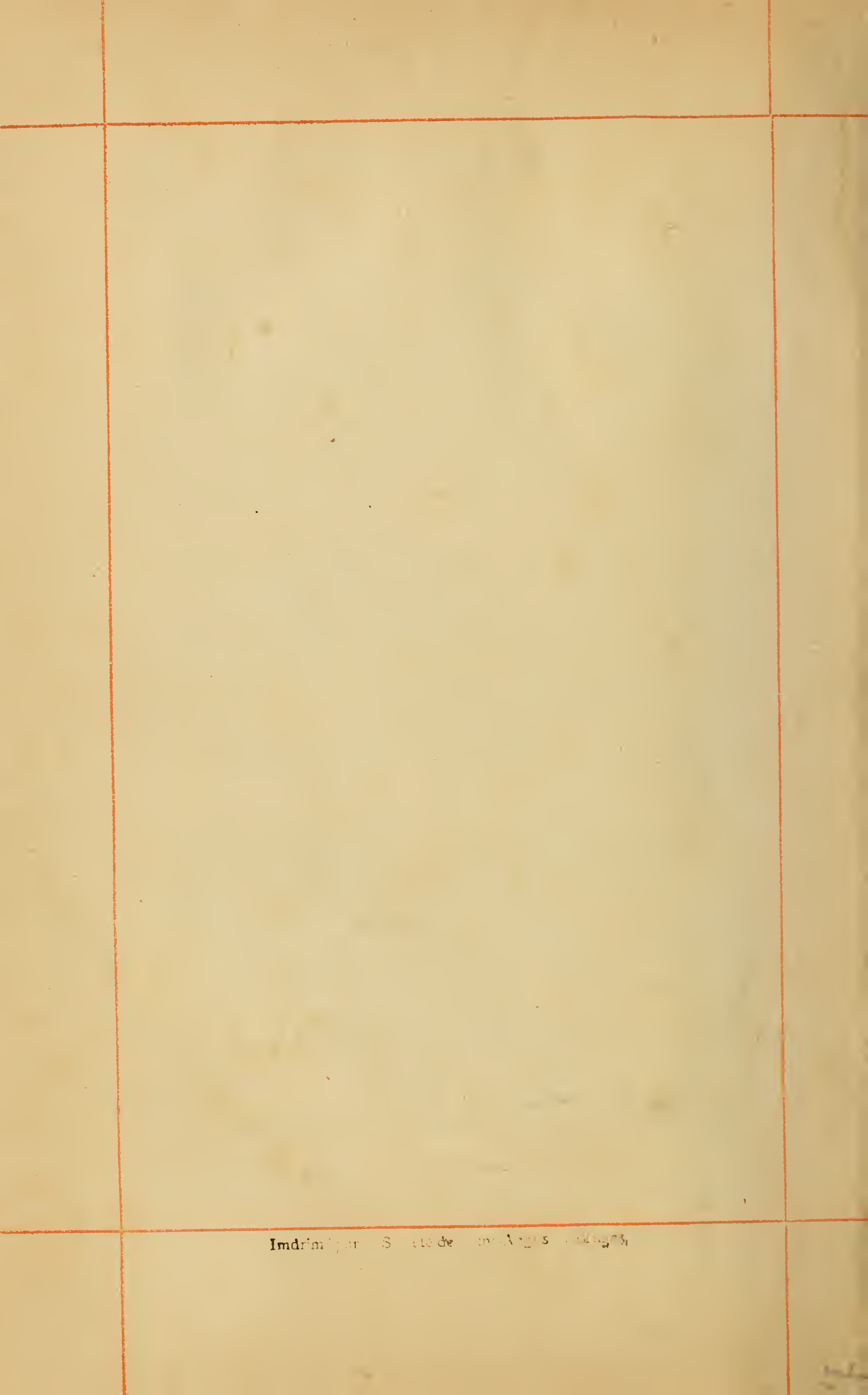
Alloc. *Nunquam fore*, 15 décembre 1856.

LXXX. Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.



Table des matières.



Imdrim par S[illegible] de [illegible]


a39003 001525582b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 08 01 17 0